











407

6/4

# *Paysans et Ouvriers*

*depuis sept cents ans*

## Ouvrages du Vicomte G. d'Avenel

---

**Richelieu et la Monarchie absolue** (Ouvrage couronné par l'Académie française. — GRAND PRIX GOBERT, 1889). 4 vol. in-8°, 2<sup>e</sup> édition :

Le Roi et la Constitution. — La noblesse et sa décadence. — Administration générale (Finances, Armée, Marine, Cultes, Justice). — Administration provinciale. — Administration communale.

**Les Français de mon temps.** 1 vol. in-18 (1904), 8<sup>e</sup> édition.

**La Fortune privée à travers sept siècles : L'Argent ; — La Terre** (3<sup>e</sup> édition). 1 vol. in-18 jésus (1895).

**Paysans et Ouvriers depuis sept cents ans : Salaires et Dépenses** (4<sup>e</sup> édition). 1 vol. in-18 (1899).

**Les Riches depuis sept cents ans : Revenus et bénéfices. — Appointements et honoraires.** 1 vol. in-18 jésus (1909).

**Le Mécanisme de la vie moderne** (*Complet* en 5 vol. in-18) :

1<sup>re</sup> série (5<sup>e</sup> édition) : Les magasins de nouveautés. — L'industrie du fer. — Les magasins d'alimentation. — Les établissements de crédit. — Le travail des vins.

2<sup>e</sup> série (4<sup>e</sup> édition) : Le papier. — L'éclairage. — Les compagnies de navigation. — La soie. — Les assurances sur la vie.

3<sup>e</sup> série (4<sup>e</sup> édition) : La maison parisienne. — L'alcool et les liqueurs. — Le chauffage. — Les courses.

4<sup>e</sup> série (2<sup>e</sup> édition) : L'habillement féminin. — La publicité. — Le théâtre. — Le prêt populaire.

5<sup>e</sup> série (2<sup>e</sup> édition) : Les grandes hôtelleries. — La Bourse. — Les transports urbains. — Porcelaines et faïences. — Tapis et tapisseries.

**La Noblesse française sous Richelieu.** 1 vol. in-18 (1901).

**Prêtres, Soldats et Juges sous Richelieu.** 1 vol. in-18 (1907).

**Aux États-Unis : Les Champs — les Affaires — les Idées.** 1 vol. in-18 jésus (1908).

**Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800** (Ouvrage auquel ont été décernés par l'Académie des sciences morales et politiques les *deux prix Rossi* de 1890 et de 1892). 5 vol. grand in-8, publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (Imprimerie nationale). En vente chez Leroux.

**La réforme administrative.** 1 vol. in-18 (1894).

**Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère** (suite de la publication commencée par M. Chéruel, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*) ; les tomes VII, VIII et IX. Imprimerie nationale (1893-1905).

**Les Évêques et Archevêques de Paris, depuis saint Denis jusqu'à nos jours, avec des documents inédits.** 2 vol. in-8 (1876).

Ec. H  
A951p

Vicomte G. d'AVENEL

*Paysans*

et

*Ouvriers*

*depuis sept cents ans*

CINQUIÈME ÉDITION



184946

29.10.23

Librairie Armand Colin

103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1913

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.



## PRÉFACE

**Argent. — Terre. — Travail.**

Voici une nouvelle étape parcourue dans l'histoire de la civilisation matérielle que j'ai entreprise<sup>1</sup>. L'œuvre n'est pas terminée; elle se complétera, s'il plaît à Dieu, par l'étude de la condition des classes bourgeoises et riches, depuis sept siècles, au double point de vue de leurs recettes et de leurs dépenses et par l'examen des révolutions survenues dans les organes principaux de la vie sociale.

L'on peut toutefois apprécier déjà l'intérêt

1. Voir *la Fortune privée à travers sept siècles* (1 vol. in-18, Armand Colin et C<sup>ie</sup>), résumé des tomes I et II de mon *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800*; publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique (Imprimerie nationale; en vente chez E. Leroux, 28, rue Bonaparte). — De même le présent volume est un abrégé des tomes III et IV de cette Histoire, parus en 1898, et accompagnés, comme les précédents, de nombreux tableaux justificatifs.

qu'offrent les prix anciens, groupés avec méthode et interprétés de bonne foi, pour la pénétration de phénomènes ignorés ou obscurs du temps passé. Les découvertes qui en résultent ne satisfont pas une curiosité spéculative seulement; elles répondent à des préoccupations d'ordre tout actuel. Au milieu des discussions contemporaines, où s'échangent surtout des idées, touchant les destins de la société future, ces recherches apportent des faits positifs : elles opposent, aux concepts imaginatifs et aux plans issus du pur raisonnement des hommes d'aujourd'hui, le témoignage d'expériences précises et de lois en quelque sorte mécaniques que les hommes d'hier ont tentées ou subies. Elles méritent l'attention des sages qui, sans égoïsme mais sans chimère, veulent le bien.

C'est aussi le but que se propose le présent ouvrage et, tout imparfait qu'il demeure, il constitue par son mode de composition, un élément d'information sérieuse. Une sorte de conclusion s'en dégage tout d'abord : les prix de l'argent, de la terre, du travail, ceux de toutes les denrées et marchandises n'ont jamais cessé d'être libres; aucune contrainte légale, aucune entente privée ne sont parvenues à les asservir; les évolutions économiques ont été

indépendantes des changements politiques ou sociaux, aussi bien au moyen âge qu'aux temps modernes ou de nos jours.

La première partie de la *Fortune privée*, l'Argent, nous a révélé que les capitalistes contemporains sont tous, et nécessairement, de date récente; ceux d'autrefois ayant été par la force des choses dépossédés; tandis qu'à la place des fortunes anciennes, détruites, de nouvelles surgissaient, plus grandes qu'il n'y en avait jamais eu naguère<sup>1</sup>.

De la seconde partie, la Terre, il ressortait que le servage disparut sous l'influence de causes exclusivement matérielles : la poursuite, par les maîtres du sol, d'une opération avantageuse; qu'il y eut ainsi une période, au moyen âge, où tous les paysans furent propriétaires du fonds qu'ils cultivaient et qu'ils avaient acquis sans capital; que le morcellement, pour les terrains

1. Accessoirement il était prouvé que, ni les altérations monétaires des rois, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, ni le système de Law au xviii<sup>e</sup> siècle, n'ont eu d'influence sur l'évaluation du prix des marchandises, dans le commerce, comme on l'a cru jusqu'ici; — que le taux de l'intérêt (argent *loué*) n'a pas suivi les fluctuations du prix des choses (ou de l'argent *vendu*); — que la décroissance du pouvoir d'achat de l'or et de l'argent n'est pas constante, comme on l'avait dit souvent, — ce pouvoir ayant, au contraire, subi d'énormes variations de hausse et de baisse durant les six siècles qui ont précédé le nôtre, — et que ces fluctuations n'ont été signes ni de prospérité ni de misère; — enfin qu'il a existé au moyen âge une féodalité purement

en culture, remonte par suite aux âges féodaux, où il ne demeura plus d'autres grandes propriétés que les possessions banales des communes ou de l'État<sup>1</sup>. On constate en outre que la notion de « propriété » a varié singulièrement, depuis l'« accensement » primitif jusqu'à nous. A mesure que des couches successives de détenteurs fonciers se superposaient les unes aux autres, la part du propriétaire, dans le produit net des terres, allait en s'accroissant; celle du fermier en diminuant. Cependant, avant 1789, on demeurait encore communiste sous certains rapports; la Révolution fortifia la propriété personnelle, et anéantit la plupart des jouissances collectives<sup>2</sup>.

Ce nouveau volume, consacré aux paysans et aux ouvriers, fait voir que le prix du travail n'a eu aucune corrélation, ni avec le coût de la vie, ni avec le progrès agricole; que la prétendue loi,

pécuniaire à côté de la féodalité terrienne; que l'on fut vassal d'un sac d'écus.

1. Il a été montré aussi que le serf non affranchi n'était pas attaché à la terre, ainsi qu'on l'enseignait jadis, mais bien souvent légué et vendu séparément, de même que l'esclave antique; et que le pur esclavage des étrangers subsista, dans le midi de la France, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

2. C'est ainsi que des familles nobles, n'ayant pas émigré, ont pu se trouver enrichies par l'abolition des droits féodaux en 1789. — On voit également que le privilège de la chasse, pour la noblesse, ne remontait guère au delà du xvii<sup>e</sup> siècle; auparavant, la chasse avait été libre pour tout le monde.

dite « d'airain », était une erreur grossière, mais que les salaires s'étaient proportionnés, jusqu'à notre siècle, au mouvement de la population et à l'étendue de terre disponible. C'est ainsi qu'au xvi<sup>e</sup> siècle les possesseurs du sol se sont enrichis, tandis que les prolétaires s'appauvrirent d'une façon *inouïe*. Ni la douceur des mœurs aux temps modernes, ni l'affranchissement politique de la Révolution n'avaient pu remédier à cette décadence du bien-être populaire. On ne se souvenait même pas, en 1789, qu'il eût jamais existé pour l'ouvrier un état meilleur, dans le passé, et l'on n'en concevait pas de plus avantageux dans l'avenir.

Mais voici qu'à la fin du premier tiers de notre siècle est entrée en scène une force nouvelle : la Science. Elle a multiplié pour l'homme la faculté de produire les objets utiles ou agréables à la vie, de telle sorte que le vieil équilibre entre la population, la terre et les subsistances s'est enfin trouvé rompu et que la hausse du taux des salaires a dépassé l'accroissement du nombre des bras.

Le rôle de l'État, dans ces reculs ou ces progrès, a été nul : jadis l'autorité ne s'occupait des salaires que pour les réduire, et la loi, mise au service des consommateurs, était injustement

plus favorable aux employeurs qu'aux employés. Volontiers elle pencherait maintenant dans l'autre sens. Toutefois, esclave hier, libre aujourd'hui, despote demain peut-être, le travailleur, qui a connu de bons et de mauvais jours sans que l'État ait été pour rien dans les uns ou dans les autres, ne paraît pas pouvoir, par sa volonté propre, influencer sur le taux de la main-d'œuvre; la preuve c'est que, même les corporations fermées du moyen âge n'ont pas réussi à procurer à leurs membres *une condition meilleure que celle des ouvriers isolés*, et que monopoles, privilèges ou entraves n'ont eu ni avantage ni inconvénient pour la rémunération des uns ou des autres.

La recherche de moyens capables d'augmenter le bien-être des masses, la « question sociale », comme on l'appelle, n'est donc pas une question *politique*, puisque les pouvoirs constitués n'y peuvent rien; c'est une question *scientifique*, sous cette réserve que la force gouvernementale, qui ne saurait créer de richesse, pourrait en détruire, si elle le voulait<sup>1</sup>. Piètre résultat,

1. Nous ne parlons pas ici des lois de protection, d'hygiène, ou d'assurances et de retraites ouvrières que le Parlement a fait ou qu'il aurait dû faire et qui rentrent dans ses attributions; mais bien des systèmes qui prétendent, par voie coercitive, augmenter les salaires, ou, ce qui revient au même, diminuer la durée du travail.

dira-t-on à l'auteur de ce livre, que d'avoir peiné longuement, compulsé, comparé, traduit et commenté des myriades de chiffres, pour venir dire à un peuple affamé de rénovation et anxieux de « faire quelque chose », qu'il n'y a rien à faire; du moins dans la voie et de la façon qu'il pensait. C'est toujours un résultat fort important de savoir comment l'on peut commettre une sottise, ne fût-ce que pour s'en abstenir.

Torturée depuis quatre-vingts ans par la Science, qui lui dérobe ses secrets un à un, la Nature se laisse approcher et se résigne enfin aux assauts qu'on lui livre. Nous avons forcé ses éléments à s'accoupler à notre guise, domestiqué le feu et l'eau, le sol et l'air et mis quelque peu la foudre en bouteille. Pratiquement il en est résulté ceci : une heure de travail manuel, évaluée en pain ou en drap, en éclairage ou en boisson, procure maintenant moitié plus de denrées ou de marchandises qu'elle n'en procurait en moyenne voici un siècle. Le travailleur jouit ainsi d'un bien-être moitié plus grand que celui de ses aïeux immédiats.

Comment ne se félicite-t-il pas sans cesse d'être venu au monde en un temps si favorable? Pourquoi gémit-il, au contraire, lui qui est

riche, tandis que les générations précédentes ne se plaignaient pas, quoiqu'elles fussent pauvres? Le *bien-être*, il est vrai, ne contribue que dans une faible mesure au *bonheur*; il agit dans un domaine étroit en somme, satisfait quelques appétits, mais ne garantit pas la première de toutes les joies physiques, la santé.

Pour les souffrances de l'esprit, pour les chagrins du cœur, la crue du bien-être est indifférente. La vie à cet égard demeure dure, mauvaise; si mauvaise et si décevante que, chaque jour, quelques-uns d'entre nous volontairement la quittent et que beaucoup regardent comme une délivrance l'heure où ils seront quittés par elle.

Mais quoi! ces douleurs morales, vieilles autant que l'humanité, ne provoquent pas plus de révolte, à notre époque et dans notre pays, qu'elles n'en suscitaient naguère. D'où vient que ce peuple et ce temps, assouvis de jouissances insoupçonnées par les autres peuples et les autres temps, sont précisément indignés contre leur sort *sur ce seul chapitre* où ils devraient se réjouir? Ouvriers de la douzième heure, pour qui s'est allégé le poids de l'antique et universelle misère, nous protestons avec fureur contre une destinée que les ouvriers des heures mati-

nales eussent rêvée à peine ; eux qui acceptaient sans murmurer leur infortune, qui l'acceptent encore dans ces trois quarts du globe où l'homme est loin de pouvoir se repaître comme une vache dans un bon pré.

Il semble que le civilisé du *xix<sup>e</sup>* siècle, depuis qu'il est vêtu, s'aperçoit de sa nudité ; la boisson dont est rempli son verre lui révèle la soif, et la conscience de ce qu'il possède engendre chez lui le sentiment de la privation. Il se connaît tout à coup misérable ; il l'est par conséquent, comme a dit Pascal, puisque c'est être misérable que de se connaître tel. Le fellah, le moujik, le paria, le bédouin, le nègre ou le Peau-Rouge ne se connaissent pas misérables ; aussi ne le sont-ils pas !

Est-ce donc l'ultime résultat de la civilisation que de faner les fleurs en nos mains à mesure qu'elle nous les donne à cueillir et de nous prodiguer des pains qui se changent en pierres ? Dans l'ordre intellectuel, si la majorité du genre humain, qui est imbécile, avait conscience de son imbécillité, elle serait inconsolable. L'amour-propre individuel nous préserve de ce malheur, parce qu'il est moins aisé d'apercevoir la modicité de son esprit que celle de ses ressources, comparées à ses désirs. Misère de

comparaison, en effet, les plaintes actuelles n'ont pas d'autre origine. L'inégalité des fortunes subsiste; elle semble insupportable à l'âme inquiète et compliquée de notre démocratie; tandis que les cervelles en friche du peuple féodal, où l'*hommage* était l'unique lien, ne concevaient point d'autre monde; et que, même sous l'ancien régime, lorsque le respect immobilier des âges antérieurs s'évapourait lentement, la plèbe des « chers et bien-aimés » sujets avait encore le privilège de ne point voir la hiérarchie d'aisance qui s'étageait au-dessus de sa tête.

Le pouvoir ayant été transporté depuis cent ans du roi à la nation, d'une poignée d'individus à l'ensemble des citoyens, comme la majorité des citoyens se composait de travailleurs manuels, par cela seul qu'il était l'égal des autres citoyens, le travailleur devenait leur maître, puisque le « nombre » régnait et qu'il était le « nombre ». On s'avisa donc que le peuple existait! le peuple, la foule, que l'on n'aperçoit tout le long de notre histoire qu'à travers un nuage, figurant dans un lointain vague, en quelques préambules d'édits qui s'inquiètent d'abord de faire son bonheur et finissent par lui demander simplement de l'argent.

Les hommes d'État de jadis, même quand ils jaillissaient de la plèbe, — il y en eut de ceux-là, — commençaient par l'oublier pour s'adonner à quelque œuvre grandiose, capable d'immortaliser leur nom. Aussi arriva-t-il que les moments où « la France » était la plus heureuse furent parfois ceux où « les Français » étaient le plus malheureux ; que le pays faisait à la fois l'admiration du monde et le désespoir de ses habitants. Les hommes d'État contemporains, même quand ils sont nés aux sommets, ont pour souci principal de plaire aux travailleurs et la concurrence s'établit à qui leur plaira le mieux. On leur a donné tout ce que peut donner la législation, mais ils se trouvent médiocrement satisfaits. C'est du pain qu'ils voudraient plutôt que des lois ; du pain, c'est-à-dire un bien-être plus large encore avec de plus amples loisirs. Cependant les députés ne savent comment s'y prendre. Ils n'ont à leur portée, dans les cartons, que des lois toujours et pas de pain. *Si l'on essayait de faire du pain avec des lois ?* C'est la question qui se pose.

De nobles réformes politiques s'étant trouvées accomplies à une époque peu éloignée de découvertes scientifiques prodigieuses, beaucoup de gens ont cru qu'entre les deux choses il y a une

connexité quelconque, bien qu'il n'y en ait absolument aucune : l'ouvrier de 1848 ressemblait beaucoup comme *salariné* à celui de 1788, dont il différait si fort comme *citoyen*; l'ouvrier de 1899 est semblable, comme *citoyen*, à celui de 1848 dont il diffère si fort comme *salariné*. La science et la politique ont leurs domaines distincts; la première donne le bien-être, la seconde donne la liberté et la justice. Pour forcer l'État à sortir de sa sphère, des méchants et des naïfs affirment à la masse qu'elle est spoliée. Ils ne savent pas, hélas! à quel point on les croira. Le trésor qu'ils promettent n'existe nulle part, mais le regret d'être privé de cette richesse imaginaire suffit à gâter, pour la foule, le charme des biens nouveaux et réels dont ce siècle l'avait gratifiée.

# PAYSANS ET OUVRIERS

DEPUIS SEPT CENTS ANS

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### Salaires des paysans et des domestiques de 1200 à 1325.

Par quel moyen peut être amélioré le sort des classes laborieuses. — Le témoignage du passé, en ces matières, mérite d'être entendu. — L'histoire des salaires est proprement l'histoire de la « question sociale ». — Distinction entre la civilisation morale et le bien-être matériel. — Le serf du moyen âge, comparé à cet égard au sujet de l'ancien régime et à l'ouvrier libre d'aujourd'hui.

Valeur de la journée du manœuvre, mesure universellement admise du prix de travail. — Au XII<sup>e</sup> siècle, peu de domestiques indépendants, peu de laboureurs ou d'ouvriers payés en argent. — Services fieffés; le féodalisme a tout envahi. — Les contrats de ce genre sont résiliés plus tard; le mouvement continu des prix empêchait ces salaires immuables de satisfaire longtemps les seigneurs et les vassaux. — Le travail fieffé est alors très largement rémunéré. — La terre qui en forme le prix a déjà augmenté depuis la concession originair.

Le travail libre est lui-même bien payé au XIII<sup>e</sup> siècle. — Gages des moissonneurs, laboureurs, vendangeurs et des manœuvres de toutes catégories, dans les diverses provinces. — Salaires au XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1375, par rapport à ce qu'ils sont

de nos jours. — Traitement des journalières nourries et non nourries aux mêmes dates. — Ce qui serait advenu des salaires au xiv<sup>e</sup> siècle, sans la guerre de Cent Ans. — Hausse considérable des prix du travail des deux sexes au xv<sup>e</sup> siècle, à mesure que le pays se dépeuple. — Rétribution des ouvriers agricoles de 1376 à 1525. — Paye des journalières. — Le nombre des journées de travail n'était, au moyen âge, que de 250 par an. — Une preuve de ce fait est tirée de la comparaison du salaire *quotidien* des manœuvres nourris avec les gages *annuels* des domestiques de ferme. — Rapport qui a dû exister de tout temps entre ces deux rémunérations.

Gages des domestiques à la campagne : charretiers, valets de charrue, porchers, bergers, etc., de 1200 à 1525. — Ils s'habillent à leurs frais, ainsi que de nos jours. — Domesticité des enfants au xv<sup>e</sup> siècle. — Comparaison des salaires moyens du journalier et du serviteur rural de 1200 à 1525, avec leur salaire de 1899. — De 1476 à 1525 la situation du premier est pécuniairement meilleure qu'elle n'est aujourd'hui; celle du second est presque aussi bonne. — Gages du domestique citadin, ou attaché à la personne de son maître. — Il est moins payé que celui des champs, si l'on excepte les valets de chambre des seigneurs, et les emplois spéciaux de cuisinier, cocher, forestier, portier, etc.

Traitement des domestiques femmes à la campagne et à la ville : chambrrières, filles de basse-cour, femmes de ménage, cuisinières, nourrices. — Ces gages suivent les mêmes fluctuations que ceux des hommes. — Comparaison de ceux de la servante avec ceux de la journalière nourrie; ces derniers sont proportionnellement beaucoup plus élevés. — Rapprochés de leurs appointements actuels, ceux des servantes des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles sont inférieurs de moitié et d'un tiers. — Rapport très variable du salaire des hommes à celui des femmes, de 1200 à 1600.

L'histoire des salaires, c'est l'histoire de ces quatre cinquièmes de la nation qui sont tenus de signer en naissant un pacte avec le travail manuel, qui vendent leur vie pour avoir de quoi vivre, pour jouir seulement d'un nécessaire plus ou moins strict, semblables en cela à des marchands qui se donneraient beaucoup de mal pour revendre leur

marchandise au prix coûtant. Un des problèmes dont notre époque s'honore de rechercher la solution est celui de savoir par quels moyens peut être amélioré le sort de cette majorité laborieuse qui n'a pas d'héritage à léguer ni à recueillir, qui n'a point ou presque point de part à la possession du capital, et ne saurait même, dans son ensemble, en avoir qu'une très faible. Car si, par l'épargne persévérante, le cuivre en ses mains devient or, l'or aussitôt « devient à rien » ou à peu de chose, précisément à cause de son abondance qui fait à la fois baisser le taux de l'intérêt et augmenter le prix de la vie. Et plus elle épargne, cette classe des travailleurs, pour parvenir à cesser son travail, plus elle élève le chiffre minimum du revenu indispensable à l'homme qui veut demeurer les bras croisés, plus elle accroît aussi l'écart entre le loyer de l'argent et sa valeur. C'est un nouveau rocher de Sisyphe, qui ne roule plus au bas de la montagne lorsqu'il en touche le sommet, comme celui de la mythologie antique, mais devant lequel le sommet se dérobe comme si la montagne ne cessait de se hausser à mesure qu'on la gravit.

C'est le côté insoluble de ce qu'on nomme la « question sociale ». Les réformateurs les plus utopistes veulent bien reconnaître que dans aucun temps, proche ou lointain, l'universalité des hommes ne pourront vivre de leurs rentes; c'est donc à augmenter les salaires qu'ils entendent s'appliquer. Mais le prix du travail, non plus que celui de la

terre ou celui de l'argent, n'obéit à personne. Sur lui les lois n'ont guère de prise. Que ces lois émanent d'un monarque, en pays despotique, ou d'une assemblée populaire en pays démocratique, il leur échappe et s'en joue. Par contre, il a ses règles qui lui sont propres et il y demeure soumis, en tous les temps, sous toutes les latitudes, de quelque manière que les sociétés soient construites et que les individus soient groupés. « Au fond de l'histoire intérieure et de l'histoire extérieure des nations, a dit quelque part Victor Hugo, il n'y a qu'un seul fait : la lutte du malaise contre le bien-être. A de certains moments les peuples mal situés dérangent l'ordre européen, les classes mal partagées dérangent l'ordre social. » Il est vrai, mais ni les invasions ne changent les lois géographiques, ni les révolutions les lois économiques. On pourra plusieurs fois bouleverser le monde avant de faire que le nord ait autant de soleil que le midi et que le travail soit bon marché là où il sera rare.

A l'appui de cette observation, banale et pourtant méconnue, le témoignage de l'histoire mérite d'être recueilli. Pour dissiper l'obscurité qui règne encore dans ces régions de la science, on nous pardonnera l'accumulation des chiffres, froids et nus, qui se succèdent dans cet ouvrage. Le lecteur se souviendra que chacun de ces chiffres, dont la longue suite forme un texte rebutant, recouvre mille émotions secrètes de nos pères, que ces hausses ou ces baisses de quelques centimes sur la

journée du manœuvre cachent cent plaisirs et cent peines ignorés, qui n'ont point trouvé place dans les chroniques. Tout au plus les annalistes leur consacrent-ils quelques lignes s'il s'agit d'une catastrophe fameuse, d'une famine bien caractérisée, où la plèbe silencieuse est morte par grands tas. L'intimité des petits foyers, des petits budgets, les salaires nous la révéleront, et seuls ils peuvent nous la révéler.

Longtemps nos yeux dans le passé n'ont aperçu que l'écorce des choses, les modifications tout extérieures des royaumes, les têtes qui dépassaient le niveau des foules, les faits qui contrariaient le cours ordinaire de la vie. Mais le champ des études historiques s'est élargi de nos jours; il s'élargira encore. Les mesquines affaires des grands de ce monde, le récit de leurs passions, de leurs intrigues, de leurs vertus ou de leurs forfaits n'ont plus le don de nous intéresser uniquement. On s'est lassé d'admirer les stratagèmes des généraux, de compter les cadavres sur les champs de bataille. Les finesses des diplomates qui amènent la guerre pour profiter de la paix et profitent de la paix pour préparer la guerre, l'élargissement des empires qui soudent les hommes en grosses masses, leurs morcellements qui divisent les citoyens en minces troupeaux, ne sont-ce pas là des matières à réflexions qui vieillissent et qui s'usent? Au contraire, pour cette foule intelligente que nous sommes, passionnés pour nos destinées

de demain, est-il rien dans les siècles d'hier qui mérite mieux de fixer notre attention que la marche du progrès moral et matériel, que l'histoire de ces deux biens dont la possession est en somme le seul objectif de l'humanité : la liberté et le bien-être?

Or ces deux biens n'ont entre eux aucun lien positif; ils ne s'appellent pas, ils ne s'engendrent pas l'un l'autre : les temps passés le démontrent clairement. Dans une société civilisée, il peut arriver, il arrive quelquefois, qu'un homme meure de faim; cela n'arrive jamais à un cheval. Sans aller jusqu'au décès par inanition, il est des misères dont souffrira maint électeur et que n'endurera jamais un bœuf. Les conditions économiques dans lesquelles ces animaux sont placés les préservent, durant la vie, de certaines privations dont la civilisation ne préserve pas toujours des hommes. Un esclave que son maître peut battre ou tuer est plus à l'abri de certains dénûments que bien des travailleurs maîtres de leur existence.

Prenons le serf du moyen âge : il vit dans un pays où la population est rare, où la plupart des produits de la terre sont à bas prix. Il jouira donc, tout serf qu'il est, d'un nombre de kilogrammes de pain ou de viande, de laine ou de bois, comparativement plus grand que le journalier libre des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, qui doit partager, avec vingt millions de concitoyens, des denrées dont la somme n'a pas augmenté autant que le nombre

des bouches à nourrir. Est-ce à dire que le moyen âge, dans son ensemble, vaille mieux que les temps modernes? La civilisation, en créant l'épargne, en morcelant le sol et en consacrant la propriété exclusive de quelques individus, en multipliant les habitants surtout et en faisant par là renchérir les vivres, a été jadis défavorable à l'être qui n'avait que ses deux bras pour toute fortune. Chaque paire de bras représentait une bouche; la bouche de ce nouveau convive qui arrivait ainsi, lorsque déjà tant d'autres étaient à table qui avaient peine à se suffire, paraissait de plus en plus importune; ses bras semblaient de moins en moins nécessaires. Notre xix<sup>e</sup> siècle a trouvé le moyen d'accueillir beaucoup de nouvelles bouches et d'utiliser beaucoup de nouveaux bras. Il a su renouveler, au profit des travailleurs, le miracle de la multiplication des pains. Les bras et les bouches ne se déclarent pas encore satisfaits, puisque les premiers trouvent qu'ils ont trop à faire et les secondes qu'elles n'ont pas assez à manger; mais qui donc est jamais satisfait en ce monde? On verra si nos contemporains, comparés à leurs aïeux immédiats, sont bien fondés à se plaindre.

La mesure universellement admise des prix du travail, c'est la journée du manœuvre, la rémunération de la force brutale, dépouillée autant que possible de science et d'intelligence. Les exemples des salaires de ce genre sont rares au xiii<sup>e</sup> siècle. Presque tous les journaliers sont alors, ou des

serfs qu'on ne paie point ou des vassaux que l'on a, une fois pour toutes, payés en terres. Les relations d'homme à homme étaient alors *exclusivement féodales*; le féodalisme s'était fourré partout. L'on prêtait hommage-lige à un voisin pour cinq cents francs dont il vous faisait cadeau en espèces — féodalité financière. — De même on s'assurait les services perpétuels d'un boulanger ou d'un charron moyennant l'octroi de quelques hectares labourables — féodalité ouvrière. — Brasseur, berger, messenger, forgeron, tous sont fiefs. Toute besogne, tout achat, apparaissent ainsi sous forme fieffée aux gens du moyen âge. Au lieu de payer son cordonnier ou son tailleur, le rentier, laïque ou clerc, passe avec eux des contrats à perte de vue, compliqués et éternels. Chacune des parties concédait des avantages et se soumettait à des obligations qui parurent peu à peu aussi gênantes aux employeurs qu'aux employés.

Si ces derniers ont une postérité abondante, la terre qui constitue leur rétribution passe à une collectivité assez nombreuse : le fief du vacher de telle abbaye normande est représenté, en 1400, par sept personnes, celui du vigneron par quatorze, celui du maréchal par plus de vingt. En ce cas, l'aîné du fief en rend le service, taille les vignes, ferre les chevaux. Avec ces emplois héréditaires il arriva, au bout de plusieurs générations, qu'une charge incombant dans le principe à un chevalier échut à des paysans, qu'au contraire un métier peu

illustre, comme celui de portier, ou exigeant un minimum de compétence, comme celui de cuisinier, vint en partage à des bourgeois qui se substituèrent des remplaçants quelconques. Mieux valait, en pareil cas, se rendre mutuellement sa liberté. C'est ce que firent, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, des conventions intervenues pour détruire ce que les conventions antérieures avaient cru organiser à jamais. Un « queu » fieffé se libère, en 1524, par une rente en argent, de l'office dont il est encore tenu.

Aucune époque ne s'est plus efforcée de combiner entre les individus des rapports immuables; aucune n'a été ensuite plus embarrassée de son œuvre et n'a plus souffert pour l'anéantir. Les prix de toutes choses étant dans un mouvement perpétuel, ces marchés permanents qui avaient satisfait, le jour de leur conclusion, l'intérêt réciproque des deux parties, cessaient, au bout de très peu de temps, de plaire à l'une ou à l'autre. Tantôt le maître estimait payer trop cher, tantôt le travailleur se jugeait payé trop bon marché. Le travail fieffé était, autant qu'on en peut juger, très largement rémunéré au XIII<sup>e</sup> siècle; non pas que les particuliers de ce temps fussent plus généreux que ceux d'aujourd'hui, mais simplement parce qu'ils en avaient fixé, à l'origine, le prix invariable en une monnaie — la terre — qui avait, depuis, augmenté de valeur. Un terrassier qui jouit d'un fief de 7 hectares et demi, en 1270, doit, comme rede-

vance, labourer, ensemercer de blé et moissonner 54 ares de terre, faucher et engranger le foin de 27 ares de pré. Au prix actuel ces diverses façons agricoles représentent une *centaine de francs*, si le cultivateur fournit la semence ; tandis que le revenu de 7 hectares et demi, par lequel ce travail est jadis rétribué, correspond présentement à un chiffre moyen de 375 francs. L'écart entre la valeur de la main-d'œuvre et celle de la terre était donc ici, au XIII<sup>e</sup> siècle, trois fois moindre qu'il ne l'est de nos jours.

Ces inféodations s'étant faites librement, il avait fallu, pour que le seigneur et le vilain tombassent d'accord qu'à une heure donnée la possession des 7 hectares et demi fût aussi avantageuse à l'un que l'était à l'autre l'exploitation des 80 ares en blé et en herbe. C'était le résultat d'une situation économique qui s'imposait. On ne saurait en faire honneur politiquement au régime féodal, pas plus qu'on ne serait fondé à louer la générosité du gouvernement des États-Unis d'avoir vendu, depuis cinquante ans, pour 10 francs l'hectare, nombre de surfaces fertiles aux colons européens. Seulement il n'est pas niable que la condition de l'ouvrier fieffé du XIII<sup>e</sup> siècle ait été avantageuse et que son salaire, évalué en argent, ait à cette époque singulièrement progressé. Ce qui le prouve, c'est que les maîtres d'alors offrent fréquemment aux prolétaires ruraux une prime pour annuler les anciennes conventions. Un monastère rachète ainsi, sous

Philippe le Hardi, les emplois de charretier, de gardeur de porcs, de fournisseuse héréditaire du fil à coudre — moyennant 560 francs, — afin de supprimer en même temps les distributions de lin et de chanvre qui constituaient le paiement de cette dernière. Il fallait que les propriétaires, pour agir ainsi, eussent la certitude de se faire servir à meilleur compte, soit par des paysans affiésés à des conditions nouvelles, soit par des colons indépendants.

Cependant ce travail libre était lui-même bien payé : un faucheur gagne, en 1200, 5 francs par jour *de notre monnaie*, en tenant compte et de la valeur *intrinsèque* du métal et de sa valeur *relative* par rapport au prix de la vie — de la *puissance d'achat* de l'argent, — ainsi que seront établis tous les chiffres qui vont suivre<sup>1</sup>. Les journaliers de Languedoc et de Normandie reçoivent, en 1240, 2 francs; et si, à Paris, la journée des porteurs d'eau de saint Louis n'est que de 1 franc, c'est qu'ils sont nourris et logés au palais royal et qu'il s'agit de gages assurés pour toute l'année. Comparées aux salaires actuels, que l'on évalue, pour le manœuvre non nourri, à 2 fr. 50, et pour le

1. Ce procédé a pour but d'épargner au lecteur des calculs perpétuels et fastidieux. Voyez notre *Histoire économique de la propriété*, t. I, p. 27 et 62. Ainsi le journalier touche 6 deniers tournois en 1240; ces 6 deniers valent intrinsèquement 0 fr. 50, parce qu'ils signifient 2 grammes et demi d'argent fin, et comme ces 2 grammes et demi d'argent fin ont une puissance d'achat quatre fois plus forte que celle qu'ils ont aujourd'hui, les 50 centimes de 1240 correspondent à 2 francs de 1899.

manœuvre nourri, à 1 fr. 50 par jour, les rétributions du xiv<sup>e</sup> siècle ne leur sont pas inférieures. Celles que nous avons recueillies fournissent une moyenne de 2 fr. 34 entre 1301 et 1325, de 2 fr. 80 de 1326 à 1350, de 2 fr. 70 de 1351 à 1375, pour la journée des laboureurs, vendangeurs, bûcherons, batteurs en grange. Les plus heureux vont jusqu'à 4 fr. 20; les moins favorisés descendent à 1 fr. 40; on constate, dans notre France de 1899, des différences semblables, et même de plus grandes, suivant les départements et les saisons. Or les moyennes qui précèdent, résumés de chiffres venus des quatre points cardinaux et puisés à mille sources diverses, s'appliquent à *l'ensemble de l'année*. On tomberait dans de singulières exagérations, si l'on ne prenait pas garde que les salaires de moisson ou de vendange — les plus nombreux et aussi les plus hauts de ceux que l'on rencontre dans les comptes, parce qu'en ces périodes beaucoup de gens embauchaient des ouvriers supplémentaires — ne sont pratiqués que durant des moments assez courts.

Le traitement de l'homme le plus bas placé dans la hiérarchie laborieuse était donc égal à ce qu'il est aujourd'hui et certainement plus avantageux qu'il n'a été de 1801 à 1840. Il était impossible qu'il en fût autrement, si l'on se reporte aux conditions de la France entre 1301 et 1350. Les causes qui favorisaient alors le travailleur rural sont analogues à celles qui faisaient payer, il y a

trente ans, un manœuvre du Far-West 12 et 15 francs par jour. Quand on peut devenir propriétaire sans bourse délier, comme au temps de Philippe de Valois, et cultiver son propre fonds, personne ne veut plus cultiver la terre d'autrui. Pour que ce serf affranchi, à qui son maître d'hier, devenu simplement son seigneur, « accensait » le sol à discrétion, consentit à travailler à la tâche, il fallait qu'il n'eût pas en poche les quelques dizaines de francs indispensables à l'achat du matériel sommaire d'une petite exploitation. C'est pourquoi les services de l'ouvrier agricole furent à plus haut prix sous Jean le Bon que sous Louis XVI. Il en est de même des femmes employées aux besognes des champs, dont on évalue aujourd'hui le salaire moyen à 90 centimes, quand elles sont nourries, et 1 fr. 50 quand elles ne le sont pas. Elles gagnaient en moyenne, au xiv<sup>e</sup> siècle, 1 fr. 80 sans nourriture, en Normandie ou en Champagne; et les faneuses de l'Anjou n'ont que 1 fr. 50, mais les vigneronnes de la Lorraine ont 2 fr. 10.

Que serait-il advenu de cette prospérité d'un pays que Froissart nous dit être « gras, plein et dru, les gens riches et possédant de grands avoir », si la guerre de Cent Ans ne fût venue brusquement l'interrompre? Sans doute la population eût continué à s'accroître, le sol eût été rapidement utilisé. Le contraire arriva; avec la fin du xiv<sup>e</sup> siècle commence une ère navrante où la civilisation, rudement, fut refoulée en arrière; la terre tomba

au xv<sup>e</sup> siècle à moins du cinquième des prix qu'elle avait naguère atteints. Mais les salaires augmentèrent à mesure que le pays se dépeuplait. Au lieu de 2 fr. 70 sous Charles V, le manœuvre gagna 3 fr. 15 sous Charles VI et 3 fr. 60 sous Louis XI. De son côté la journalière rurale qui recevait, en 1326-1350, 1 fr. 80, acquiert, de 1401 à 1500, une paye normale de 2 fr. 25 à 2 fr. 30. Les bras mâles ou femelles, les simples bras du xv<sup>e</sup> siècle sont moitié plus rémunérés que ceux du xix<sup>e</sup>, si l'on n'envisage que le taux de la journée.

Les travaux auxquels s'appliquent les chiffres qui précèdent sont tous de la nature la moins compliquée, travaux des champs pour la plupart : tasseurs de foin, hotteurs de raisins, scieurs de bois, faucheurs ou laboureurs, les moindres d'entre eux touchent 1 fr. 20 s'ils sont nourris, et 2 fr. 40 s'ils ne le sont pas; les mieux rétribués ont jusqu'à 3 francs avec nourriture et jusqu'à 6 francs lorsqu'ils se nourrissent à leurs frais. Les femmes occupées à cueillir du lin ou des pommes, à sarcler ou à blanchir le linge, touchent de 1 fr. 25 à 3 fr. 50. Et cela dans les diverses provinces, au nord ou au sud de la France, sans que l'on puisse discerner une supériorité quelconque du journalier urbain : en effet les hommes de peine — « sommeliers du corps » — de la maison royale ne reçoivent pas plus de 1 fr. 50 en 1380; les balayeurs de Paris n'obtiennent pas davantage au début du règne de François I<sup>er</sup>; les uns et les autres étant, bien

entendu, nourris. Le journalier de Bayreuth, en Bavière, recevait, dans les mêmes conditions, un salaire identique ; celui d'Augsbourg avait 3 francs, mais sans aliments, et ceux d'Angleterre un salaire un peu plus élevé, 3 fr. 50 à 3 fr. 80, qui se rapprochait par conséquent beaucoup de notre moyenne française. Ce n'est pas une des moindres singularités du moyen âge que le faible écart de ces chiffres, d'un pays à l'autre, au xv<sup>e</sup> siècle.

Par combien de jours faut-il multiplier cette paie quotidienne pour connaître le salaire annuel ? Le nombre des jours chômés a beaucoup varié sous l'ancien régime suivant les siècles, les régions et, dans chaque région, suivant la nature du travail. Si l'on en croyait Boisguillebert, il n'y aurait pas eu dans l'année plus de 200 jours où il fût permis de se livrer aux « œuvres serviles ». Les magistrats, à en juger par leur calendrier, respectaient avec scrupule 89 fêtes d'obligation, en plus des dimanches ; mais de tout temps, les administrations publiques chôment plus volontiers que la classe ouvrière. Il est par exemple inadmissible que le paysan ait jamais consenti à se croiser les bras au mois d'août, en pleine récolte, pendant les quinze jours que les gens du Tiers État classaient comme « non ouvrables ». Mais on peut considérer que, sur les onze autres mois, étaient répartis, en sus des jours où le cultivateur se repose aujourd'hui volontairement, une cinquantaine de jours de chômage obligatoire : soit 250 jours de labeur par an.

La comparaison du salaire des *journaliers nourris* avec celui des *domestiques de ferme* tend à prouver que la durée du travail était autrefois moindre que de nos jours : il a dû exister de tout temps, entre ces deux salaires, une marge représentant la somme des dépenses incombant au journalier et non au domestique, telles que le loyer, l'éclairage, le chauffage; et l'écart n'a jamais pu représenter beaucoup plus que ces dépenses. La journée du manœuvre nourri, à 4 fr. 50, donne aujourd'hui, multipliée par 300, 450 francs par an, soit 100 francs de plus que le salaire du domestique, évalué à 350 francs. Proportionnellement le journalier semble moins payé que le domestique. Il a pu l'être davantage au temps jadis. Le service personnel était aussi honorable et noble, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, qu'il est discrédité dans l'esprit de nos travailleurs contemporains, et si l'état de domestique s'est depuis cent ans amélioré plus que tous les autres, sous le rapport du salaire, c'est précisément parce qu'il a été moins recherché par les salariés.

Mais en admettant l'influence de ce courant d'opinion qui a dû faire monter les gages du serviteur rural et baisser ceux du journalier, il serait toutefois inexplicable que les propriétaires d'il y a quatre et cinq cents ans se fussent plu à donner bénévolement aux seconds le *double* de ce que leur eussent coûté les premiers. Si le manœuvre nourri du xiv<sup>e</sup> siècle, payé 4 fr. 40 par jour, eût travaillé trois cents jours, il aurait eu au bout de l'année

420 francs, tandis que le valet de ferme n'avait alors que 192 francs. Le salaire moyen du domestique de 1899 représente deux cent trente trois journées du manœuvre nourri : jamais cette proportion n'a été atteinte au moyen âge. Du xiii<sup>e</sup> siècle au xvi<sup>e</sup> le salaire du domestique équivalait au maximum à cent quatre-vingt-sept journées et au minimum à cent cinquante journées de manœuvre nourri. De sorte qu'en attribuant au manœuvre nourri, comme revenu annuel, le produit de deux cent cinquante jours de travail seulement dans les siècles passés, on trouve encore, entre ce revenu et les gages du domestique, un écart plus grand qu'aujourd'hui. Le fait est d'autant plus notable que les dépenses incombant au journalier et non au domestique, notamment le chauffage et le loyer, sont au nombre de celles qui ont le plus augmenté.

Cette observation confirme ce que je disais tout à l'heure, que la condition du journalier était meilleure autrefois que celle du domestique, tandis que c'est le contraire en 1899. Il y avait pourtant, *proportionnellement au nombre d'hectares cultivés*, plus de bras dans les campagnes : d'abord parce qu'il en fallait davantage pour la culture — le batteur au fléau avait en grange de la besogne pour une partie de l'hiver; — ensuite parce que beaucoup des moissonneurs et des faneuses étaient des ouvriers de métier, fileuses ou tisserands souvent, qui quittaient le rouet ou la navette pour la fourche ou la faucille. S'il y avait aujourd'hui, avec les

machines agricoles et l'organisation mécanique de l'industrie textile, autant de monde aux champs qu'il y en avait au xv<sup>e</sup> ou au xvi<sup>e</sup> siècle, comme le souhaitent ceux qui se plaignent de la dépopulation des campagnes, les malheureux laboureurs, privés d'ouvrage, crèveraient de faim durant dix mois de l'année.

Pas plus que ceux de 1899 les domestiques de ferme d'autrefois n'étaient habillés aux frais de leurs maîtres; la preuve, c'est que, dans un bon nombre de contrats, il est stipulé que ces derniers fourniront aux hommes une robe, un chaperon, aux femmes une jupe, un surcot, aux uns et aux autres quelques aunes de toile ou quelques livres de laine, mais les gages monnayés subissent toujours une réduction proportionnée à l'importance de ces objets de toilette, et il importe peu qu'ils soient remis en nature par le maître, du moment où le serviteur paie leur prix en argent.

Comme les salaires des manœuvres, les gages des domestiques ruraux s'élevèrent du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle : de 1276 à 1325, la moyenne est de 180 francs par an; de 1326 à 1350, elle fut de 192 francs; dans la seconde moitié du siècle, elle se hausse à 242 francs; puis, en 1401-1450, elle passe à 320 francs, et à 342 francs en 1451-1475. Ces gages étaient, comme on voit, presque équivalents à ceux de nos jours; ce fut, on vient de le dire, le point culminant de la courbe des prix du travail; mais à cette même date le journalier, avec

ses 3 fr. 60 par jour, se faisait 900 francs avec un labeur de 250 jours par an, c'est-à-dire 20 p. 100 de plus que le journalier de 1899 avec un labeur de 300 jours.

Les moyennes qui précèdent recouvrent naturellement de grandes inégalités : nous ne regarderons pas, il est vrai, comme des domestiques, ces « charretiers à pied », ou à cheval, dont les uns reçoivent 5 francs et les autres 10 francs par jour pour convoier l'armée de Louis IX en 1231, ou celle de son fils en 1285; il s'agit ici d'un service militaire — le train des équipages, — non d'un service agricole, et tout ce qui a trait à la guerre est fort bien payé en ce temps-là. Nous ne comprendrons pas non plus, dans la catégorie des adultes employés à l'exploitation rurale, les bambins auxquels on ne donnait que 20 francs par an et quelquefois 12 francs. Le besoin de bras, la hausse des gages, multiplia, dès la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les embauchages de petits êtres saisis par le travail à des âges invraisemblables. Tel père loue pour un an et demi, comme servante, sa fille âgée de huit ans; tel autre « baille » pour neuf ans, à un fermier voisin, « le corps d'une sienne fille âgée de quatre ans ». Les liens de famille ne sont pas un obstacle à ces engagements : des fils se louent comme serviteurs chez leurs pères, avec leurs femmes et leurs enfants, au nom desquels ils se portent garants. Dans les mœurs d'une époque qui sortait à peine du servage, il ne pouvait s'attacher

aucune idée humiliante au service domestique. Le peuple des campagnes, au sein duquel le mouvement des idées s'opère avec plus de lenteur, n'a pas encore là-dessus la même manière de voir que celui des villes : il est aujourd'hui nombre de métayers et de curés de village qui ont chez eux leur sœur comme servante appointée. Les valets ne mangent-ils pas à la ferme à côté des maîtres, dont la prérogative est seulement d'occuper à table le « haut bout » ?

Dans la hiérarchie du faire-valoir rural, le petit berger, le gardeur de porcs, le « petit valet pour les chevaux » tiennent le plus bas degré : ils touchent 80 à 100 francs par an. Beaucoup de ceux d'aujourd'hui, à âge égal, n'ont pas autant. Les « bons valets de charrue », bouviers, vachers, domestiques, batteurs en grange, constituent le gros de l'effectif ; leurs gages variaient de 200 à 350 francs suivant la capacité ; enfin, au haut de l'échelle, sont les charretiers — comme de nos jours, d'ailleurs, le « fin charretier » était un personnage rare, — on lui donnait jusqu'à 400 et 500 francs par an.

Comparerait-on à ces valets rustiques les serviteurs attachés, dans le « plat pays » ou dans une « bonne ville », non à *la terre*, mais à *la personne* d'un bourgeois ou d'un châtelain ? Si l'on néglige ceux qui ont une aptitude spéciale, cochers, cuisiniers, etc., et si l'on ne s'occupe que de la province — les gages des hommes à Paris étant aujourd'hui

exceptionnellement élevés, — on remarque que les domestiques de l'intérieur ressortent à *l'heure actuelle* en moyenne à 370 francs, contre 350 francs pour ceux de la ferme. La même analogie de traitement se retrouve au moyen âge. Il faut naturellement laisser de côté les privilégiés : le valet de chambre de saint Louis payé 728 francs, ou le barbier-valet de Charles le Sage qui recevait 2 000 francs; comme aussi les valets de princes, bien que celui du comte d'Artois ne soit pas appointé plus de 550 francs au xiv<sup>e</sup> siècle, et celui de la comtesse de Savoie plus de 316 francs en 1299. Encore moins doit-on ranger dans la simple domesticité les semi-fonctionnaires auxquels incombent les emplois cynégétiques des châteaux opulents : un fauconnier qui touche 3 300 francs, un veneur qui touche 1 500 francs. On pourrait plutôt y faire rentrer les pages — à 190 francs par an en 1313, — puisque aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles ces jeunes gens, poétisés par le roman et le théâtre, joignaient à leur service d'honneur les tâches les plus vulgaires, voire les plus malpropres. Le valet d'un rentier urbain, d'un curé, d'un marchand, d'un notaire, avait des gages peu différents de ceux du domestique de ferme, un peu plus bas cependant, tandis qu'aujourd'hui ils sont un peu plus hauts. On en rencontre depuis 150 francs au xiv<sup>e</sup> siècle, et les plus favorisés vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle ne dépassaient pas 300 francs dans les familles bourgeoises. Des gages de 500 francs,

comme en donne la comtesse d'Angoulême, mère de François I<sup>er</sup>, en 1497, ou 600 francs, ainsi que paye à la même époque la vicomtesse de Rohan, sont vraiment hors de pair.

On en peut dire autant des « valets de chariot » — cochers — et palefreniers, des cuisiniers à la journée qui se font 5 francs par jour à Paris, au XIII<sup>e</sup> siècle, ou des « queux » de grande maison, auxquels on paye jusqu'à 600 francs de gages chez le duc d'Orléans fils de Philippe VI, et jusqu'à 1 000 francs chez le prince de Piémont. Ceux des simples particuliers ont depuis 500 francs jusqu'à 300, chiffre dont se contente le chef de cuisine de l'évêque de Troyes. Si l'Hôtel-Dieu de Paris paye ce dernier prix, d'autres hospices trouvent à meilleur marché à qui confier la direction de leurs casseroles. Quant aux aides, aux « valets d'escuelerie », ils descendent à 100 francs et ne dépassent jamais 250. On rencontre même en Allemagne des marmitons à 40 francs par an. Le reste du personnel qu'abritait le manoir féodal et dont l'effectif variait selon le rang et la richesse des maîtres, depuis une douzaine de personnes chez des seigneurs ordinaires jusqu'à deux cents chez la duchesse de Bourgogne, avait une condition analogue. La diversité de leur traitement en numéraire vient de l'importance plus ou moins grande de leurs loisirs et des bénéfices en nature qui leur sont concédés.

Pour les domestiques femmes, la distinction

entre celles des fermes et celles des bourgeois offre moins d'intérêt que pour les hommes; non seulement parce que les salaires des unes et des autres se ressemblent, mais aussi parce que leurs fonctions, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, différaient peu dans les petits ménages urbains, où elles traient la vache et font la litière du cochon, de leur emploi aux champs, où elles poussent le rouet et remplissent la marmite dans l'âtre. La moyenne des unes et des autres, servantes de ferme et d'intérieur, « chambelières » ou filles de basse-cour, balayant la salle ou battant en grange, *bonnes à tout faire*, suivant l'expression moderne, est de 108 francs de gages au XIV<sup>e</sup> siècle, de 145 francs au XV<sup>e</sup>, où, comme les hommes, elles ont enchéri. La moins payée ne touche qu'une soixantaine de francs chez un charretier; une vachère, « servante à la cour », près d'Orléans, n'a guère davantage; mais une chambrière de chanoine a 135 francs; une lavandière de ville en a 200. Au-dessus de cette plèbe de la domesticité est l'élite, naturellement peu nombreuse, les « femmes de chambre » des châtelaines, dont les gages n'ont pas de règles et vont à 500 francs et même à 750 chez une princesse, belle-sœur du roi. Les cuisinières, que le XIX<sup>e</sup> siècle traite avec une faveur marquée, étaient à peu de chose près sur le même rang que les autres servantes. Quant aux nourrices, leur lait est payé suivant sa destination : celles de l'Hôtel-Dieu de Paris n'ont que 45 francs sous Louis XII, celle d'un

bourgeois d'Angers avait 110 francs, tandis que la nourrice d'une princesse avait 500 francs et que le sein qui alimente, au XIII<sup>e</sup> siècle, un frère de Philippe le Bel est appointé à 9 francs par jour, allaitement exceptionnellement coûteux, puisqu'il ferait ressortir l'année entière à 3 285 francs.

Si nous rapprochons le salaire des servantes de celui des journalières nourries, nous voyons que l'écart entre ces deux catégories est très certainement supérieur à la somme des dépenses dont la première est dispensée et qui incombent à la seconde. On en doit conclure que journalières ou manœuvres, travaillant 250 jours par an, ont été beaucoup mieux rétribués au moyen âge que les domestiques des deux sexes; ce qui est le contraire aujourd'hui, quoique les manœuvres travaillent 300 jours. Il y a là un phénomène positif, quoique singulier : les servantes de ce temps étaient moins payées que celles du nôtre, les journaliers l'étaient davantage qu'aujourd'hui.

Autre matière à réflexion : la proportion variable du salaire des hommes à celui des femmes, dans la suite des âges. On évalue en 1899 la journée des uns à 2 fr. 50, celle des autres à 1 fr. 50, c'est-à-dire aux trois cinquièmes — 60 p. 100; — mais il s'en faut de beaucoup que ce rapport soit uniforme sur tout le territoire de la République. Ceux d'entre nous qui habitent la campagne peuvent s'en rendre compte par leur expérience personnelle. Les salaires masculins

sont plus élevés dans tel département où les salaires féminins sont bas, que dans tel autre où les femmes sont mieux rémunérées. Quelle est la cause de cette anomalie? Les ennemis du travail féminin se hâteront de répondre que la faute en est au sexe faible, qui fait, par sa concurrence, baisser le prix du travail des hommes. Mais comment se pourrait-il faire alors que, dans les districts où un plus grand nombre de femmes travaillent, elles soient mieux rétribuées que dans ceux où il y en a peu à aller en journée; qu'en un mot leur travail soit plus cher quoique plus abondant?

Nous venons de dire que la journée de femme équivalait aujourd'hui à 60 p. 100 du prix de la journée d'homme. Dans l'espace de quatre cents ans (1200-1600) le rapport entre les bras mâles et femelles varia au point de faire estimer ceux-ci jusqu'aux trois quarts du prix de ceux-là, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, et de déprécier ensuite au xv<sup>e</sup> le labeur des femmes jusqu'à près de moitié seulement de celui des hommes. Quelle a été la cause de ce changement, et ne faut-il pas dire, en retournant l'argument de ceux qui cherchent de nos jours à entraver le travail féminin pour faire hausser le masculin, que c'est au contraire la baisse de la paie masculine, *provoquée par des causes indépendantes des salariés*, qui, amenant la gêne du ménage, contraignit un plus grand nombre de femmes à solliciter de l'ouvrage et à en restreindre la valeur par leur mutuelle concurrence?



## CHAPITRE II

### Salaires des paysans et des domestiques de 1525 à 1600.

Diminution des salaires au xvi<sup>e</sup> siècle. — De l'avènement de François I<sup>er</sup> à celui de Henri IV la paye du manœuvre se réduit de moitié. — Comparé au moins fortuné de ses ancêtres, le journalier de 1576-1600 reçoit un salaire inférieur d'un tiers. — Détail des rémunérations quotidiennes des faucheurs, laboureurs, vendangeurs, terrassiers, bûcherons, etc., dans les diverses provinces de 1526 à 1600. — Le xvi<sup>e</sup> siècle marque le triomphe des propriétaires fonciers et la déroute des travailleurs. — Valeur respective du travail et de la terre depuis le xiii<sup>e</sup> siècle. — La baisse des salaires atteint les domestiques autant et plus fortement que les journaliers. — Cette dépression des gages est lente et régulière. — Médiocrité des salaires des femmes. — Les servantes ont été les privilégiées de la civilisation moderne. — Baisse de la paye des journalières, analogue à celle des manœuvres. — Tarif de la journée des vigneron et jardiniers depuis 1200 jusqu'à 1600. — Il subit au xvi<sup>e</sup> siècle la dépréciation générale.

Prix payés pour la culture des vignes à la tâche. — Les *maxima* sont atteints au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Valeur des autres travaux agricoles, exécutés à façon, de 1200 à 1600 : battage des grains, labourage des terres, fauchage de l'herbe ou des blés, etc. — Tous sont beaucoup plus chers durant la période de 1200 à 1525 que de 1525 à 1600.

Avantages matériels que la force des choses, au moyen âge, avait procurés au paysan : droit d'usage dans les forêts. —

Gratuité presque absolue du bois, pour le chauffage, la construction, les meubles, etc. — Droit de vaine pâture; jouissance banale de presque tout le territoire pendant une partie de l'année. — Vérité ancienne de la loi de Malthus. — Chiffres infimes des redevances forestières. — On défriche encore à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle en incendiant les forêts. — Bas prix de certaines superficies boisées au xvi<sup>e</sup> siècle. — Empiètements ordinaires des paysans riverains sur les bois. — Bornes qu'on oppose, à partir de 1550, à la déperdition des arbres. — Traditions du communisme foncier dans les campagnes. — Différences entre la propriété complète du bétail et la propriété limitée du sol. — Le possesseur d'une prairie n'en jouit que de mars à juillet, chaque année. — Préjugés relatifs à la nécessité des pâtures banales.

Jamais le salaire des paysans n'avait été au moyen âge aussi élevé que dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle; jamais, dans les temps qui vont suivre, il n'atteindra des chiffres équivalents, pas même de nos jours. Dès le règne de Louis XII (1498-1515), les dépenses du prolétaire, comparées à ses recettes, accusent une situation moins favorable : l'influence de la crue de population se manifestait.

Le journalier qui gagnait 3 fr. 60 sous Charles VIII, ne gagna plus que 2 fr. 90 sous François I<sup>er</sup>, 2 fr. 25 sous Charles IX et 1 fr. 95 à l'avènement de Henri IV. Le laboureur de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle n'avait ainsi, pour vivre, *que la moitié de ce qu'avait eu son aïeul*, cent ans auparavant. Il n'avait guère plus des deux tiers de ce dont avait joui le moins fortuné de ses pères depuis le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. Le salaire, sous Henri III, oscille depuis 1 fr. 27, prix d'un vendangeur à Issoudun, jusqu'à 3 francs, prix d'un journalier de Bour-

gogne. Nourri, le manœuvre doit se contenter en moyenne de 90 centimes à cette époque, tandis qu'un siècle plus tôt il recevait 1 fr. 80, et que 50 ans avant il touchait 1 fr. 20. Une paie quotidienne de 1 fr. 60, encore assez ordinaire en 1510, est tout exceptionnelle en 1545 pour un journalier *nourri*; le seul à qui nous la voyons accordée, à cette date, doit en retour un service particulièrement pénible : il soigne les pestiférés à Montélimar.

Le xvi<sup>e</sup> siècle, qui vit le triomphe des propriétaires fonciers, vit aussi la déroute des travailleurs manuels; tandis que le xv<sup>e</sup> siècle, où les terres étaient tombées presque à rien, avait été l'ère la plus avantageuse pour les salariés. Veut-on se rendre compte de la valeur respective du travail et de la terre? Rapprochons les moyennes du revenu de l'hectare labourable de celles du salaire des manœuvres. Au xiii<sup>e</sup> siècle et jusqu'au premier quart du xiv<sup>e</sup> — époque où le sol labourable n'est que très partiellement dans le commerce, — le gain annuel du vilain correspond au revenu annuel de 8 hectares, puis au revenu de 19 hectares (1326-1350); enfin, au xv<sup>e</sup> siècle, le journalier est aussi riche avec sa paie que le propriétaire oisif de 32 hectares. Cet état de choses, il est vrai, ne dure pas longtemps; le travailleur ne gagne déjà plus, à l'avènement de Louis XII, que l'intérêt de 19 hectares, puis de 15 hectares et demi en 1600. Quelle qu'ait été, depuis cette époque jusqu'à nos

jours, où l'hectare rapporte 50 francs, la hausse du sol cultivé, le salaire de notre journalier actuel à 750 francs égale l'intérêt de 15 hectares, et le travail par conséquent est plus apprécié, par rapport à la terre, qu'il n'était il y a 300 ans.

La dépression des gages au xvi<sup>e</sup> siècle ne se produit pas brusquement; elle n'est le résultat d'aucune catastrophe, d'aucun krack dans la fortune publique; au contraire elle s'accroît en raison inverse des progrès de cette fortune et procède insensiblement comme une mer qui se retire. L'avilissement des salaires atteint au même degré presque toutes les professions : le domestique de ferme, au lieu de 306 francs en 1500, ne reçoit plus en 1600 que 150 francs; le domestique de ville ou d'intérieur, au lieu de 282 francs, n'en touche plus que 120. Tous ces chiffres sont formulés, ainsi qu'on l'a expliqué ci-dessus, d'après le pouvoir d'achat de la monnaie. *Nominalement*, intrinsèquement, le prix du travail s'élève à la vérité de 33 p. 100, mais le prix de la vie augmente de 200 p. 100.

Les servantes qui, de 1476 à 1525, avaient 138 francs et qui, à ce taux, étaient beaucoup moins payées que celles d'aujourd'hui, dont le salaire est de 210 et de 300 francs selon qu'elles sont employées à la campagne ou dans les villes, les servantes n'ont plus en 1600 que 73 francs. La fille de ferme et la bonne à tout faire sont donc, au point de vue des gages, sans avoir fomenté

aucune grève, *les privilégiées de la civilisation moderne*, celles qui en ont le plus profité. Du commencement à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la journalière nourrie est passée de 1 fr. 20 à 50 centimes. Si elles se nourrissent à leurs frais, les femmes employées aux travaux champêtres n'obtiennent plus que 1 fr. 07 en moyenne, au lieu de 1 fr. 92. Pour prétendre davantage il faut des capacités particulières : une ouvrière en tapisserie se fera 1 fr. 75 à Orléans; près de Nancy on donnera 1 fr. 60 à une vigneronne.

Ce n'est pas que les métiers ruraux aient été, plus que les bras du simple manœuvre, épargnés par la crise nouvelle. Les vigneronns, dont le salaire moyen est, en 1600, de 2 fr. 50 sans nourriture, étaient payés, cinquante ans avant, 3 fr. 84. Ils avaient gagné 3 fr. 50 au xiv<sup>e</sup> siècle, 3 fr. 37 au début du xv<sup>e</sup> siècle et 4 fr. 50 sous Louis XI. Il en est de même des jardiniers à la journée, auxquels on donnait 3 fr. 50 au xiv<sup>e</sup> siècle et seulement 2 fr. 10 au xvi<sup>e</sup>. Employés à l'année, ce genre de serviteurs n'avaient pas en 1590 plus de 227 francs, tandis qu'on les payait 330 francs en 1490.

Par le salaire des vigneronns au moyen âge l'on peut augurer que la culture de la vigne coûtait aussi cher qu'aujourd'hui. Il serait facile de s'en rendre compte par la comparaison, à diverses époques, du prix des façons, si les indications des comptes n'étaient souvent trop vagues pour servir

de base à des calculs. Le travail qu'exige le vignoble se divise, comme on sait, en une série d'opérations de valeur inégale. La connaissance détaillée des unes ou des autres — enlèvement des échelas, labourage, taille, recépage, binage, liage des ceps — ne nous instruit pas du total des frais qui seul ici nous importe. Pourtant la culture à forfait de la vigne, lorsqu'elle paraît embrasser l'ensemble des soins nécessaires, durant les douze mois de l'année, à la préparation d'une bonne récolte, revient en 1202, dans le département de la Seine, à 418 francs l'hectare. En 1350, à Dourdan, dans Seine-et-Oise, elle coûte 714 francs. En Normandie elle s'élève, en 1410, à 1 125 francs l'hectare, chiffre extraordinaire qui tenait sans doute à la pénurie des hommes du métier, ceux sur lesquels on parvenait à mettre la main faisant la loi aux propriétaires. A la fin du siècle on ne dépensait plus dans la même localité (1498) que 756 francs. Mais au xvi<sup>e</sup> siècle l'hectare de vigne ne représentait que 660 francs de débours à Argenteuil et 540 sous les murs de Paris. Au temps de la Ligue la moyenne, en France, était tombée depuis le centre jusqu'à l'est à 380 francs; le vigneron devait donc se contenter, sous Henri III, d'un gain non seulement inférieur de près de moitié à celui qu'il avait eu sous Charles VI et sous Louis XII, mais qui n'égalait même pas celui dont, quatre siècles auparavant, il jouissait sous Philippe-Auguste.

Les autres façons agricoles, rapprochées de leurs

prix actuels, viennent confirmer les observations précédentes. Je laisse de côté tous les travaux malaisément comparables, soit parce qu'ils sont peu définis — défrichement de terres, abattage d'arbres, creusement de fossés, — soit parce qu'ils n'ont plus leurs pareils de nos jours.

Dans la catégorie des ouvrages sans analogie présente rentre le battage des grains à façon. Il n'existe presque plus en France de batteurs au fléau, ni pour le blé ni pour l'avoine ou l'orge. Si quelques fermiers bretons usent encore, pour leur *sarrasin*, de cet instrument antique, le nombre en diminue sans cesse et cette besogne, en tout cas, n'est l'objet d'aucun de ces contrats si usités jadis pour la séparation du grain et des pailles. Comparons toutefois la fin du xvi<sup>e</sup> siècle avec les quatre cents années antérieures : en 1590 le battage et le vannage de l'hectolitre de blé coûtaient 73 centimes; au xv<sup>e</sup> siècle ils avaient valu en moyenne 1 fr. 60, et, dans les deux siècles précédents, 1 fr. 28.

Il est des travaux champêtres, comme le labourage, qui sont demeurés les mêmes jusqu'à ce jour; il en est, comme le fauchage de l'herbe, pour lesquels les machines commencent à se substituer aux bras, mais qui se font encore exclusivement de main d'homme dans les régions où la petite propriété domine. Ceux-là permettent d'assez exactes assimilations entre le présent et le passé. Or le labour à façon se paie aujourd'hui 25 francs

pour les blés de mars et 50 francs pour les blés d'hiver, dont les semailles sont précédées du passage deux fois répété de la charrue. Ce *double labour* valait en 1346, à Montauban, 73 francs; il se payait à Rouen, en 1404, 68 francs l'hectare, et en 1588, en Artois, 35 francs seulement. Quant au fauchage des prés à façon, qui se paie environ 15 francs l'hectare dans la Normandie du xix<sup>e</sup> siècle, il coûtait jusqu'à 24 francs dans la Normandie du xiii<sup>e</sup> siècle, et en général 18 francs. Le prix moyen haussa aux siècles suivants et se maintient à 22 francs de 1401 à 1500. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle il était descendu à 12 francs.

J'ai essayé de montrer que le moyen âge, par les conditions matérielles où il se trouvait — et non pas par ses institutions sociales ni politiques, ce qui serait dire une sottise, — avait été contraint de payer la main-d'œuvre un prix très élevé et de la payer d'autant plus cher qu'elle était plus rare à l'époque de nos désastres. La même *force des choses*, qui agissait alors en faveur des classes laborieuses, en procurant au serf affranchi la propriété de la majeure partie du sol cultivable, l'avait gratifié aussi, par les « droits d'usage », de l'usufruit d'une autre portion très notable de la terre française : la superficie boisée; elle lui avait conféré enfin, par le « droit de vaine pâture », la jouissance de tout le reste du territoire pendant la moitié de l'année.

Ces deux derniers avantages constituaient, pour le « pauvre homme de labour » d'autrefois, de

véritables subventions nationales. C'était une propriété collective, une richesse banale, à la participation de laquelle étaient admis tous les citoyens des champs. Notre temps ménage aux non-possédants des subventions d'un autre ordre — telle est l'instruction gratuite; — il dote et entretient sur le budget, cette bourse commune, beaucoup d'institutions d'assistance pour les enfants, les malades, les infirmes, les vieillards, et tout fait prévoir que la part des déshérités est destinée à s'accroître, sinon par les soins du législateur, du moins par l'initiative privée. On objectera que la charité, sous toutes ses formes, n'est pas nouvelle et que le régime féodal, qui l'a pratiquée sur une vaste échelle vis-à-vis des malheureux non valides, abandonnait en outre aux valides, destitués de tout capital, des biens que la civilisation leur a repris.

Ce serait soutenir que la civilisation ou du moins le peuplement est un mal, et que, au-dessus d'un certain chiffre, plus les hommes sont nombreux, plus ils sont misérables. C'est la thèse de Malthus, et, jusqu'à notre siècle, il semble qu'elle ait été vraie. L'étude des temps qui ont immédiatement précédé le nôtre en fournit la preuve. Toujours le développement de la population pose des problèmes redoutables, et il ne les résout pas toujours. Pour que notre siècle se soit tiré à sa gloire des difficultés qu'il a eues à surmonter de ce chef, difficultés contre lesquelles nos pères, accablés pendant trois cents ans — de 1525 à 1830 — sous le poids de

leur nombre, ont vainement lutté, il a fallu des inventions, des découvertes, qui ont changé la face du monde. C'est à ces découvertes contemporaines que nous devons d'avoir pu augmenter la production des marchandises, plus encore que n'augmente le chiffre des hommes ; tandis qu'auparavant c'était le contraire qui avait lieu. A ce progrès récent de la science sont dues par conséquent notre richesse et la faculté de créer, au profit des moins favorisés d'entre nous, des subventions artificielles qui remplacent les subventions naturelles d'époques à demi barbares.

Les forêts devaient être, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans une telle disproportion, avec la population d'une part, et de l'autre avec le reste du sol, qu'elles ressemblaient, entre les terres cultivées, aux surfaces couvertes par la mer entre les continents. Les arbres n'avaient guère plus de valeur sans doute que les flots de l'Océan. De ce sol commun, de cette étendue « vaine et vague », le seigneur se déclara plus ou moins propriétaire, parce qu'à ses yeux les choses qui étaient à tout le monde n'étaient à personne, et que les choses qui n'étaient à personne étaient à lui. Possession nominale du reste, là même où elle fut reconnue. Comme il n'en aurait tiré aucun profit, le maître se trouva heureux de laisser, pour quelques francs ou quelques centimes, user et abuser de son bien.

En matière de bois le droit d'usage des habitants fut donc général : usage pour pâtures, pour chauf-

fage, pour charpente, pour meubles et ustensiles de toute sorte, aussi bien dans les forêts royales que dans les domaines des seigneurs laïques ou clercs. Il en était du chêne dans la futaie, comme aujourd'hui du moellon qui sommeille dans les entrailles de la terre, et qui n'a de prix que par le travail d'extraction, de charroi, de façonnage, dont il est l'objet. Les habitants de Perpignan prennent en 1296 le bois dont ils ont besoin moyennant 20 centimes le stère — 80 centimes de notre monnaie; somme élevée et qui n'était payée qu'aux abords d'une ville, puisque cent ans plus tard, dans la même province, de vastes forêts sont concédées à des particuliers avec autorisation d'y mettre le feu, « pour tuer et mettre en fuite les bêtes sauvages ». Ce mode sommaire de défrichement est encore appliqué dans le Midi au début du xv<sup>e</sup> siècle.

D'autres personnes, même sans être propriétaires, obtiennent le droit d'incendier ou de détruire certains bois de leur voisinage, pour détruire en même temps les sangliers et les ours qui les habitaient. Rien qui ressemble moins à nos idées étriquées, à nos économies sordides, sur cet article, que la magnifique prodigalité de nos pères en fait de bois. Aux portes de Paris, en 1346, le roi de France donne au duc de Bourgogne quatre hectares de la forêt de Crécy-en-Brie « pour la construction d'une nouvelle salle à son château »; politesse bien naturelle, puisque l'année précédente ce duc, recevant dans ses États le roi Philippe de Valois, lui

offrait une suite de festins dont la cuisine avait consommé 14 hectares de taillis. Quand on absorbe, pour débiter quelques solives ou faire rôtir quelques moutons, de telles surfaces forestières, c'est qu'elles ne sont pas bien précieuses. Dans le Gard, en 1271, la tuilerie de Campagnoles est louée moyennant une redevance de 6 000 tuiles par an, valant 300 francs d'aujourd'hui, avec pouvoir pour les preneurs de couper tout le bois que bon leur semble, et de faire paître partout leurs bestiaux. A Chéry-Chartreuve, dans l'Aisne, le seigneur concède même aux riverains (1231) une partie du sol boisé; il en interdit seulement le défrichement, sans doute afin que le droit de chasse qu'il s'est réservé ne devienne pas illusoire. Dès le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, on trouve les populations de la Marche en possession des droits d'usage et de pacage les plus larges dans la forêt d'Aubusson. Une charte seigneuriale reconnaît ces droits en 1263, « sans qu'il soit permis aux habitants de disposer des bois ni pour trafic, ni pour don ». Le seigneur se réserve seulement « un certain lieu de la forêt »; on le cantonne. Plus tard, en pareil cas, ce sont les usagers que l'on cantonnera. Les paysans, pour prix de cet usage, doivent seulement au suzerain une journée de charroi, « un voyage au bois ». Les choses marchaient ainsi depuis des centaines d'années quand, au XVI<sup>e</sup> siècle, le procureur fiscal du seigneur — ce fief appartenait alors à la dame de Beaujeu, fille de Louis XI — voulut

troubler les vilains dans leur jouissance. De là, entre les officiers de la princesse et les usagers, un procès où ces derniers obtinrent d'ailleurs gain de cause.

Dix-sept paroisses de l'arrondissement d'Avallon louent en 1319 le droit d'usage dans la forêt d'Hervaux; elles pourront y couper « tous bois qui leur seront nécessaires » moyennant un cens annuel de 10 deniers par feu. Au xiv<sup>e</sup> siècle ces 10 deniers valent 1 fr. 75, moins d'une journée de travail; au xviii<sup>e</sup> siècle ils vaudront 8 centimes. Pour une poule et 5 deniers par tête et par an, les paroissiens de Parassy, en Berry, obtiennent la libre possession de la forêt qui les entoure. Ces « concessions », il faut le dire, ne sont en général que des « reconnaissances » de droits plus ou moins obscurs, plus ou moins anciens, qui s'affirment et se précisent. Les gens de Jumièges et de Braquetuit, en Normandie, soutiennent, dans un procès de 1579, que la forêt est commune entre eux et l'abbaye à qui nominalemeut elle semble appartenir; que, moyennant un sol par an et par famille, ils y ont droit de pâture, de chauffage et de *glandée* pour leurs porcs.

Outre ces droits d'usage et de pâturage dans les bois seigneuriaux; les campagnards possèdent en propre une grande quantité de bois communaux; soit qu'ils en jouissent de temps immémorial, soit qu'ils leur aient été abandonnés par des traités en bonne forme. Le revenu des forêts demeure, en

bien des localités, si minime au xvi<sup>e</sup> siècle que ces « accords » ne sont guère onéreux au détenteur du fonds. En 1573, les herbes d'une forêt entière, celle de Fletz, en Limousin, ne sont affermées à nouveau que pour 10 sous et 2 poules (à peu près 7 francs par an). Le cens féodal des habitants de Chalonnnet, en Franche-Comté, pour droit d'usage dans les forêts royales, ne s'élève en 1584 qu'à 6 centimes par personne.

Le seigneur de La Rochefoucauld avait « accordé à toujours » au xiii<sup>e</sup> siècle, aux riverains de la forêt de la Boixe, en Saintonge, dont il était propriétaire, le droit de pacage à raison de 2 deniers — soit intrinsèquement 18 centimes — par chaque bœuf ou vache avec son veau. Il crut évidemment faire un bon marché, et les riverains crurent en faire un mauvais, puisqu'ils prétendaient avoir ce droit pour rien. Ils n'acceptèrent l'arrangement que parce qu'ils ne purent faire autrement, « n'ayant, disaient-ils, d'autre justice à laquelle il leur fût loisible de recourir ». Au xv<sup>e</sup> siècle les vassaux jouissent non seulement du pacage, mais aussi du chauffage dans la forêt; un procès leur est intenté à ce sujet par les seigneurs, qui le perdent. Les juges transforment seulement les 2 deniers de jadis en une redevance de 36 litres de froment, à payer par chaque « laboureur à bœufs », *quel que fût le nombre de ses bestiaux*, et de 18 litres par chaque « laboureur à bras ».

En 1515, nouveau procès, puis en 1634, puis en

1740; chaque siècle voit renaître d'interminables litiges. La rente en nature avait été, dans l'intervalle, reconvertie en numéraire; mais, comme la dépréciation du numéraire était continue et que le prix du bois suivait une progression constante, elle était devenue presque nulle. En même temps la population augmentait; par suite le droit d'usage devenait plus onéreux à celui qui le supportait. Au xvii<sup>e</sup> siècle une douzaine de paroisses envoient leur bétail à La Boixe; chaque matin des caravanes de bœufs, de vaches, de porcs et de moutons se dirigent en longues files vers la forêt. Le seigneur trouvait toujours qu'on prenait trop de bois; les usagers n'en avaient jamais assez. Pour 6 fours banaux, dont le revenu était insignifiant, on employait annuellement 70 000 fagots, qui très probablement ne servaient pas tous à cuire du pain. En 1759 La Boixe ne rapportait au propriétaire que 5 400 francs par an, et sa contenance était de 1 330 hectares.

Certes elle avait été dans le principe beaucoup plus étendue. Les cultivateurs ne se contentaient pas de tondre le sol forestier à mesure qu'il se repeuplait; ils s'en emparaient tout doucement, d'âge en âge, et le défrichaient à leur profit personnel. Les « accrues », accroissements, ou, pour mieux dire, les empiétements des riverains étaient chose si prévue, si naturelle, que souvent dans des chartes on règle *d'avance* de quel seigneur ils relèveront. Rarement il arrive que le châtelain songe

à placer des bornes, pour empêcher de nouvelles annexions du paysan. Les bornes d'ailleurs ne sont pas éternelles. S'il s'agit de biens d'église, les moines auxquels ils appartiennent, le receveur de l'abbaye, sont parents ou amis des paroissiens du voisinage. Ils ferment les yeux sur leurs main-mises, timidement accomplies, sillon par sillon, ou font cause commune avec eux. Quand un supérieur plus attentif « blâmera » les « aveux », c'est-à-dire criera à la spoliation, il sera trop tard. Des procès nombreux nous révèlent que, depuis un temps infini, une lutte incessante se poursuit entre le château et la chaumière qui entame tous les jours la forêt, « laquelle, à chaque génération, perd plusieurs centaines d'arpents » (1482). L'homme d'épée accuse l'homme de bêche d'avoir transformé ici près de 1 500 hectares en terres labourables. Une fois défrichés, avec l'absence de cadastre, impossible de revendiquer les bois. Rongés par le bétail, hachés par la main de l'homme, les bords « abroulis » de la forêt étaient bientôt impuissants à se défendre contre la charrue, qui venait sournoisement par derrière. Ce fut ainsi que l'usage et le pacage eurent raison de centaines de milliers d'hectares.

De-ci, de-là, il est bien opposé quelque digue à ces envahissements, comme aux abus des usagers que l'on essaie de faire jouir en bons pères de famille. En certains cantons de l'Île-de-France, les droits de pâture ne peuvent être exercés que dans

les taillis âgés au moins de trente ans. On inflige à Gray, en Franche-Comté, une amende à deux hommes qui ont abattu un chêne « parce qu'ils le croyaient mort, tandis qu'il avait encore du vif ». Pour prévenir le gâchage, une transaction intervient à Allan, en Dauphiné, entre le seigneur et ses vassaux (1464), portant que nul ne devra couper des poutres pour sa maison sans la permission du seigneur, *qui ne pourra la refuser*. Si, après avoir coupé ces poutres, il les laissait pourrir sur place, le vilain devrait en payer le prix à dire d'expert au profit de la commune.

Mais ce fut seulement au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, avec l'accroissement de la population, que les intéressés commencèrent à se préoccuper sérieusement de la déperdition inutile des arbres. Dans telle paroisse où, cent vingt ans auparavant, on reconnaissait à tout le monde le droit de couper du bois pour son usage ou *pour le vendre*, un accord de 1551 déclare que « ni le seigneur ni les habitants ne pourront en couper que pour leur provision et ustensile ». La durée du pacage est bornée alors en quelques forêts : il commencera au 15 mars pour finir au 1<sup>er</sup> octobre. A d'autres égards les déboisements, opérés sans aucune règle, avaient leurs dangers ; la population s'en apercevait. Le vice-légat d'Avignon défend, dans le Comtat-Venaissin (1595), « de dépeupler les bois et de faire aucun essart aux montagnes, attendu les grands dégâts que cela apporte au plat pays ».

Quelques gentilshommes, pour mettre fin à la communauté orageuse qui existait entre eux et les usagers, s'efforçaient de divorcer à l'amiable : le duc de La Trémoïlle offrait aux paysans de Benon de renoncer à leur droit sur la *totalité* de cette forêt, contre l'abandon en toute propriété d'une *partie* du sol (1599); mais tous les suzerains n'étaient pas aussi raisonnables. Puis, quand il s'agissait de traiter, de définir les droits réciproques, le campagnard sentait obscurément sourdre dans sa cervelle les prétentions invouées des aïeux à la possession exclusive du bois, comme de la lande. La tradition confuse du communisme foncier, que pratiquent toutes les sociétés humaines dans leur enfance et dont tant de vestiges subsistaient encore, le rendait hostile au partage. « Nous avons des griefs au sujet des bois », disaient dans leur manifeste de 1525 les paysans révoltés de l'Alsace, qui pourtant, moyennant quelques pfennings par arpent, jouissaient de très vastes superficies : « nos seigneuries *ont usurpé les forêts pour elles seules*. Notre opinion est que tous les bois, aux mains d'ecclésiastiques et de laïques qui ne les ont pas acquis par achat, doivent *retourner à la communauté*. »

Un autre reste de ce communisme rural dont nous parlons était le droit de vaine pâture. On constate dans l'Europe du moyen âge, comme dans tous les pays à demi barbares d'aujourd'hui, une grande différence entre la propriété du bétail, qui

est entière, et la propriété du sol qui est restreinte et bornée. Le maître d'une prairie n'avait droit qu'à la récolte du foin; il n'était chez lui que pendant trois mois et demi par an, de mars à juin; les coutumes fixent soigneusement les dates : ici le 1<sup>er</sup> mars, là le 8, ailleurs le 15. Sauf cette période, les prés appartiennent à tout le monde. Chacun peut y faire paître son bétail; c'est pour les paroissiens un bien public, comme la grande route pour les citoyens d'un même pays. Une prairie ne pouvait donc jamais être enclose, du moins complètement, puisque la généralité des habitants, pendant huit mois et demi par an, devaient y avoir accès. Là-dessus l'opinion est aussi susceptible que la jurisprudence est formelle. Pour soustraire égoïstement quelques hectares à la communauté, il faut qu'elle y consente par une transaction spéciale, comme on en voit une à Taulignan entre le suzerain et ses vassaux, qui déclare « en défense » *toute l'année* le pré du seigneur « lorsqu'il sera clos ». Trop de gens sont intéressés à maintenir intact ce patrimoine pour qu'aucune infraction puisse passer inaperçue. Quelques propriétaires de Bort (Limousin) ayant enclos des prés en 1564, la masse des paysans leur intente un procès, « comme étant privés ainsi du droit de secondes herbes »; et ces propriétaires s'empres- sent de déclarer, par acte notarié, « qu'ils n'entendent pas faire du *revivre* (ou regain) leur profit particulier », et qu'ils n'ont droit audit pré que

depuis le 25 mars jusqu'à la récolte de la première herbe. Aux prairies s'ajoutent toutes espèces de pâtures, que l'on appelle « vaines » — et qui effectivement le sont assez, il n'y pousse pas grand'chose, — les terres labourables après la moisson enlevée, les jachères, les friches, les landes et les marais.

Chacun peut seulement clôturer les alentours de sa maison, à la campagne comme à la ville, son jardin, son parc. En certaines provinces le laboureur a droit en plus à la retenue de 35 ares environ, à une « épargne de prairie », voisine de son habitation. Sauf ces exceptions le sol, pendant la moitié ou même la totalité de l'année, s'il s'agit de terres au repos, reste banal. Le droit de vaine pâture n'est limité dans son exercice qu'en ce qui concerne le nombre des têtes de bétail que chacun peut ainsi envoyer chercher leur vie à travers champs : 4 bœufs par charrue en Languedoc, 4 moutons par florin d'impôt en Provence. Quelquefois ce n'est qu'à proportion de son bien personnel que l'on a part au bien commun. La vaine pâture est alors un mutualisme limité aux seuls propriétaires. Il est rare pourtant que les pauvres, quoique sans terre, n'entretiennent pas gratis une vache et quelques brebis.

Tantôt ce droit de vaine pâture est restreint à la commune ; on applique la règle du chacun chez soi en Bourgogne, Auvergne, Bourbonnais. Tantôt il comporte, entre communes voisines, une récipro-

cité assez étendue; c'est le cas en Orléanais ou en Champagne. Mais partout, jusqu'à un temps très proche de nous, a subsisté cette idée que, si la culture des céréales exigeait la propriété individuelle, la jouissance collective du sol s'imposait pour la nourriture du bétail. L'agriculture contemporaine a fait justice de ce préjugé si bizarre, mais si puissant jadis qu'il était interdit de remettre en culture « une terre qui avait été une fois en nature de pré »; le seigneur du lieu n'ayant pas plus de privilège à cet égard que le dernier des habitants. En effet, avec le système en vigueur, un propriétaire qui mettait sa prairie en labour frustrait toute la paroisse. Le labourage même ne doit pas se renouveler tous les ans : une culture intensive ne laisserait pas à l'herbe le temps de pousser dans les guérets entre les moissons d'été et les semailles d'automne.

Nécessaire pour assurer un supplément de subsistances, par un meilleur usage des biens-fonds, la révolution qui s'est opérée à cet égard dans les temps modernes constitua un incontestable progrès. Mais on doit remarquer, qu'avec la propriété flottante et relâchée du moyen âge, le non-possédant était chez lui à peu près partout; tandis que, resserré ensuite entre des domaines jalousement exploités, celui qui n'eut pas quelque lopin en propre ne fut plus chez lui à peu près nulle part.



## CHAPITRE III

### **Salaires des paysans et domestiques de 1600 à 1800.**

Dépossédé au xvi<sup>e</sup> siècle du bien-être matériel, le paysan ne le recouvrera plus jusqu'à la Révolution. — Subventions sociales. — Propriétés des non-proprétaires. — Difficulté pour le campagnard de conserver ses anciens droits d'usage et de vaine pâture. — Opinion du xvii<sup>e</sup> siècle à ce sujet. — C'est par des procès que ces droits ruraux se révèlent désormais à l'historien. — On reproche aux usagers d'abuser. — La forêt royale ou particulière cesse d'être à la disposition du premier venu. — Le prix croissant des bois amène cette révolution. — Usages de Taulignan, en Dauphiné, de Mortagne, en Saintonge. — Les habitants s'opposent au cantonnement. — Les litiges qui surgissent à la fin de l'ancien régime se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. — Même transformation dans la vaine pâture. — On mangera moins de viande, il faut avant tout du pain. — Défense de l'ancien état des choses par les paysans au xvii<sup>e</sup> siècle. — Au xviii<sup>e</sup> siècle commence la lutte de la vaine pâture avec la prairie artificielle. — Défrichement des landes; action du gouvernement. — Le droit de parcours n'a été *légalement* aboli qu'il y a quelques années. — Les bestiaux livrés à l'alimentation sont plus gras sous Louis XVI que sous Louis XIV et Henri IV.

Dans les dernières années de l'ancien régime le salaire montre une tendance marquée à décroître. — Paye *réelle* du journalier au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle; elle est plus

élevée qu'à la fin du siècle précédent. — Elle diminue sous Richelieu et Mazarin et s'améliore de 1676 à 1700. — Tarif des journées dans les diverses provinces. — Le prix du travail baisse *intrinsèquement* au début du xviii<sup>e</sup> siècle et sous le ministère de Fleury; *relativement* au prix des denrées il s'élève. — Prospérité du travailleur en 1726-1750, offrant quelque analogie avec celle qui marque la fin du xv<sup>e</sup> siècle. — Jamais la condition du manœuvre n'a été pire ni la terre mieux cultivée qu'en 1776-1790. — Laboureurs, vendangeurs, moissonneurs, ouvriers agricoles de 1701 à 1800. — La misère du xviii<sup>e</sup> siècle vient de l'excès de population. — Évaluations, exagérées cependant, de certains cahiers de doléances. — Dans le premier tiers du xix<sup>e</sup> siècle, les salaires étaient demeurés très bas.

Gages des domestiques de ferme, valets de labour, vachers, charretiers, etc., de 1600 à 1800. — Ce qu'on doit penser des salaires portés aux enquêtes de 1792, 1793, comme ayant été usités en 1789. — Traitement des domestiques d'intérieur, à la ville et à la campagne (cuisiniers, cochers, portiers, etc.). — Ces domestiques ne sont pas meilleurs que ceux de nos jours; légendes sans fondement à cet égard.

Le simple journalier était plus heureux que le domestique. — Rapport du salaire de l'un avec les gages de l'autre de 1600 à 1800 comparés à ce qu'ils étaient au moyen âge et à ce qu'ils sont de nos jours. — Enseignement que l'on peut tirer de la hausse des gages de la domesticité, de 1789 à 1899. — Hausse du salaire des journaliers. — La moindre durée de travail des journaliers d'il y a cent ans n'était pas un avantage.

Salaire des femmes; il a subi des fluctuations en rapport avec celui des hommes. — Paye des journalières; gages des servantes. — « L'anse du panier » au xvii<sup>e</sup> siècle. — Chambrières, filles de cuisine, nourrices.

Travaux agricoles exécutés à la tâche. — Leurs prix successifs confirment les appréciations basées sur les salaires. — Battage des grains à façon; labourage des terres; fauchage des blés et de l'herbe.

Dépossédé au xvi<sup>e</sup> siècle, par la crue de la population, du bien-être matériel dont il avait joui au moyen âge, le paysan français ne le recouvrera plus que de nos jours. De 1601 à 1790, il traversera de bonnes et de mauvaises périodes, il sera plus ou moins à son aise, puisque le salaire annuel

du manœuvre, pour 250 journées de travail, évalué en *monnaie actuelle* d'après le prix de la vie, oscillera de 570 francs sous Henri IV à 410 francs sous Louis XVI — il est aujourd'hui de 750 francs pour 300 journées de labeur, — mais il ne reverra plus ces rétributions de 870 et 900 francs par an qu'il avait eues sous Louis XI et Charles VIII, ni même ces 650 à 750 francs qu'il gagnait tout au long des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles et qu'on lui allouait encore jusqu'à Henri II (1550). Le plus curieux est que bien loin de profiter des progrès de l'agriculture, de la plus-value des terres, cette plus-value même et ce progrès semblent tourner à sa ruine, et qu'il est plus malheureux, à la fin de l'ancien régime, qu'il ne l'était durant la première moitié du règne de Louis XV ou au début de celui de Louis XIV.

Une des conséquences de cette plus-value des terres, qui rend leur possession plus précieuse et leurs propriétaires plus exigeants, plus attentifs à en recueillir tous les produits, à en tirer tout le parti qu'elles comportent, c'est la difficulté sans cesse croissante, pour le manant non propriétaire, de conserver intacts, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, les avantages que lui procurait jadis la jouissance des droits d'usage et de vaine pâture. Ces droits dont nous avons, dans le précédent chapitre, fait connaître la nature et déterminé l'étendue, constituaient de vrais suppléments de gages. On ne doit évidemment pas en exagérer l'importance, surtout pour le simple journalier. Le temps que le « pauvre

homme de labour » ou le « laboureur à bras » passe, dans la forêt commune, à abattre, fagoter, charroyer du bois pour son hiver, est à déduire des deux cent cinquante jours ouvrables qui composent son salaire annuel. De même s'il conduit sa vache, ses brebis, aux pâturages banaux. Il n'en est pas moins vrai que, dans un cas comme dans l'autre, à ce rural qui vient au monde dénué de tous biens, ou à peu près, qui ne doit compter pour vivre que sur l'effort de ses bras, la société garantissait une participation à la propriété foncière, qu'elle lui donnait gratis l'herbe et le bois.

Certes, pour profiter de ces avantages, la famille champêtre devait dépenser une certaine somme de travail; mais elle est ici dans le cas de tous les détenteurs d'un petit lopin qui le font valoir eux-mêmes; au salaire de l'exploitant elle joint la rente du sol. « Cette province étant presque toute en bois, disent au roi en 1614 les États de Normandie, les meilleurs et les plus assurés revenus qu'aient les suppliants sont les usages et droits de chauffage qu'ils ont dans les dites forêts, ce qui les aide à nourrir leur famille... » Dans un procès au parlement de Paris (1628), où les défendeurs étaient un lot de campagnards riverains d'une forêt royale, qui avaient loué des bestiaux à cheptel et les nourrissaient au moyen du droit de pacage, l'avocat général Talon, concluant au nom du parquet en faveur de ces paysans contre l'administration forestière qui prétendait interdire cette pratique, s'écriait

avec véhémence : « Cela va contre la liberté publique ! Il n'y a ordonnance ni règlement qui autorise cette rigueur ; au contraire, ce serait priver le pauvre peuple de son vivre et le réduire à la mendicité ; d'autant que, chargés de tailles et impôts, ils n'ont d'autre substance que les pâtures, et il est raisonnable de leur donner moyen de subsister selon le lieu de leur demeure ! »

Parmi les personnes incriminées était un fonctionnaire — un « officier » en langage du temps : — Talon faisait, à son égard, une distinction et proposait d'être plus rigoureux pour lui que pour les villageois : « Il ne faut mêler, dit-il, la cause des pauvres avec la sienne... » ; ce qui montre quelle part avait alors, dans l'interprétation du droit d'usage, l'idée de charité, d'assistance, qui, au moyen âge, n'y apparaissait nullement.

Désormais ce n'est plus, comme aux périodes antérieures, par des chartes de concession, par des transactions et des accords assez bénévoles en somme, quoique au xvi<sup>e</sup> siècle les tiraillements eussent commencé, que ces droits d'usage et de pâture vont se révéler à nous ; c'est toujours et uniformément par des procès. Procès copieux, touffus et éternels. L'évêque de Dijon, qui plaide en 1640 contre ses vassaux de Saint-Seine, et qui qualifie leur cause de « méchante et déplorable », s'étonne qu'ils puissent trouver « un procureur assez processif pour occuper depuis trente ans contre un évêque ». Les habitants de Foiseul paient

de temps immémorial quelques litres d'avoine et 2 sous par an et par feu, pour prendre du bois dans la forêt de ce nom. « Ils abusent, dit-on, étrangement de leur droit » : c'est du moins ce qu'on s'avise de leur reprocher, en 1665, car il est probable qu'auparavant ils en faisaient autant. On prétend qu'ils ont coupé en six ans un canton de bois suffisant pour quinze années. Un arrêt du parlement ordonna de leur livrer 252 hectares, qui devront leur suffire pour vingt-quatre ans. Ils ne s'en contentèrent pas, puisque le procès ne finit qu'au bout de cent quinze ans, et encore parce que « Sa Majesté leur fit défense de plaider davantage » (1778).

Les communautés déploient en effet une ténacité admirable pour le maintien de leurs prérogatives : les gens de Granselve assignent devant le parlement de Toulouse le cardinal de la Valette, pour l'obliger à « remettre en haute futaie certains terroirs » qui lui appartiennent; « avec faculté pour eux d'y faire paître leur bétail et y couper le bois nécessaire pour leur chauffage et leurs constructions ». L'entêtement des usagers à conserver le *statu quo* ne témoigne pas toujours d'une grande intelligence de leurs intérêts; il leur fait respecter jusqu'aux ronces et entretenir jusqu'aux bruyères. Les paroisses voisines de Chinon protestent contre le défrichement de 365 arpents de bois, que l'on veut convertir en pré (1625), alléguant « qu'elles n'auront plus d'épines pour chauffer leurs fours ». On

finit par défricher malgré leur opposition. Pour se venger, elles couvrent de 500 à 600 têtes de bétail les prairies nouvelles avant que l'herbe soit coupée et enlevée. C'est le point de départ d'un nouveau procès. Là même où personne ne les inquiète, où les bois leur appartiennent en toute propriété, les communes exploitent avec tant de profusion qu'elles se mettent elles-mêmes mal à l'aise. Un arrêt du parlement d'Aix prescrit aux paroisses qui n'ont pas assez de bois, de « mettre en *défens* certaine portion de leur territoire », qui sera gardée par les *champiers* — gardes champêtres, — nommés par les communes, et inspectés par les consuls.

Ces règles que la cour de Provence tentait ainsi, sous Louis XIII (1634), de faire observer aux usagers qui se pillaient eux-mêmes et réduisaient à presque rien, par l'abus, des droits énormes en apparence, ces règles protectrices du domaine forestier, Colbert allait, trente ans plus tard, les appliquer aux bois de l'État. Le ministre, dans un rapport détaillé, accusait au conseil royal telle communauté à laquelle les ducs de Bourgogne avaient, au xiii<sup>e</sup> siècle, concédé des droits d'usage dans la forêt de Villiers-le-Duc, d'avoir vendu et affermé à des tiers leur prérogative et d'avoir dégradé la forêt au point de n'y laisser que des *recrus* ou bois de recépage. Il proposait la dépossession pure et simple des bénéficiaires.

Sous l'influence des règlements nouveaux et

surtout des idées nouvelles, la forêt, publique ou privée, cesse de plus en plus d'être cette bonne mère qu'un peuple de voisins, sous prétexte de *païsson*, de *glandée*, *ramage* ou affouage, gratte, rogne, taille et broute à l'envi les uns des autres : le tanneur y prenant des écorces, le boulanger des taillis, le potier du charbon. La forêt d'Orléans était grevée au xvii<sup>e</sup> siècle de 133 concessions d'usage dont l'origine variait de l'an 1112 à l'an 1453, et dont beaucoup comprenaient en bloc trois ou quatre paroisses. Le procureur du duché avait pour lui seul 4 000 bûches et 1 000 fagots par an. Au xviii<sup>e</sup> siècle la lutte entre les usagers et le nu-propriétaire se poursuivit, tantôt ouverte, tantôt sourde, mais perpétuelle; partout on limite, on resserre, on écorne le droit des premiers. Le commandeur de Malte, auquel appartient la forêt de Villejésus (Charente), dénie aux habitants le droit de jouissance, injurie leur syndic et les menace de les tuer s'il les trouve dans ses bois.

En présence du prix croissant du combustible, les communes se demandent si elles n'auraient pas plus de profit à faire des coupes régulières : les jurades de Châteauneuf-du-Rhône défendent d'abattre des arbres (1716), « attendu qu'une vente a rapporté 820 livres à la communauté ». Les bois que le seigneur de Taulignan (Drôme) possédait indivis avec ses vassaux, dont il leur avait, par des clauses expresses d'une charte de 1285, reconnu la libre jouissance, il demande en 1731 à ce qu'on

en fasse le partage. De là procès; après quatre siècles et demi de vie commune, le changement des conditions économiques provoque le divorce. Le litige est coûteux, les relations aigres, naturellement, comme entre gens qui s'envoient du papier timbré. En 1791, en 1793, des mémoires sont encore produits par les consuls contre les seigneurs; les juges ont changé, la France se renouvelle, le sang coule, ces obstinés plaident toujours. Il y avait soixante ans que le procès durait.

Autre exemple en Saintonge, qui nous initie à ces revendications contradictoires : les habitants de la châtellenie de Mortagne sont, par une transaction de 1314, en possession de droits étendus dans les bois de ce domaine. En 1761 le prince de Lambesc, seigneur de Mortagne, voulut procéder à un cantonnement. Les manants s'y opposèrent avec la dernière énergie, parce qu'avec l'accroissement de la population la part de chaque famille, dans le morceau de forêt qu'on leur eût concédé, eût diminué sans cesse; tandis qu'avec l'usage illimité c'était au domaine, c'est-à-dire au nu-propriétaire, qu'incombait le soin de fournir aux nouvelles consommations. Ils firent valoir que l'ordonnance des eaux et forêts de Colbert n'accordait au seigneur le droit de partage — *de triage* — que lorsque la concession du terrain était gratuite, sans aucune redevance, et lorsque *les deux tiers* suffisaient pour l'usage des paroisses, — preuve que ces deux tiers ne suffisaient pas toujours et que par

conséquent le seigneur n'avait pas même un tiers. De plus « si les habitants paient quelque reconnaissance en argent, corvées ou autre, la concession, disait l'ordonnance, passera pour onéreuse et empêchera toute distraction au profit des seigneurs ». Ce furent ces clauses qui maintinrent beaucoup d'usages jusqu'à la Révolution. Or les vilains de Mortagne payaient 2 sous par an. Cependant le seigneur, après des « procédures très considérables » de ses gens d'affaires, « toujours enclins, disaient les vassaux, à persécuter le tenancier », faisait valoir que les usagers « commettaient des dégradations énormes, que leurs bestiaux ont rongé les taillis, transformés en broussailles; que, par suite de leurs délits, les arbres sont devenus rares, partant chers, qu'enfin lui-même, quoique propriétaire, ne pouvait retirer aucun profit de ses forêts ».

A quoi les habitants ripostaient « qu'ils avaient toujours exercé librement leurs droits d'usage et pacage, qu'ils connaissaient parfaitement que l'intention de Monseigneur le Prince était d'accroître le revenu de sa terre, que, secondant cette intention, ils demandaient qu'on fit entre eux le partage » de ce territoire et offraient de payer 45 centimes par hectare de rente seigneuriale pour cette surface qu'ils défricheront. « Bien entendu ils n'entendaient nullement contester les droits de justice, chasse et féodalité à mondit seigneur le prince : au contraire s'y soumettre expres-

sément. » Ces paysans plaisaient; ils laissent l'honneur et gardent l'argent : « justice » et « féodalité » ne sont que des mots à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; pour la « chasse », il n'y aura guère de cerfs ou de chevreuils dans des champs de blé. Ce sont là fictions pures. Quant au revenu pécuniaire, ce bois de 1 400 hectares, à 45 centimes chacun, eût produit au suzerain 630 francs, c'est-à-dire une recette assez dérisoire.

Des difficultés analogues surgissent partout à la fin de l'ancien régime, et partout elles se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers. Dans le cahier des doléances de Bretigny, pour les États généraux de 1789, les habitants de cinq ou six paroisses, voisines de la forêt de Séquigny, réclament leurs droits « d'une antiquité immémoriale, confirmés par beaucoup de rois et par un arrêt du Parlement en 1318! » *Depuis vingt ans*, « ces malheureux ne peuvent plus avoir que le quart des bestiaux dont ils ont besoin, parce que les seigneurs puissants qui possèdent la forêt les intimident par des vexations et des procédés violents ».

Partout les tribunaux, guidés par l'intérêt de la sylviculture et sachant les cultivateurs peu soucieux de la conservation du fonds boisé, ont désormais une tendance manifeste à favoriser le propriétaire de ce fonds. Naguère, dit un curé normand en 1774, « mes pauvres avaient la faculté de faire un fagot de bois mort dans la forêt; mais

elle leur est totalement ôtée ». Dans le xviii<sup>e</sup> siècle finissant, les hommes sont volontiers « philanthropes »; cependant les lois et les combinaisons sociales sont à coup sûr moins avantageuses au prolétaire que dans le moyen âge.

La même transformation tend à se produire dans la vaine pâture. C'est la multiplication des bouches à nourrir qui le veut.

On mangera peut-être moins de viande, mais ne faut-il pas avoir du pain? Sous cette influence disparaissent les entraves apportées, par le communisme d'autrefois, à la propriété individuelle et ces mille pratiques socialistes par lesquelles, sans presque posséder de terre, les gens des champs pouvaient vivre de la terre, comme des seigneurs fonciers. Dans son *Théâtre d'agriculture*, à l'aurore du xvii<sup>e</sup> siècle (1600), Olivier de Serres faisait remarquer « qu'avec peu de dépense le bétail s'entretient, eu égard à celle qu'il convient faire pour les blés et les vins ». Ce « peu de dépense » s'explique par le système d'autrefois, donnant à chacun l'illusion de croire qu'il nourrissait ses animaux pour rien, mais coûtant en réalité au corps social, par le gaspillage de terre qu'il occasionnait, beaucoup plus que les prairies particulières. Sous Henri IV, la « banalité » des pâtures demeure un dogme agricole, auquel nul n'oserait toucher, pas même le souverain, sans provoquer d'amères récriminations. L'État ayant concédé, en 1613, à la comtesse de Soissons, les

palus et marais des bailliages de Caen et Cotentin, la population, gravement lésée dans ce qu'elle estimait être *son droit*, formule nettement, par ses réclamations réitérées, la théorie de ce droit telle qu'elle le conçoit : « Il est contre toute raison, Sire, voire contre le *droit des gens* de dépouiller un million de pauvres familles de telles possessions... la nature même a fait et créé palus et marais pour servir en commun aux habitants du pays. »

Vis-à-vis des particuliers qui seraient tentés de restreindre l'étendue des pâturages, ce n'est plus par voie de pétition, mais bien à force de sentences judiciaires que les paysans savent se protéger. Un arrêt du parlement de Toulouse maintient « les manants de Villeneuve-lez-Maguelonne au droit de faire paître leur bétail dans toute la juridiction ». Défense à l'évêque de Montpellier, seigneur du lieu, d'inféoder les terrains dont il s'agit, lors même qu'ils pourraient être mis en culture. Ailleurs, les défrichements sont-ils déjà opérés, le tribunal décide « qu'il sera vérifié par experts si, en dehors des landes nouvellement converties en prairies, les landes conservées suffisent à la dépaissance des bestiaux ». Les taxes énormes qu'elles avaient dû payer pendant la guerre de Trente Ans avaient forcé beaucoup de paroisses à vendre leurs droits d'usage. Un édit postérieur les autorisa à rentrer, par une sorte d'expropriation, dans tous ceux qu'elles avaient aliénés depuis 1620; un très petit nombre usa de cette faculté.

Le passage de l'ancien mode d'exploitation à un mode nouveau, qui devait être si fructueux dans l'avenir, amena une crise et eut tout d'abord, pour quelques pays, des conséquences désastreuses. En Provence, sous le ministère de Richelieu, on voyait une masse de paroisses vides, parce que la privation des usages avait forcé les cultivateurs à « déguerpir ». Ce n'est pas que les territoires banaux aient partout disparu; l'intendant Basville, en 1698, cite une prairie communale qui avait cinq lieues de long sur une demi-lieue de large. Dans des pâtures semblables vaguaient des régiments de bêtes, non sans contestations fréquentes entre leurs maîtres respectifs, entre les paroisses dont elles dépendaient. Avec les prairies artificielles commence, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la lutte de la vaine pâture contre le pré particulier. Le propriétaire de pièces ensemencées en sainfoin doit obtenir arrêt pour chasser les bestiaux que ses voisins envoient journellement chez lui. Dès 1750, les règlements de police rurale comprennent les luzernes et autres herbes fourragères parmi les terroirs qui sont toute l'année en « défens ».

Quoiqu'il reste, jusqu'à la fin de l'ancien régime, bien des paroisses où le *droit de parcours* subsiste dans son intégrité, où le sol est « en coutume générale », de jour en jour, dans l'ensemble du royaume, le domaine de la pâture vaine et vague se rétrécit. Un tribunal interdit, sous Louis XVI, à tous particuliers de posséder des bestiaux « sans

avoir au préalable justifié qu'ils possèdent des pâtures suffisantes ». C'était proprement le contraire de l'ordre de choses préexistant. Peu à peu, par des ordonnances multipliées, malgré les communautés qui se rebiffent, les possesseurs de prés obtinrent de s'en réserver le regain, de ne plus les livrer au public qu'au moment où il n'y avait plus rien à tondre. Des arrêts du Conseil d'État accordèrent des privilèges au défrichement, à la mise en rapport des landes. Un édit de 1769, abolissant le droit de parcours en Roussillon et permettant d'enclore « les terres, champs et héritages », résume bien, dans son exposé des motifs, les idées toutes nouvelles des pouvoirs publics, soutenus ici, encouragés par l'opinion : « Le parcours, dit-il, qui à l'origine ne pouvait avoir lieu que dans les terres incultes ou dans les communaux, a été étendu par succession de temps à toutes les propriétés particulières. » — C'était, comme on vient de le voir, absolument faux; loin de s'accroître, il avait diminué. — « De sorte que les héritages, qu'il n'est pas permis de clore, sont pour ainsi dire au premier occupant; parce que les troupeaux, même ceux des simples tenanciers, jouissent de la faculté d'y entrer indistinctement. »

La vaine pâture ne disparut pas aisément, ni en France, ni dans le reste de l'Europe. Ce n'est que, depuis quelques années, par la loi du 9 juin 1889, que le droit de parcours, tel que l'entendaient nos pères, a été définitivement aboli; il n'en subsiste

plus que des vestiges. Il y a cent ans, quoique la révolution agraire fût nettement dessinée, le monde officiel n'était pas sans en appréhender l'issue : « Les défrichements des pâtures ont enlevé beaucoup de subsistances aux animaux, dit un mémoire de 1788, le gouvernement trouverait aujourd'hui utile de les restreindre. »

Il est certain que la viande avait sensiblement renchéri dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle; seulement il est douteux que ce fût à cause de la diminution du nombre des bestiaux. Ce pouvait être aussi bien à cause de l'augmentation du nombre des hommes. En tout cas les bœufs et les moutons livrés à l'alimentation sous Louis XVI étaient beaucoup plus gras que ceux du temps de Louis XIV ou de Henri IV, tandis qu'entre le poids des moutons ou des bœufs du xvii<sup>e</sup> siècle et celui des mêmes bêtes au moyen âge, il n'y a pas grande différence. La preuve de cette assertion nous est fournie par le rapport entre le *poids vif* de l'animal, aux diverses périodes qui font l'objet de cette étude, et le prix du kilogramme de *viande au détail*. Ceux à qui le défrichement des pâtures « avait enlevé beaucoup de subsistances » n'étaient pas, comme le pense le rédacteur du mémoire de 1788, les animaux de ferme, mais bien la masse des demi-prolétaires ruraux.

En même temps que disparaissaient les subventions sociales, qui jusqu'alors avaient formé un appoint des petits budgets de la campagne, le

salaire, qui en faisait le fonds principal, montrait, dans les derniers vingt-cinq ans de la monarchie, une tendance marquée à décroître — le salaire *réel* s'entend, — puisque les dépenses de l'ouvrier augmentaient tandis que ses recettes demeuraient stationnaires.

Sous Henri IV et au début du règne de Louis XIII, la paye quotidienne du journalier français avait été supérieure à celle de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle : 2 fr. 28 en 1601-1625 au lieu de 1 fr. 95 en 1576-1600. En Angleterre elle avait été en moyenne de 2 fr. 40 de 1583 à 1622. La condition du salarié empira sous Richelieu et Mazarin : de 2 fr. 28 la journée baissa à 1 fr. 85<sup>1</sup>. Dans les 25 années suivantes (1651-1675) elle tomba à 1 fr. 60; soit, pour 250 jours de travail, 400 francs par an, tandis que le même labour représentait, en 1610, 570 francs. Pendant le dernier quart du xvii<sup>e</sup> siècle le manœuvre fut un peu plus à son aise, par suite de l'abaissement des prix du grain; le contraire arriva aux propriétaires fonciers; la baisse des terres à cette époque ayant été la conséquence de la baisse des denrées. De 3 fr. 60 par jour sous Charles VIII le salaire du journalier était ainsi descendu, dans les années, prospères pourtant, du ministère de Colbert,

1. Ces chiffres, ainsi que tous ceux qui vont suivre, sont traduits en monnaie actuelle, en tenant compte à la fois de la valeur intrinsèque de la monnaie ancienne et du pouvoir relatif de l'argent, d'après le prix de la vie: ainsi en 1610, 6 sous 6 deniers valent 76 centimes et 76 centimes de 1610 correspondent, multipliés par 3, à 2 fr. 28.

à 4 fr. 60. Cette remarque suffit à mesurer la chute du paysan, depuis le développement de la population à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Boisguillebert estimait en 1700 la journée du travailleur rural à 4 fr. 28; Vauban la portait à 2 fr. 17. Effectivement ces deux chiffres se rencontrent; il s'en rencontre même de plus bas — un journalier de Mende n'a que 88 centimes, — et de plus hauts — un cribleur de grains à Soissons reçoit 3 fr. 20. Si nous l'avons évaluée à 4 fr. 85, sous le ministère de Louvois, d'après un grand nombre de prix provenant de diverses provinces et payés en diverses saisons, c'est en nous efforçant de formuler le *salaires moyen de l'année*. C'est ainsi que les salaires élevés des moissons, des vendanges, des labours, qui abondent dans les comptes de ménage d'autrefois, n'enflaient pas la poche du paysan dans une forte mesure, parce qu'ils n'étaient payés que durant quelques semaines. On ne doit pas leur attribuer, dans les moyennes, plus d'importance qu'ils n'en ont eu dans la réalité de la vie.

La journée remonta de quelques centimes sous la régence du duc d'Orléans, et haussa encore durant le ministère de Fleury jusqu'à 2 fr. 04. Quoique les traces des années de misère de la fin de Louis XIV fussent à peu près effacées, la population demeurait sans changement; même elle avait une tendance à la baisse, et pourtant l'agriculture était en reprise; le blé était donc à meilleur marché qu'il n'avait été précédemment. Dans la période de

1751-1775 le chiffre des habitants s'accroît, le journalier n'est plus payé que 1 fr. 75; il le sera moins encore sous le règne de Louis XVI : 1 fr. 64. Il n'y a pas, dans toute notre histoire, un moment où les terres aient été mieux cultivées, où elles aient valu davantage et il n'y en a guère où la condition du campagnard ait été pire. Il est juste d'ajouter qu'il n'y a pas non plus une seule époque où la population ait été aussi dense qu'au moment de la Révolution.

Dans ses *Recherches sur les finances*, Forbonnais appréciait vers 1750 la journée du manœuvre à 86 centimes; c'est à ce chiffre aussi que nos moyennes fixent le salaire du journalier *nourri* pour la fin du règne de Louis XV. Il ne l'atteint pas partout; dans l'Indre, dans les Deux-Sèvres il n'obtient que 51 et 63 centimes. De 1776 à 1790, où le journalier nourri reçut en général 90 centimes, ce prix, rarement dépassé en été, n'était presque jamais atteint en hiver. Sans nourriture il gagnait, comme on vient de le dire, 1 fr. 64; si le moissonneur de Lorraine atteint 2 fr. 32 et le vendangeur de Nîmes 2 fr. 70, le manœuvre de Bourgogne n'a que 1 fr. 08 et celui de Berry que 94 centimes par jour. Ces prix, inférieurs à ceux de l'Angleterre, étaient supérieurs à ceux de l'Italie du Nord où la terre avait cependant beaucoup de valeur : l'ouvrier rural n'avait que 1 fr. 22 à Turin, pendant la belle saison; il se louait à Milan pour 0 fr. 70 en hiver.

Un général français écrivait de Pignerol à Richelieu : « On nous débauche les paysans que nous levons pour les faire travailler à la campagne, si dépeuplée qu'on donne à un journalier un tiers plus qu'il n'en coûte au régiment. » Il arriva en effet plus d'une fois, au xvii<sup>e</sup> siècle comme au moyen âge, que la diminution du nombre des bras fut profitable aux individus valides qui restaient. Triste profit, né de malheurs excessifs. Au xviii<sup>e</sup> siècle la paix et l'extension de la population amenèrent un autre genre de malaise : celui des pays qui ont plus de monde qu'ils n'en peuvent occuper, celui de l'Irlande actuelle. Il y a cent ans, les trois quarts des habitants des Hautes-Alpes s'expatriaient pendant six à sept mois d'hiver pour gagner leur vie ailleurs ou mendier. Les gens de Limousin et d'Auvergne allaient, dit l'intendant, servir de manœuvres en Espagne afin d'avoir de quoi faire subsister leur famille. En pays vignoble, chaque année, « les vigneronns sont en partie réduits à l'aumône durant la saison morte ».

Si l'on parcourt les enquêtes faites par l'autorité civile ou ecclésiastique, les rapports des intendants de provinces sous Louis XVI, les cahiers de doléances des paroisses en 1789, les renseignements sont lamentables, la misère de la France semble inouïe. Pour peu que l'on soit familier avec les documents de l'ancien régime, en ce genre, on sait qu'ils sont fort pessimistes. Ceux à qui le gouvernement demandait des statistiques, craignaient

toujours qu'il ne s'agit d'une imposition nouvelle à établir, et, dans le doute, ils jugeaient prudent de pousser au noir et de crier famine par avance, pour réclamer après plus efficacement. Il ne faut donc pas prendre trop au pied de la lettre les appréciations qui ont été publiées par divers auteurs. Seulement il est évident que le travail est, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, plus offert que demandé; et cela est évident par le bas prix de la journée du manœuvre.

Cet état de choses subsista durant la Révolution; nous pourrions même observer, si le xix<sup>e</sup> siècle ne sortait du cadre de cet article, que, sous la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, les salaires, *eu égard au prix de la vie*, n'étaient pas sensiblement plus avantageux qu'en 1789. L'augmentation est récente et date du développement de l'industrie. En 1838, dans l'Indre, on ne payait les hommes que 85 centimes en hiver, 1 franc en été et 1 fr. 25 pendant la moisson. De 1820 à 1830 les journaliers gagnaient 75 centimes en hiver, 1 fr. 50 en été; et jusqu'à 1860 les manœuvres nourris, en Bretagne, ne touchaient qu'un salaire de 60 centimes.

De semblables chiffres se retrouvent facilement aujourd'hui sur la surface du globe; je ne dis pas dans des contrées à demi barbares — les ouvriers indépendants qui travaillaient il y a une dizaine d'années à la construction du chemin de fer de la Caspienne à Samarkand gagnaient 25 centimes par jour; — mais, en Égypte, où la terre se loue,

impôt déduit, une vingtaine de francs l'hectare, où l'hectolitre de blé vaut 12 francs, les terrassiers sont payés seulement 70 centimes par jour. Le rapport de ces trois prix est à peu près le même que celui qui existait en France au moment de la Révolution : l'hectare étant affermé 52 francs, l'hectolitre de blé valant 29 francs, et la journée étant payée 1 fr. 64, le tout en monnaie de nos jours.

Un second élément sert à apprécier le prix de la main-d'œuvre dans son expression la plus simple : les gages du domestique. Payé à l'année, sur des bases différentes de celles du journalier, le travail du domestique de ferme fournit un point de comparaison, et par conséquent de contrôle, pour les chiffres qui précèdent. Ces gages furent en moyenne de 189 francs sous Henri IV, de 172 francs sous Louis XIII, de 160 francs sous Louis XIV ; ils oscillent entre 254 francs, prix payés à un charretier de Sens, jusqu'à 70 francs, gages ordinaires des valets de labour en Berry. Mêmes disparates au XVIII<sup>e</sup> siècle entre un charretier, au service de l'archevêque de Rouen, gagé 285 francs sous Louis XV, et un domestique de Saint-Amand, dans le Cher, à 33 francs par an. L'habillement, lorsqu'il est fourni en nature, est estimé 18 francs. En moyenne les gages furent de 175 francs sous Louis XV, de 160 francs sous Louis XVI.

Quant aux domestiques attachés, dans les villes ou les campagnes, au service personnel d'un maître, leurs gages demeurent, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siè-

cles, de même qu'ils l'avaient été au moyen âge, inférieurs à ceux des serviteurs employés à l'exploitation rurale. Le fait mérite d'autant plus d'être noté qu'il est précisément le contraire de celui d'aujourd'hui. En 1899 on évalue le salaire du domestique de ferme à 350 francs, celui du domestique d'intérieur — hors Paris — à 370 francs. Sous Henri IV le traitement de ces deux catégories est identique; sous Louis XIV les ruraux gagnent 160 francs, les citadins 140 francs; la proportion reste constamment favorable aux premiers jusqu'à 1790, 150 francs contre 117 francs sous la Régence; 173 francs contre 138 francs au milieu du règne de Louis XV.

Je laisse de côté, il est vrai, parmi les gages de cette nature, les privilégiés qui, dans les grandes maisons, sont chargés de besognes spécialisées : si le chef de cuisine d'un évêque a 600 francs, celui de l'hôpital Saint-André à Bordeaux n'a que 186 francs; si le cocher d'un financier notable a 540 francs, un postillon, au service d'un maître de poste, n'a que 57 francs de fixe; sans doute y joint-il quelques pourboires. Enfin si le suisse d'un grand seigneur a 300 francs, le portier d'un couvent de Nîmes n'en a que 75. Il convient, pour les mêmes motifs, d'écarter les gardes forestiers, dont la rémunération en argent se complète de divers avantages en nature : il est des gardes-chasse depuis 360 francs jusqu'à 175 francs, même aux environs de Paris.

Ce sont les domestiques de la bourgeoisie urbaine, commerçants, fonctionnaires et gens de justice, ceux des hobereaux vivant sur leurs petits fiefs, de la foule enfin des particuliers qui se font servir par autrui, qu'il nous faut envisager. Que les « grands laquais du corps » chez la reine aient 4 350 francs par an, que le valet de chambre d'un seigneur en ait 1 250, ou même qu'un laquais de bonne maison atteigne 900 francs au moment de la Révolution, le valet *moyen* le plus favorisé gagne 375 francs, comme celui du poète Malherbe; les moins heureux, chez un magistrat de Saintes, chez un gantier de Limoges, chez un curé de Normandie ou de Champagne, touchent une centaine de francs, et ceux-là sont les plus nombreux. A la Tour-d'Aigues, en Provence, A. Young payait son valet 270 francs; était-ce en qualité d'étranger? Le fait est que la municipalité de Draguignan, en 1790, n'évaluait leurs gages qu'à 180 francs.

Pour coûter moins cher, ces domestiques d'autrefois, sur le compte desquels on nous a servi plus d'une légende, n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux de nos jours. Dans les villes, dit un de nos contemporains, prôneur acharné du *bon vieux temps*, « la séparation entre maîtres et domestiques s'est accentuée surtout à partir de 1789, depuis que les lois ont proclamé l'égalité de tous les citoyens! » Cette opinion, historiquement, est peu fondée. S'il y a séparation, c'est au profit du domestique dont la dignité a grandi. Son maître ne le tutoie pas, ce

dont il est présumable que le serviteur se console ; en tout cas, il ne le bat plus. Il n'est pas de rentier actuel qui se permettrait de rosser ses gens, comme il arrivait à des personnages, d'ailleurs débonnaires, sans que la chose tirât à conséquence. Le roi Louis XIV, homme de si bonne compagnie, ne se gêna pas pour casser sa canne, dans un moment d'impatience, sur le dos d'un « valet du serdeau » qu'il aperçut volant une pêche.

Il est au XIX<sup>e</sup> siècle des domestiques excellents, fidèles et même héroïques, puisqu'on en récompense tous les ans qui servent, pour l'amour de Dieu, des maîtres tombés dans le malheur. Aux admirateurs systématiques du passé, je recommande la lecture des plaintes adressées en 1579 par les bourgeois d'Alsace à leur gracieux seigneur : « De nos jours, disent-ils, les domestiques poussent si loin leur esprit d'indépendance et d'insolence, qu'ils refusent d'obéir non seulement à leurs maîtres, mais à l'autorité publique. » Et ce sont d'aigres jérémiades sur leurs prétentions intolérables pour les gages, sur la paresse, les débauches des valets et des servantes auxquelles on ne peut mettre un frein.

Le *Ménagier de Paris*, au XIV<sup>e</sup> siècle, se plaint amèrement des serviteurs et de l'impossibilité où l'on est, sous Charles V, d'en trouver de bons. Et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Olivier de Serres déplore l'arrogance des domestiques des champs, « habitués en tous vices et désordres. J'estime, dit-il,

que le plus fâcheux de la rustication est de se faire bien servir, sans laquelle difficulté la culture serait la plus plaisante chose du monde, si on pouvait recouvrer des gens propres et affectionnés comme il appartient. » Aux domestiques de haute volée, il y avait encore plus à redire que pour les rustaude valets de la ferme. La « livrée » des villes, celle de Paris notamment, était une des pires espèces du monde; la troupe des filous et des coupeurs de bourse se recrutait journellement — les rapports de police sont unanimes à le constater — parmi ces beaux laquais galonnés, si prompts à dégainer dans les carrefours en l'honneur de leurs maîtres.

L'inconstance de ceux que notre siècle appelle les « gens de maison », leur facilité à changer de places, amenait les bourgeois, il y a cent et cent cinquante ans, à faire avec eux des baux comme avec les fermiers. Il en est qui « s'accueillent » — c'est le terme consacré dans l'Ouest — pour deux ans, avec promesse de ne pas demander d'augmentation. Aux yeux de beaucoup la domesticité n'est qu'un état de transition : l'un s'enrôle contre les Impériaux, l'autre part dans un vaisseau contre les Turcs. Il n'est pas rare de voir le maître, en les engageant, leur promettre, par contrat verbal ou écrit, de leur payer l'apprentissage de quelque métier. S'il ne l'a pas promis il le fait quelquefois par charité, à sa mort. Cet apprentissage est une libération. L'ouvrier d'état était en effet plus heureux que le domestique. A l'égard du simple jour-

nalier, la situation qui nous est apparue, dans la période 1200 à 1600, s'est un peu modifiée dans les temps modernes. Manœuvre à la journée, serviteur à l'année, ont vu tous deux leur salaire diminuer de moitié environ, depuis le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Tous deux sont par conséquent moins à leur aise, moins en mesure de réaliser des économies aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, qu'ils ne l'étaient aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup>, et le labeur du domestique continue à être *proportionnellement* moins rétribué que celui du journalier.

Leur condition paraît toutefois tendre à se rapprocher : au xiv<sup>e</sup> siècle le manœuvre *nourri* gagnait, en 167 jours, une somme équivalente au salaire annuel d'un domestique; au xvi<sup>e</sup> siècle il lui suffisait de 158 jours pour atteindre les gages du serviteur; parce que les gages annuels de l'un s'étaient réduits encore davantage que la paie quotidienne de l'autre. Aux temps modernes 185 jours du travailleur nourri sont nécessaires pour représenter le salaire du domestique. La distance est plus faible, puisque, sur ses 250 jours de labeur, il restait au manœuvre nourri du moyen âge 88 jours pour payer son loyer, son chauffage et son éclairage; tandis qu'il ne restait, pour ces trois dépenses, que 65 jours au manœuvre du siècle dernier.

Aujourd'hui la proportion s'est complètement retournée en faveur du domestique : des 300 journées de travail du manœuvre nourri de 1899, à

1 fr. 50 chaque, le salaire annuel du domestique de ferme, évalué à 350 francs, en représente 233. Le dernier est donc beaucoup mieux traité que l'autre. L'élévation des gages de la domesticité, conséquence du peu de goût des salariés pour le service personnel, est d'ailleurs un des caractères qui marquent, en notre siècle, le progrès de la démocratie. Elle témoigne de l'autorité toute-puissante que possède cette loi inéluctable de l'offre et de la demande. Voici une catégorie de gens qui n'ont jamais fait parler d'eux depuis cent ans, qui n'ont jamais songé à la grève, et dont le salaire a plus que doublé. *Intrinsèquement* leurs gages étaient de 80 francs il y a un siècle; ils sont de 350 francs aujourd'hui; et l'augmentation du prix de la vie ne les touche aucunement, puisqu'ils sont défrayés de tout. Une seule dépense les intéresse : celle du vêtement, et elle n'a cessé de décroître. La demande de domestiques a-t-elle augmenté avec les progrès de l'aisance, qui ont permis ce genre de luxe à un plus grand nombre de citoyens? L'offre au contraire a-t-elle diminué? En l'absence de statistiques comparatives, il est impossible de le dire. C'est malgré tout la dernière hypothèse qui paraît la plus probable. En Angleterre, il y a soixante ans, on comptait 1 million de domestiques sur 24 millions d'âmes; en 1881 la population de la Grande-Bretagne était passée à 35 millions, le nombre des domestiques ne s'était accru que de 250 000.

Pour n'avoir pas profité d'une augmentation de recettes aussi exceptionnelle, puisqu'elle ne correspond à aucune augmentation de dépenses, les journaliers n'en ont pas moins vu leur budget grossi de plus des quatre cinquièmes : de 410 francs (pour 250 journées de travail à 1 fr. 64) à 750 francs (pour 300 journées à 2 fr. 50). C'est un gain positif de 340 francs, soit 82 p. 100 depuis la Révolution.

On objectera que, cette amélioration de son sort, le journalier la doit en partie à ce qu'il travaille cinquante jours de plus par année, qu'il a de ce chef une vie plus dure que sous l'ancien régime, mais on doit considérer que les loisirs n'ont de prix, pour la classe laborieuse, qu'à la condition de ne pas diminuer son bien-être au delà de certaines limites. Le paysan de 1790, auquel son salaire ne procurait qu'une existence très misérable, aurait sûrement accepté avec joie cinquante jours de labeur supplémentaire. Si le loisir volontaire est une jouissance, le chômage forcé est une souffrance. On en arriverait autrement à préférer cette absurdité : que les ouvriers les plus heureux sont ceux qui ont le moins d'ouvrage.

Tout ce qui vient d'être dit du salaire des hommes, dans les deux siècles qui ont précédé le nôtre, s'applique à celui des femmes. Sous Henri IV la paie quotidienne des journalières non nourries, qui s'élevait à 1 fr. 35, égalait comme aujourd'hui les trois cinquièmes de celle des

manœuvres. Elle descendit sous Mazarin et Colbert à 1 fr. 10, représentant 68 p. 100 de la rétribution masculine. Dans les dernières années de Louis XIV elle s'abaisa encore, remonta sous Fleury, et se trouvait de 1 franc par jour en 1789. Si l'on en croit les chiffres de l'enquête faite par les municipalités en l'an II de la République, le salaire des femmes employées aux travaux des champs eût oscillé entre un maximum de 1 fr. 15 et un minimum de 68 centimes. Lorsqu'elles étaient nourries, elles ne recevaient en numéraire que 54 centimes et les moins fortunées n'avaient pas plus de 28 centimes par jour.

Les gages des servantes nous font voir aussi que le salaire du sexe faible était à meilleur marché sous Louis XVI que sous Henri IV. Après avoir été de 126 francs en 1601-1625, après s'être abaissée à 90 francs sous Colbert, la moyenne de ces gages, qui s'était relevée à 105 francs, retombe à 84 francs à la fin de l'ancien régime. Un humoriste, contemporain de Louis XIII, estime qu'une servante de bourgeois, une « bonne à tout faire » peu scrupuleuse, comme il les accuse de l'être toutes, peut atteindre avec les profits illicites — si elle s'y prend bien pour « *ferrer la mule* », ce que nous appelons maintenant « faire danser l'anse du panier » — un magot annuel de 444 francs. Je n'entreprendrai pas de suivre dans ses calculs mon prédécesseur en statistique ouvrière. On a vu le sentiment de nos aïeux sur les vertus et la mora-

lité prétendue des domestiques d'autrefois : il est seulement probable que le tiers état du xvii<sup>e</sup> siècle savait défendre sa bourse et que le chiffre présumé de ces bénéfices est de pure fantaisie. Pour le comparer au bénéfice actuel, il faudrait connaître le produit du « grattage » ou « coulage » analogue dans un petit budget parisien, et qui pourrait le dire ?

A parler sérieusement, à considérer les gages payés par les maîtres, citadins ou ruraux — les uns et les autres sont ici confondus, — on remarque que, selon la capacité et la province, les chiffres varient de 168 francs pour la bonne du curé de Brétigny, de 204 francs pour une « fille de chambre » entendue, de 180 francs pour une « maîtresse servante » de ferme en Artois, jusqu'à 85 francs pour la servante d'un bourgeois de Chartres et même jusqu'à 42 francs pour celle d'un notaire des Deux-Sèvres. Au moment de la Révolution, la rétribution allait de 40 francs à 120 pour les femmes dans la force de l'âge, sans spécialité déterminée. Pour les nourrices, elle varie de 200 francs à 60; l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, paie les siennes 175 francs sous Louis XV; des particuliers, en Périgord, ne leur donnent que 70 francs; mais il est possible que les conditions diffèrent et que les unes soient nourries, tandis que les autres ne le sont pas.

Comme les salariés du sexe masculin, les journalières et les servantes du siècle dernier avaient

été dépossédées de leurs gains du moyen âge : au lieu de 420 francs au xiv<sup>e</sup> siècle, de 525 francs au xv<sup>e</sup> pour 250 jours de travail, les femmes d'il y a cent ans ne recevaient plus que 250 francs. Quant aux domestiques féminins, au lieu de la moitié, elles n'avaient perdu que le quart de leurs gages, elles avaient donc moins souffert que les travailleuses à la journée du mouvement de la civilisation. Comparés au contraire à ceux de 1790, les chiffres actuels accusent une hausse énorme. De 250 francs sous Louis XVI la rémunération des journalières est passée à 450 francs. De 84 francs, à la même époque, les gages des domestiques femmes se sont élevés à 210 francs pour les filles de ferme, à 300 francs pour les servantes d'intérieur. Plus favorisées encore que les précédentes, celles-ci sont par conséquent *deux fois et demie* plus riches qu'elles n'étaient précédemment.

Les prix payés, autrefois et aujourd'hui, pour les travaux exécutés *à la tâche* confirment les appréciations fondées sur les rétributions annuelles ou journalières. L'écart paraît moindre, toutefois, entre les prix des siècles passés et ceux du nôtre, pour les labeurs à façon que pour les travaux à la journée, ce qui prouve que l'ouvrier des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles faisait moins de besogne que celui du xix<sup>e</sup>, peut-être parce qu'il se nourrissait plus mal — le terrassier de Paris remue, en l'espace d'une heure, moitié plus de terre que le terrassier de basse Bretagne, — sans doute aussi parce que

ses outils étaient moins bons, remplissaient moins bien leur office. On sait que la plupart des bûches étaient jadis en bois ferré, et que les blés se coupaient à la faucille. Le total de la main-d'œuvre des moissons montait assez haut, y compris le battage au fléau, sans que pour cela le laboureur fût payé cher. Les charrues aussi labouraient mal; la surface minimum qu'un attelage de bœufs était tenu de parcourir dans sa journée, d'après les chartes des temps féodaux, se trouve beaucoup moindre que celle qu'il retourne et herse sans peine aujourd'hui.

Cependant, du moyen âge au xviii<sup>e</sup> siècle, on voit les mêmes travaux revenir moins cher au propriétaire, par suite rapporter moins au journalier. Le battage des grains coûte 90 centimes par hectolitre sous Louis XV; il valait le double sous Charles VIII. Le labourage des terres à la tâche, pour les blés d'hiver, qui se payait 30 francs au xvii<sup>e</sup> siècle, que Voltaire, dans *l'Homme aux quarante écus*, évalue à 42 francs l'hectare, mais que l'on obtenait encore pour 32 francs en 1784 aux environs de la capitale, se paie 50 francs à l'heure actuelle. Le simple fauchage des blés, que l'on paie 15 francs l'hectare en moyenne dans la France contemporaine, coûtait 10 francs environ dans la France des deux derniers siècles.



## CHAPITRE IV

### **Salaires des ouvriers de métier de 1200 à 1600.**

Influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier. — Intérêt actuel de la question. — Les résultats des associations et des privilèges ont été nuls, au moyen âge. — Le prix du travail n'en a pas été affecté. — La proportion a été la même autrefois qu'aujourd'hui entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers; elle a été la même entre les salaires des divers métiers. — La paye des mêmes corps d'état était semblable dans les villes libres et dans les villes monopolisées. — Inanité des efforts des pouvoirs publics en cette matière. — Le communisme corporatif n'en eut pas moins, à d'autres égards, de graves inconvénients. — Variété de la réglementation du commerce et de l'industrie selon les localités.

Sens exact du mot « maître-maçon » du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. — Journée des maçons (maître, ouvriers, aides, apprentis) dans les diverses provinces. — Leurs fluctuations sont les mêmes que celles du salaire des manœuvres. — Conséquence de la rareté des bras au xv<sup>e</sup> siècle. — La pléthore et la disette passagères d'ouvriers de certains corps ne peuvent être attribuées aux corporations. — La baisse des salaires réels, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, est aussi grande dans les métiers jurés que dans les autres. — Journée des maçons, considérée comme *criterium* des salaires. — Les modifications subies par beaucoup de besognes depuis cinq cents ans les rendent difficilement comparables.

Charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres. — Système

adopté par les patrons du moyen âge pour la paye de leurs journées. — En quoi il diffère du mode actuel. — Tonneliers, charrons, boulangers, meuniers, tailleurs, couturières. — Maréchaux ferrants et forgerons. — Plâtriers, paveurs. — La différence est plus grande qu'aujourd'hui entre les ouvriers à l'année et les ouvriers à la journée. — On en peut conclure que le nombre de 250 jours de travail est rarement atteint. — Tapisiers, enlumineurs, graveurs; fondeurs de métaux et mineurs. — Le maçon gagne actuellement 36 p. 100 de plus que le journalier; de 1200 à 1600, il a gagné en moyenne 39 p. 100 de plus. — L'écart minimum entre les deux salaires n'est que de 20 p. 100 en 1326-1350; il est au maximum de 57 p. 100 en 1401-1425. — Salaires ouvriers du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, comparés au salaire de 1899, en tenant compte de la valeur relative de l'argent. — Le maçon tombe de 4 230 francs par an en 1450-1500 à 750 francs en 1576-1600.

Quelle a été l'influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier? C'est là une question qui se pose naturellement dans cette étude et dont l'intérêt nous semble d'autant plus vif que beaucoup de gens paraissent las, à l'heure actuelle, de la liberté du travail, telle qu'elle existe depuis cent ans, et recommandent la restauration, sous des noms modernisés, des pratiques socialistes de nos pères. L'histoire des corporations anciennes est faite. M. Levasseur, dans le livre magistral qu'il a consacré aux *Classes ouvrières avant 1789*, a épuisé le sujet. Mais si le fonctionnement de ces pesants rouages nous est révélé dans tous ses détails, les conséquences qu'ils ont pu avoir sur le prix de la main-d'œuvre ne nous sont pas connues encore.

Il les faut étudier sans parti pris pour se convaincre de l'inanité des efforts tentés en ces matières par les pouvoirs publics du moyen âge et

des temps modernes. Nous avons vu la loi économique gouverner en souveraine le taux des gages du journalier, du domestique, de toutes ces paires de bras que les Anglais appellent *unskilled* — sans capacités ni connaissances spéciales. — Mais c'étaient là, dira-t-on, des espèces faciles à vivre, qui ne savaient point résister au courant des choses, qui ne formaient ni association, ni confrérie d'aucune sorte. Or il résulte des chiffres recueillis par nous que les corporations plus ou moins fermées, avec leur cortège de règlements et les prérogatives dont elles s'étaient fait investir, *n'ont pas exercé d'influence sur le prix du travail*, ni aux temps féodaux, ni dans les derniers siècles. Les ouvriers de métier ont eu beau se grouper et se raidir dans leurs jurandes; ils ont subi les mêmes vicissitudes que les malléables hommes de peine, isolés, désarmés, devant les mouvements de hausse et de baisse des salaires que causaient la rareté ou l'abondance des hommes.

Ni la puissance des rois, ni la coalition des intérêts savamment organisée en faveur des *beati possidentes*, ne sont parvenues à maîtriser la valeur de la main-d'œuvre. La proportion a été, à peu de chose près, la même autrefois qu'aujourd'hui : entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers de métier; entre les salaires respectifs des divers métiers (maçons, charpentiers, couvreurs, etc.), et par suite entre le nombre de ceux qui s'y adonnaient. Enfin il n'y a aucune différence

appréciable, dans la rétribution de chaque corps d'état, entre les villes où ces corps d'état étaient libres et celles où ils étaient monopolisés. Les corporations ne mériteraient donc, à ce point de vue — et ce point de vue est le principal — d'une hausse artificielle des salaires, ni les éloges, ni les colères dont elles ont été l'objet de la part de certaines personnes qui n'en parlent que par ouï-dire, d'après des légendes non contrôlées. Doit-on attribuer cet insuccès aux ordonnances de *maximum*, que promulguait de temps en temps la puissance sociale — monarques ou municipalités urbaines, — pour réduire la paye des « gens de métier » à de « justes limites », lorsqu'elle paraissait « exorbitante »? Nullement. L'ingérence de l'État et en général de toute autorité constituée, les efforts faits, par voie coercitive, pour diminuer les salaires quand ils s'élevaient naturellement, ont été aussi peu efficaces que ceux des salariés pour les maintenir quand, d'eux-mêmes, ils tombaient.

Peut-on croire cependant que les corporations, j'entends les corporations propriétaires exclusives, dans une certaine ville, d'une certaine branche d'activité manuelle, aient été une institution indifférente? Non pas. Ces corporations, inspirées par un communisme assez étroit, par le besoin d'une farouche égalité, arrivaient en effet à empêcher personne de s'enrichir. Le souci d'un niveau à faire passer et repasser sur chacun de leurs membres remplit les ateliers du moyen âge. Les com-

merçants d'alors semblaient condamnés à vivre à perpétuité. Malgré tout, les conditions humaines étant nécessairement instables, il se trouvait que les uns grandissaient, ne fût-ce qu'à force d'économie, et que les autres se ruinaient. Mais l'association, née d'une prévoyance et d'une jalousie mutuelles, avait pour but de faire marcher ses membres du même pas, de les faire flotter à la même hauteur, en interdisant par exemple aux « maîtres » d'occuper plus d'un ou deux compagnons, d'instruire plus d'un ou deux « apprentifs ». Ce système, qui s'opposait à la réduction des frais généraux, à la division du travail, qui paralysait les efforts d'innovation et d'amélioration et consacrait la routine, constituait dans son ensemble une entrave à la production ; et toute entrave à la production est une entrave au bien-être de la masse, dont les travailleurs font partie.

A ce titre, les corporations furent plutôt nuisibles au peuple des ouvriers. Ces derniers y gagnèrent-ils, comme consommateurs, une qualité meilleure dans les marchandises fabriquées ? La probité industrielle a-t-elle été plus grande dans les obscures échoppes de jadis que dans les gigantesques usines ou les magasins administratifs de nos jours ? Personne ne serait assez naïf pour le croire. Ces « chefs-d'œuvre » qu'il fallait exécuter, dit-on, pour accéder à la maîtrise, les jeunes gens aisés, après avoir esquivé tous les règlements d'apprentissage, les confectionnaient chez des

patrons indulgents qui les laissaient aider ou les aidaient eux-mêmes, et, quelle que fût l'incapacité du candidat, le chef-d'œuvre dans ces conditions était toujours admis. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle les « gardes » et « jurés » de ces petites églises aristocratiques se recrutaient entre eux, et les membres de ce conseil de surveillance, inaccessible au vulgaire, pouvaient impunément, à l'abri des visites et des saisies, débiter de la camelote. En somme, l'ancienne organisation du travail, malgré son appareil très compliqué, aboutissait pour les salaires à peu près au même résultat que la complète liberté contemporaine. La société en général éprouva, aux derniers siècles surtout, par le fait de ces restrictions chicanières, un préjudice difficile à chiffrer, mais réel. Les artisans n'en ressentirent, *directement*, ni avantage, ni inconvénient.

Les ouvriers réunis en corporation, ai-je dit, n'étaient ni mieux ni plus mal rémunérés que ceux des professions libres. Rien de moins uniforme en effet que l'état de la France sous ce rapport; à la campagne le travail demeura, jusqu'à la fin de la monarchie, aussi indépendant que de nos jours; on voyait au xv<sup>e</sup> siècle des femmes employées comme maçons. Beaucoup de villes, et non des moins importantes, furent à cet égard semblables aux simples villages : Saint-Malo n'avait aucun corps de métier « juré », c'est-à-dire exclusif. Lyon, qui en avait eu jusqu'alors, fut, par lettres patentes de 1606, affranchi à jamais des maîtrises. Le contraire

arriva plus fréquemment; l'on transforma aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, en corporations fermées, bien des métiers exercés au moyen âge sans aucune entrave. Le maire de Saintes érigea en 1600 la pharmacie en maîtrise; le premier venu tenait auparavant, dans cette localité, boutique d'apothicaire. A Nîmes l'industrie était à peu près libre; on n'y voyait que quatre ou cinq maîtrises au xvi<sup>e</sup> siècle; de 1550 à 1640 il y fut créé trois corporations nouvelles. Durant le même laps de temps il en est créé vingt-huit à Bourges; ce qui prouve qu'il n'en devait pas exister beaucoup avant. A Paris même, chef-lieu de la réglementation, où elle était le plus minutieusement usitée, bon nombre des associations que l'on voit au xviii<sup>e</sup> siècle avaient une origine récente. Il y eut ailleurs des confréries qui surgirent et disparurent dans la suite des temps, sans laisser de trace, après avoir passé tour à tour pour utiles et pour gênantes.

Si le régime corporatif avait eu les conséquences que l'on suppose, les ouvriers de métier eussent été autrefois beaucoup mieux payés que les journaliers; et ils l'eussent été beaucoup mieux dans les villes où leur privilège les eût rendus maîtres des prix du travail que dans les localités où la concurrence était ouverte à tout le monde. Or rien de tout cela ne s'est produit. On évalue en 1899 le salaire du journalier non nourri à 2 fr. 50, celui du maçon à 3 fr. 40, celui du charpentier à 3 fr. 70, celui du couvreur à 3 fr. 50. Le maçon gagne donc

un tiers plus que le journalier ; le journalier gagne les trois quarts du maçon. Eh bien ! cette proportion a été identique depuis six siècles. Malgré leurs variations respectives, qui élèvent tantôt l'un de ces salaires, tantôt l'autre, on peut les considérer comme demeurant en moyenne dans le rapport de 3 à 4.

Pour les maçons, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, une observation est nécessaire : le mot de « maître-maçon » n'a pas alors la même signification qu'aujourd'hui. Il s'applique souvent à un entrepreneur de maçonnerie, à moitié architecte. Il s'ensuit que sa rémunération ne peut servir de base aux salaires des simples compagnons. Les maîtres sont des patrons, propriétaires d'un matériel dont la location est comprise dans leur salaire individuel. Il faut prendre garde aussi que parfois le terme « maçon » désigne un maître et parfois un compagnon, que le mot « aide-maçon » s'employait, ou pour un ouvrier véritable, ou pour un simple gâcheur de mortier, ou même pour le premier journalier venu, montant des moellons dans sa hotte. De tout cela résulte quelque confusion, parce que, dans ces essais de statistiques rétrospectives, on marche à tâtons, sans avoir pour guide aucune de ces vastes enquêtes, de ces innombrables tarifs, où les administrations modernes ont condensé les renseignements et établi des classifications multiples. On sait qu'à Paris, aujourd'hui, la journée de ceux qui collaborent à la maçonnerie d'un édi-

fice varie de 5 francs, pour les garçons, à 12 fr. 50 pour les sculpteurs, en suivant une échelle ascendante depuis les « limousins » jusqu'aux « bardeurs » et aux « ravaleurs ». En province aussi et dans les campagnes, il y a des maçons à 5 francs et à 2 fr. 50, dont les derniers ne sont que simples manœuvres.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles on rencontre des tailleurs de pierre parisiens payés 6 fr. 10 par jour et des « serviteurs de maçons » payés 2 francs, voire des apprentis gagés à 1 fr. 20 par jour. Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, en pleine crise, il se produisit le même phénomène que pour le salaire des journaliers : on paie les bras plus cher parce qu'ils sont plus rares. Et ce phénomène se produit, pour les ouvriers de métier, avec plus d'intensité parce qu'il était moins aisé de parer à cette pénurie, et de confier à d'autres une besogne qui exigeait un certain savoir-faire. On vit ainsi, au milieu de la guerre de Cent Ans, des maçons gagner jusqu'à 8 fr. 50 à Orléans, en 1429, au lendemain du siège que Jeanne d'Arc avait fait lever, jusqu'à 9 fr. 50 à Dieppe, jusqu'à 11 fr. 25 à Perpignan. Et, où l'on peut observer que seule la loi de l'offre et de la demande, et non les combinaisons factices des associations ouvrières, amène ces fluctuations, c'est quand on voit le maçon payé 6 francs à Rouen, ville corporative, et 7 fr. 60 à Alihermont, commune rurale de la Seine-Inférieure dont les métiers sont accessibles à tout venant. En ce

temps-là le maçon ne gagnait que 4 fr. 60 en Angleterre. Ce furent aussi les prix des journées du « maître-des-œuvres de maçonnerie », dans les villes que je citais tout à l'heure, aussitôt que l'état normal eut reparu.

Le salaire moyen des ouvriers maçons, pour les différentes provinces et pour l'ensemble de l'année, avait été de 4 francs au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle; il s'abaisse à 3 fr. 45 de 1300 à 1350 et se maintient à ce chiffre pendant les vingt-cinq années suivantes. Puis, de même que celui du travailleur des champs, ce taux s'élève à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, sous l'influence de la dépopulation, à 4 fr. 16, et, dans la première moitié du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle à 4 fr. 60; enfin, en 1451-1475, à 5 fr. 20. Quoi de plus naturel qu'une hausse de la rétribution des ouvriers du bâtiment à l'heure où la France commença à respirer et à rebâtir ses maisons en ruines? Quoi de plus probable ensuite qu'une multiplication du nombre de ces ouvriers, tentés par l'appât d'un gain exceptionnel et qu'une diminution de leur salaire provoquée par cette augmentation même de leur nombre? Toutes les fois que l'on pourra discerner les causes des révolutions survenues dans le traitement des ouvriers en général, ou d'une catégorie d'ouvriers en particulier, on les trouvera purement mécaniques, pour ainsi dire, dominées par la force des choses, non par les artifices des intéressés.

On ne saurait nier qu'il y eut parfois pléthore

et parfois disette dans tel ou tel corps d'état d'une ville ou de l'autre; mais la faute n'en est pas imputable au régime des corporations, car les campagnes libres offraient souvent le spectacle d'une distribution aussi défectueuse, et aujourd'hui, sous l'empire d'une liberté absolue, cette accumulation d'un trop grand nombre d'hommes dans une même profession se rencontre encore : parmi nos 86 chefs-lieux de départements, les uns possèdent, par 10 000 habitants, 7 boulangers, les autres en ont 15, d'autres 30 et jusqu'à 40. Et ces localités, si diversement partagées, ne sont distantes que de quelques lieues les unes des autres, et celles où le chiffre des boulangers est proportionnellement le plus haut ne sont pas celles où la consommation du pain, par tête, est la plus forte.

La paie moyenne de 5 fr. 20 par jour pour les maçons, en 1451-1475, comprend des salaires de 11 francs, pour un piqueur de pierres du Roussillon, et de 3 fr. 25 pour un compagnon de Limoges. Notons en passant que ce chiffre, le plus bas de l'époque, diffère peu de notre salaire contemporain, Paris excepté. La journée de ce limousin était exactement la même que celle de son congénère saxon, à une date peu éloignée (1492). Le maçon anglais gagnait le même prix que le nôtre — 5 fr. 20 — d'après les recherches de M. Thorold Rogers; et les chiffres fournis, pour l'empire germanique, par le docteur Janssen nous apprennent que le maçon autrichien était payé 4 fr. 70.

Avec le xvi<sup>e</sup> siècle commence la baisse des salaires, pour les maçons comme pour les manœuvres. La journée était descendue à 4 fr. 80 à l'avènement de Louis XII; elle se réduit à 4 francs sous François I<sup>er</sup> et continue de s'avilir jusqu'à la mort de Charles IX, où elle n'était plus que de 2 fr. 85. Ainsi, quoique les corporations se fussent multipliées de 1500 à 1600, elles n'avaient pas sauvé les artisans des « œuvres de maçonnerie » qui en faisaient partie, non plus que les ouvriers isolés de la campagne, des privations que leur imposait la baisse des salaires.

Ce que nous venons de dire du maçon s'applique à l'ensemble des corps d'état du moyen âge. Si nous avons pris celui-là pour type, c'est que sa paie actuelle (3 fr. 40) s'écarte peu de la moyenne des salaires ouvriers en 1899, dont le taux, d'après les statistiques officielles, est de 3 fr. 53 dans la grande industrie — comprenant 3 millions de personnes — et de 3 fr. 20 dans la petite industrie — occupant 6 millions d'individus. — Cette profession nous a paru capable aussi de refléter plus fidèlement que beaucoup d'autres les variations séculaires que nous étudions, parce que la nature du travail ne s'y est guère modifiée. Quantité de besognes qui ont occupé les bras d'il y a cinq cents ans — ceux des écrivains, enlumineurs, potiers d'étain, tisserands, fileuses, etc. — n'existent plus ou sont en train de disparaître. Quantité d'autres ont tellement changé que l'on ne peut les comparer

sincèrement aux anciennes; elles exigent plus ou moins de force, plus ou moins d'intelligence que jadis. Tout ce que nous appelons « grande industrie » (métaux, mines, textiles) rentre dans cette catégorie. Il y a trois cents ans, toute industrie ne pouvait, légalement ou matériellement, être que petite; et, parmi ces ouvrages qui composent notre « petite industrie » actuelle, il y a des métiers nouveaux — carrossiers, imprimeurs... — et des métiers transformés, bien qu'ils portent les mêmes noms : les vitriers contemporains n'ont vraiment rien de commun avec les verriers du xiv<sup>e</sup> siècle, dont la plupart étaient peintres, ni les tapissiers de 1899 avec les haut-liciers de 1500.

Les chiffres que j'ai recueillis sur les divers corps d'état de l'alimentation ou des tissus, de l'ameublement, de la métallurgie ou du bâtiment, suffisent d'ailleurs pour établir que leur rétribution était naguère, vis-à-vis les uns des autres, dans le même rapport qu'aujourd'hui. La moyenne en France — Paris non compris — est actuellement pour les charpentiers de 3 fr. 70, pour les couvreurs de 3 fr. 65, pour les peintres en bâtiment de 3 fr. 40. Ces diverses payes se rapprochent donc fort de celle du maçon. Il en était de même au moyen âge. De 1200 à 1350, les charpentiers gagnent 3 fr. 35; les peintres et couvreurs 4 francs; dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les mêmes corps d'état reçoivent 3 fr. 50 et 3 fr. 80. De 1401 à 1450, les couvreurs, les peintres et les charpen-

liers touchent, à quelques centimes près, une rémunération identique à celle des maçons, 4 fr. 60; en 1451-1500, où les maçons avaient 5 francs, les peintres ont 5 fr. 60, et les charpentiers 6 francs. De 1501 à 1575, les charpentiers ont 4 francs, les peintres ont, ainsi que les maçons, 3 fr. 60. Enfin, de 1576 à 1600, ces divers ouvriers descendent presque uniformément à 2 fr. 80.

Comme ces moyennes, bien qu'issues d'un grand nombre de prix, ne peuvent être que des indications utiles et non des résultats mathématiques, il en faut par suite retenir uniquement les grandes lignes; on en peut donc conclure qu'il n'y a pas eu, depuis quatre, cinq et six cents ans, de changement dans l'appréciation sociale des services d'un couvreur, d'un peintre, d'un charpentier et que, malgré toutes les combinaisons féodales, malgré le morcellement des souverainetés et l'absence de communication des territoires, les besoins locaux avaient, pour se satisfaire, dosé et réparti d'eux-mêmes, sur chaque kilomètre carré, le nombre voulu de maçons, de charpentiers, de peintres et de couvreurs. Non certes que cette parité, cette proportion, soit immuable partout et toujours; il se rencontre des charpentiers à 8 francs et des charpentiers à 2 fr. 50; il en est de même aujourd'hui. Mais souvent les mieux rétribués travaillent dans des villages, les plus modestes dans des cités populeuses; c'est la capacité de l'individu, la difficulté de l'« œuvre de charpenterie » à entre-

prendre, qui déterminent la quotité du salaire et non le taux artificiel imposé par une corporation quelconque. Ainsi, en 1500, un charpentier de Romorantin est payé 5 fr. 16, le même prix qu'à Orléans, ce qui semble naturel vu la proximité des lieux; en 1530, le charpentier d'Orléans gagne 3 fr. 20, et à Romorantin, un *maître-charpentier* est payé 7 fr. 60.

Les oscillations que nous venons de suivre ont été supportées par tous les autres salaires ouvriers. Leur énumération serait insupportable si nous voulions les faire passer, les uns après les autres, sous les yeux du lecteur. Aussi bien pourra-t-on juger de la tendance qu'eurent ces rétributions multiples à se rapprocher du rapport qu'elles observent entre elles au xix<sup>e</sup> siècle; tellement les lois mystérieuses qui règlent les prix sont fortes et durables. Il faut toutefois prendre garde de classer aveuglément les ouvriers du moyen âge d'après leur nom, parce que la signification de ces noms n'est pas toujours la même. Elle a changé en six siècles comme celle des noms de *facteur*, de *commis*, de *notaire*, de *domestique*, de *concierge*, de *sergent*, de *valet*, d'*écuyer*, de *physicien*, et comme le sens, l'acception de mille mots de notre langue et de toutes les langues. En Artois (1299) un « maître-peintre » est payé 6 fr. 40, un simple peintre 4 fr. 80, un *apprenti* 2 francs et un manœuvre broyant les couleurs 1 fr. 60. Cet *apprenti* gagnant ici 25 p. 100 de plus qu'un manœuvre devait déjà

posséder quelque habileté de main. Le terme d'apprenti lui aussi a varié. Il ne s'appliquait pas exclusivement à l'espiègle et joyeux gamin qui symbolise aujourd'hui le type. C'était souvent, si l'on songe à la longue durée des apprentissages, un ouvrier capable.

De même voit-on des charrons à 2 fr. 70 en Normandie, tandis que pendant la guerre de Guyenne, sous saint Louis, un autre charron est payé 10 francs. Ce ne sont pas seulement les risques à courir, ni le caractère éminemment provisoire de ce dernier salaire qui en expliquent l'élévation; c'est que ce charron du XIII<sup>e</sup> siècle est plus qu'un ouvrier, plus qu'un contremaître, c'est un patron. Un patron d'aujourd'hui ne travaille guère personnellement à la journée. Quand il le fait et qu'il se contente *pour lui-même* d'un salaire moyen, c'est à la condition d'être accompagné d'un certain nombre de compagnons, de « garçons » ou d'apprentis, dont il compte le salaire à son client plus cher qu'il ne le paie lui-même. Cette majoration d'un quart ou d'un cinquième de la journée de ses ouvriers, constitue la rémunération de son expérience, de sa responsabilité, l'intérêt de ses avances, de ses outils. Au moyen âge, où il n'y a aucun gros entrepreneur, il y en a beaucoup de petits. Quand ces petits industriels, ces « maîtres », vont en journée chez un particulier, l'usage est qu'ils ne prélèvent rien sur le salaire de leur personnel. Ce que paie le bourgeois pour le manœuvre,

pour l'apprenti, est vraiment ce que reçoivent ces derniers; mais le patron se fait payer *ouvertement* beaucoup plus cher.

Le boulanger, nourri, touche 1 fr. 30 à Poitiers, le pâtissier, défrayé de tout, reçoit 1 franc à Arras au xiv<sup>e</sup> siècle; de même le boucher à Colmar. Ils avaient ainsi une paie un peu plus faible que le journalier nourri de la même époque à 1 fr. 26. Il en est de même en 1899, où le traitement de manœuvres nourris est de 1 fr. 50, tandis que la paie des bouchers et des boulangers n'est que de 1 fr. 31 et 1 fr. 35. Au xiv<sup>e</sup> siècle, comme d'ailleurs au xix<sup>e</sup>, les corps d'état de l'alimentation, dont les membres sont engagés à l'année, prennent rang parmi les moins lucratifs; boulangers et brasseurs, entretenus par leurs patrons, ne touchent pas en espèces plus de 1 fr. 80, au moment des plus forts salaires du xv<sup>e</sup> siècle.

Nous ne pouvons classer parmi les ouvriers ordinaires le tailleur des robes royales, sous Charles V, à 8 fr. 40 par jour : c'est presque un fonctionnaire. Un couturier pour dames, un coupeur, pour mieux dire, employé par une princesse aux environs de Paris vers la même date, a 6 francs par jour; ce sont là des privilégiés. Ils sont de beaucoup dépassés encore, au siècle suivant, par le tailleur ordinaire de monseigneur le duc de Bourgogne, le fastueux Philippe le Bon, dont la paie journalière est de 20 francs en 1424, tandis que le couturier d'un couvent de la Seine-Inférieure

ne gagnait que 60 centimes. Entre les 20 francs de cet aristocrate du ciseau et les 60 centimes du modeste confectionneur des frocs de moines normands, il y a toute la distance qui sépare actuellement le coupeur anglais des maisons parisiennes du quartier de l'Opéra — à 10 000 francs par an d'appointments — de la petite « cousette » de nos fermes de l'Ouest, nourrie et invitée « ès noces des filles » dont elle a fait le trousseau, mais payée seulement 50 centimes par jour. Le salaire normal du moyen âge nous est fourni par le tailleur à 3 francs par jour en Alsace, par le couturier de 2 fr. 80 à Dijon.

Parmi les ouvriers en métaux, le « premier maréchal du roi » et le fondeur de canons occupent au xiv<sup>e</sup> siècle le haut de l'échelle : tous deux gagnent 8 francs par jour. Les forgerons et maréchaux les plus ordinaires avaient seulement 1 franc, s'ils étaient nourris et occupés à l'année. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle le fondeur de Franche-Comté, un graveur de la monnaie à Bruxelles, nourris tous deux, ne touchaient que 1 fr. 40, tandis qu'au xv<sup>e</sup> siècle le simple forgeron, non nourri, était payé 4 fr. 50.

Un enlumineur et son « compagnon » se faisaient à Tours, sous Louis XI, 24 francs par jour chacun ; c'étaient des artistes sans doute ; car d'autres enlumineurs, nourris, ne reçoivent que 3 fr. 10 à Cognac, sous Louis XII, et un « écrivain » copiste obtient seulement 2 fr. 20, lorsque le journalier

nourri avait 1 fr. 80. Parmi les plus favorisés nous remarquons l'« artilleur » (fabricant de poudre) gagnant 11 fr. 50 à Nevers (1505), l'armurier « pileur de poudre à canon » payé 7 francs; le « huchier », sculpteur de coffres, recevant à Amiens 8 fr. 40. Au nombre des salariés moyens on peut classer l'ouvrier en orgues qui touche 4 fr. 40, d'autres ouvriers *nourris*, tels qu'un pelletier au service de l'Hôtel-Dieu, à 2 fr. 70 par jour, un peintre payé 2 fr. 40 pour lessiver les chambres de l'Hôtel de Nesles à Paris, un plâtrier à 2 fr. 20; tandis qu'au nombre des moins estimés l'on peut classer les matelassiers à 2 fr. 90 par jour *sans nourriture*, le paveur à 1 fr. 80. Mais quelque variées que soient ces besognes, lorsque l'on compare les gages du xv<sup>e</sup> siècle à ceux du xvi<sup>e</sup>, on s'aperçoit que, d'une date à l'autre, le loyer des bras, comme celui de l'intelligence, a baissé de prix. Tandis qu'un simple plafonneur avait 4 fr. 50 sous Charles VII, un tapissier peintre-décorateur n'a que 3 fr. 90 sous Henri III.

Nous avons constaté plus haut que le salaire de l'artisan avait été, de 1200 à 1600, à peu près dans la même proportion que de nos jours avec le salaire du journalier. Le premier gagne aujourd'hui 36 p. 100 de plus que le second; or la différence moyenne des quatre siècles qui viennent de passer sous nos yeux a été de 39 p. 100. Cette prime de 39 p. 100, qui rémunéra la capacité de l'ouvrier de métier, est loin, il est vrai, d'avoir été

invariable de Philippe-Auguste à Henri IV. Mais à travers les oscillations qu'elle a subies, nous pouvons discerner encore la loi inflexible de l'offre et de la demande. Si par exemple l'écart, après s'être réduit jusqu'à 20 p. 100 en 1326-1350, époque de la hausse continue des salaires ruraux, provoquée par le développement de l'agriculture, s'élève à 57 p. 100 sous Charles VI, au profit des individus possédant une éducation professionnelle, n'est-ce pas, au milieu du désarroi universel, la difficulté du recrutement et de l'apprentissage, par suite la rareté des ouvriers instruits, qui les fait renchérir?

Comparerons-nous le salaire ouvrier du moyen âge au salaire actuel? La rémunération annuelle, calculée *sur 250 jours de travail seulement*, débute au xiv<sup>e</sup> siècle à 782 francs et s'élève à 860, puis à 1 040 francs en 1376-1400. Au xv<sup>e</sup> siècle elle oscille entre 1 100 et 1 240 francs. Elle était donc incontestablement supérieure à la paie de 1899 qui, *pour un travail de 300 jours*, n'atteint que 1 020 francs par an. On objectera que ces fixations du chiffre des jours de labeur contiennent quelque part d'arbitraire, parce que toutes les professions subissent un chômage plus ou moins prolongé; mais cette considération a peu d'importance dans une étude du genre de celle-ci. Si l'on adoptait le même nombre de jours, autrefois et aujourd'hui, l'avantage de l'ouvrier ancien serait seulement exprimé en argent au lieu de l'être en loisirs.

De 1 240 francs qu'il recevait en 1476-1500 — c'est-à-dire en espèces 20 p. 100 de plus qu'en 1899, avec 17 p. 100 de moins en efforts, — l'ouvrier tombe à 980 francs à la fin du règne de François I<sup>er</sup>, puis à 750 francs à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour avoir moins perdu que le journalier, qui, de Louis XII à Henri IV, était passé de 900 francs à 490, l'ouvrier d'état n'en avait pas moins subi une baisse de 62 p. 100 dans ses recettes. Et sa condition ne devait pas se relever, dans les deux cents ans qui séparent le début du xvii<sup>e</sup> siècle de la Révolution de 1789, au contraire!



## CHAPITRE V

### **Salaires des ouvriers de métier de 1600 à 1800.**

Les salaires des ouvriers évoluent, aux deux derniers siècles, comme au moyen âge, sans être influencés par les règlements corporatifs ou législatifs. — Antagonisme ancien des ouvriers et des patrons. — Grèves au xv<sup>e</sup> siècle. — Comment l'érection des maîtrises nouvelles se peut faire sans difficulté. — Barrières naturelles opposées au monopole, du côté du public et du côté des ouvriers. — Il y avait autrefois plus de petits patrons que de nos jours. — Exemples à Paris, à Sens, à Périgueux. — Les corporations n'ont pas pu restreindre le nombre des maîtres. — Les lettres de maîtrise ne donnent pas la clientèle. — Action des mœurs sur le recrutement de certaines professions : cordiers, apothicaires.

De l'apprentissage ; charge qu'il impose. -- Durée des contrats. — La loi de l'offre et de la demande a-t-elle été dominée en cette matière par les règlements ? — Les longs apprentissages sont généralement gratuits. — Prix de ceux que l'on paie en espèces, comparés aux prix de nos jours. — Les lois restrictives de la liberté se multiplient sans succès de 1600 à 1800. — Formalités de cooptation des « maîtres ». — Le rapport est le même aux derniers siècles qu'aujourd'hui, entre la paie des journaliers et celle des ouvriers de métier.

Tarif de la journée du maçon, du charpentier. — Le salaire d'un aide est souvent compris dans celui du compagnon, quoiqu'il ne soit pas mentionné. — Journée des couvreurs,

peintres, paveurs. — Taux minimas des salaires annuels ou mensuels, par rapport aux salaires à la journée, dans toutes les professions. — Salaires des boulangers, brasseurs, tapisiers, cordonniers, drapiers; salaire des tisserands, avec un minimum obligatoire de fabrication. — Journée des maréchaux, mineurs, forgerons, fondeurs; des charrons et tonneliers.

Entre les salaires masculins et féminins, la distance est plus grande dans l'industrie que dans l'agriculture. — L'écart était semblable autrefois à ce qu'il est aujourd'hui. — Salaires des ouvrières du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle : couturières, blanchisseuses, matelassières, fileuses, drapières, brodeuses. — Salaires des jardiniers et des vigneron. — Distinction entre les jardiniers ordinaires et de luxe. — Culture de la vigne à façon.

Façons ouvrières depuis 1200 jusqu'à 1800. — Leurs variations servent de contrôle au tarif des journées. — Difficulté de ce genre de recherches; elles doivent porter sur des travaux uniformes. — Prix payés pour la façon des vêtements : cotes, pourpoints, robes, chausses, culottes, etc. — Façon et ressemelage des souliers. — Filage du chanvre, du lin, et de l'étoüpe. — Tissage de la toile. — Façon des chemises. — En toutes choses, du moyen âge aux temps modernes, la main-d'œuvre baisse, la matière première augmente. — Révolution inverse qui s'accomplit depuis cent ans. — Filage de la laine. — Tissage et tonture du drap. — Façon de la chandelle, de la bougie, de l'huile à brûler, des fagots, des tuiles; prix de la maçonnerie à la tâche.

Comparaison du salaire de l'ouvrier en 1790 et en 1899.

Semblable à un oiseau qu'on aurait cru prendre dans une toile d'araignée, et qui la traverserait sans presque la voir, le prix du travail des métiers évolue aux temps modernes suivant les lois naturelles qui lui sont propres, sans se soucier plus que si elles n'existaient pas des combinaisons péniblement élaborées en vue de le faire monter ou descendre. La valeur de la main-d'œuvre, si solidement maintenue, semble-t-il, si sévèrement gardée, d'un côté par les statuts de chaque corporation qui la sollicitent à s'élever, de l'autre par les édits de maximum qui tendent à la ravalier, demeure

indépendante des uns et des autres. Ces salaires que ni les producteurs ni les consommateurs ne peuvent isolément maîtriser; ces salaires auxquels ni les ouvriers, ni les patrons, ni le public, ne peuvent ajouter ou retrancher, c'est cependant l'opinion commune qui les régit, qui en fixe le taux; mais elle n'est pas libre de le fixer à sa guise, il s'impose à elle.

Pour admettre que les incursions faites, dans ce vaste monde des prix, par des particuliers associés ou par la puissance nationale aient été, je ne dis pas heureuses — on sait qu'elles furent tout le contraire, — mais simplement efficaces, voire d'une efficacité temporaire et partielle; pour qu'elles aient en un mot créé des prix factices, il faudrait admettre que l'âme humaine ait changé depuis le moyen âge. Est-il quelqu'un d'assez audacieux pour soutenir que le sentiment de leurs intérêts n'ait pas dirigé les hommes, autrefois comme aujourd'hui, que la conclusion d'un marché ait été aux temps féodaux un combat de générosité? Se figure-t-on que, dans la sorte de contrat dont nous nous occupons ici, celui qui a pour objet l'achat et la vente de la main-d'œuvre, ce soit une nouveauté que la rivalité des ouvriers et des patrons dans le partage des bénéfices, ce qu'on appelle maintenant « l'antagonisme du capital et du travail »?

Il serait facile de montrer par mille exemples, si cela n'était bien connu et du reste en dehors de

mon sujet, comment ces corporations, tant vantées par certaines écoles, n'avaient d'autre but que le plus grand profit des « maîtres » et comment les ouvriers, qui ne l'ignoraient pas, s'étaient constitués en association de « compagnonnage ». Les compagnons du xv<sup>e</sup> siècle, comme ceux du xix<sup>e</sup>, se plaignaient des exigences égoïstes de leurs patrons; ceux-ci de leur côté déploraient l'insubordination de leurs ouvriers. Il y avait dans les villes un prolétariat véritable au xvi<sup>e</sup> siècle; il joua un grand rôle dans nos luttes politiques et religieuses. Entre 1400 et 1500 il y eut des conflits aussi rudes que de nos jours, dans lesquels les ouvriers, armés de bâtons, de dagues et d'épées, usaient de violence contre les maîtres, et contre les compagnons qui ne partageaient pas leurs rancunes. Il y eut des grèves, non pas aussi vastes, mais aussi sérieuses que les nôtres. Pour obtenir un salaire plus élevé, une durée de travail moindre, une nourriture meilleure, des compagnons quittaient une ville en masse, la mettaient au ban et, privées d'ouvriers, certaines industries locales moururent ainsi d'inanition. Sans aller jusqu'aux ruptures ouvertes, c'est une lamentation vieille de six siècles, vieille autant que l'humanité, que celle des patrons gémissant sur ce que les ouvriers « ne travaillent que selon le besoin qu'ils en ont et les ruinent par leurs pratiques ».

Par une singulière bizarrerie, les corporations allaient se multipliant, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles,

tandis que le prix du travail — travail du maître aussi bien que du compagnon — allait diminuant. L'obtention de ces monopoles ne soulève à l'origine aucune difficulté, parce qu'ils se bornent à transformer un fait en droit : par lettres patentes de 1664, les selliers de Grenoble s'organisent en maîtrise ; « ceux qui sont à présent seront les *maîtres*, est-il dit, et ceux d'à venir passeront quatre ans en apprentissage et feront chefs-d'œuvre avant que pouvoir être reçus ». On pourrait craindre que les patrons ne fissent payer au public le privilège dont ils viennent d'être investis, en exagérant le prix des marchandises qu'ils sont seuls en droit de fabriquer ; et qu'ils ne fissent payer aussi ce privilège aux artisans à leur solde, en ne leur accordant qu'un salaire dérisoire. Mais, à pénétrer plus intimement le mécanisme commercial et industriel de l'ancien régime, on se convainc que ni l'une ni l'autre de ces éventualités ne pouvait se réaliser.

Pour hausser le prix de vente de leurs articles, il eût fallu que les maîtres coalisés fussent fidèles à leurs engagements réciproques, qu'il n'y eût pas de concessions secrètes faites par aucun d'eux à leurs clients, pour en accroître le nombre. En notre siècle, des syndicats de ce genre ont cent fois été tentés, et, pour leur faire échec, il n'a pas été besoin de concurrences nouvelles, telles que la liberté actuelle du commerce permet d'en fonder. Ces coalitions se sont détruites volontairement,

parce que leurs membres ont été les premiers à en violer les clauses. Lors même qu'ils les eussent strictement observées, rien n'eût empêché les acheteurs auxquels on prétendait faire la loi de se fournir dans une ville voisine; rien n'eût empêché non plus de nouveaux maîtres d'acquérir quelques-unes de ces « lettres de maîtrise », qui traînaient dans les cartons des bureaux de finance de la généralité : maîtrises créées à tout propos par les rois, pendant les trois derniers siècles, pour tous métiers et avec une profusion telle qu'elles se délivraient à très bon marché. Que dis-je! Bien avant que l'on ait eu à en venir là, le corps d'état qui eût essayé de majorer exagérément ses prix, grâce à ce monopole qu'il tenait du socialisme *professionnel*, eût vu le socialisme *municipal*, plus puissant encore, se dresser contre lui, et le conseil de ville, soutenu par l'opinion publique, l'eût, de façon ou d'autre, mis à la raison.

Avec les ouvriers, un essai d'abaissement des salaires au-dessous du taux normal, résultant de l'offre et de la demande, n'eût pas mieux réussi aux patrons privilégiés, parce que les compagnons auraient émigré en d'autres villes, auraient passé à d'autres métiers.

L'ostracisme contre les nouveaux venus ou, si l'on veut, l'exclusivisme jaloux qui fait le fond des règlements corporatifs, et qui n'a pu influencer ni sur le prix des objets fabriqués ni sur le taux des salaires, n'a pas eu davantage pour effet de consti-

tuer, dans le sein de chaque industrie, une aristocratie de maîtres et d'interdire, à la plèbe des salariés, l'accès du travail indépendant. Une statistique de la population parisienne faite en 1637 par les commissaires au Châtelet — commissaires de police actuels — nous apprend que les 112 corps de métiers se composaient de 13 500 maîtres, contre 39 000 compagnons âgés de plus de vingt ans et de 5 600 apprentis; soit 3 ouvriers adultes seulement pour 1 patron. Il y a *proportionnellement* aujourd'hui dans la capitale, sous le régime de la liberté — même dans la petite industrie, — deux ou trois fois moins de « maîtres » qu'il n'y en avait voici deux cent soixante ans. Une profession présentement encombrée est celle des boulangers; j'ai cité, dans un chapitre précédent, les chiffres excessifs qu'ils atteignent en certaines localités. Or cet excès jadis était bien plus grand. Pour 2 500 000 âmes le Paris de 1899 contient 4 522 patrons boulangers; pour 500 000 âmes, le Paris de 1721 en contenait 757; ce qui revient à dire que, pour 10 000 habitants, il se trouvait 15 boulangers sous le Régent, et qu'il s'en trouve moins de 7 sous la troisième république.

Mêmes différences en province : la ville de Sens, qui possède aujourd'hui deux fois plus d'habitants qu'il y a cent trente ans, renfermait en 1767, dans la plupart des métiers, beaucoup plus de patrons qu'en 1899; 25 cordonniers naguère au lieu de 13 maintenant, 11 marchands de draps au lieu de 8,

24 menuisiers au lieu de 9, et ainsi de suite pour les autres corps d'état.

La ville de Périgueux, dont la population est en 1899 de 29 000 habitants et qui n'en possédait pas plus de 6 000 en 1801, n'en avait peut-être que 4 000 en 1674. Toutefois, il y a deux cent vingt-cinq ans, elle comptait 30 boulangers et présentement elle en compte 36; elle avait 24 cordonniers et n'en a plus que 10; 18 tailleurs jadis, aujourd'hui 15; 14 chapeliers, dont il ne reste que la moitié; elle contenait 4 arquebusiers et 9 fourbisseurs contre 5 armuriers actuels, etc., etc. Quelques branches de commerce ou d'industrie sont de nos jours plus remplies; il existe un plus grand nombre d'épiciers, d'imprimeurs, d'horlogers; mais la consommation des montres, des journaux et des « denrées coloniales », n'étant pas comparable à ce qu'elle était il y a deux siècles, cette augmentation ne peut tirer à conséquence. Certaines professions se ressentent de la révolution causée par les manufactures. Le Périgueux de Louis XIV avait 12 drapiers-merciers et 15 tisserands; le Périgueux d'aujourd'hui n'a plus de tisserands mais il a 16 merciers et 14 drapiers ou marchands de nouveautés, en gros et en détail.

Bref, malgré les entraves plus apparentes que réelles dont l'organisation du travail entourait jadis le patronat, *il y avait beaucoup plus de maîtres autrefois que de nos jours*. Et s'il n'y en avait pas davantage encore, ce n'est pas à cause des restric-

tions corporatives, mais parce qu'il fallait à l'ouvrier, pour « s'établir », un capital, un fonds de roulement ou du crédit, toutes choses qui jamais ne furent ni ne seront à la portée de l'*universalité* de la classe laborieuse. Qu'on ne se laisse pas d'ailleurs duper par les mots : les bons ouvriers dans la petite industrie, et, dans les usines, les contremaîtres, les surveillants, ceux qui sont chargés de la direction des moteurs, gagnent beaucoup plus que l'immense majorité de tous ces petits patrons du temps passé, sans courir aucune des chances de pertes que l'ouvrier travaillant « à son compte » doit prévoir.

Les « lettres de maîtrise », dans les métiers privilégiés, ne donnaient pas par elles-mêmes la clientèle, ni par conséquent les profits, plus que ne la donne aujourd'hui le diplôme de pharmacien. Libre aux villes de grossir à leur gré l'effectif nominal des gens de tel ou tel métier, comme fait le conseil communal d'Angers lorsqu'il augmente, en 1623, le nombre des orfèvres « pour l'honneur de la ville ». Si ce nombre excède les besoins réels, le projet restera sans exécution; à moins qu'il ne s'agisse de pseudo-commerçants purement décoratifs. Ces antiques et vénérables classifications, qui mettaient les *potiers de terre* au cinquième et dernier rang de la liste des métiers, tandis que les *potiers d'étain* étaient au troisième rang, à côté des peintres, n'ont pas retardé d'une minute la décadence de la vaisselle d'étain, ni

empêché la faïence de prendre à son heure le pas sur elle.

Pour qu'un état rencontrât peu d'amateurs, il fallait qu'il fût réputé tout à fait vil, et ce n'était plus alors la législation mais les mœurs qui agissaient. On peut croire par exemple que, si nous manquions d'ouvriers cordiers dans nos ports, si Colbert fut obligé d'en faire venir de Hambourg, Dantzic et Riga, cette pénurie était causée par le mépris dans lequel était tenue, sur nos côtes de l'Ouest, l'industrie de la corde. Par suite de quel préjugé les cordiers, appelés *cacous* ou *caquins*, passaient-ils pour descendre des lépreux du moyen âge? on ne sait. Toujours est-il qu'en Bretagne ils inspiraient une vraie répulsion aux autres habitants; ils devaient se présenter les derniers pour baiser les reliques, recevoir dans la main le pain bénit qu'il leur était défendu de prendre eux-mêmes dans la corbeille, et, quand ils faisaient baptiser leurs enfants, on les inscrivait dans la partie du registre réservée aux enfants naturels. D'autres métiers au contraire, naguère fort estimés, ont disparu : tels étaient ces écrivains publics, établis à Paris sous les charniers des Innocents et autour des piliers des Halles, qui vendaient, à la fin du ministère de Mazarin, à qui ne savait pas écrire, une « lettre de haut style » de 1 fr. 60 à 3 fr. 40, et une « lettre de bas style » 90 centimes ou 1 fr. 20. Profession lucrative que le développement de l'instruction a privée de sa clientèle. Les progrès de la

science ont, par compensation, relevé la catégorie des « apothicaires-épiciers », auxquels leurs « notes » avaient fait quelque tort dans l'histoire. Non que les confrères de M. Fleurant fussent incapables parfois d'observer, au petit péril de leur vie, les règlements qui les concernaient — un apothicaire d'Amiens reçoit en 1615 trois coups de poignard d'un soldat de la citadelle, auquel il avait, suivant les lois, refusé de l'arsenic, — mais ils étaient, plus que de raison, enclins à la grandeur, et leur morgue les rendait haïssables.

La longueur de l'apprentissage est une condition commune à beaucoup de labeurs manuels des siècles passés. Il dure jusqu'à cinq ans pour les fourbisseurs, jusqu'à six ans pour les tapissiers. C'était une charge, qui constituait pour l'ouvrier une diminution de salaire sur l'ensemble de sa vie de travail; en revanche c'était une recette pour le maître; ce qui eût compensé plus tard son caractère onéreux, si tous les apprentis étaient devenus patrons. Comme beaucoup demeuraient simples compagnons, il semble à première vue que leur situation ait été moins avantageuse que de nos jours. En outre le contrat qui intervenait, par-devant notaire, entre les parents de l'apprenti et le maître est plus rigoureux qu'aujourd'hui. Il suspendait en quelque sorte, au profit du patron, la puissance paternelle.

Dans ces contrats que les admirateurs du système patriarcal ont représentés comme si bienfai-

sants, il était stipulé que l'apprenti, s'il tombe malade, doit payer le médecin et le pharmacien, et, « si sa maladie dure au delà d'une semaine », restituer au patron le temps de son séjour au lit. L'apprenti adulte est tenu de monter les gardes de nuit à la place de son maître. Tel arrangement prévoit qu'il en sera dispensé en décembre et janvier, par extraordinaire. A prendre ces actes au pied de la lettre, quoique le maître s'engage à envoyer tous les jours son apprenti à la messe, ce qui témoigne de la sollicitude pour son âme, la discipline qu'il impose est si sévère, les droits qu'il se réserve si étendus, que le futur compagnon paraît moins un serviteur qu'une sorte d'esclave, vendu pour une période déterminée.

La durée aussi bien que la rigueur de l'apprentissage furent-elles un résultat de l'organisation hiérarchique du travail? Les patrons, par ces règlements dont nous nous attachons à démontrer le peu d'effet sur le salaire des artisans formés, n'étaient-ils pas parvenus à se procurer avec les apprentis un profit exagéré? La loi de l'offre et de la demande, omnipotente pour tout le reste, a-t-elle ici été vaincue? A bien examiner le mode de recrutement de la classe ouvrière du xv<sup>e</sup> siècle au xix<sup>e</sup>, je ne le pense pas. D'abord, pour les plus longs de ces apprentissages, quand le métier demandait plus d'adresse que de force, on embauchait des sujets très jeunes. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, des domestiques de sept ans au xv<sup>e</sup> siècle;

nous voyons au xvii<sup>e</sup> des apprentis de six ans. Les statuts des « maîtres et marchands tapissiers » ont soin d'interdire de les prendre au-dessous de cet âge. Si leurs débuts ont été plus tardifs, ceux que l'on nomme encore « apprentis » gagnent à la fin quelque demi-salaire, et ne diffèrent que par l'étiquette du garçon *actuel* de moins de quinze ans, dont la journée dans la grande industrie est de 4 fr. 30, tandis que celle des adultes de quinze à vingt et un ans est de 2 fr. 50 et celle des individus majeurs de 3 fr. 50.

Puis, et c'est là une remarque capitale, qui ressort de la comparaison des divers contrats, les longs apprentissages sont ceux qui ne coûtent rien aux parents. Ceux pour lesquels on payait aux patrons des sommes équivalentes à celles de 1899, ne sont pas plus longs que les nôtres. Seulement un grand nombre de familles, ne disposant que d'un pécule insuffisant, préféreraient sans doute abandonner pendant un ou deux ans de plus les services gratuits de leurs enfants. Aujourd'hui la durée moyenne de l'apprentissage d'un maréchal est de vingt-cinq mois, son coût moyen est de 162 francs. En 1610 un maître maréchal de Seine-et-Oise prend un apprenti qui restera chez lui trois ans, mais *qui ne lui paiera rien*. Un autre reçoit un apprenti qui s'engage à demeurer quatre ans, mais qui, à la fin des quatre ans, touchera 108 francs. Ne veut-il passer, comme maintenant, que deux ans chez son maître? l'apprenti maréchal devait lui verser 200 francs.

L'apprentissage du tailleur coûte présentement 133 francs et dure vingt-sept mois; celui d'un couturier de Soissons sera de deux ans en 1547 et coûtera 120 francs. De nos jours la couturière paie 94 francs pour apprendre son métier en deux ans; la durée est la même en 1611 et le prix est d'environ 144 francs. L'apprenti cordonnier passe aujourd'hui vingt-six mois avant de devenir ouvrier et il débourse 134 francs; au xvii<sup>e</sup> siècle le cordonnier des environs de Paris donnait trois ans de son temps et seulement 108 francs d'argent. Ceux qui ne passent que deux ans au xviii<sup>e</sup> siècle versent en moyenne 175 francs. L'apprentissage du tapissier monte aujourd'hui à 192 francs. « Maître Jean Poquelin le jeune », un frère de Molière, se montrait plus exigeant en 1655; il prenait 326 francs. Mais de simples passementiers dressaient en ce temps-là des élèves pour 124 francs — toujours en monnaie de nos jours.

Pour faire un bon boulanger il suffit maintenant de seize mois et d'une somme de 136 francs; leur apprentissage variait autrefois de six mois à deux ans; dans le premier cas le néophyte devait verser 225 francs, tandis que dans le second il n'en donnait que 64. Le futur boucher reste aujourd'hui dix-sept mois chez son maître et lui paie 182 francs; au xvii<sup>e</sup> siècle il restait parfois trois ans, mais il ne payait rien. Il semble oiseux de multiplier les exemples; on voit clairement l'économie de ces conventions : l'apprenti pauvre s'acquittait en tra-

vail au lieu de s'acquitter en espèces. Mais ni la durée ni le coût de l'apprentissage ne subissaient vraiment le joug des lois restrictives de la liberté.

Les salaires des ouvriers de métier ne le subissaient pas davantage. Et plus on allait pourtant, plus on restreignait, plus on prohibait, plus on tyrannisait! Outre les privilèges des corporations, il faut compter avec la toute-puissance des conseils de ville. Le travail est un domaine dans lequel toutes les autorités possibles sont chez elles et ont droit de commander; le seul qui ne soit pas chez lui c'est le travailleur isolé, celui-là n'a que le droit d'obéir. Pour exercer le commerce de la boucherie, il faut, en bien des localités, passer avec les jurades un bail minutieux, où, non seulement les prix de la livre de bœuf, de mouton et de porc, mais aussi la quantité de gigots à laquelle chaque habitant peut prétendre, la façon dont on coupera et débitera la viande, sont soigneusement spécifiés. Et quand les pouvoirs publics n'avaient pas légiféré sur la matière, les confréries s'en étaient depuis longtemps emparées. On connaît leurs disputes mémorables les unes avec les autres, les homériques procès auxquels elles se plaisent, les formalités graves qui président à la cooptation des nouveaux membres. A voir les cérémonies, les serments et les onctions laïques qu'il faut pour affilier à Paris un cordonnier aspirant à la maîtrise, on dirait qu'il s'agit de graduer un docteur ou de consacrer un prêtre!

Dans le sein de chaque communauté quelles contentions, s'il s'agit des dignités, entre les ambitieux « jurés chapeliers », les « généraux des œuvres de maçonnerie » ou les « gardes du métier des orfèvres », qui veulent rentrer dans la jurande plus souvent qu'à leur tour, et, s'il s'agit des marchandises, quels nids à chicane que ces vétilleux articles qui forment le *codex* de chaque industrie, la nature des matières premières, les détails et les dessous de leur façonnage, imposés sous peine d'amende, toute la collection des « manuels Roret » versée dans la législation ! Et le tout aboutissant à l'impuissance, particulièrement en ce qui concerne les salaires des diverses professions, qui ne sont pas plus affectés par cet appareil qu'un chêne ne l'est d'un coup de poing.

Ils demeurent en effet très bas, ces salaires des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, et la proportion de 3 à 4, que nous remarquons en 1899 entre la paye du journalier et celle de l'ouvrier de métier, et qui avait aussi existé au moyen âge, se maintient dans les temps modernes. La journée du maçon, type moyen de l'artisan, oscille au xvii<sup>e</sup> siècle de 3 francs sous Henri IV à 2 fr. 30 sous Colbert, contre 2 fr. 28 à 1 fr. 70 donnés au journalier. Au xviii<sup>e</sup> siècle le maçon gagne de 2 fr. 84 au temps du ministère de Fleury à 2 fr. 30 au moment de la Révolution, pendant que le manœuvre recevait 2 fr. 10 ou 1 fr. 64. Les deux genres de labour se trouvent en définitive, aujourd'hui qu'ils sont libres tous deux,

*dans la même situation vis-à-vis l'un de l'autre que lorsque l'un des deux était l'objet d'une protection spéciale.*

De même les différents corps d'état étaient entre eux, au point de vue du salaire, dans le même rapport où ils sont aujourd'hui, où ils avaient été au moyen âge. Le maçon est actuellement payé 3 fr. 40, le charpentier 3 fr. 70, le peintre 3 fr. 50; aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles le maçon recevait, avons-nous dit, de 3 francs à 2 fr. 30; le charpentier gagna en moyenne suivant les époques de 3 fr. 18 à 2 francs; le peintre et le couvreur de 3 fr. 30 à 2 fr. 50. Aux mêmes époques ces professions haussèrent, aux mêmes époques elles baissèrent; si bien que le prix général du travail obéit aux mêmes influences et paraît suivre des lois identiques, quelles que soient la qualité des travailleurs et la distance qui les sépare. Il va de soi que, suivant leur capacité, la besogne dont ils sont chargés, la manière dont on les occupe, la rétribution de ces divers ouvriers du bâtiment est très variable, inférieure ou supérieure aux moyennes qui précèdent. On donne au Havre jusqu'à 4 francs au sculpteur sur pierre, sous Louis XIV; on paye un menuisier à l'année, nourri et logé, à la même époque, sur le prix de 50 centimes par jour en Limousin. Notre xix<sup>e</sup> siècle voit encore de semblables inégalités. Le plâtrier, le paveur, le plombier, le serrurier, reçoivent des salaires équivalents. Les différences que l'on constate d'une province à l'autre viennent

parfois de la diversité du prix de la vie entre les régions de l'ancienne France : le plus souvent elles n'ont d'autre base que la saison, et la valeur respective des individus. En Normandie par exemple, un scieur de long à la journée gagne 2 fr. 65 vers la fin du règne de Louis XV, un menuisier, nourri, n'est payé par un hospice de Rouen que 90 centimes. Il importe peu dès lors que certains charpentiers touchent 2 fr. 60 en Lorraine, tandis que ceux d'Alsace n'ont que 1 fr. 95, que ceux qui étayent les galeries des mines de Carmaux, dans l'Hérault, reçoivent 2 fr. 25, et ceux du Berry 1 fr. 60. Au moment de la Révolution (1790), les maîtres maçons de Paris touchent 3 fr. 60, les compagnons 3 francs, les garçons 2 fr. 16, — les mêmes ouvriers gagnent, en 1899, 8 francs, 6 fr. 50, et 5 francs. — Les salaires étaient peu différents dans l'Italie du nord ; à Turin par exemple, ils ne dépassaient pas 2 fr. 60. Au contraire, dans la Grande-Bretagne, ils atteignaient déjà le chiffre de 5 francs.

Les autres corps d'état se prêtent moins aisément que ceux-là aux comparaisons, parce que les prix, payés au mois ou à l'année, comprennent suivant les cas le logement et la table. Même en tenant compte de ces avantages, on est frappé du taux minime des salaires *annuels* ou *mensuels* en regard des salaires *journaliers*. Le rapprochement nous montre que le prolétaire d'autrefois devait être très exposé à manquer d'ouvrage ; puisque la

garantie du vivre et du couvert lui semblait si précieuse que, pour l'obtenir, il n'hésitait pas à sacrifier le tiers, la moitié parfois, de ce qu'il aurait gagné à la journée. De nos jours le boulanger nourri, hors Paris, gagne 4 fr. 35; le boulanger des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles était payé de 225 francs à Orléans, à 160 francs à Nîmes. En comptant pour l'année deux cent cinquante jours de travail ces chiffres correspondent à une paye journalière de 90 à 64 centimes. En 1790 les garçons brasseurs n'ont que 240 francs par an à Paris, les ouvriers boulangers ont 180 à Besançon.

S'il est des tapissiers à la journée qui touchent 3 fr. 50, il en est d'autres à l'année auxquels on ne donne que 42 centimes. Le tanneur à l'année n'a que 173 francs, tandis que le tanneur à la journée reçoit un salaire journalier de 4 fr. 20, soit 300 francs par an. De même le cordonnier à la journée était payé, il y a cent ans, 2 fr. 20, et le cordonnier à l'année 60 centimes seulement. Dans toutes les professions nous retrouvons les mêmes disparités; elles ont pour effet d'affaiblir l'ensemble des recettes de la classe laborieuse. Dans l'industrie du tissage, les patrons, qui exigeaient un minimum de fabrication, accordaient aux ouvriers une sorte de prime. Un « tixier » en toile travaillera (1610) chez un maître de Seine-et-Oise; il sera hébergé, logé et recevra 429 francs par an, soit 4 fr. 71 par jour ouvrable dans lequel il devra faire 6 mètres de toile commune. Ce n'était pas une mauvaise spécu-

lacion pour le maître. La façon de la toile d'étoupe pouvait être évaluée à cette époque à 62 centimes le mètre; le travail de son compagnon représentait une valeur de 3 fr. 72; il ne lui coûtait en espèces que 1 fr. 71, et la différence de 2 francs était loin d'être absorbée par les frais de nourriture. On stipulait en outre qu'au-dessus de 6 mètres par jour, si le tisserand en faisait davantage, les deux tiers lui appartiendraient, le troisième tiers restant au patron. Il s'agit là d'un ouvrier très capable; plus tard d'autres tisserands n'ont que 1 fr. 20 et 90 centimes par jour. A Aumale (Seine-Inférieure), le peigneur de laine se contentait de 86 centimes, exactement le salaire des fileurs en Catalogne.

La moyenne des ouvriers de métier, non nourris, était de 2 fr. 20 au moment de la Révolution; elle est aujourd'hui de 3 fr. 55 dans la grande industrie, de 3 fr. 20 dans la petite et se trouve supérieure à la moyenne du salaire des femmes de près de moitié dans la petite industrie, de plus de moitié dans la grande. Les ouvrières des manufactures gagnent actuellement en général 1 fr. 72; celles des métiers domestiques 1 fr. 64; la différence est donc plus grande entre les ouvriers des deux sexes qu'entre les journaliers mâles et femelles. Cela peut tenir à ce que les bras des femmes sont plus appréciés ou plus rares dans les campagnes; à ce que le sexe faible est cantonné dans un assez petit nombre de professions industrielles, que par suite

ces professions sont encombrées et que leur rémunération baisse.

On demande à la législation actuelle de chercher à restreindre le travail féminin. N'est-ce pas une tendance très fâcheuse et qui nuira beaucoup à ceux qu'elle prétend servir? Le contraire serait plutôt profitable aux ménages. L'accession des femmes à des métiers plus nombreux aurait pour conséquence le relèvement de leurs salaires dans les emplois qu'elles occupent déjà. Or toute augmentation du salaire des femmes favorise la morale publique, en encourageant le mariage; tandis que plus la disproportion sera grande entre le gain de l'ouvrière et celui de l'ouvrier, moins il sera avantageux à l'homme de se marier, puisque les charges de la communauté seront supportées presque entièrement par lui seul.

La situation présente n'est d'ailleurs pas nouvelle. Le peu de différence qui existe aujourd'hui entre la rétribution de l'ouvrière agricole (1 fr. 50) et celle de l'ouvrière de métier (1 fr. 68) — c'est-à-dire 12 p. 100 de plus, — pendant que l'ouvrier de métier (à 3 fr. 40) jouit de 36 p. 100 de plus que le manoeuvre (à 2 fr. 50); cette différence minime correspond à celle qui existait autrefois entre les travailleuses des champs et les travailleuses à l'aiguille.

Au moyen âge, lorsque les journalières se faisaient jusqu'à 2 fr. 40 par jour, les couturières, les fileuses ne gagnaient jamais plus de 2 fr. 30

et, pour les femmes nourries, les chiffres semblent identiques à la ville ou à la campagne. Dans les temps modernes, où le maximum des travailleuses rurales fut de 1 fr. 30, les ouvrières de métiers ne gagnèrent pas davantage. Des salaires exceptionnels étaient accordés à une drapière de Sedan payée 1 fr. 50, à une brodeuse de Rouen payée 3 francs; mais la fileuse de lin la plus habile ne dépassait pas 1 franc et la fileuse ordinaire 62 centimes; les couturières recevaient depuis 72 centimes à Metz jusqu'à 1 fr. 26 à Versailles.

Il est deux professions qui, par leur nature, rentrent dans les travaux champêtres, et, par l'éducation qu'elles exigent, méritent cependant d'être classées parmi les métiers : le jardinier, le vigneron. Employé à la journée, le jardinier de 1899 est payé de 2 fr. 32 à 3 fr. 44; il y a dans cette catégorie un grand nombre d'individus qui diffèrent peu des hommes de peine. Employé à l'année, le jardinier est souvent un spécialiste capable, parfois un horticulteur distingué; dans le premier cas ses gages annuels vont de 1 000 à 2 000 francs sans nourriture; dans le second, ses appointements n'ont pas de limite fixe. De la confusion qui pourrait se faire entre un émule de Le Nôtre et un simple planteur de choux, entre ceux qui dessinent les parterres à la française et ceux qui arrosent les salades, uniformément désignés sous le nom de « jardiniers », résulterait une appréciation malaisée des salaires, si nous ne lais-

sions de côté les jardiniers de château, à 1 000 et 1 200 francs de gages, sous Louis XIV, pour n'envisager que leurs modestes confrères, dont les plus favorisés reçoivent 600 francs et les moins bien traités jusqu'à 200 francs seulement.

Le corps des vigneron est plus homogène; leur besogne varie peu d'un point à un autre. Dans le cours des deux siècles précédents, il atteint son maximum sous Louis XIII, avec une journée de 3 fr. 12, et son minimum à la fin de l'ancien régime avec 2 fr. 02. Il avait été moins bien traité dans les cent dernières années que dans les cent années précédentes; sa paye ne s'éleva pas sous Louis XVI au-dessus de 2 fr. 50 aux environs de Paris, et l'on rencontrait dans le Lot des vigneron à l'année dont les gages ressortent à 54 centimes par jour. La culture de la vigne à façon avait aussi été moins chère; elle ne coûtait pas plus de 360 francs en 1789; on a vu, dans le chapitre précédent, qu'elle avait valu le double au xv<sup>e</sup> siècle.

Cet avilissement des prix du travail, cette moindre récompense de l'effort humain, sous toutes ses formes, de 1500 à 1790, il serait intéressant, après l'avoir touchée du doigt par le taux des salaires, d'en fournir une preuve nouvelle par la valeur des façons ouvrières. Non que je prétende englober sous cette rubrique tous les ouvrages imaginables, depuis le creusement d'une fosse au cimetière, qui coûte 12 centimes à Soissons, sous Louis XV, et depuis le cirage d'une paire de sou-

liers que l'on paie 4 centimes aux décrotteurs de Rouen, jusqu'à la taille des diamants, pour laquelle le fameux joaillier Lopez donnait à son ouvrier 37 000 francs par an — un traitement d'ambassadeur — sous le ministère de Richelieu. Même bornées à des tâches assez simples, assez uniformes pour être exactement comparables à travers les temps et les lieux, nos visées sont cependant difficiles à satisfaire, parce que les travaux de ce genre sont rares.

Que dire par exemple de la façon des vêtements, depuis le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle jusqu'au <sup>xviii</sup><sup>e</sup>? pour le peuple comme pour les grands, les costumes d'autrefois ne diffèrent-ils pas trop de ceux de l'ère moderne? De petits bourgeois donnent, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, de 3 à 6 francs pour la coupe et la couture d'un manteau ou d'une cotte; à peu près autant, au <sup>xv</sup><sup>e</sup>, pour le pourpoint, le justaucorps ou la « jaquette ». La façon des robes, pour les deux sexes, se paie aux mêmes époques de 5 à 11 francs, et jusqu'à 30 francs si elles sont un peu ornées. Celle d'un seigneur « à cinq garnimens » vaut 44 francs, celle de la comtesse d'Artois 130 francs, en 1328. A la même date la confection d'une « houppelande » ordinaire valait 36 francs; celle d'une houppelande riche, destinée au roi, 62 francs; et celle d'un costume pour la reine, comprenant « chape — manteau long — surcot ouvert, surcot clos, mantel à parer et cotte simple », montait à la somme de 570 francs. C'était le temps où l'on disait « parée comme une reine ».

La façon d'une paire de chausses en drap, pour le roi, coûtait 11 francs, au xiv<sup>e</sup> siècle; celle des chausses de laine pour un bourgeois 4 fr. 40, celle des chausses de toile, pour un paysan, 1 fr. 44. Au début du xvii<sup>e</sup> siècle les chausses d'un prince ne valent que 6 fr. 40 de façon et celles des bourgeois que 2 francs. Celle des culottes du vulgaire ne se payait pas plus de 1 fr. 30 au moment de la Révolution, celle des culottes de peau 2 fr. 70. En 1790 on prenait à Paris 18 francs pour la façon d'un costume complet et de 4 à 7 francs pour celle de l'habit seul, tel qu'il se portait sous Louis XVI. Les députés du commerce se plaignaient que « le prix des façons d'habits n'eût pas augmenté depuis trente ans ». Ils attribuaient le fait à la concurrence de ce que nous nommons aujourd'hui les *maisons de confection*, « des fripiers vendant des habits neufs, faits à l'aventure et sans mesure, qui ont vu, disent-ils, leur clientèle s'accroître rapidement depuis dix ans ». Mais, si l'on remonte jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, et même jusqu'à Henri IV, où la façon d'un habit de laquais se payait 32 francs et celle d'une soutane de prêtre 14 francs — le même prix qu'au xv<sup>e</sup> siècle — on voit que la valeur de cette main-d'œuvre avait peu varié. On ne pourrait d'ailleurs se prévaloir de chiffres semblables, quelque nombreux qu'ils puissent être, pour en tirer une induction quelconque sur le taux des salaires.

Il en est de même de la façon des souliers, pour

lesquels nous voyons que l'on paie 3 francs au xiii<sup>e</sup> siècle; de 60 centimes à 1 fr. 34 au xvi<sup>e</sup> siècle et 1 fr. 10 au xviii<sup>e</sup> siècle. Mais lorsque nous constatons que le ressemelage d'une paire de souliers vaut, *y compris la fourniture du cuir*, 4 francs en 1384, le même prix en 1422, 3 francs en 1596, 3 fr. 90 en 1601 et 3 fr. 60 en 1648, nous sommes certains que, le cuir ayant beaucoup augmenté de 1384 à 1648, il a fallu pour que le prix du ressemelage ait baissé d'une date à l'autre, que l'ouvrier supportât une grande réduction sur sa main-d'œuvre.

Une semblable diminution ressort des prix comparés du filage du chanvre et du lin. Le premier se paie, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, 3 fr. 15 le kilo en Normandie, Alsace ou Champagne. Sous Louis XIV il ne se payait plus que 1 fr. 72, chiffre où il demeura jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le filage du chanvre pour corde qui valait 80 centimes le kilo sous Louis XII, ne se payait plus que 40 centimes sous Henri IV. La baisse du prix de façon n'est pas moins évidente dans la confection de la toile, pour peu qu'entre les types multiples de ce tissu on choisisse quelques qualités faciles à suivre à travers les âges : la toile de « brin », médiocrement fine, était confectionnée par le tisserand moyennant 1 fr. 02 le mètre au xv<sup>e</sup> siècle, 90 centimes en 1540, 75 centimes en 1590, et pour 60 centimes seulement en 1790. La toile de chanvre ou d'étoupe, la plus commune,

était fabriquée à la tâche pour 70 centimes le mètre au xv<sup>e</sup> siècle, 60 centimes au xvi<sup>e</sup>, 50 centimes au xvii<sup>e</sup> et en 1790 elle ne rapportait à l'ouvrier que 30 ou 40 centimes le mètre.

Il n'est pas jusqu'à la façon des chemises dont les prix n'accusent le même fléchissement. Nous laissons de côté les modèles qui, par leur richesse ou la qualité de leurs destinataires, sortent du pair : la façon d'une chemise de la reine, qui se paie 11 francs en 1387, celle d'une chemise de prince, en Dauphiné, qui vaut 4 francs en 1334. Mais celle des chemises de la bourgeoisie coûte en moyenne 1 fr. 80 au xv<sup>e</sup> siècle; elle ne coûtait plus que 90 centimes au xvii<sup>e</sup> siècle et 75 centimes au xviii<sup>e</sup>. Cependant, quoique ce prix de façon des chemises, comme celui de la toile, des souliers et de toutes choses eût baissé, la valeur de ces objets *fabriqués* avait augmenté; la matière première dont ils se composaient était devenue beaucoup plus chère que la main-d'œuvre n'était devenue bon marché. Il se consommait lentement une révolution désastreuse pour l'ouvrier, à qui l'on achetait son travail de plus en plus bas et à qui l'on vendait de plus en plus haut les marchandises dont il avait besoin. Il ne profitait pas, comme consommateur, de la perte qu'il subissait comme producteur.

Une révolution inverse se poursuit depuis cent ans : la matière première, en fait de tissus, est moins chère qu'autrefois, les frais de fabrication

ont diminué et parfois l'objet fabriqué est aussi coûteux, parce que l'ouvrier a pris pour lui toute la différence. Cette transformation se recommande aux méditations des personnes attristées et gémissantes de toutes opinions. L'opération ne s'est pas faite sans résistance ni sans douleur. La filature mécanique ne réussit que vers 1803 et n'employa la vapeur qu'en 1812. En 1838, l'Angleterre constatait que le perfectionnement des machines avait fait tomber la façon d'une livre de fil n° 100 de 12 fr. 50 à 80 centimes. Avant les machines, la concurrence des filés étrangers, à la suite de la guerre d'Amérique (1784), avait fait traverser à notre industrie nationale une crise très dure. Le filage du coton à la main, qui faisait vivre un grand nombre d'habitants des campagnes, fut frappé à mort. Il y eut en Normandie des paroisses où le tiers des ménages tomba subitement dans la misère.

Une crise analogue se produisit plus tard pour le tissage des étoffes; mais, ici, l'agglomération des manufactures était commencée depuis Louis XIV. Dans telle paroisse de Seine-et-Oise, comptant un millier d'âmes, on voyait 13 tisserands et 5 filassiers en 1670; en 1696 il n'y avait plus que 5 tisserands et aucun filassier; en 1775 il ne restait que 2 tisserands. Inutile de dire que, depuis longtemps, il n'en reste plus un seul. Cependant les tisserands n'ont pas à se plaindre : la façon du mètre de toile représentait, suivant la qualité, le sixième ou le

neuvième de la valeur du tissu il y a cent ans; aujourd'hui cette valeur n'a presque pas varié, mais la façon entre pour un tiers ou un cinquième dans le prix de l'étoffe. Un propriétaire de laine peut aujourd'hui la faire transformer, par la filature la plus voisine, en drap commun, tissé, foulé, tondu, prêt en un mot à être employé, moyennant 1 fr. 90 le mètre. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle il lui en eût coûté 2 fr. 40 et les ouvriers pourtant gagnaient un tiers moins de salaire.

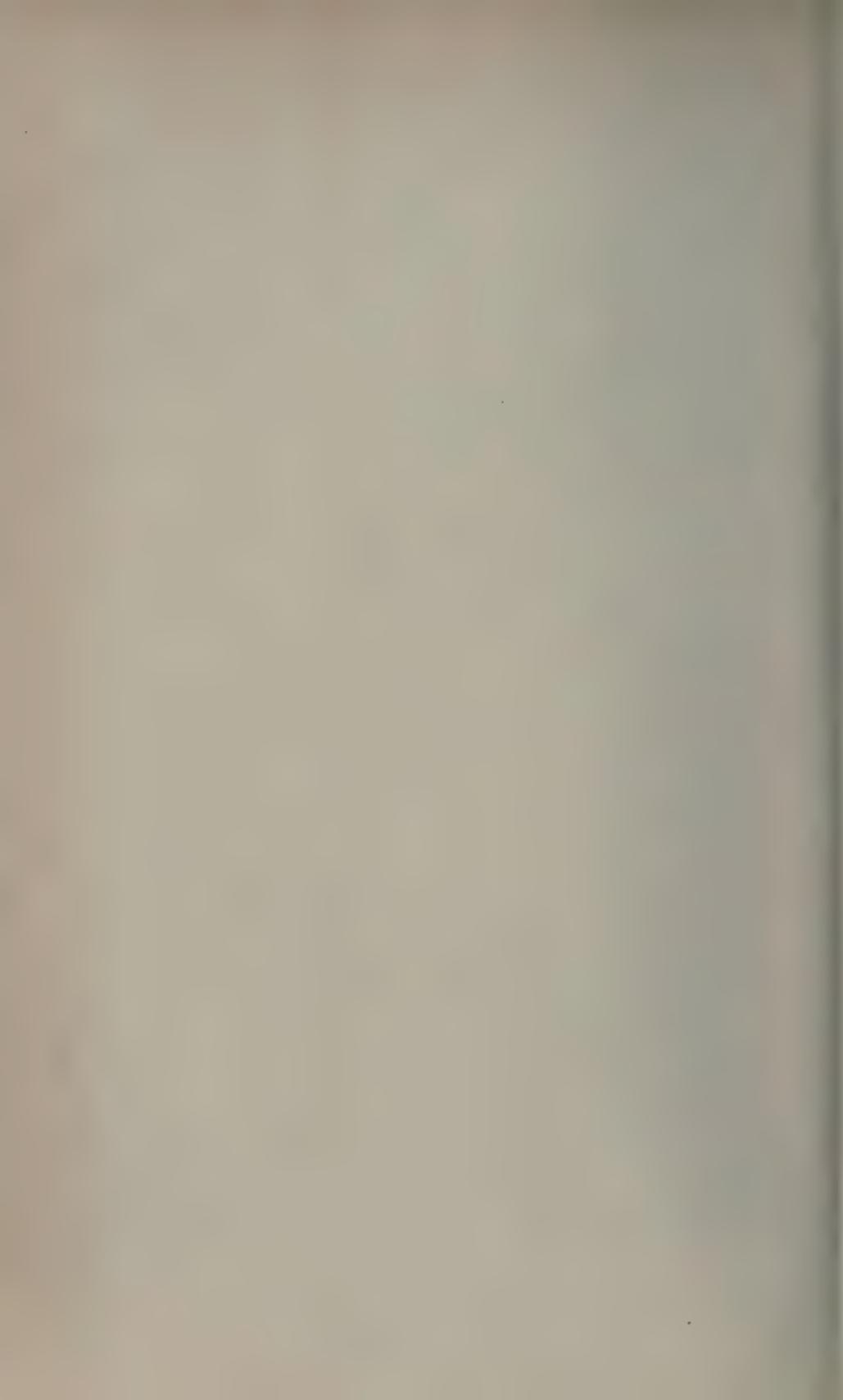
La façon d'un kilogramme de chandelles se payait 0 fr. 45 au moyen âge et 0 fr. 25 en moyenne aux deux derniers siècles. Le sciage du bois à brûler qui se payait au xv<sup>e</sup> siècle 2 francs par stère, un peu plus cher qu'aujourd'hui, coûtait 1 fr. 50 sous François I<sup>er</sup> et seulement 0 fr. 75 sous Louis XV. La maçonnerie en moellons, qui, pour des murs communs de 50 à 60 centimètres de large, se fait maintenant à la tâche, dans nos campagnes, à raison de 2 fr. 50 le mètre carré, se payait à peu près le même prix au moyen âge. Sous Henri IV et Louis XIII elle valait 1 fr. 75, et au moment de la Révolution elle était descendue à 1 fr. 20. Pour les maisons de Paris, en 1708, on payait 1 fr. 15 le mètre les murs de refend, et 2 francs les gros murs. Murs communs, cela va sans dire, et sans aucun ornement artistique. La maçonnerie du Louvre et celle des Tuileries, dont Louis XIV payait le mètre superficiel, y compris la fourniture des pierres de taille, 56 francs à

l'entrepreneur, réservait sans doute aux maçons et aux sculpteurs un salaire qui ne peut se comparer à celui des bâtisses ordinaires.

Prises dans leur ensemble, les sommes payées pour les travaux à la tâche confirment ce que nous avait appris la statistique des salaires à la journée. L'ouvrier, qui avec deux cent cinquante jours de labeur avait eu, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 1 230 francs; qui de Philippe-Auguste à Charles IX, s'était fait en moyenne 900 francs par an, et qui n'était jamais descendu si bas que sous Henri III, où il ne touchait plus que 750 francs, tombe sous Richelieu et Mazarin à 562 francs, et à moins encore à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Après s'être relevée sous la Régence et le ministère Fleury, sa paie annuelle n'était, à la fin de l'ancien régime, que de 576 francs. Or il gagne aujourd'hui, avec trois cents jours de travail, 1 020 francs, c'est-à-dire 77 p. 100 de plus qu'il y a cent ans. C'est là le bienfait positif du progrès.

Mais ce progrès comment est-il advenu? Avec des chiffres lentement amassés, traduits, groupés, pressés enfin comme des fruits dont il faut extraire le suc, nous avons essayé, dans ces chapitres de faire l'histoire — bien aride — des recettes paysannes et ouvrières, de voir les écus entrer dans la poche du travailleur. Il faudrait aussi les en voir sortir, apprécier quels besoins ils permettaient de satisfaire, pour connaître les deux faces de ces humbles budgets. C'est ce que nous

allons tenter. Dès à présent nous constatons qu'il n'existe aucune concordance entre la situation politique et la situation économique, entre la prospérité du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse. La France de 1789 est riche, le paysan, l'ouvrier y sont pauvres; tandis que la France de 1475 est évidemment pauvre, alors que le prolétaire y était riche. Voilà un phénomène très intéressant à retenir.



## CHAPITRE VI

### Le blé et le pain au moyen âge de 1200 à 1600.

Le salaire *réel*. — Triste compressibilité des besoins chez les pauvres. — Pouvoir de l'argent spécial aux diverses catégories populaires suivant leur degré de jouissance ou de misère. — Rôle plus ou moins important de la nourriture dans le budget, et du pain dans la nourriture. — Ancienne théorie sur le rapport des denrées aux salaires. — Diversité actuelle des salaires selon les pays. — La question du pain tient une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. — Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue.

Dans l'Europe du moyen âge, la liberté même des transactions n'eût pas suffi à équilibrer les cours. — Hausses et baisses excessives qui se produisaient simultanément dans des localités peu éloignées. — Protectionnisme ayant en vue l'intérêt exclusif des consommateurs. — Frais de transport du blé. — Législation et entraves au commerce des grains. — Tendance des autorités municipales. — Vente des blés en vert. — Effroi de l'accaparement. — Les greniers communaux organisés par les villes comme palliatif aux disettes. — Achats de blé par les caisses publiques.

Effets des hausses et des baisses extrêmes du blé sur le budget du journalier; il souffre beaucoup plus des unes, qu'il ne profite des autres. — Le *froment* et le *blé* sont confondus dans nos tableaux de prix; impossibilité de les distinguer. — Exagération des chroniqueurs pour les années de famine ou d'abondance.

— De quelques prix réels, dans les villes, qui ne sont pas sincères.

Prix de l'hectolitre de froment au XII<sup>e</sup> siècle. — Moyenne des prix au XIII<sup>e</sup> siècle; de 3 fr. 80 à 6 fr. 40; leur diversité selon les provinces. — Hausse du blé au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle à 8 fr. 65. — Chaque province a ses heures de détresse et de prospérité. — La période 1351-1375 est la plus chère du moyen âge; le blé vaut en France 9 fr. l'hectolitre. — Le prix diminue de moitié en 1375-1400. — Il augmente de nouveau en 1401-1425 à 7 fr. 20, valant 32 francs de notre monnaie. — C'est la période des plus fortes variations d'une localité à l'autre. — Avec le milieu du XV<sup>e</sup> siècle commence le bas prix du blé. — Il vaut 3 fr. 25 en 1451-1475 et 4 fr. de 1476 à 1525. — En 1464 l'hectolitre vaut de 1 fr. 75 au maximum à 56 centimes. — A partir de 1525, les prix s'élèvent sans aucun arrêt; la moyenne passe de 4 à 7 francs, puis à 12 francs en 1551-1575. — En même temps l'irrégularité des cours recommence; ils varient du simple au quadruple dans la même année. — C'est à Lille que le blé est le plus cher. — En 1572 l'échelle des prix commence à 1 fr. 35 à Caen, et finit à 33 francs à Tulle. — Les cours s'élèvent en 1576-1600. — Le XVI<sup>e</sup> siècle, qui avait vu à son début les prix les plus bas de la monarchie, vit à son déclin les prix les plus hauts. — En 1586 le froment vaut 16 francs au minimum et 98 francs au maximum. — Le prix moyen de 20 francs l'hectolitre en 1576-1600 représente 50 francs de notre monnaie.

Erreur ancienne sur l'équilibre du blé avec la population ou avec les salaires. — Rapport de l'argent avec le blé; époques où il a été plus cher que de nos jours. — Comparaison du prix du blé avec le taux du salaire des journaliers. — Évaluation en blé du gain annuel de l'ouvrier, de 1200 à 1600. — Le pain de l'ouvrier d'autrefois se compose de toutes sortes de farines. — Prix et rapport des autres grains entre eux : seigle, orge, avoine. — Pourquoi nous avons tenu peu de compte des prix du pain. — Ancienne base de la taxe du pain. — Le pain actuel des indigents était jadis celui des princes. — Les diverses qualités du pain : *tourte, claret, chailly, brun, labour*, etc.

Pas plus pour les paysans que pour les ouvriers, les recettes n'augmentent ni ne diminuent proportionnellement aux dépenses, et la célèbre « loi d'airain » n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques personnes.

Le taux des salaires et celui des denrées obéissent à des lois différentes; il y a eu des heures où les recettes du journalier s'élevaient au *quart* de leur chiffre actuel, tandis que ses dépenses étaient *six fois* plus faibles qu'aujourd'hui. Il y a eu d'autres heures où les salaires étaient *trois fois* moindres qu'à présent, mais où le prix des vivres de première nécessité était inférieur de moitié seulement à ce qu'il est en 1899. Suivant que la hausse ou la baisse portaient sur tel ou tel objet, sur les blés par exemple, ou sur le loyer de la terre, elles affectaient tantôt les ouvriers et tantôt les propriétaires. Ainsi, le coût de la vie était, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, deux fois et demie moindre que de nos jours; parce qu'on se procurait à cette époque, avec une somme déterminée, deux fois et demie plus de marchandises qu'on n'en pourrait acheter aujourd'hui avec la même somme. Cela est vrai *en moyenne et d'une façon générale*; mais non pas pour toutes les classes de la société : pendant les vingt-cinq années qui séparent la mort de Charles IX de la proclamation de l'édit de Nantes (1574-1598), les salaires furent trois fois plus bas que ne sont les nôtres, tandis que l'hectolitre de blé se vendit un prix identique à celui de maintenant.

« Par l'effet de l'offre et de la demande de bras, disait une ancienne théorie, le salaire se réduit en général à ce qui est indispensable à l'ouvrier pour *vivre* et se perpétuer. Il ne peut être beaucoup au-dessus de ce niveau parce que l'aisance, en

augmentant la population, diminue les salaires; il ne peut non plus tomber au-dessous, car la gêne et la famine, diminuant le nombre des bras, font remonter le taux de leur rétribution. » Or il n'est pas vrai que l'aisance fasse nécessairement augmenter la population, ni que la gêne la fasse diminuer. Il est, de par le monde, des populations aisées dont le chiffre demeure presque stationnaire — la France est de ce nombre; — il y a au contraire des populations prolifiques et grossissantes, quoique extrêmement dénuées. En certains pays, comme l'Espagne, les salaires demeurent très bas, quoique la population soit très faible; en certains autres, comme l'Irlande, la population demeure très dense, quoique les salaires soient très bas.

J'entends ici les salaires *réels*, c'est-à-dire comparés au prix de la vie. De ce que les ouvriers gagnent au Japon 45 à 50 centimes par journée de douze heures, tandis qu'ils gagnent en Australie 9 à 14 francs par journée de huit heures, il ne s'ensuit pas pour cela que le travail soit vingt fois mieux payé en Australie qu'au Japon, attendu que la « puissance d'achat de l'argent » est moindre dans le premier pays que dans le second. Mais cette puissance n'est peut-être que trois ou quatre fois plus élevée au Japon qu'en Australie, tandis que les salaires y sont vingt fois inférieurs. D'où l'on peut conclure que la situation y est quatre ou cinq fois moins avantageuse, pour les prolétaires, qu'elle ne l'est en Australie. En Chine, où le

manœuvre, non nourri ni entretenu, reçoit environ 70 centimes par jour, tandis que, défrayé de tout, il ne touche que 10 à 15 centimes, la partie du salaire absorbée par les frais de son existence, pourtant si modeste, est — toutes proportions gardées — deux fois plus grande qu'en France, et le *benefice net* de son travail trois fois moins grand.

L'erreur de la théorie rappelée plus haut vient de ce qu'elle ne définit pas le sens du mot « vivre ». Et en effet, il est impossible de le définir; il y a mille manières de vivre. Même dans la catégorie populaire, formée par les familles qui dépensent en 1899 moins de 2 500 francs par an, se trouvent confondus des aristocrates du travail manuel et des serfs du bureau de bienfaisance. La compressibilité des besoins, chez le pauvre, est, hélas! incroyable. Si l'on descend un à un les échelons de la misère, on aperçoit, bien au-dessous de cette vie de privation relative à laquelle sont voués encore beaucoup de nos semblables, des abîmes de détresse au fond desquels l'homme parvient à « vivre » et à se perpétuer. A chaque degré, la liste des articles consommés décroît, à mesure qu'augmente la *part* prise, dans ces budgets amaigris, par les quelques dépenses qu'on n'y peut rayer sans mourir.

Il faut alors s'habituer à être à peine couvert, à se sustenter très mal et très peu. C'est le cas aujourd'hui en quelques nations; ç'a été le cas de la France en des circonstances critiques du passé.

De là à l'aisance contemporaine, ou même à une aisance plus grande que l'on peut entrevoir dans l'avenir, on a traversé, on traversera sans doute des nuances successives de bien-être, où de nouveaux besoins sont nés et naîtront peu à peu avec la faculté de les satisfaire.

En comparant les recettes aux dépenses de l'ouvrier, rural ou urbain, nous voyons dans quelle mesure il a pu faire face, pendant les six derniers siècles, à chacun de ces besoins. De tous, le plus pressant est la nourriture et, dans la nourriture, c'est le pain qui vient en première ligne. Le pain, qui représente en moyenne 40 p. 100 des frais de la table ouvrière, descend jusqu'à 15 p. 100 chez les privilégiés de la classe laborieuse et s'élève, dans les familles nombreuses et misérables — qui ne mangent guère autre chose, — jusqu'à 90 p. 100 du total de l'alimentation. Aussi la question du pain tient-elle une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue.

N'eût-il pour lui, notre xix<sup>e</sup> siècle, que d'avoir changé le pain noir en pain blanc et d'avoir assuré à tous les travailleurs l'usage régulier de ce pain, nouveau pour eux, il ne ferait pas, ce semble, mauvaise figure devant l'histoire. Le progrès agricole a augmenté la production du blé; il en a, par suite, abaissé le prix. Ce prix, la liberté et le bon marché des transports ont permis au commerce de le niveler. Si l'on n'avait pas rétabli, aux frontières

françaises, un droit d'entrée sur les céréales, destiné à accroître artificiellement leur valeur, le froment aurait valu depuis dix ans 15 francs à peine et eût donc été moins cher qu'en 1789.

Toutes taxes douanières à part, le maximum d'écart qui peut exister désormais dans les cours du blé sur la surface du globe ne dépasse guère le prix d'un fret maritime très réduit et d'un trajet très court par voie ferrée d'un point du monde à l'autre. D'une année à l'autre, aussi, la différence est à présent peu sensible, parce qu'il est rare que la récolte soit uniformément bonne ou mauvaise sur la totalité de l'univers; les excédents d'une contrée suffisent à combler les déficits de l'autre.

Dans le domaine beaucoup plus restreint de l'Europe du moyen âge, les transactions commerciales, en les supposant tout à fait libres, n'auraient pu obtenir de pareils résultats. Les nations étaient trop rapprochées pour que leurs récoltes ne fussent pas influencées souvent par les mêmes excès de froid, de pluie ou de sécheresse. Les chroniques anciennes, où nos pères consignaient leurs observations sur les divers fléaux qui désolaient l'agriculture, nous renseignent à ce sujet. Il n'est pas rare de les voir signaler en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en même temps qu'en France, une cherté de grains ou une famine, suivie d'une mortalité exceptionnelle, dont ces divers pays eurent à souffrir. Cette concordance se produit en 1125, en 1137, en 1146, en 1195, en 1214, et ainsi de suite

dans le cours des siècles. A plus forte raison des phénomènes météorologiques analogues devaient-ils affecter fréquemment les divers fiefs qui constituent à présent notre territoire français.

Toutefois, à côté de ces désastres communs à la « chrétienté » ou au royaume de France, que nous révèle la hausse universelle des prix du blé, il y avait des disettes locales, des avaries partielles auxquelles les provinces limitrophes auraient pu remédier en se prêtant un mutuel secours. Mais le grain circulait difficilement. Avec l'absence de voies de communication et de moyens de transport, il n'aurait guère pu voyager quand bien même on l'y eût encouragé, et en général on l'en empêchait. Il arrivait donc, avec une et surtout avec deux bonnes récoltes de suite dans une province, que le blé tombait à rien, et qu'avec une ou deux mauvaises récoltes consécutives il atteignait des prix extravagants.

Ce double inconvénient se faisait sentir dans la même région, à peu d'années d'intervalle, ou la même année, entre deux régions médiocrement éloignées, parce que l'opinion publique d'autrefois pratiquait le protectionnisme au rebours de celle d'aujourd'hui. Préoccupée de l'intérêt du consommateur qu'elle craignait toujours d'affamer, elle se montrait insensible à l'avilissement des prix, qui ne préjudiciait qu'au cultivateur, et très inquiète au contraire de leur élévation. Un seigneur du littoral obtient-il de construire une forteresse, c'est

à la condition expresse qu'il s'engage à ne pas exporter du blé par mer.

C'est par eau en effet que se font les rares échanges de cette époque; c'est ainsi que l'Italie importe au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle des grains d'Orient, que la Poméranie expédiait au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle son orge en Suède, son seigle en Écosse et en Hollande. C'est par le port de Saint-Valery-en-Caux qu'Espagnols et Bretons exportaient sous Louis XI les blés picards, achetés au célèbre marché de Corbie. Voiturier des grains par terre à des distances considérables, il n'y fallait pas songer. Un court trajet les grevait de charges énormes : pour conduire un hectolitre de blé de Rouen à Amiens, en 1478, il en coûte *le tiers de sa valeur* en port, courtage, péage et octroi. Pour une quotité moindre, on amène actuellement au Havre le froment du Far-West américain, embarqué à Chicago.

Aux dépenses apparentes de transport se joignaient des faux frais difficiles à chiffrer. Ainsi, la sortie des blés étant interdite en principe, pour délivrer un permis d'exportation, le souverain dans les petits États, le gouverneur dans les provinces, se faisait volontiers donner une forte somme, qui augmentait d'autant, pour le consommateur, la valeur de cette denrée. Le marchand, il est vrai, était souvent obligé de céder ses grains au prix que les autorités avaient fixé, suivant leur bon plaisir. La puissance sociale, en agissant de la sorte, croyait servir les intérêts du public; mais,

au contraire, lorsque « messieurs de la maison de ville » édictaient des *maxima* au-dessous du cours normal, « leur prudence, au dire d'un écrivain du xvi<sup>e</sup> siècle, tournait à nuisance » ; il ne venait plus de blé. Le trafic, violenté, se dérobaît ; mais peu importe aux administrations du moyen âge ; elles croient pouvoir supprimer son rôle ; même elles l'invitent à ne pas aborder cette branche maîtresse de l'alimentation, où tout gros négociant leur semble un accapareur et par conséquent un ennemi. En bien des districts, ce n'est pas seulement l'exportation, c'est aussi le commerce local des céréales qui est formellement proscrit. Lorsqu'on le tolère, il est resserré par tant de barrières, alourdi par tant d'entraves, qu'il ne rend aucun service.

Bien qu'on ne pût vraiment citer un texte de loi là-dessus, depuis Charlemagne, il n'était pas permis d'acheter les fruits de la terre avant leur maturité, et tous contrats faits au mépris de cet usage étaient nuls. Défense de traiter de la vente des blés non battus, à plus forte raison, des blés en vert. L'achat des blés en vert était, devant les tribunaux ecclésiastiques de jadis, assimilé à l'usure ; il fut prohibé encore par une loi de la Convention, et ce n'est que depuis huit ans qu'ont été abrogées, par le Code rural, les dispositions anciennes qui punissaient cette opération. Une fois récolté et engrangé, le blé n'était pas affranchi pour cela de la tutelle inquiète du législateur, qui le suivait d'un œil

souçonneux dans tous les greniers où il séjour-  
nait. Lors des chertés excessives du xvi<sup>e</sup> siècle, la  
crainte des spéculateurs avait fait prendre des  
mesures draconiennes contre ceux qui semblaient  
immobiliser à leur profit plus de grains qu'il ne  
convenait : « défense de garder chez soi du blé  
pendant plus de deux ans, si ce n'est pour sa pro-  
vision », permission aux municipalités et aux offi-  
ciers de justice de faire ouvrir les greniers privés  
et de prescrire la vente des blés qui s'y trouvaient,  
« à prix compétent et raisonnable ». Des mesures  
aussi exorbitantes, se produisant au moment où  
la marchandise déjà faisait défaut, avaient bien  
entendu pour effet de paralyser encore davantage  
sa distribution et d'activer la disette.

Un moyen plus raisonnable employé par cer-  
taines grandes villes, pour parer à la famine ou  
en atténuer du moins les rigueurs, consistait à  
faire elles-mêmes le commerce des grains dans  
l'intérêt de leurs habitants, en constituant, dans les  
années d'abondance, d'énormes réserves qu'elles  
écoulaient dans les années de cherté. Ce procédé  
antique, renouvelé des Pharaons, dont l'indus-  
trie indépendante se charge de nos jours, fut  
employé pendant de longs siècles par les cités  
riches d'Italie et d'Allemagne. Pour se procurer  
les fonds nécessaires, les mairies au besoin  
empruntaient. Charles-Quint donnait, en 1517,  
tout pouvoir aux échevins de Lille de « créer des  
rentes à vie ou autres », afin d'acheter des grains,

« vu que les blés n'arrivent pas bien dans cette ville par suite de la guerre avec le roi de France ».

Le cours du blé ne pouvait pas, même quand la récolte manquait, s'élever *ad infinitum*. Au-dessus d'un certain chiffre, les pauvres devaient s'en passer; ils mangeaient autre chose, ou ils mouraient. Le blé, en haussant, devenait de luxe et la demande en diminuait; mais le besoin ne diminuait pas. La demande ici ne se proportionnait pas au besoin, quelque cuisant qu'il pût être, les nécessiteux n'étant plus en mesure de disputer cet aliment, qui leur échappait, à l'élite des gens riches ou aisés.

Sans aller jusqu'à la famine positive, les brusques changements de valeur du grain étaient très douloureux pour la masse. Le blé, ou si l'on veut le pain, qui varie beaucoup *en prix*, ne varie pas beaucoup *en quantité* dans la nourriture. Il tient ainsi, selon qu'il augmente ou diminue, une place plus ou moins grande dans le budget du journalier. Et si sa baisse, en deçà d'un certain chiffre, est de moins en moins sensible, sa hausse, au delà d'un certain autre chiffre, devient de plus en plus douloureuse. Le peuple en un mot profitait peu des grandes baisses et souffrait beaucoup des grandes hausses. Que le kilogramme de blé, au lieu de valoir régulièrement 10 centimes, vaille le triple pendant un an — soit 30 centimes, — et le quart pendant l'année suivante — soit 2 centimes et demi.

— il ne s'établit de ce chef aucune compensation; du petit ménage, qui n'épargnera, durant l'abondance, que 7 centimes et demi sur ses frais de bouche, on exige, durant la famine, 20 centimes de plus pour les mêmes fournitures. Un pareil manque d'équilibre réduisait infailliblement à la misère, quand il survenait, la moitié des ouvriers. Il est très rare, à vrai dire, de voir des variations subites du simple au décuple; ce qui était assez fréquent, c'était une hausse du quadruple, qui faisait passer l'hectolitre de 3 à 12 francs, de 4 à 16 francs; comme si, de 20 francs aujourd'hui, le blé montait tout à coup à 80 francs.

Les provisions, que les villes accumulaient, ne suffisaient pas à les garantir de ces brusques fluctuations; il n'y avait pas entre les bonnes et les mauvaises années d'intermittence suivie. La cherté et le bon marché, qui se succédaient à des intervalles inégaux, se jouaient des combinaisons et des calculs de l'édilité urbaine. A plus forte raison défiaient-elles la pauvre prévoyance des campagnards isolés, qui n'avaient ni les capitaux, ni les locaux, ni les loisirs nécessaires, pour lutter avec succès contre les caprices des cours. Aussi l'un des résultats des hausses exagérées du blé, c'est que bien des paysans n'avaient pas de quoi acheter des semences, et que beaucoup de terres restaient incultes pendant l'année qui suivait une disette; ce qui contribuait à maintenir les chiffres élevés.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les prix de l'hectolitre de froment<sup>1</sup> oscillent entre 87 centimes dans le département de l'Eure (1180) et 43 fr. 50 dans celui du Bas-Rhin (1197). Dans la seule province de Normandie, il se vend, durant la même année, 1 franc à Nonancourt, 4 fr. 50 dans le pays de Caux, 10 francs à Mortain et 16 francs dans le Cotentin. Dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, le prix *moyen* de l'hectolitre de blé fut de 3 fr. 80. Pendant la seconde partie du règne de saint Louis, il s'éleva à 5 fr. 80 et pendant la première moitié du règne de Philippe le Bel, à 6 fr. 40. De 1251 à 1300, il varia en Franche-Comté de 4 à 13 francs, en Languedoc de 5 à 12 francs, en Normandie de 92 centimes à 11 fr. 60, et dans l'Île-de-France de 22 francs à 1 fr. 17.

On constate à la fois des similitudes extraordinaires entre deux points éloignés et, entre deux localités situées à petite distance, des divergences singulières. A quelques années d'intervalle, la position des diverses régions se retourne : celles qui étaient en haut de l'échelle sont en bas et, récipro-

1. Les prix que l'on va lire dans ce chapitre et dans les chapitres suivants jusqu'à la fin du volume *ne sont plus chiffrés en monnaie actuelle*, comme l'avaient été, dans les chapitres I à V, les salaires des paysans, domestiques et ouvriers, en tenant compte de la *valeur relative* de l'argent aux différentes époques.

Les valeurs désormais indiquées sont simplement la réduction des anciennes monnaies *en francs de 4 grammes et demi d'argent fin*, intrinsèquement semblables aux nôtres, mais dont la valeur relative se déduit *justement* de la différence des prix anciens, ainsi exprimés, avec les prix actuels.

quement, celles qui regorgeaient de grains, pendant que les autres en manquaient, s'en trouvent privées, alors que les indigentes de la date antérieure ne savent qu'en faire. En 1289, le blé coûte 10 fr. 25 en Piémont et 1 fr. 65 en Alsace; en 1294, il coûte 11 fr. 50 en Alsace et la moitié seulement en Piémont.

Le blé montait rapidement au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. La moyenne des vingt-cinq années (1301-1325) avec lesquelles finit la dynastie capétienne directe est de 8 fr. 60 pour l'ensemble de la France. Elle varie, suivant les provinces, de 2 fr. 30 à 28 francs. Peut-être attribuera-t-on l'incohérence de ces moyennes locales à ce que les prix infimes de certaines provinces appartiennent aux années de prospérité et les prix excessifs de certaines autres aux années de famine; et en effet, dans des recherches de cette nature, on est obligé de prendre les chiffres qui se présentent, au hasard de l'exploration. Mais ce n'est pas à un pareil motif que tiennent les disparités : la Saintonge, qui ressort en moyenne à 2 fr. 50, a connu des cours de 14 francs l'hectolitre; l'Alsace, que l'on trouve à 28 francs, vendait son blé 2 fr. 60 en 1318.

Quelque normale que soit la récolte, les prix ne s'unifient jamais complètement; et pour peu que le rendement éprouve quelque diversité, comme en 1344, on voit le grain valoir 1 fr. 40 à Montauban, tandis qu'il atteint 7 fr. 25 dans un département voisin du Languedoc, et se vendre 3 fr. 50 en

Normandie, lorsqu'il s'élève à Paris à 17 fr. 25. La période 1351-1375 fut la plus chère des temps féodaux : la moyenne du blé en France s'éleva à 9 francs l'hectolitre. Ces vingt-cinq ans des règnes de Jean le Bon et de Charles le Sage furent aussi ceux où le pouvoir de l'argent devint le plus faible, où la vie était la plus coûteuse<sup>1</sup>; mais l'augmentation des céréales dépassait de beaucoup la dépréciation du numéraire. En 1375-1400, au contraire, le prix moyen du blé diminua de moitié : de 9 francs l'hectolitre il descendit à 4 fr. 65. En France du moins, puisque, d'après les chiffres recueillis par Cibrario, il haussa encore en Piémont de 12 à 15 francs et qu'en Angleterre il baissait seulement de 7 à 5 francs.

Les prix tendirent aussi à se rapprocher d'un point à un autre : en 1384, le froment vaut à Paris et aux environs 4 francs; à Albi 5 fr. 60 et à Arras 6 fr. 40. Il n'en est pas de même dans la période suivante (1401-1425), la plus aiguë de la guerre de Cent Ans. De 4 fr. 65 il remonte en moyenne à 7 fr. 20 — correspondant à 31 francs de notre monnaie. — Non qu'il n'y ait eu des trêves, des heures d'accalmie, ou des districts plus ou moins éprouvés : ainsi, durant cette période, la Normandie ne paye son blé que 3 francs l'hectolitre, l'Alsace que 4 francs, tandis qu'il coûte 16 francs en Champagne et Ile-de-France et 50 francs en Languedoc.

1. Voir notre ouvrage sur *la Fortune privée à travers sept siècles*, p. 24.

Ce chiffre prestigieux de 50 francs a pour cause les famines dont la région du Midi eut à souffrir, de 1418 à 1428, presque sans interruption. Après s'être vendu, en 1417, 2 fr. 20 seulement à Albi, le froment monta dans cette ville à 29 francs pendant les douze mois suivants, alors qu'à Paris il tombait à 1 fr. 50, prix extraordinaire, motivé, dit le chroniqueur, « par la crainte de la venue des gens de guerre ». C'était le temps où Armagnacs et Bourguignons ensanglantaient alternativement la capitale; les marchands ne tenaient pas à voir piller leurs réserves. Mais l'année n'était pas révolue que déjà le blé, aux Halles parisiennes, sautait à 9 francs, puis à 18 francs. Deux ans après, c'est au tour d'Orléans à connaître les difficultés de l'alimentation : le blé y monte à 32 francs l'hectolitre, lorsqu'il ne valait à Paris que 25 francs, et, ce qui paraît incroyable, 1 fr. 50 en Normandie, et 3 fr. 70 en Alsace.

La famine va et vient; elle se promène de l'est à l'ouest et visite tantôt une ville, tantôt l'autre. C'est un fléau familier, comme aujourd'hui la peste ou la fièvre jaune en certaines parties du monde. On s'y attend, on s'y résigne, ainsi qu'à une force indomptée de la nature. A Limoges, en 1433, le blé vaudra 19 francs; il retombe en 1434 à 4 francs. Alors que le Limousin retrouve le cours normal, le Languedoc le reperd : le blé passe de 5 francs, en 1436, à 24 francs en 1437.

Toutefois, à partir de 1440, la situation s'amé-

liore, les cours s'affaissent lentement. Les subits et terribles gonflements des chiffres, symbole du dénûment des estomacs, du désert de la huche à pain, se font rares. Ces chutes et ces ascensions vertigineuses dans les cours ne vont plus être annuellement constatées. La moyenne française se trouve, par suite des bas prix de 1441-1450, de 6 fr. 70 l'hectolitre, semblable *intrinsèquement*, après beaucoup de vicissitudes, dans le deuxième quart du xv<sup>e</sup> siècle, à ce qu'elle avait été en 1326-1350. Mais les 6 fr. 70 du xiv<sup>e</sup> siècle ne correspondaient qu'à 23 francs de 1899 et les 6 fr. 70 de 1426-1450 équivalent à 30 francs des nôtres. Ainsi le blé était plus cher, en proportion des autres denrées, sous Charles VII que sous Philippe de Valois. L'Angleterre le payait alors un tiers de moins que nous.

Avec le milieu du xv<sup>e</sup> siècle commence cette ère de prospérité matérielle — les sept vaches grasses de notre histoire — qui durera jusqu'à la première partie du règne de François I<sup>er</sup>. En 1451-1475, le blé baissa de moitié par rapport à la période antérieure : de 6 fr. 70 il tomba à 3 fr. 25, plus bas qu'à aucune autre date, plus bas même que sous Philippe-Auguste, où il avait valu 3 fr. 80. En 1476-1525, il ne s'éleva pas en général au-dessus de 4 francs pour l'ensemble du royaume. Comme le calme politique dont on jouissait alors ne garantissait pas le paysan de l'inclémence des saisons et des disettes qui en résultaient — le grain valut en

Saintonge 18 francs en 1418, 28 francs à Agen en 1523, — pour que la moyenne des mercuriales n'ait pas dépassé 3 fr. 25 et 4 francs pendant ces soixante-quinze années, il fallut que certaines provinces aient compensé, par un bon marché inouï, l'élévation des cours en certaines autres. En effet, l'Ile-de-France ne paya l'hectolitre que 3 francs, le Berry que 1 fr. 85.

Les cours du xv<sup>e</sup> siècle sont loin à coup sûr d'avoir l'uniformité des nôtres, qui ne varient entre eux, d'une extrémité à l'autre de la République, que d'un dixième au plus; mais comme les taux les moins avantageux au consommateur, en ce temps, ne différaient pas beaucoup des chiffres que le froment atteignait normalement cinquante ans plus tôt, l'ensemble des classes laborieuses avait, en somme, peu à souffrir. En 1464, l'année de la plus abondante récolte peut-être, à en juger par les prix, *des six siècles qui ont précédé le nôtre*, l'hectolitre se vendit 1 fr. 25 à Amiens, 85 centimes à Paris, 70 centimes en Normandie et 56 centimes à Soissons. — Le même siècle qui avait vu le froment à 70 francs le vit aussi à 56 centimes. — Une semblable uniformité dans le bon marché n'est pas unique; il n'est pas très rare que le blé vaille, comme en 1495, 2 fr. 30 dans le Midi, 2 fr. 20 dans le Centre et 2 fr. 40 dans le Nord; et les disparités du simple au double, qui ne peuvent guère être évitées à une époque où les marchandises sont peu transportables, au lieu

d'être la règle comme jadis, deviennent alors l'exception : ainsi, en 1509, ce que Marseille paie 4 fr. 30 se vend 1 fr. 45 à Strasbourg, tandis que l'année suivante c'est le contraire: le Midi est favorisé — le cours est de 1 fr. 30 à Albi; — le Nord est mal partagé — Bruxelles s'élève au prix de 4 fr. 70.

D'ailleurs 4 et 5 francs l'hectolitre ne font, en *argent actuel*, que 24 et 30 francs de nos jours; on a vu souvent des chiffres plus élevés il y a quarante et cinquante ans; tandis que 1 fr. 50 et 2 francs ne faisaient que 9 et 12 francs de 1899, par conséquent un prix très avantageux pour le manœuvre qui gagnait alors 3 francs de notre monnaie. Ces observations demeurent vraies jusqu'à la fin du règne de Louis XII et dans les commencements de celui de son successeur.

A partir de 1525, les prix vont s'élever sans aucun arrêt et avec une rapidité inouïe. Dans le demi-siècle qui sépare 1526 de 1575, la moyenne du territoire français avait passé de 4 à 7 francs, puis à 12 francs. Et comme la valeur relative des métaux précieux demeurait le triple de la nôtre, les 12 francs de 1551-1575 correspondaient à 36 francs de 1899. Le blé coûtait donc à cette date 80 p. 100 de plus qu'aujourd'hui. Il est présumable que déjà ces cours excessifs provoquaient une grande misère; d'autant que leur irrégularité ancienne, compagne inséparable des époques troublées, recommence : en 1555, l'hectolitre se vend 16 francs en Languedoc et 30 francs à Lille, qui

cut au reste, durant toute la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ce fâcheux privilège de tenir constamment la tête des mercuriales. Il est très rare que cette primauté lui soit enlevée.

Si nous parcourons la France en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, nous trouverons, pour l'hectolitre de blé, une échelle de chiffres qui commence par 4 fr. 35 à Caen, et finit par 33 francs à Tulle. Entre ces deux extrêmes on « cotait », suivant la formule des bulletins commerciaux d'aujourd'hui, à qui ces pages d'histoire — nécessairement arides — ressemblent trop sans doute au gré du lecteur, on cotait 15 francs à Nîmes et 26 francs à Paris.

Sous Henri III, et dans les derniers vingt-cinq ans du siècle, les chiffres de 30 et 40 francs ne sont presque plus extraordinaires. Ce cycle de cent années, qui avait vu à son aurore les prix les plus bas que l'on puisse noter de 1200 à 1800, vit à son déclin les cours les plus hauts de toute la monarchie. Trois ans après l'avènement nominal de Henri IV, au fort de la Ligue, en 1592, la moyenne des prix fut de 35 francs, avec une gradation débutant à 8 francs dans l'Indre, passant à 16 francs à Orléans, 30 à Paris, et se terminant à 66 francs à Marseille. Les moyennes des années 1595 et 1596 sont de 47 et 43 francs. Nul ne songerait à nier que les guerres civiles et étrangères aient influencé très fortement les cours des céréales; la température y joua sans doute quelque rôle;

mais l'accroissement de la population fut à coup sûr l'une des causes prédominantes. Le même phénomène se faisait sentir chez nos voisins, les Anglais, où le blé valut, en 1590-1600, 15 fr. 50 l'hectolitre; après avoir coûté dans les périodes antérieures, 10, 7 et jusqu'à 3 fr. 50 en 1540. Chez nous il était passé, durant le même laps de temps, de 4 à 20 francs. Or il est clair que la valeur des monnaies n'avait pas diminué de 5 à 1, ni d'un côté du détroit ni de l'autre. Le prix de 20 francs l'hectolitre était un prix de famine, puisqu'il représente 50 de nos francs de 1899.

Il est bon de toucher ici du doigt la vieille erreur où sont tombés tant d'écrivains, en affirmant que « le blé, de tout temps, s'est équilibré à la population et à ses besoins ». « Le blé, disait le comte Garnier, au commencement de notre siècle, est la mesure naturelle des salaires; sur cette mesure *se règle le prix du travail*, qui est lui-même l'élément primitif de toutes les valeurs échangeables... » Deux propositions également fausses. Adam Smith avait pensé que le *criterium* de la valeur relative de l'argent pouvait être cherché dans le travail, réduit à sa plus simple expression : le salaire du manœuvre. Mais le prix du blé ne détermine ni le taux des salaires, ni la valeur des métaux. Chacune de ces marchandises — argent, travail, denrées — hausse et baisse tout bonnement selon qu'elle est plus ou moins offerte, plus ou moins demandée.

Le rapport de l'argent avec le blé n'est pas du tout semblable au rapport de l'argent avec les salaires; selon qu'on s'appuierait sur l'une ou sur l'autre, on trouverait des coefficients très différents; parce que tantôt le grain coûtait *six fois* moins cher qu'aujourd'hui, pendant que les salaires étaient seulement *quatre fois* moindres que les nôtres; tantôt les salaires étaient le tiers de ce qu'ils sont aujourd'hui, pendant que le grain coûtait le même prix qu'à l'heure actuelle. Les variations respectives du blé et des salaires sont rendues aisément saisissables par l'évaluation, *en froment*, du gain annuel des journaliers.

Le travailleur manuel se procure aujourd'hui, avec les 750 francs que produisent ses 300 jours de labeur, 37 hectolitres et demi de froment. Le même travailleur, avec les 125 francs, équivalant aux 250 jours de son année « servile », en obtenait 30 hectolitres sous saint Louis; il n'avait plus que 23 hectolitres sous Philippe le Bel. Au xiv<sup>e</sup> siècle, il gagnait successivement 19 hectolitres, montait à 30, puis à 42 hectolitres, au commencement du règne de Charles VI, pour redescendre à 24 dans le demi-siècle suivant. Au contraire, de 1451 à 1525, le manœuvre gagne 46 hectolitres, puis 36 hectolitres et demi par an. Sa situation est donc meilleure, à tout le moins égale à ce qu'elle est en 1899. Mais cette ère fortunée ne dure pas. En 1526-1550, il ne se procure plus que 25 hectolitres, puis 15 seulement en 1551-1575, enfin *neuf*

*hectolitres trois quarts* en 1576-1600. Il est donc, sur ce chapitre si important de l'alimentation, quatre fois moins riche alors que notre ouvrier contemporain.

En admettant qu'un laboureur ou un artisan consomme journalièrement un kilo de pain, soit environ 500 litres de blé par an, il aurait eu à peine, avec la valeur des 475 litres restant sur sa paie disponible, de quoi se vêtir, se loger, s'éclairer. Encore eût-il dû se contenter de pain sec et d'eau fraîche. Même, ce pain de froment lui aurait manqué, s'il avait eu la charge d'une famille; puisque la femme de la campagne, qui mange à peu près autant de pain que l'homme, gagne moitié ou un tiers de moins, et que les jeunes enfants, qui ne gagnent rien, ou très peu de chose, ont un appétit très exigeant. Le manœuvre se contentait donc de pain de méteil, de seigle, d'orge, de sarrasin, de millet et, dans les mauvaises années, de pain d'avoine. Toutes les farines étaient mises à contribution.

Le rapport des prix de ces grains entre eux variait d'une année à l'autre, suivant le plus ou moins d'abondance du froment. Proportionnellement à ce dernier, le seigle se trouvait en général beaucoup plus et l'avoine beaucoup moins chère que de nos jours. L'avoine dut être, dans les périodes cruelles, la ressource des pauvres gens. C'est à elle que les ventres affamés avaient recours. Quand le blé est à bon marché, l'avoine coûte le

tiers ou la moitié de cette céréale; quand il augmente, elle ne le suit que de loin; elle ne vaut plus que le quart ou le cinquième du froment.

C'est ce passage constant d'une farine à l'autre qui m'a obligé à ne tenir compte que des cours du grain non moulu et à négliger les prix du pain. Avec le blé, chacun sait de quoi l'on parle; avec le pain, on l'ignore. Au moyen âge, et dans les temps modernes jusqu'à la Révolution, l'autorité municipale taxait souvent non pas le *prix*, mais le *poids* du pain. La miche se vendait pour une somme invariable et s'allégeait ou s'allourdissait suivant que le blé montait ou baissait de prix. Mais, quand le boulanger, tout en continuant à vendre chaque pain le même prix, diminuait son poids de moitié ou davantage, l'ouvrier, qui ne pouvait ni en acheter le double, ni se contenter d'une quantité insuffisante, se résignait à un changement dans son ordinaire. Le besoin faisait passer son pain par une gamme de tons de plus en plus foncés : de blanc, il devenait gris, puis brun, puis noir.

Ces mots « bon pain », « pain blanc », « pain noir », qui traînaient dans le langage, les « dits » nombreux qu'ils avaient fournis, les proverbes et les expressions dans lesquels le pain s'était introduit, trahissent des soucis de nos pères, inconnus aux générations nouvelles. Est-ce aujourd'hui une qualité bien rare que d'être « bon comme du bon pain »? Nul ne se préoccupe de « ne pas manger son pain blanc le premier », ni ne redoute d'en

être réduit « au pain noir de l'adversité », simples métaphores désormais, comme le « pain amer de l'exil ». Quelle que soit l'adversité qui frappe un Français de 1899, il lui serait bien difficile de trouver du pain noir dans sa patrie. Nos indigents mangent le pain de pur froment des princes de jadis.

La variété des pains usités dans les siècles passés rend très hasardeuse toute comparaison que l'on en voudrait faire, soit entre eux, soit avec le pain de nos jours. Dans ce qu'on nommait « pain blanc », au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, il entraient souvent une forte portion de seigle. Le roi de France et le duc de Bourgogne se montraient, à cette époque, très friands d'un certain « pain anglais » à eux seuls réservé, qui sans doute ne valait pas celui de nos boulangeries parisiennes. Charles VI se régalaient avec des échaudés, semblables à ceux que les nourrices aujourd'hui acceptent à peine. Notre pain de luxe eût été un gâteau, notre pain ordinaire était un luxe.

Aussi, quand on trouve le prix du pain, sans aucune épithète, demeure-t-on fort perplexe. Il est des pains de toutes farines et des farines plus ou moins coupées de son. Quelle pouvait être cette pâte inférieure qu'un document officiel taxe à 10 centimes le kilo en 1350, lorsque, quelques années plus tard, le pain « claret » valait 35 centimes, le pain « tourte » 38 centimes et le pain « seminel » 48 centimes? Ce dernier, à vrai dire,

confine à la pâtisserie; on interdit sa fabrication lors des hausses du blé; on la prohibe aussi en carême. Au-dessous du « seminel », on note, au xv<sup>e</sup> siècle, le simple pain blanc ou « fouache », puis le pain bis de ménage, ou « pain à bourgeois », et enfin le pain *brun*, de deux qualités, à l'usage du peuple. Le pain blanc se vend-il 27 centimes le kilo à Paris, en 1421, le « pain brun » ne coûtera que 17 centimes et le « pain de labour » 13 centimes. Mais que penser de ce type vulgaire coté un quart au-dessous du pain brun? C'était là sans doute ce « gros pain ballé » dont parlera Rabelais, c'est-à-dire un pain qui contenait toute l'écorce ou glume du grain.

On arrivait ainsi à céder ce pain *buret* ou *rousset* pour moitié du prix du pain blanc; lorsque ce dernier coûtait 24 centimes le kilo, l'autre ne dépassait pas 12 centimes. Malgré tout, le pain s'éleva fort; la première qualité atteignit 4 fr. 20 le kilo vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, tandis que le pain des prisonniers ou des pauvres revenait à 28 centimes.



## CHAPITRE VII

### **Le blé et le pain aux temps modernes (1600-1800).**

Préoccupations administratives au sujet du blé. — La France en produisait trop selon les uns et pas assez selon les autres. — Exportations du blé français. — Susceptibilité de l'opinion à cet égard. — Variations constantes et arbitraires des règlements. — Les greniers officiels. — Lutttes et impuissance de l'État et des communes contre la spéculation. — L'alimentation de Paris. — Comment le pain se vend dans la capitale moins cher que dans les provinces. — Nos pères, en fait de combinaisons coercitives, ont tout essayé. — Étroite dépendance des meuniers et boulangers. — Pains sans farine. — Le mauvais pain du peuple ne s'améliore pas de Henri IV à Louis XVI. — Pain à la hache; pain de son; pain d'avoine ou de millet. — Du pain blanc une fois par an. — Le froment inconnu dans certains districts. — Le riche ne souffre pas des disettes; le pauvre seul en meurt. — Les hauts prix du blé de 1600 à 1800. — Différence des cours, au xvii<sup>e</sup> siècle, dans la même année, d'une ville à l'autre. — Tendence au nivellement à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. — Production ancienne du blé. — Rendement moyen de l'hectare. — Comparaison du revenu de la terre avec le prix du blé, à diverses époques. — Pourquoi l'on n'aurait pu jadis cultiver davantage. — Salaire du journalier, évalué en grain, de 1600 à 1800 et de nos jours. — Par suite de la cherté du pain, l'ouvrier se trouve obligé d'en manger davantage.

« Vers l'an 1750, dit Voltaire, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras,

de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. » Elle avait là belle matière à dissertation. Et d'abord, se demandait-on, la France produit-elle assez de blé? — Elle en produit trop, répondaient les agriculteurs, tous *libre-échangistes* en ce temps-là. La preuve c'est qu'elle n'arrive pas à le vendre; heureusement elle en exporte une bonne partie à l'étranger; néanmoins les céréales restent à vil prix. — Au contraire, répliquaient les consommateurs, le pays est bien loin de récolter sa suffisance. La preuve c'est que, malgré la défense légale de laisser sortir les blés du royaume, on y mange fort peu de froment et que, même en faisant du pain avec des grains de toute espèce, souvent on en manque. Et, de fait, la question du pain fut, durant les deux derniers siècles, l'un des soucis constants du gouvernement. La correspondance administrative est pleine de notes, de rapports, de craintes exprimées et de calculs multipliés, pour savoir comment la population mangera l'an prochain, voire l'année courante. Cependant, par une étrange contradiction, la France, sous Louis XIII et Louis XIV, était, avec la Pologne, le principal fournisseur de blé de l'Europe. Elle figurait encore, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, parmi les pays exportateurs. Sa grande rivale était alors l'Angleterre — *quantum mutata* — qui, au lieu d'acheter son grain

sur le continent comme par le passé, vendait année moyenne aux étrangers près de 6 millions d'hectolitres.

Comment le paysan français exportait-il du blé, puisqu'il en manquait? Et comment en manquait-il, puisqu'il se plaignait d'en être encombré? C'est qu'il souffrait tour à tour des deux excès. Il sort actuellement des millions de sacs de blé de contrées dont les habitants ont à peine de quoi vivre. Même phénomène dans l'ancienne France. « Les chevaux qui labourent l'avoine, disait un vieux proverbe rural, ne sont pas ceux qui la mangent. » C'eût été folie au manant de prétendre consommer ce blé si cher et si noble, qu'au dire d'un contemporain de Louis XV, il n'y avait pas en Europe plus de 2 millions d'hommes mangeant du pain blanc. En fait de trafic extérieur, la règle, pour les blés, c'était la prohibition. On voulait, sous l'ancien régime, les empêcher de sortir, comme, aujourd'hui, on veut les empêcher d'entrer. Il serait facile de citer des douzaines de lettres patentes ou ordonnances royales à cet effet; et quant aux défenses analogues, émanant des municipalités ou des corps judiciaires, c'est par centaines que l'on en trouverait; car tout le monde se mêlait de la « police des blés ». Ces diverses autorités agissaient d'ailleurs en des sens contraires; c'était l'usage du temps. Il ne faut pas trop s'en plaindre; les oppositions réciproques maintenaient pour les sujets un reste de liberté.

Aussitôt qu'une hausse survenait, chaque province, chaque localité s'agitait; pendant que les « jurats-gouverneurs » de Bordeaux pétitionnent auprès du roi pour obtenir, « en raison de la disette de cette ville », de tirer des blés de Normandie et de Bretagne « où il y a grande abondance », les Normands pétitionnent de leur côté pour qu'on ne laisse pas distraire, au profit des autres régions, la moindre parcelle de leurs récoltes : « Est-il raisonnable, disent leurs députés, que nous arrosions le terroir de nos voisins pendant que le nôtre est pressé d'une si cuisante soif? » La licence d'enlever des blés est-elle donnée à quelque seigneur, à quelque prélat? Il n'en peut user qu'avec l'appui de la force publique, sous escorte des sergents, « pour qu'il n'y ait aucun scandale ». Le stock autorisé à sortir est-il de conséquence? Vite une sédition s'organise. Sur le chapitre du pain, ce peuple, en général si prosterné, n'entend pas raillerie. Il s'en prend à ses magistrats et s'opposera par l'émeute à ce qu'on enlève « ses blés ». Au contraire, le pouvoir supérieur intervient-il pour immobiliser des grains qui allaient partir, ce sont des transports de joie. La populace accueille cette décision « chapeau au poing », avec des vivats plein la bouche.

La multiplicité même des prohibitions prouve qu'elles n'étaient guère respectées. Elles comportaient des exceptions fréquentes, et la question était entièrement laissée à l'arbitraire administratif,

animé d'intentions excellentes, mais dont l'intervention tutélaire agissait souvent à contre-coup et toujours trop tard. On connaît les plaintes de M<sup>me</sup> de Sévigné écrivant de Bourgogne à sa fille : « Tout crève ici de blé, et je n'ai pas un sol. J'en ai 20 000 boisseaux à vendre; *je crie famine sur un tas de blé.* » Simultanément, en divers lieux, des gens souffraient, et parce que les denrées étaient trop bon marché, et parce qu'elles étaient trop chères. Chaque fois que, *par mesure générale*, l'exportation des grains était défendue, on était forcé, peu après, de l'autoriser *ici ou là*, « attendu que les propriétaires ou fermiers n'en ont pas le débit sur place ». Par suite des brèches que l'État faisait ainsi lui-même à ses règlements, on ne saurait dire si le commerce des blés était permis ou défendu *en pratique*, puisqu'il était *en théorie* l'un et l'autre. Mais quelle spéculation imprudente ce devait être! à la merci de tous les hasards : émotion d'une foule, caprice d'un fonctionnaire. Le négociant, opérant en vertu de grâces susceptibles de révocations soudaines, sujet à des surtaxes imprévues ou à des franchises subites, aussi dangereuses que les surtaxes, risquait toujours, après avoir évité naufrages et corsaires, de trouver les blés tombés à vil prix quand son navire arrivait au port.

L'État et les communes se croyaient mieux placés que les particuliers, pour créer et maintenir des approvisionnements. Le premier et les secondes

s'acquittaient de cette tâche avec plus ou moins de sagacité. La réserve de Strasbourg, en 1633, contenait encore des blés de 1525 et même de 1439. Singulière chose que ces grains âgés d'un ou deux siècles; quel raffinement n'avait-il pas fallu apporter à l'art de leur conservation! Il semble que, grâce à ces précautions, à cette épargne municipale qui atteignait les trois quarts ou la moitié de la consommation annuelle, les prix n'auraient dû subir ici que des variations minimales. Le résultat répondit pourtant assez mal aux efforts du sénat strasbourgeois : l'hectolitre passe brusquement, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, de 6 à 34 francs, de 5 à 43 francs et, vers la fin, de 11 à 28 francs et de 4 à 16 francs.

Si le système des greniers officiels n'a pas eu des conséquences plus appréciables là où il était porté à une perfection relative, on peut augurer la faible influence qu'il dut avoir, pratiqué sur une échelle beaucoup moindre — comme à Rouen — ou par des achats occasionnels, comme ceux des villes de Nantes et d'Angers, qui envoyèrent chercher plusieurs fois un renfort de blé jusqu'en Pologne. Ces provisions lointaines se trouvent souvent, lors de leur arrivée tardive, embarrasser leurs détenteurs. Les États de Charolais, pour écouler le blé qu'ils avaient fait venir lors d'une disette (1749), et qui leur est resté, *défontent* à qui que ce soit de vendre aucun grain dans tout le comté, jusqu'à épuisement complet du grenier provincial. C'est en général par perquisitions et réquisitions que les échevins se

flattent d'imprimer au commerce un surcroît d'activité. Une bonne mesure, et bien populaire, consiste, lorsqu'on a découvert quelque malin spéculateur qui s'est muni de grains « pour les revendre à tel prix qu'il voudra », à le contraindre *manu militari* de les céder pour un taux déterminé. Aussi faut-il voir comme le froment se cache.

Pour le punir de s'être caché, on le condamne, lorsque l'abondance est revenue, à demeurer en prison chez « ceux qui ont fait des amas ». Défense à ces accapareurs « d'amener leurs grains sur le marché jusqu'à nouvel ordre, avec injonction de rendre compte de la quantité dont ils sont chargés. » La valeur marchande des céréales a pu toutefois se ressentir de la sollicitude des municipalités lorsque, pour rétablir l'ordre, elles distribuaient à un peuple en fureur quelques centaines de quintaux au-dessous du cours; ou quand, afin d'assurer la subsistance du pauvre, elles s'imposaient le sacrifice d'acheter des grains pour les revendre à perte. Lyon importe du blé de Barbarie (1770) et livre aux boulangers, pour 34 francs, ce qui lui en coûte 54. Le système laisse d'ailleurs à désirer : il arrive que, malgré la surveillance la mieux combinée, des citoyens indéliçats absorbent ces marchandises offertes à vil prix, pour les remettre en circulation avec bénéfice.

A Paris, le lieutenant civil faisait chaque semaine, dans son rapport au Conseil, mention de l'abondance ou de la rareté des blés. La capitale vivait

presque au jour le jour. Une vingtaine de marchands en gros se chargeaient de l'alimenter au début du règne de Louis XIV. Un seul disposait de quelques capitaux; les autres n'avaient pas plus de 40 à 50 000 francs chacun de fonds de roulement. A eux tous, ils ne tenaient en magasin que 60 000 hectolitres et ne renouvelaient cette provision dans les campagnes environnantes qu'au fur et à mesure de leurs ventes aux boulangers parisiens. Aux heures de crise, la peur de manquer est si grande que le roi fait ouvrir, en 1636, sa propre *galerie du Louvre*, à ceux qui apportaient du grain, avec permission de l'y vendre en toute liberté comme en un marché public et sans être astreints à aucun loyer pour l'usage de cette princière halle.

Toutes les villes, sous l'ancien régime, taxaient le pain, comme font aujourd'hui encore nombre de localités, où l'arrêté municipal ne gêne personne, parce qu'il est d'accord avec les cours. La commune d'autrefois, qui souvent s'efforçait de réduire arbitrairement le prix au profit du consommateur, se heurtait à des oppositions incoercibles. Nos pères, dans ce genre, ont tout essayé; ils ont lutté corps à corps durant des siècles avec tous les prix, mais surtout avec ce prix du grain dont dépend l'existence des hommes, sans parvenir à le maîtriser. Nous n'inventerons rien, en fait de règlements, qu'ils n'aient avant nous inventé. Nous ne saurions faire un pas dans cette voie sans marcher dans leurs pas d'hier. Les boulangers déclaraient-

ils, devant les exigences administratives, renoncer à faire du pain? Les récalcitrants étaient traqués, frappés d'amende. Peine inutile; la taxe officielle demeurait lettre morte; le public l'éluait en payant secrètement la valeur réelle. L'autorité s'entêtait parfois : elle faisait procéder « à l'interrogatoire des pauvres gens pour savoir au vrai combien les marchands vendent le pain »; plus raisonnable, on la voyait passer des contrats avec les boulangers auxquels elle-même livrait le grain à bas prix, à moins qu'elle ne leur allouât une indemnité égale à la perte que la taxe leur faisait subir.

Il y aurait eu un troisième procédé plus avantageux, mais il ne paraît pas avoir réussi : c'était de faire du pain avec peu ou point de farine! L'archevêque d'Arles recommandait au cardinal de Richelieu (1631) l'un de ses diocésains, inventeur d'un pain « mangeable, disait-il, par les soldats, les serviteurs de basse famille, et par toute sorte de gens en temps de nécessité », contenant un tiers moins de farine que le pain commun et dont « la matière se trouve en tous pays ». Il faut se hâter d'acheter son secret, concluait le prélat, « car il pourrait le vendre au roi d'Espagne ». J'ignore si ce novateur fit en effet marché avec l'étranger, mais nos compatriotes n'avaient pas besoin de cette découverte pour manger de mauvais pain. Le journal d'Hérouard conte qu'au Dauphin — plus tard Louis XIII — était souvent servi du pain bis, qu'une fois entre autres, il le jeta « parce qu'il était pourri ». Cir-

constance fortuite sur une table royale; mais le pain rassis devait être d'une consommation courante, puisqu'en beaucoup de maisons bourgeoises, on ne chauffait le four qu'une fois par mois. Les montagnards du Dauphiné cuisaient leur pâte en octobre, pour tout l'hiver; aussi devenait-elle si dure qu'il fallait la couper à la hache, comme du bois.

Le blé, le pain, sont choses si respectables que l'échevinage ne s'en occupe jamais trop : le grain arrive-t-il sur le marché, défense d'ouvrir les sacs avant l'heure fixée; tout acheteur doit justifier que ses emplettes ont pour but exclusif sa propre consommation : défense d'acheter pour revendre ni d'absorber plus d'une quantité déterminée. Toute infraction est punie du fouet, d'amende ou de prison. Au meunier, ordre exprès de rendre tant de boisseaux de farine pour tant de blé; au boufanger, ordre de fabriquer ses pains de tel poids, de les faire marquer et poinçonner avant de les mettre en vente, et parfois de ne les vendre qu'en un lieu unique; aux boulangères, injonction de se bien tenir, « de ne filer ni faire autre acte immonde en débitant leur pain ». L'année a-t-elle été bonne? Permission du maire « de faire à volonté des beignets de farine à l'huile, attendu la vileté du blé ». La récolte est-elle mauvaise? Ordre aux mitrons « de laisser de côté les brioches et gâteaux », de renoncer aussi au « pain mollet » — pain blanc à croûte dorée — et de ne plus faire que du pain his ou noir.

On a maintes fois cité le mot du duc d'Orléans, qui déposa un jour sur la table du Conseil, devant Louis XV, un pain sans farine, en disant : « Voilà, Sire, de quel pain se nourrissent aujourd'hui vos sujets ! » L'année 1739, à laquelle le propos se rapporte, n'était cependant pas une année exceptionnelle : la moyenne de l'hectolitre ne ressort qu'à 14 francs. Mais elle se compose de prix qui vont, suivant les provinces, de 6 francs jusqu'à 28, et les salaires d'alors étaient trois fois moindres que les nôtres. Non seulement la qualité du pain ne s'améliora pas, de Henri IV à Louis XVI, pour la masse de la nation, mais il est probable qu'elle dut être inférieure à ce qu'elle avait été à la fin du moyen âge. Si l'on compare le gain des ouvriers à la valeur des céréales, on constate qu'il ne pouvait en être autrement. Le pain coûtait beaucoup moins en France qu'en Angleterre, d'après Arthur Young; mais il était beaucoup plus mauvais, d'une nature tout autre. Pour les pauvres, en temps ordinaire, on ne séparait que le gros son; on supprimait complètement le blutage en temps de disette. Ce son formait, avec les « purges du blé », le triste pain aumôné par beaucoup d'hospices à leur clientèle nécessiteuse. En Beauce, patrie du froment, le paysan ne mangeait que de l'orge et du seigle; en Normandie et en Bretagne, il se nourrissait de blé noir; partout il avait recours à l'avoine, en cas de hausse des grains. L'avoine et le son jouaient, sur la

table populaire, un rôle d'échelle mobile contre la disette. Dans le Midi, la bouillie du millet — le millet des oiseaux — formait le fond de l'alimentation modeste. Elle fut remplacée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par le maïs, pilé dans le « mortier à mil ».

Quand ces grains renchérisaient trop, le « pauvre homme de labour » se rejetait, suivant les régions, sur les châtaignes, les raves, les fèves, les haricots, plus récemment sur les pommes de terre. Le méteil même, jusqu'à la Révolution, demeura de luxe; en beaucoup de villages de la région parisienne, on ne mangeait du pain blanc que le jour de la fête patronale et, dans certains districts bretons, l'on ne put établir en l'an III la taxe du blé, parce que cette céréale n'y avait jamais été cultivée.

Jusqu'à nos jours, les peuples civilisés, quoiqu'ils eussent fait de belles découvertes, écrit des livres immortels, remué beaucoup d'idées et atteint, en certains arts, aux dernières limites de la perfection, n'étaient point parvenus encore à s'assurer de quoi vivre. Il arrivait périodiquement qu'ouvriers et laboureurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la nation, manquaient de pain. Chaque récolte insuffisante était comme une de ces batailles où sont fauchées d'un seul coup des milliers d'existences. On remarque, en dépouillant les actes paroissiaux, que les périodes de mortalité correspondent presque toutes aux époques de cherté du grain. La mort est l'argument décisif

par lequel la population appuie ses doléances. Lorsque États provinciaux, intendants ou publicistes déclarent que les paysans « sont contraints de paître l'herbe »; lorsqu'ils montrent l'habitant d'une région sans récolte, errant, égaré par la douleur, réduit à « ramasser dans les ruisseaux des boucheries du son mêlé de sang », on doit craindre qu'ils n'amplifient; mais les récits des chroniqueurs et les rapports des fonctionnaires sont documentés. Notre temps n'entend plus ce cri, poussé parfois d'un bout à l'autre du royaume, sur la détresse d'aliments, sur la faim transformée en passion, puis en supplice. Le drame du pain, au dénouement funèbre, ne se joue plus, du moins en France. Il est si oublié qu'il en devient improbable. Nos fils auront quelque peine à y croire.

Si l'objet de cette étude ne m'engageait à me renfermer dans le domaine précis des chiffres, il serait aisé de multiplier les détails cruels. En dehors des famines bien connues de 1694 et de 1709, les deux derniers siècles subirent plus de vingt-cinq années où la pénurie de grain se fit rudement sentir. Exprimés en *monnaie de nos jours*, d'après la puissance d'achat de l'argent, les *prix moyens* de l'hectolitre de froment furent de 64 francs en 1608, de 74 francs en 1624, de 85 francs en 1631, de 70 francs en 1636 et 1637, de 56 francs en 1660, 1661, 1662, de 67 francs en 1710 et 1714, de 62 francs en 1793. L'abondance exceptionnelle de certaines récoltes et le bon

marché qui en était la conséquence ne compensaient nullement les disettes des heures désastreuses, ni pour la bourse, ni pour l'estomac du travailleur; et lorsque ce travailleur était un rural c'est-à-dire un producteur, ce bon marché excessif le mettait mal à l'aise.

Les moyennes annuelles se composent en effet de prix si divers que, dans les temps modernes comme au moyen âge, la pléthore d'une province coïncidait avec l'indigence d'une autre, sans qu'elles parvinssent à se porter un mutuel secours. Le blé vaut, en 1605, 38 francs à Agen et 7 fr. 50 à Strasbourg. En 1612, il vaut 29 francs à Lille et 7 francs à Caen. En 1630, il monte jusqu'à 41 francs à Tulle et s'abaisse jusqu'à 11 francs à Châteaudun; prix *intrinsèques*, qu'il faut doubler ou tripler pour avoir leur valeur actuelle. Sous Louis XIV, le blé se vendit, en 1670, 31 francs à Paris et 7 francs à Orléans; en 1686, il descendit au prix dérisoire de 2 francs à Rouen, tandis qu'il se maintenait à 17 francs à Uzès. Sous Louis XV, les écarts sont moins grands; la valeur ne diffère que du triple, d'une ville à l'autre, et plus d'une fois, durant l'excellent ministère de Fleury, les prix se trouvent identiques sur tout le territoire. Avec le développement des routes, sous Louis XVI, la tendance au nivellement s'accroît; la différence maximum n'est plus que du simple au double. Mais les prix avaient uniformément haussé, sur tout le territoire, beaucoup plus que

les salaires. Les progrès de la population surpassaient les progrès de l'agriculture.

Si une *révolution inverse* ne s'était effectuée de nos jours, et si nous n'avions pas, en outre, la ressource de l'importation, non seulement les Français d'aujourd'hui mangeraient encore du pain d'avoine, mais cet aliment même leur ferait défaut, puisque le nombre des bouches à nourrir s'est, depuis cent ans, accru de près de moitié à l'intérieur de nos frontières.

En comparant le revenu de l'hectare de terre au prix de l'hectolitre de blé, on constate que, de 1500 à 1600, le blé avait quintuplé — de 4 à 20 francs l'hectolitre, — tandis que le revenu foncier était seulement deux fois et demie plus fort — de 8 à 19 francs. — Comme le prix de la main-d'œuvre était stationnaire, cela signifiait que la terre était mal cultivée, qu'elle rendait peu, puisque *ses produits haussaient de prix beaucoup plus qu'elle-même*. Du xvii<sup>e</sup> siècle à la Révolution, le revenu de la terre et la valeur du blé demeurent à peu près dans le même rapport. Enfin, depuis cent ans, ce rapport a totalement changé : la rente de la terre *a doublé* pendant que le blé ne haussait que *d'un quart*, mouvement tout contraire à celui du xvi<sup>e</sup> siècle.

Pour que la terre ait pu se louer ainsi beaucoup plus cher, quoique les marchandises tirées de son sein n'aient presque pas enchéri, il a fallu que ces marchandises se fussent multipliées *en quantité*, et

chacun sait en effet quelles améliorations ont été réalisées par l'agronomie contemporaine. Le fait mérite d'autant mieux d'attirer l'attention que, durant le même laps de temps, les salaires ruraux ont triplé, et que, par conséquent, les frais de fabrication du blé auraient augmenté dans une mesure analogue, sans la découverte des machines à moissonner et à battre. La récolte *moyenne* de l'hectare ensemencé en froment, que l'on évalue aujourd'hui à 15 hectolitres, ne dépassait pas naguère 8 ou 9 sur l'ensemble des surfaces emblavées. Elle avait peu varié durant six cents ans. Un traité de 1290 estime le rendement des bonnes terres à 875 litres par hectare — cinq fois la semence, qu'il compte à 175 litres seulement, — et conseille de renoncer à la culture du froment dans les terrains où le rapport n'excède pas le triple de la semence (il s'en voyait d'aussi médiocres), parce qu'en ce cas la valeur du grain ne couvrirait pas les frais de labour et de moisson. La crise agricole n'est donc pas née d'hier; dès la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, il y avait des propriétaires qui se plaignaient.

Le salaire du manœuvre contemporain représente 21 litres de seigle et 12 litres et demi de blé, en adoptant pour ce grain le prix de 20 francs l'hectolitre, supérieur à la moyenne des dernières années. Le journalier de 1789 ne gagnait que 5 litres 70 de blé et 7 litres de seigle. Pour l'ensemble des <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles la journée de tra-

vail, évaluée en froment, représente seulement 5 litres 25 de cette céréale. Il est clair que la consommation d'une denrée aussi coûteuse était interdite au paysan et à l'ouvrier, puisque sa valeur eût absorbé, dans les familles nombreuses, le total du salaire.

Cette constatation m'empêche de comparer le prix du pain actuel à celui des pains anciens, puisque leur nature n'est pas la même. Depuis le méteil, le *conségal*, le *véronet* — mélanges où le froment entre pour la moitié, voire pour le quart, — jusqu'à l'avoine et au blé noir, il y avait de tout, y compris du son, dans ces pâtes antiques, et ce n'était pas par fantaisie que les pauvres alors mangeaient des pains aussi « complets ». En 1631, où le kilo de froment se vendait 44 centimes, le kilo de pain bis ne valait que 16 centimes, le pain noir, dit *de brodde*, valait 20 centimes, le « moyennement blanc », ou « bourgeois », 29 centimes, le pain *de Chailly* 36 centimes, et le pain *de chapitre* 40 centimes. A côté du pain blanc, qui valait à peu près autant que de nos jours, sauf dans les années de pénurie ou d'abondance extrême, figurent nombre de pains « gris », de pains « bruts », de pains « roussets », de pains « des pauvres », « des prisonniers » ou « de munition », cotés à moitié ou au tiers du pain de froment, et variant entre 25 et 40 centimes le kilo; soit, en monnaie actuelle — d'après la puissance d'achat de l'argent, — de 63 à 25 centimes. A ces prix, le pain d'alors, si

médiocre cependant, exigeait des consommateurs peu aisés un débours proportionnellement très supérieur à celui de l'excellent pain qu'ils possèdent aujourd'hui. L'ouvrier, forcé de réserver à l'achat de cet aliment indispensable une plus grande part de son budget, avait ainsi moins de faculté de se nourrir d'autre chose, et la cherté même du pain obligeait les pauvres gens à en manger davantage.

## CHAPITRE VIII

### **Viande, boissons et autres denrées au moyen âge (1200-1600).**

Le pain absorbe 25 p. 100 des recettes de la classe ouvrière; les autres denrées exigent 35 p. 100. — La viande est celle qui a le plus renchéri. — Différences énormes entre les prix anciens et modernes du bétail sur pied. — Une vache ne vaut que 160 litres de froment au xv<sup>e</sup> siècle. — Prix moyens des bœufs, veaux, moutons et porcs sur pied, de 1200 à 1600. — Prix des bestiaux au ix<sup>e</sup> siècle. — Variations suivant la nature des sujets; ressemblance des cours dans toute l'Europe centrale. — Baisse du bétail à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle en France. — Les bestiaux du moyen âge ne ressemblent pas aux nôtres. — Le système agricole de jadis est propre à la pullulation du bétail, non à son engraissement. — Faible rendement des vaches en lait et en beurre. — Leur produit est presque nul pendant la moitié de l'année. — Comparaison des prix du kilogramme de viande avec ceux de l'animal sur pied, autrefois et de nos jours.

La distance est moins grande, des prix anciens aux actuels, pour le kilogramme de viande, que pour le bétail sur pied. — La viande est, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, un aliment de consommation journalière. — Prix du kilogramme de viande au détail. — Bombance de viande de 1451 à 1525. — Évaluation en kilogramme de bœuf et de porc du salaire des journaliers de 1200 à 1600, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. — Plaintes du

peuple au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il est forcé de renoncer à la viande. — Écart entre le prix de la viande et celui de la graisse. — Le cuir est aussi abondant que le suif est rare.

Prix du beurre et du lait. — Remarque sur nos évaluations contemporaines; nos moyennes ne peuvent tenir compte des qualités de luxe, pour chaque espèce de denrées, mais seulement des sortes populaires. — La quotité attribuée à chaque dépense est une moyenne qui a beaucoup varié, selon qu'une marchandise a haussé ou baissé dans la suite des temps. — Cette observation s'applique à toutes les provinces et à tous les budgets privés. — Prix des fromages; à la pièce, au kilo. — Leur bon marché au moyen âge. — Leur nature est souvent inconnue. — Le beurre, le lait et le fromage ont beaucoup moins enchéri que la viande. — Prix des œufs; c'est un des aliments qui ont le plus augmenté. — Ils étaient, de 1200 à 1600, jusqu'à douze fois moins chers que de nos jours.

Le vin a été la boisson usuelle du moyen âge, même dans le nord et l'ouest. — Il était vraisemblablement mauvais dans ces dernières régions, le climat n'ayant pas varié. — Histoire de la viticulture, difficile, parce que tous les crus aujourd'hui renommés sont modernes. — Si le goût a varié, ou si des terroirs nouveaux ont été plantés en vigne? — De quelques vins oubliés. — Grande extension de la viticulture dans le nord, et jusqu'en Allemagne au xvi<sup>e</sup> siècle. — Opposition qu'elle rencontre, de la part des pouvoirs publics, sous l'ancien régime. — Prix des vins suivant les provinces. — Influence, beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, de l'irrégularité des récoltes. — Hausse considérable de 1276 à 1375. — Vins fins ou « de présent ». — Ce sont les seuls que l'on mette en bouteilles, en raison des prix élevés du verre. — Baisse des vins de 1376 à 1450. — De 20 et 18 francs, l'hectolitre descend à 14 francs; à ce prix il est plus cher encore qu'aujourd'hui. — Baisse nouvelle de 1451 à 1523, de 14 francs à 9 francs. — De 1526 à 1600 le vin remonte à 17 et 19 francs l'hectolitre. — Le vin, en tenant compte du pouvoir de l'argent, est une des rares denrées qui ont diminué depuis le moyen âge jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. — Impôts pesant sur le vin. — Ce n'est pas à eux que l'on peut attribuer la cherté du xiv<sup>e</sup> siècle. — Évaluation du salaire des journaliers en litres de vin. — Prix de la bière et du cidre, en France, en Angleterre et en Flandre.

Prix du poisson. — Le poisson est, dans l'ensemble de la France, une denrée chère. — Poissons de mer frais et salés; poissons d'eau douce. — Nombreux étangs. — Si les rivières d'autrefois étaient plus poissonneuses? — Saumons, truites, brochets, carpes. — Morue, sardine, huitres. — Le hareng alimente

les vendredis populaires. — Son prix élevé depuis 1350 jusqu'à 1500. — Il diminue au xvi<sup>e</sup> siècle. — Évaluation des salaires en harengs.

Les légumes d'aujourd'hui étaient pour la plupart inconnus au moyen âge. — Les pois, fèves et haricots peuvent seuls servir de terme de comparaison. — Le salaire estimé en légumes. — Rapport des pois et haricots avec le froment. — Les pois et fèves sont une des rares marchandises ayant *baissé de prix* quoiqu'elles aient *diminué en quantité*. — L'huile à manger. — Elle a conservé son nom en changeant de nature. — L'huile comestible de 1200 à 1600 est beaucoup plus chère que notre huile commune d'aujourd'hui, et même que notre huile d'olive.

Le sel. — Il constitue presque toute la dépense d'épicerie des pauvres gens. — Difficulté de bien connaître le prix ancien, par suite des variations de l'impôt suivant les provinces. — Prix commercial du sel au xiii<sup>e</sup> siècle avant la création de l'impôt. — Cherté du sel gemme. — Part exigée par le fisc. — En 1576-1600 le kilo de sel équivalait aux quatre cinquièmes de la journée du manœuvre.

Le pain absorbait en moyenne un quart des recettes de la classe ouvrière, aux champs ou dans les villes; les autres denrées pouvaient être considérées comme formant ensemble un tiers de son budget, soit 35 p. 100. De ces denrées la plus importante est la viande, y compris le lard et la graisse, à laquelle le prolétaire consacre environ 10 p. 100 de ses dépenses.

Si le blé est, parmi les objets de consommation constante, un de ceux qui ont le moins augmenté depuis sept siècles, la viande est, au contraire, la marchandise qui a le plus renchéri. En s'attachant aux prix du bétail sur pied, on trouverait des différences prodigieuses entre les chiffres d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. A l'époque de la plus grande baisse des animaux de boucherie et des grains, au

milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on vendait une vache pour 160 litres de froment dans la Manche, à la Haye-du-Puits (1454), et un mouton pour 20 litres de froment. Dans cette localité, les 160 litres de froment valaient alors 6 francs et les 20 litres valaient 75 centimes. Le mouton que l'on cédaient ainsi, à la fin du règne de Charles VII, pour 75 centimes était meilleur marché que ceux qui se négociaient à Athènes, 600 ans avant Jésus-Christ, pour une drachme ou 93 centimes. De nos jours, vache ou bœuf coûtent en moyenne 380 francs, soit 1 900 litres de froment au lieu de 160; le mouton se vend en général 30 francs, soit 150 litres de froment au lieu de 20.

Ce n'est là qu'un exemple, entre cent, des changements de rapport qu'ont éprouvés, les uns vis-à-vis des autres, dans la suite des temps, les diverses marchandises. La vache et le mouton que nous citons ici n'étaient pas, à vrai dire, l'honneur de l'espèce; leur prix est très inférieur à celui de la plupart des sujets adultes de leur race, à cette époque. Mais combien la valeur ordinaire de ceux-ci paraîtra minime en regard des mercuriales de 1899! Au xiii<sup>e</sup> siècle, les bœufs ou les vaches se vendent en moyenne 37 francs, les moutons 3 fr. 60, les porcs 9 francs, soit *le dixième* des animaux de même nom à la fin du xix<sup>e</sup> siècle. De 1304 à 1400, le prix des bœufs éprouve peu de variations; la moyenne oscille entre 24 et 53 francs. Les autres bestiaux augmentent légère-

ment; seuls les porcs, à 14 francs, ont une plus-value sérieuse. Au siècle suivant, la baisse est générale; elle atteint son maximum sous Louis XI, où les bœufs ne valent plus que 22 francs, les veaux et les porcs que 5 francs, les moutons que 1 fr. 50. Mais, depuis Charles VIII jusqu'à Henri III, les bestiaux enchérissent d'une façon ininterrompue suivant le mouvement ascensionnel de tous les prix et arrivent, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, à valoir : les bœufs, plus du double, 56 francs; les porcs, plus du triple, 17 francs, et les moutons, le quintuple, 7 fr. 50, de ce qu'ils s'étaient vendus cent vingt-cinq ans auparavant. La hausse des moutons était récente : dans le marché passé entre Panurge et Dindenault, ce dernier, déclarant que « le moindre de ses moutons vaut quatre fois ceux que les habitants de la Colchide vendaient un talent d'or », demande 3 livres tournois pour un animal à choisir dans tout le troupeau, soit intrinsèquement 10 francs. — « C'est beaucoup, répond Panurge; en nos pays, j'en aurais bien cinq, voire six, pour telle somme de deniers. » Panurge offrait ainsi 10 à 12 sols, soit 1 fr. 83; ce qui, à l'époque de la publication de *Pantagruel* (1547), concorde avec nos moyennes.

Je ne saurais dire s'il s'était manifesté quelque hausse, depuis le milieu du moyen âge, dans les quatre siècles qui séparent la mort de Charlemagne de celle de Philippe-Auguste. En 834, on achetait un bœuf en Bretagne pour 12 francs; on en payait

un autre 34 francs aux environs de Paris, en 840. Les chiffres sont trop rares pour servir de base à une estimation. Ce qui est certain, c'est que, dans le cours des quatre siècles suivants — 1200 à 1600, — après les fluctuations que je viens de signaler, les bestiaux n'avaient augmenté que de 50 p. 100 en général.

Les prix qui ont servi à édifier ces moyennes varient naturellement dans chaque espèce et dans chaque localité selon l'âge et la qualité de chaque animal. Il existe à Paris, au xiv<sup>e</sup> siècle, des bœufs de 24 francs et des bœufs de 107 francs. Mais il est remarquable que le prix *moyen* ne paraît pas différer sensiblement, non seulement en France, d'une province à l'autre, mais dans toute l'Europe centrale; en 1277, une vache vaut 35 francs à Genève, comme à Londres, dans le Maine ou en Artois.

Nous ne pouvons du reste tirer aucune conclusion du prix des *bestiaux sur pied*, parce qu'ils ne ressemblent en rien aux nôtres. Ces bestiaux du moyen âge n'ont de porcs, de moutons et de bœufs que le nom. Beaucoup sont des animaux à demi sauvages, n'ayant que la peau sur les os et traînant, à travers les landes, une existence dépourvue de tout engraissement. Pour ceux mêmes que l'on nomme « gras », par comparaison, cette épithète est très relative. Un seigneur de Basse-Normandie, le sire de Gouberville, consigne dans son journal (1555) que, tel jour, il est

allé « à la forêt voir ses bêtes qu'il ne trouva point ». Il aperçut seulement « le taureau qui clochait, que l'on n'avait point vu depuis deux mois ». Le système agricole pratiqué par la France du moyen âge était peut-être propice à la reproduction, à la pullulation du bétail, il l'était très peu au développement, à l'épaississement de chaque bête.

Les innombrables quadrupèdes lâchés dans la vaine pâture ont de quoi subsister tout juste, de quoi vivre et grandir; ils ont rarement de quoi prospérer. Un bœuf, pompeusement offert à Charles-Quint par la ville de Malines, est regardé comme un vrai phénomène parce qu'il pèse un millier de kilos. De pareils sujets sont ordinaires dans nos concours régionaux, et il en est chaque mois, à l'abattoir de la Villette, dont le poids vif est moitié plus fort. Un traité d'économie rurale du XIII<sup>e</sup> siècle évalue le produit d'une vache bien nourrie à 93 deniers pour les six mois d'été (15 avril au 15 octobre) et à 10 deniers seulement pour les six autres mois, c'est-à-dire à *neuf fois moins*.

Ce rendement intermittent montre que les vaches d'autrefois ne produisaient rien, ou très peu de chose de plus que rien, pendant la moitié de l'année. Tout ce qu'elles pouvaient paître, pendant la saison morte, les empêchait seulement de mourir. Encore l'auteur de cette féodale *Maison rustique* prend-il soin de nous avertir que, pour

arriver à ce piètre résultat d'une demi-année, envisagé par lui comme un maximum, la vache doit être, du printemps à l'automne, dans un bon pâturage; que, s'il s'agit de bêtes nourries dans les bois, les prés fauchés ou les champs moissonnés, il en faudra trois pour donner la même quantité de lait. Or, la grande majorité de l'espèce bovine se contente de ce modeste ordinaire et ne fournit, lorsqu'elle fournit quelque chose — car souvent on s'abstient de traire les vaches durant six mois, — que 6 à 700 grammes de beurre par semaine.

Aussi, quoique le prix des bestiaux soit minime, le beurre, le fromage, le lait surtout, sont relativement coûteux. Du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai, le litre de lait se vendait trois fois plus cher que dans le reste de l'année. Et l'on ne s'expliquerait pas ce fait, si l'on ne savait que le foin aussi est très onéreux, parce qu'il en est très peu récolté, proportionnellement au nombre de bouches auquel il est destiné, et parce qu'avec le système communiste en vigueur, personne ne se soucie d'améliorer des prairies pour autrui.

Une autre preuve de cette maigreur des bestiaux, du faible débit auquel ils se prêtent, nous est fournie par la comparaison du prix de l'animal sur pied avec celui du kilogramme de viande *autrefois et de nos jours*. De ce que la moyenne actuelle du prix des vaches ou des bœufs s'établit à 380 francs, lorsque le kilo de bœuf se vend au

détail 1 fr. 60, il résulte que l'animal représente, en viande nette, 237 kilos; en fait, il représente davantage, puisque le boucher prélève un bénéfice qui suppose l'existence d'un rendement supplémentaire en poids, mais il en était de même jadis.

Négligeons donc, puisqu'il ne s'agit ici que d'une approximation, la part du commerçant, aussi bien au xix<sup>e</sup> siècle qu'au xiv<sup>e</sup> ou au xvi<sup>e</sup>. Cet animal, qui pèse aujourd'hui 237 kilos, n'a jamais atteint une moyenne semblable dans les âges antérieurs. Le poids le plus fort qu'accuse le rapprochement des prix de vente « au détail » et « sur pied » est de 180 kilos en 1350 et en 1550; il descend jusqu'à 120 et 110 kilos seulement de 1376 à 1450, pendant la période la plus critique qu'ait traversée l'agriculture. Sans doute personne ne songeait, en ce temps-là, à soumettre au régime de l'élevage des sujets menacés d'une rafle permanente de la part des brigands-guerriers. On laissait les individus de chaque race se tirer d'affaire comme ils pouvaient. C'est, en effet, à la même époque que l'on constate les plus petits poids pour les moutons et les porcs.

Les premiers, qui pèsent en moyenne 18 kilos, n'en pesaient que 9 sous Charles VII; les seconds, qui équivalent actuellement à 60 kilos, n'en rendaient alors que 18. Pour les veaux, au lieu des 44 kilos du rendement contemporain, on n'en tire pas, en moyenne — de 1200 à 1500, — plus de 27 kilos par tête. Cette situation se prolongea jus-

qu'aux temps modernes. Dans le marché passé sous Louis XIV pour la fourniture de la cour (1659), il est porté que les veaux pèseront au minimum 15 à 20 kilos. La distance est moins grande, par conséquent, entre le prix ancien du *kilo de viande* et son prix actuel, qu'elle n'est, entre les prix des deux époques, pour le *bétail sur pied*. Aux xvi<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, par exemple, lorsque le bœuf et le mouton valent jusqu'à vingt fois moins que de nos jours, la viande ne descend pas, en général, au-dessous du dixième de sa valeur présente.

Bien que réduite à des proportions moindres qu'on ne l'imaginerait tout d'abord, d'après le prix infime du bétail, la différence entre la valeur de la viande de boucherie, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, et celle de 1899, n'en est pas moins très importante. Par son bon marché, la viande était un aliment de consommation journalière, « de première nécessité », croyait-on, et l'on ne supposait pas qu'on dût être forcé de la regarder plus tard comme un luxe. De 1301 à 1450, alors que le blé vaut la moitié ou le tiers de ce qu'il coûte aujourd'hui, le kilo de bœuf ne participe pas à cette hausse et se paie le sixième de son prix actuel. A partir de 1450 jusqu'en 1525, tandis que la rémunération du travail correspond au *quart* de ce qu'elle est à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, le kilo de bœuf s'achète onze fois, dix fois, sept fois moins cher; le kilo de porc, sept et cinq fois meilleur marché. Quant au veau et au mouton, quoi-

qu'ils aient joui naguère, comme de nos jours, d'une légère prime, le kilogramme de l'un et de l'autre, qui se vend maintenant 1 fr. 80, oscille en moyenne entre 17 et 26 centimes, de 1450 à 1525.

Ce sont là soixante-quinze années de bombance, où le populaire peut manger à sa faim; il va pâtir ensuite durant trois siècles. Sous Louis XI, en Normandie, les ouvriers mangent de la viande trois fois par semaine; dans l'Est, ils en mangent tous les jours. La ration quotidienne de ceux qui sont nourris par leurs patrons dépasse souvent 600 grammes. Le manœuvre d'aujourd'hui, avec ses 2 fr. 50 de salaire, gagne environ 1 600 grammes; au xiii<sup>e</sup> siècle, le produit de sa journée équivaut à 1 900 grammes, et à 2 500 grammes, au xiv<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, elle atteint 3 700 grammes de bœuf et 2 600 grammes de porc. La viande était donc, *par rapport aux salaires les plus médiocres, à moitié prix* de ce qu'elle est en 1899.

Avec le xvi<sup>e</sup> siècle, la situation va se modifier profondément. Dès l'avènement de François I<sup>er</sup>, le journalier ne gagne plus que 2 700 grammes de bœuf; à la fin du règne de Henri III, il n'en gagnait plus que 1 850 grammes. « Du temps de mon père, écrit un auteur en 1560, on avait tous les jours de la viande, les mets étaient abondants. Mais aujourd'hui tout a bien changé; la nourriture des paysans les plus à leur aise est inférieure à

celle des serviteurs d'autrefois. » Si quelqu'un, en effet, eut le droit de vanter le passé, ce fut certainement l'homme de labour de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il comparait son sort à celui de ses aïeux immédiats. C'est en vain que l'échevinage subventionne parfois les bouchers — suivant l'usage socialiste de l'époque, — « pour qu'ils n'augmentent pas le prix de la viande ». Le renchérissement revêtit l'aspect d'une calamité publique; les luthériens eux-mêmes, en Alsace, défendirent d'abattre aucun bétail pendant le carême; mesure qui demeura en vigueur, dans cette province, un siècle après l'introduction du protestantisme.

Peut-être y a-t-il un atavisme de l'estomac? la privation ne fut pas acceptée sans murmure par les classes laborieuses. « Le pauvre peuple de Normandie, disaient les doléances de 1584, est à présent réduit *en telle extrémité qu'il n'a moyen de manger chair*; ains se nourrit de fruitages et de laitages. » A Nîmes, où la consommation de la viande est présentement de 55 kilos par tête et par an, elle était tombée en 1590 à 4 kilo et demi; ce qui explique le proverbe languedocien de cette époque : « Ail et *viande*, repas de richard; ail et pain, repas de paysan. » La vérité, c'est que le haut prix des céréales forçait l'ouvrier à consacrer au pain presque tout l'argent qu'il employait naguère à l'ensemble de sa nourriture. La viande était, en somme, trois fois moins chère encore que de nos jours, tandis que le blé coûtait le même

prix qu'aujourd'hui, et les salaires n'atteignaient pas le tiers des nôtres.

Le bœuf se payait, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, 42 centimes le kilo en moyenne : mais la graisse destinée au potage valait 1 fr. 30. Cet écart énorme — juste l'opposé de celui que nous voyons maintenant — montre que les animaux consommés étaient plus nerveux et plus membrés que gras. Aussi le cuir est-il abondant, tandis que le suif est rare ; et pendant que les souliers coûtaient cinq fois et demie moins que les nôtres, les chandelles se vendaient un tiers de plus qu'aujourd'hui. La même disproportion existait entre le porc, qui valait 45 centimes, et le lard, qui se vendait 1 fr. 20 le kilo.

Quand on entend les Normands se plaindre, sous Henri III, d'en être réduits à se nourrir, par économie, de « fruitages et laitages », on peut croire que, pour le laitage, ce n'est là qu'une simple formule ; car le lait et le beurre, avec des vaches soumises au régime que l'on a vu tout à l'heure, étaient des denrées toujours plus haut cotées que la viande. Le beurre, qui, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, varia en Angleterre de 49 à 60 centimes le kilo, monta en France, sous Charles VI et Charles VII, jusqu'à 1 franc et 1 fr. 50 en moyenne. Il était redescendu à 50 centimes, pendant les cent ans qui séparent l'avènement de Louis XI de la mort de François I<sup>er</sup>, pour s'élever de nouveau à 1 fr. 25 dans le dernier quart du xvi<sup>e</sup> siècle. Il valait le

même prix à Francfort; mais la Grande-Bretagne ne payait le sien que 95 centimes. Le beurre frais, sensiblement plus cher que le beurre salé, s'était vendu dans les environs de Paris, au xiv<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 3 et 4 francs le kilo.

Le litre de lait variait de 10 à 20 centimes à cette époque; plus tard et jusqu'au règne de Henri IV, il se payait 8 centimes environ en lait ordinaire; la crème valait 46 centimes et le lait écrémé ou battu 3 centimes et demi. La plupart des renseignements recueillis sur les fromages ne peuvent être utilisés, d'abord parce que les prix sont donnés « à la pièce », sans indication de poids; — or il est des fromages de 100 grammes et d'autres de 50 kilos; — ensuite parce que le plus grand nombre portent des noms empruntés à une localité du voisinage — jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle les fromages ne font pas de longs parcours — dont la réputation est aujourd'hui perdue. Nous ignorons, par suite, le genre de fermentation laiteuse et la famille à laquelle ils se rattachent. La comparaison de leurs prix avec ceux du beurre est un indice de leur qualité médiocre; chacun sait qu'il existe trois sortes de fromages : ceux qui sont le produit du lait naturel, ceux auxquels on a ajouté de la crème et ceux à qui on l'a enlevée. A cette dernière catégorie se rattachaient la plupart des espèces communes — fromages blancs ou « de presse » — dont le peuple se contentait. Mais le fromage d'Auvergne valait 65 centimes en 1567, et le « cantal » aujourd'hui

ne se paie guère plus du double; le « hollande » coûtait alors 1 fr. 32 à Bruxelles, il se vend maintenant 2 francs à Paris : le « parmesan », que nos contemporains achètent 3 francs le kilo à Paris, était coté 2 francs au xvi<sup>e</sup> siècle. En somme, le lait, le beurre et le fromage ont beaucoup moins enchéri que la viande; c'est un résultat des progrès de l'agriculture. Quoique le kilo de vache vaille aujourd'hui sept fois plus que sous Louis XII, le lait de cette vache et ses dérivés ne valent, eux, que trois fois et demie plus cher, et la même proportion se retrouve à toutes les époques. C'est une distinction qui a son importance.

Les œufs, au contraire, dont on peut évaluer la douzaine au prix moyen de 1 franc en 1899, sont une des denrées qui ont le plus augmenté. Aux environs de Paris, elle oscillait, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, de 7 à 19 centimes, et coûtait en moyenne douze fois moins qu'à présent; durant les soixante-quinze années précédentes (1376-1450), bien que d'un prix plus élevé, elle s'était vendue six et huit fois meilleur marché qu'aujourd'hui; au xvi<sup>e</sup> siècle et même au xiv<sup>e</sup>, elle était aussi demeurée inférieure au coût général de la vie. Les œufs sont donc, avec la viande, l'aliment qui s'est le plus dérobé à la consommation, si l'on suppose, comme il est vraisemblable, que, du bon marché — indice d'abondance — résulte un usage universel. Le même fait persista de 1501 à 1575, avec les prix de 13, 15 et 26 centimes, pour la douzaine

d'œufs, dans ces trois quarts de siècle, où le cours de toutes choses était seulement cinq, quatre et trois fois plus bas d'ordinaire que de nos jours.

Le vin a été la boisson usuelle des Français du moyen âge. La vigne était cultivée sur la totalité de notre territoire, dans les départements même où l'on boit aujourd'hui de la bière et du cidre. Toutefois, comme la température n'a pas varié depuis deux mille ans en Europe, il est facile d'augurer que les raisins de Normandie, Picardie ou Ile-de-France, d'une maturité le plus souvent imparfaite, ne donnaient qu'un liquide peu alcoolique, sujet à aigrir et incapable de se conserver. C'est pour ce motif qu'au rebours de ce que nous voyons maintenant, le vin nouveau était toujours plus haut prisé que le vin vieux; on l'absorbait « tout chaud », suivant l'expression villageoise, avant que l'acide acétique y eût fait des ravages, et souvent on l'additionnait de miel.

Cette incapacité à produire de bons vins ne s'appliquait pas aux districts du Midi ayant pour eux le soleil; cependant, tous les crus aujourd'hui renommés sont modernes, et presque tous les crus renommés jadis sont complètement oubliés. Est-ce le goût qui a varié depuis six siècles, et les clos bordelais, par exemple, donnaient-ils, au temps de la domination anglaise, le même jus qu'en 1899? Peut-être, puisque rien ne démontre qu'une bouteille de château-laffitte soit *intrinsèquement* meilleure qu'un litre de « petit bleu » et puisque, l'on

aurait beau disserter, on n'arriverait pas à s'entendre sur ce qu'il convient d'appeler « piquette » et sur ce que l'on doit nommer « bon vin ». Le cru de Rebrechien près Orléans, qui faisait les délices du roi Henri I<sup>er</sup> (1050), devint ensuite si déprécié qu'il fut défendu, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, de le jamais servir sur la table royale. Le vignoble auvergnat de Saint-Pourçain est, de tous, le plus en vogue au temps des premiers Valois, et peu de gens, même en Auvergne ou en Bourbonnais, connaissent maintenant son nom.

Nos pères, toutefois, devaient avoir les mêmes appétences que nous, en fait de vin; plusieurs observations le prouvent. Ils fuyaient l'acidité autant qu'il était en leur pouvoir et n'épargnaient pas les quolibets aux « tord-boyaux » — ainsi les nommaient-ils — du Cotentin ou du pays d'Auge. Les gens de l'Ouest recherchaient les vins « français », c'est-à-dire récoltés en Ile-de-France, et les habitants de cette dernière province importaient les produits de Bourgogne et du Centre. Quoiqu'il fût de règle d'interdire, dans l'intérêt des viticulteurs locaux, l'importation des vins étrangers, et, dans l'intérêt des consommateurs, l'exportation des vins du pays, le vin circulait néanmoins aux temps féodaux; mais il ne circulait que par mer et, par les voies fluviales, dans le sens de la descente.

Le privilège de la position primant la qualité du vignoble, l'effort des propriétaires se porte exclu-

sivement sur les terroirs faciles à exploiter et, si beaucoup de clos n'ont été appréciés que fort tard, c'est peut-être simplement que naguère ils n'existaient pas. Cette difficulté des transports poussa l'agriculture, dans le Nord, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, à planter partout des vignes. On voit à cette époque disparaître des comptes de beaucoup d'hospices toute espèce d'achat de vins; tandis que parmi les dépenses de la maison apparaissent des frais de vendange. Les pouvoirs publics, de leur côté, commencèrent à défendre l'extension du territoire viticole; la peur de voir se restreindre le sol réservé au blé inspirait ces prohibitions. La difficulté des transports, qui maintenait, en deçà de la Loire, les vins à un prix assez haut, les faisait descendre à rien dans les régions du Midi, lors des années d'exceptionnelle abondance. Les paysans languedociens ou provençaux furent réduits plus d'une fois au xv<sup>e</sup> siècle, après avoir rempli les futailles et les vases disponibles, à cesser de vendanger, laissant perdre, faute de débouchés, leurs raisins à la branche.

Pour le vin, comme pour le blé, l'irrégularité des récoltes influait sur les prix avec une violence dont nous pouvons difficilement nous faire idée, aujourd'hui que le commerce, faisant contrepois à ces oscillations, absorbe ou rejette tour à tour sur le marché des quantités énormes de ce liquide. A la fin du xii<sup>e</sup> siècle, le vin variait dans la région parisienne de 5 à 20 francs l'hectolitre, suivant

qu'il s'agissait de crus locaux ou de futailles importées de Bourgogne. Sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, le maximum — d'après les chiffres que j'ai recueillis — paraît être, pour l'ensemble du territoire, de 26 francs l'hectolitre, le minimum de 2 fr. 50 à Agen (1151). La moyenne qui, durant cette période, s'était maintenue aux environs de 7 francs passa tout à coup à 19 francs dans le siècle suivant (1276-1375). Il était donc, comparativement au coût général de la vie, beaucoup plus cher qu'à l'heure actuelle, où l'on peut l'évaluer à 30 francs. Le chiffre de 19 francs était dépassé en Ile-de-France et dans le Nord; il était loin d'être atteint en Guyenne. Le « vin de Gascogne » expédié en Artois s'y négociait pour 23 francs l'hectolitre, tandis que le bourgogne, rendu à Paris, revenait à 43 francs. Encore était-ce une qualité courante; car il montait jusqu'à 100 et 150 francs, s'il s'agissait de certains vins de Beaune; « vins de présent » et « d'honneur », si renommés parmi les gourmets, que le désir de ne pas trop s'éloigner de la source d'une si précieuse liqueur avait, au dire de Pétrarque, beaucoup de part à la répugnance des cardinaux d'Avignon pour le retour du pape à Rome.

Ces vins-là se vendaient en « flacon »; la presque totalité des autres étaient bus « à la pièce », chez les rois comme chez les vilains. Cette recherche moderne de mettre son vin en bouteilles, que le plus modeste bourgeois d'aujourd'hui s'offre pour des

boissons ordinaires, les chevaliers n'en usaient que pour des vins de dessert comme le grenache, ou le « vin grec » venu de contrées lointaines. Le prix élevé des récipients de verre forçait à laisser vieillir le vin dans des fûts.

Avec la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et la première moitié du xv<sup>e</sup> se produit une baisse légère : l'hectolitre ne se vend plus que 14 francs, mais il demeure, à ce taux, bien plus cher que de nos jours, puisque, suivant la valeur relative de l'argent, ces 14 francs en représentent 60 de notre monnaie. Sous cette moyenne apparaissent, d'une année à l'autre pour le même cru et, quand on parcourt plusieurs régions, dans la même année, de profondes inégalités : en 1434, par exemple, nous voyons le vin osciller de 1 fr. 20 l'hectolitre à Montélimar et 6 francs près d'Auxonne (Franche-Comté) jusqu'à 29 francs à Paris et 32 francs à Troyes. Son prix ne cessa de diminuer de 1454 à 1525 ; il descendit de 14 francs à 10 sous Louis XI, à 9 sous Charles VIII, à 7 au commencement du règne de François I<sup>er</sup>. Ces chiffres équivalent, en monnaie actuelle, à 60, 54 et 35 francs ; ils étaient donc plus élevés que les nôtres.

Les diverses provinces conservaient, à peu de chose près, quoique les plantations de vignes eussent été considérables par toute la France, leur place respective dans l'échelle des prix. Il en fut de même durant les cinquante années suivantes (1526-1575), où le vin remonte à 17 francs, et de

1576 à 1600, où il s'élève en moyenne à 19 francs. Il est d'ailleurs curieux d'observer que le vin n'avait pas augmenté depuis le xv<sup>e</sup> siècle plus que l'ensemble des denrées, et qu'au regard du xiv<sup>e</sup> siècle, il avait diminué : l'hectolitre à 19 francs, sous Henri III, ne correspondait pas à plus de 47 francs d'aujourd'hui; tandis que l'hectolitre à 20 francs, sous Philippe de Valois, avait représenté 64 francs de 1899.

Au contraire du blé et du coût de la vie en général, le vin a donc baissé depuis le moyen âge jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, indice d'un progrès agricole d'autant plus sensible que, de 1300 à 1350, le vin fut successivement chargé des impôts les plus nombreux et les plus lourds. Il est, avec le sel, le point de mire favori du fisc. Ces deux denrées de première nécessité sont les colonnes de nos anciennes contributions indirectes; on les taxe en gros et en détail, qu'elles circulent par terre ou par eau, et les droits sur la contenance ou sur la vente s'appellent, se complètent, se greffent les uns sur les autres. Cependant la cherté relative du vin, au moyen âge, ne peut être attribuée à l'impôt comme l'ont cru quelques historiens, parce que le vin a surtout été coûteux à l'époque où il n'y avait que peu ou point de droits, c'est-à-dire jusqu'à Louis XI.

1. Cette constatation confirme celle que j'ai déjà faite sur la baisse de prix de l'hectare des vignes à façon, de la première époque à la seconde. Voyez *La Fortune privée à travers sept siècles*, p. 309, et, ci-dessus, le chapitre II.

Si la boisson nationale devint ainsi plus abordable aux petites bourses, si, malgré les taxes dont elle fut l'objet, elle diminua plutôt que d'augmenter, c'est que le domaine vinicole a dû s'élargir singulièrement de 1450 à 1600 dans notre pays. Il n'en fut pas ainsi partout : en Angleterre le prix des vins, au xvi<sup>e</sup> siècle, était de 50 à 60 francs l'hectolitre; nos voisins consommaient surtout, à vrai dire, du vin de Bordeaux, sans parler du vin d'Espagne, qu'ils payaient 1 franc le litre sous Élisabeth, tandis que beaucoup de nos petits vins n'étaient pas très recommandables. Sur le continent, on peut parcourir toute la gamme des jus de raisins depuis le rousset du Comtat-Venaissin, à 3 francs l'hectolitre, en 1550, jusqu'au bourgogne le plus délicat payé à Bruxelles, *la même année*, 260 francs, pour être servi sur une table princière.

Comparons aux salaires, selon le but de cette étude, le vin, qui passe pour absorber 6 p. 100 environ de la dépense annuelle des classes populaires : de nos jours, à 30 francs l'hectolitre, la journée du manœuvre, payé 2 fr. 50, équivaut à 8 lit. 33 de vin; elle en représentait 9 litres au xiii<sup>e</sup> siècle, 4 litres et demi seulement au siècle suivant, 6 litres au début de la Renaissance. Sous François I<sup>er</sup>, elle correspondit à 8 litres et se réduisit à 4 litres sous Henri III. Mais, quoique le salaire, évalué en vin, eût ainsi baissé de moitié au xvi<sup>e</sup> siècle, il se trouvait cependant à peu près

égal à ce qu'il avait été deux cents ans plus tôt; tandis que, pour le blé ou la viande, la situation du journalier était bien différente.

Pour la bière, pour le cidre surtout, dont la consommation en France est plus récente que celle du vin, les observations recueillies remontent moins haut. La bière ou cervoise, fabriquée avec l'orge et l'avoine, dépend naturellement du prix de ces deux sortes de céréales. Rien d'étonnant si cette boisson revient à 11 francs l'hectolitre au xiv<sup>e</sup> siècle, où les grains étaient chers, si elle baisse au xv<sup>e</sup> siècle à 5 francs et si elle s'élève de 1526 à 1600 à 18 francs; chiffre peu différent, *intrinsèquement*, de celui des bières actuelles, évaluées à 25 francs l'hectolitre, mais, *relativement* à notre monnaie, plus fort du double ou même davantage.

Suivant leur saveur et leur degré alcoolique, il y avait, comme aujourd'hui, des bières à tout prix : ainsi en Flandre, au xvi<sup>e</sup> siècle, on trouvait de la cervoise à 5 francs, mais celle de Hambourg y valait 12 francs, la forte bière de Malines 23 francs et celle de Frise 45 francs l'hectolitre. Il en était de même du cidre qui variait, dans les pays producteurs, de 1 fr. 50 à 14 francs l'hectolitre et se tenait en moyenne entre 3 et 5 francs. La distance était donc beaucoup plus grande entre le jus de la pomme et celui du raisin qu'elle ne l'est de nos jours. Le cidre n'était pas cependant la boisson des Normands et des Bretons au moyen âge. La cul-

ture du pommier, sur une grande échelle, ne remonte dans l'Ouest qu'au xiv<sup>e</sup> siècle, comme celle de l'olivier dans le Sud-Est. Elle se répandit plus tard en Picardie et même en Champagne, où les pommes sauvages jouaient un rôle d'appoint dans les mauvaises années. On les brassait alors « pour mettre sur des marcs de raisin, afin de faire du vin destiné aux domestiques ».

Nous avons passé en revue les principaux chapitres de l'alimentation : pain, viande, laitages, œufs et boissons, qui forment ensemble 48 p. 100 du budget ouvrier, dont la nourriture absorbe, d'après les calculs autorisés, environ trois cinquièmes. Les 12 p. 100 de frais de bouche, qui nous restent à examiner, sont représentés par le poisson (3 p. 100), l'huile (2 p. 100), les légumes et l'épicerie (7 p. 100). Il semble que c'est peu concéder au poisson que de le supposer équivalent à un trente-troisième seulement des déboursés annuels d'une famille populaire, pendant quatre siècles où le maigre était obligatoire deux jours par semaine, sans compter le carême, les vigiles, quatre-temps, etc.; si bien qu'un catholique ne devait guère manger de viande plus de deux cents jours par an. Mais cette abstinence multipliée avait pour résultat de renchérir le poisson, transformé, sauf le long des côtes, en une denrée de luxe.

Le dauphin Humbert de Viennois rédigeait en 1336 ses menus par avance, et voici quel devait être le programme des jours de pénitence : « Le

vendredi un potage aux choux, six œufs et du poisson, *si l'on en trouve*; le samedi potage aux oignons et à l'huile d'olive, tarte aux herbes et du poisson, s'il y en a. » Ceci semble indiquer que, même pour un prince, il n'y en avait pas toujours. A Paris, les « poissonniers de mer » étaient accusés de se servir de leur monopole pour maintenir les cours très élevés; il est probable que la cherté tenait surtout à la rareté. On se servait, pour avoir la marée en temps utile, de chevaucheurs qui faisaient double office, portant par devant le sac de cuir aux dépêches et par derrière la bourriche au poisson frais.

Tout porte à croire que l'on ne procédait ainsi qu'en hiver et que, malgré tout, on recevait une marchandise légèrement faisandée, étant donné le petit nombre de lieues que faisaient par jour les messagers royaux, le mauvais état des routes et l'absence de relais réguliers. La plus grande partie du poisson de mer servi sur les tables bourgeoises était salé et, pour le vulgaire, les salaisons constituaient déjà un aliment coûteux.

Les gens aisés avaient recours au poisson de rivière. Quoique la France d'autrefois fût parsemée d'innombrables étangs, desséchés en partie à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre, la demande devait être encore plus forte que la production; puisque le prix des brochets, carpes, truites et de toute la pêche intérieure était bien plus élevé dans les âges passés que dans celui-ci.

Il existe une tradition — une légende si l'on veut — d'après laquelle les garçons meuniers de certains districts voisins de l'Océan auraient stipulé, dans leurs contrats de louage, « qu'on ne leur ferait pas manger du saumon plus de deux fois par semaine ». Le saumon cependant est payé 37 francs pour la table de saint Louis (1234); il coûtait à Paris et aux environs 20 et 26 francs au xiv<sup>e</sup> siècle à l'état frais; tandis que salé ou fumé il ne se payait que 3 fr. 50. Les truites, les brochets valaient couramment 3 et 4 francs; les sujets de belle taille montaient à 9 et 10 francs; les carpes étaient un peu moins chères : en général 1 fr. 50 et 2 francs.

C'étaient là poissons de riche : les bourgeois se contentaient de la tanche, de la perche et du barbeau; les pauvres ne pouvaient manger que les espèces inférieures, barbillons ou grenouilles. Les produits de la pêche des étangs étaient inabordables pour la masse. Le journalier des ports comptait sur la raie et le cabillaud; le marsouin même lui était interdit, lorsqu'il se payait 4 francs le kilo. La morue aussi demeurait au-dessus de ses prétentions; elle fut jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle — les bancs de Terre-Neuve et de Saint-Pierre ne devaient être exploités que plus tard — à un chiffre peu différent, intrinsèquement, de celui qu'elle coûte aujourd'hui et par là même beaucoup plus cher. Le poisson de mer, à bas prix le long des côtes — on vend en 1556 à Cherbourg, pour 2 fr. 50, deux congres, deux maquereaux, un

mulet, quatre soles, deux raies et une plie, — n'était susceptible, au naturel, d'aucun commerce lointain; un procédé économique était le séchage, et le hareng, auquel on l'appliquait, alimentait les vendredis populaires.

Une simple remarque sur le coût du transport pour les denrées de cette nature : les huîtres *en barils*, au xiv<sup>e</sup> siècle, se vendaient à Paris 1 fr. 50 le cent; les huîtres *en écailles* 9 fr. 50, c'est-à-dire le même prix qu'en 1899; le cent d'huîtres *sans écailles* valait au xvi<sup>e</sup> siècle, dans nos diverses provinces, 85 centimes, mais en coquilles, à l'intérieur des terres, il fallait les payer 5 francs. On observe des écarts analogues entre le hareng frais et le hareng saur, le premier valant trois ou quatre fois plus que le second. Celui-ci du reste était onéreux encore.

De nos jours, bien que l'on achète des harengs depuis 5 francs le cent, leur prix *moyen* peut être estimé 11 francs. Lorsqu'ils se vendaient 3 francs vers 1375, ils avaient exactement la même valeur qu'aujourd'hui, en tenant compte de la différence du pouvoir d'achat de l'argent. Mais, à partir de cette époque jusqu'au règne de Henri IV, ils augmentèrent sensiblement : les 6, 7 et 8 francs le cent qu'ils se vendirent dès lors, suivant les époques, correspondaient à 25 et 30 francs de notre monnaie. Le journalier actuel gagne, avec ses 2 fr. 50, une quantité approximative de 23 harengs. Dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, il en gagnait

juste autant; mais, dans la seconde, le produit de sa journée n'équivalait plus qu'à 9; aux deux siècles suivants, elle est de 11 à 12 harengs.

Plus favorisé que le nôtre les *jours gras*, puisque la viande coûtait beaucoup meilleur marché, le manœuvre du moyen âge est donc moins heureux les *jours maigres* que notre contemporain : le poisson lui revenait à un prix double ou triple. Or les jours maigres constituaient la moitié de l'année, et le hareng, que j'ai choisi comme type, était le plus accessible de tous les poissons pour la bourse de l'homme de labour. C'est celui que l'on donnait dans les hôpitaux, celui que l'on distribuait aux pauvres en aumône. En 1429, année de la victoire de Rouvray, remportée par l'armée anglaise sur les troupes de Charles VII, pendant le siège d'Orléans — bataille connue dans l'histoire sous le nom de « Journée des harengs », — ce poisson coûtait à Orléans 14 fr. 50 le cent; il valait 6 fr. 15 à Paris, où le convoi avait été réquisitionné, et 3 fr. 45 seulement à Rouen. De pareilles différences n'étaient pas rares en ce temps-là.

Quant aux légumes, représentant 4 p. 100 de la dépense totale des ouvriers, la comparaison, pour être exacte, doit se borner aux genres les plus communs : aussi bien les légumes consommés actuellement par les classes aisées sont-ils de découverte récente. Du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, on ne connaissait ni l'artichaut, ni l'asperge, ni la tomate, ni la betterave, pas plus que l'aubergine, le

melon, etc. Le chou-fleur n'est cultivé que depuis cent cinquante ans environ et la pomme de terre que depuis le règne de Louis XVI. Cette absence de la pomme de terre, qui joue un si grand rôle dans l'alimentation des paysans du xix<sup>e</sup> siècle, et que nos aïeux ignoraient, n'est pas, dans les rapprochements de ce genre, le seul vide embarrassant qui se rencontre. Les éléments de la nourriture ne sont pas seuls à s'être modifiés; ceux du chauffage, de l'éclairage, de l'habillement, ont eu le même sort.

D'autre part, certains comestibles ont, dans le domaine maraîcher, ou perdu grande partie de leur importance — tels les raves — ou disparu tout à fait, comme le chènevis, les feuilles de pavots et de bourrache, jadis mangés en salades, ou comme cet autre mets délicat du xvi<sup>e</sup> siècle : la « feuille de violette de mars », mêlée avec la jeune ortie. Les farineux — pois, fèves, haricots et lentilles — ont tenu sur la table des petites gens, depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution, la place de nos tubercules modernes. Bien que passés au second rang, ils sont encore l'objet d'un trafic notable. Le litre de gros pois ou de haricots secs se vend aujourd'hui environ 23 centimes. Le journalier de 1899 en gagne donc par jour 11 litres; celui des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles en gagnait une quantité à peu près équivalente; mais le manœuvre du xvi<sup>e</sup> siècle n'en obtenait plus que 6 litres. Encore ne faut-il pas oublier que, pour notre tra-

vailleux actuel, ayant le pain blanc et la pomme de terre à bon marché, la fève ou le haricot sont une nourriture toute facultative; tandis que, chez l'artisan d'autrefois, ils avaient pour mission de remplacer les céréales dans les années de disette.

Sujets aux mêmes intempéries, et confinés par l'état économique dans le lieu de leur production, ils haussaient et baissaient avec une extrême instabilité; entre les prix des diverses provinces il y a des écarts du simple au triple : en 1576-1600, l'hectolitre de pois coûte 15 francs en Orléanais et 26 francs en Dauphiné, 12 francs en Languedoc et 39 francs en Flandre. Mais on distingue, sous l'effacement des moyennes qui font disparaître les saillies exceptionnelles, une heureuse discordance entre la valeur des légumes et celle des grains : au temps de Henri III, tandis que le blé se vend 20 francs l'hectolitre, les pois, meilleur marché d'un cinquième, valent 16 francs; cent ans avant, sous Charles VIII, le blé étant à 4 francs, les pois, plus chers de moitié, étaient à 6 francs.

Les pois et les fèves sont une des rares marchandises ayant à la fois *baissé de prix et diminué en quantité*. Il est vraisemblable que la part réservée aux légumes secs, dans la superficie cultivée du moyen âge, était très supérieure à celle qui leur est présentement réservée, et que la production dépassait par conséquent beaucoup les 4 millions d'hectolitres que nous en recueillons annuellement. Leur consommation s'est restreinte, dans

une proportion énorme, pour se disperser sur d'autres farineux indigènes ou exotiques, comme le riz; pour se porter surtout vers celle de la pomme de terre, dont la France récolte maintenant plus de 100 millions d'hectolitres.

Un autre comestible, dont l'importance est moitié moindre dans le budget populaire, l'huile à manger, a aussi changé de nature. On se procure en 1899 pour 2 fr. 40 un kilo d'huile d'olive de bonne qualité; mais pour 1 fr. 90, on a de l'huile d'œillette et, pour 1 fr. 40 le kilo, on a de l'« huile blanche ». Ce sont ces deux dernières, dont la saveur n'est nullement désagréable, qu'emploient la grande majorité de nos compatriotes. L'olive du reste n'entraît que pour partie dans l'approvisionnement du moyen âge; l'œillette ne fut connue qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, mais les huiles de pavot, de navette, de noix surtout, dont on usait, ne valaient certes pas mieux que l'huile commune, issue du coton, que nos épiciers détaillent pour 1 fr. 40.

Ce dernier prix, la moyenne des huiles à manger d'autrefois l'atteint parfois *intrinsèquement*, et, traduite en francs modernes, d'après la valeur relative de l'argent, elle l'excédait fort. Il est juste d'ajouter que dans le Midi, où la consommation de l'huile était plus grande, elle s'offrait aussi à un taux plus avantageux que dans le Centre et le Nord, où son usage se trouvait plus restreint. Mais, tout compensé, les huiles anciennes revenaient à un tiers de plus que nos huiles d'olive et

au double des huiles dont la petite bourgeoisie et la classe ouvrière se servent de nos jours.

Un assaisonnement dont l'emploi culinaire était plus universel, plus indispensable que celui de l'huile, et que nos pères payaient pourtant beaucoup plus cher, c'est le sel. Le sel, auquel on peut réduire presque tous les frais d'épicerie des pauvres gens d'autrefois, exigeait souvent à lui seul cette portion de la dépense d'un ménage d'ouvrier, qui se répartit aujourd'hui sur le sucre, le café et dix autres denrées ou condiments — naguère inconnus ou payés au poids de l'or — que nos « prolétaires » consomment journellement.

L'appréciation des prix du sel est certainement l'une des plus délicates. Le seul chiffre sincère, au regard du journalier, serait celui auquel cette marchandise est vendue au détail par le *regrattier*. A l'heure où nous écrivons, cent ans après la suppression de la « gabelle », le sel n'en est pas moins soumis à des impôts extrêmement lourds, qui vont jusqu'à 500 p. 100 de sa valeur vénale : la marchandise, qui s'achète en gros 30 fr. les mille kilos, paie à l'État un droit de 100 fr. ; sans parler d'octrois qui s'élèvent, dans Paris, à 60 francs. Ces droits, joints aux bénéfiques et aux frais généraux des intermédiaires, portent le coût de cette denrée à 20 centimes le kilogramme pour le consommateur. Ainsi, quoique le prix du détail soit uniforme dans tous nos départements, nos arrière-neveux pourront relever dans les cours commer-

ciaux ou les tarifs des épiciers, trois prix auxquels le sel peut être réellement vendu en 1899 : 3 centimes, 13 centimes et 20 centimes le kilo, selon qu'il s'agit de sel au détail, de sel en gros (hors Paris) ou de sel affranchi de taxe pour l'agriculture et l'industrie.

Jadis l'impôt variait, d'une province à l'autre, du simple au quadruple, et il y avait grand nombre d'exemptions partielles. Par suite, il est souvent difficile de savoir si la somme indiquée pour un achat est bien celle que valait ce condiment lorsque la ménagère le mettait dans sa marmite; ou si au contraire il devait encore acquitter quelque contribution. Par suite encore, il a pu se glisser, parmi les chiffres qui m'ont servi à former les moyennes, quelques prix dans lesquels l'impôt ne figurait pas; d'où l'on peut conclure que ces moyennes elles-mêmes sont plutôt atténuées qu'exagérées.

De lui-même le sel devait être assez cher, puisqu'en 1202, sous Philippe-Auguste, lorsqu'il n'était encore soumis à aucune fiscalité, on le payait à Paris 4 centimes le kilo — soit 20 centimes d'aujourd'hui, — prix aussi élevé que celui auquel il revient maintenant au consommateur. La presque totalité venait, au moyen âge, des marais salants, et les frais de port étaient considérables, depuis la Provence ou l'Aunis jusque dans l'intérieur du royaume. Des 6 millions de quintaux que la France produit à l'heure actuelle, près de moitié se compose du sel gemme des départe-

tements de l'Est; 2 000 000 sont fournis par la Méditerranée et 30 000 seulement par les salines de l'Océan. Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, même dans les provinces limitrophes de la Franche-Comté et de la Lorraine, le sel de mer était seul employé, à l'exclusion du sel de salins ou, comme on disait, « d'Empire ». Le raffinage du sel minéral demeura d'ailleurs assez longtemps rudimentaire; sa « cuite » était onéreuse.

La taxe sur le sel avait été établie en France au commencement du règne de Philippe le Bel (1286); elle doubla aussitôt la valeur de cet aliment et parfois la tripla. Le garde du salin d'Agen devait jurer, en entrant en charge, de ne vendre le sel « que le triple de ce qu'il l'avait acheté ». Plus tard la différence fut du quadruple : à Orléans, au xv<sup>e</sup> siècle, le sel « franc » se cotait 3 centimes le kilo, le sel imposé 13 centimes. Il montait ailleurs à 17 centimes et jusqu'à 24 centimes à Paris, lorsque, à l'île d'Oléron, lieu de production, il ne se payait pas plus de 4 centimes, à peu près le même chiffre qu'en Angleterre. La cherté de cette denrée qui représentait, *en monnaie de nos jours*, 1 fr. 25 le kilo, explique la présence, dans les comptes d'établissements publics et de particuliers, d'une gratification annuelle « au mesureur de sel, pour faire bonne mesure ». A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le sel était arrivé au prix inouï de 62 centimes *intrinsèques*, les quatre cinquièmes de la journée du manœuvre qui n'en gagnait par jour que

1 250 grammes; tandis qu'en 1899, il en gagne dix fois plus : 12 kilos et demi. Durant les siècles précédents la journée de travail, évaluée en sel, correspondait, suivant les époques, à 4, 5 ou 7 kilos. Pour retrouver, entre les prix de cette marchandise et le taux des salaires, une proportion qui se rapproche de celle d'aujourd'hui, il faut remonter jusqu'à la période antérieure à la guerre de Cent Ans.

Resterait à tirer de l'ensemble de ces chiffres l'enseignement qu'ils comportent.

Cet enseignement est l'objet principal d'études qui, sans lui, n'auraient d'autre résultat que de satisfaire une assez vaine curiosité. Mais, tant que l'on n'a passé en revue qu'une portion du budget populaire, toute conclusion serait prématurée; et la nourriture ne comprend que les 6 dixièmes de ce budget. Loyer, vêtement, chauffage et éclairage en forment le complément. Si nous voulons toutefois rapprocher le coût de l'alimentation au moyen âge de ce qu'il est en 1899, nous commencerons par réduire *en francs actuels* les prix d'autrefois, d'après la puissance d'achat des métaux précieux de l'an 1200 à l'an 1600.

Multipliées ainsi par un coefficient uniforme pour obtenir leur valeur présente, les denrées de première nécessité ressortiront presque toutes de nos jours à meilleur marché qu'autrefois. Les œufs et la viande de boucherie ont prodigieusement renchéri; les premiers de 60 p. 100, la seconde de

65 p. 100; le lard a peu varié, il est plus cher de 4 p. 100 seulement. Au contraire, le beurre et le lait, le vin, les légumes, ont baissé de 10, 13 et 19 p. 100. L'huile à manger, l'épicerie et le poisson ont diminué de 35, 41 et 50 p. 100; enfin le pain est de 16 p. 100 meilleur marché, et l'on sait qu'il forme à lui seul le quart de la dépense d'un ménage rural. Il va de soi que, pour apprécier l'influence des prix sur la situation matérielle du manœuvre, il faut tenir compte de l'importance respective de chaque aliment dans les frais de bouche : sur une somme de 1 000 francs qu'une famille paysanne débourserait chaque année, et dont la nourriture absorberait 600 francs, la baisse de 16 p. 100 sur le pain représente une épargne de 40 francs, tandis que la baisse de 50 p. 100 sur le poisson équivaut seulement à 15 francs<sup>1</sup>.

Le groupe des économies réalisées forme un total de 96 francs et, déduction faite de l'excédent de charges qu'occasionne la hausse de la viande et des œufs — 41 francs, — le budget alimentaire se trouve, en définitive, d'environ 9 p. 100 moins lourd qu'il n'était jadis. Il est vrai que les salaires sont aujourd'hui moindres — de 13 p. 100 — qu'ils n'ont été au cours des quatre siècles que l'on vient de résumer. Par suite, la position du journalier serait identique en 1899, et même un peu inférieure

1. On a dit plus haut que le poisson est considéré comme absorbant 3 p. 100 du budget.

— 4 p. 100, — au point de vue de l'alimentation, à ce qu'elle était de 1200 à 1600.

Mais, ainsi envisagée et condensée en une moyenne applicable à quatre siècles, la comparaison des salaires aux dépenses de table des ouvriers ne signifierait pas grand'chose. Cette moyenne a précisément pour effet de masquer les fluctuations des prix que nous venons d'étudier, d'effacer les inégalités énormes, révélées par l'histoire des chiffres, entre les générations qui se sont succédé de saint Louis à Henri IV. Ces ancêtres, du moyen âge à la Renaissance, comparés en bloc à nos contemporains, semblent en différer fort peu, parce que le bien-être des prolétaires du xv<sup>e</sup> siècle vient contre-balancer la misère de ceux du xvi<sup>e</sup>. Additionner la richesse des uns et la pauvreté des autres, c'est proprement aller contre le but pratique de ces recherches, qui se flattent de recueillir, sur les variations du salaire et sur les causes de ces variations, le grave et précieux témoignage d'un passé digne des méditations du présent.

Ce témoignage nous apprend ici que, sous le rapport de la nourriture, l'homme de labour des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles était plus aisé que le journalier actuel de 3 à 6 p. 100 — suivant les dates ; — que cette aisance s'améliora dans les cent années suivantes, au point que l'ouvrier de 1451-1475 — dont les gouvernements d'alors ne paraissent pas s'être beaucoup préoccupés — était devenu plus riche d'un tiers (33 p. 100) que notre ouvrier

moderne; enfin que, peu après, la gêne commença pour lui et grandit si vite et si fort qu'en 1576-1600 ce salarié arrivait à être plus pauvre des deux tiers (60 p. 100) que son successeur de 1899. Cette révolution, funeste pour la grande majorité des citoyens, n'eut pas, comme on serait tenté de le croire, une cause politique. Les troubles religieux, les guerres intestines n'y avaient point de part. La preuve c'est que les mêmes phénomènes, aux mêmes époques, se produisent en Angleterre et en Allemagne; la preuve aussi c'est qu'en France le paysan ne se releva plus de sa déchéance matérielle, non seulement jusqu'à la fin de la monarchie, mais même jusque vers le milieu de notre XIX<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE IX

### **Viande, boissons et autres denrées aux temps modernes (1600-1800).**

Hausse de la viande au xviii<sup>e</sup> siècle. — Le kilo de bœuf, au lieu de deux kilos de froment qu'il valait antérieurement, arrive à en valoir trois sous Louis XVI. — Il en vaut sept aujourd'hui. — Rien n'empêche d'augurer une baisse de la viande dans l'avenir. — Elle a augmenté depuis cent ans plus que la moyenne des marchandises. — Causes probables de cette plus-value. — Locations de bestiaux aux cultivateurs, placement mobilier du moyen âge, encore usité au xvii<sup>e</sup> siècle. — Taux extrêmement élevé de ces locations sous Henri IV; il baisse ensuite. — Le système ne fonctionne plus, au xviii<sup>e</sup> siècle, qu'en pays pauvres. — Des cheptels anciens. — Amélioration des races; les « flandrines ». — Commerce intérieur de bétail d'une province à l'autre. — Exportation du bétail français interdit, sous le ministère de Fleury, à peine de fortes amendes; importation du bétail étranger favorisée. — Défense de tuer des agneaux pendant deux ans. — Difficulté de nourrir les veaux. — Le boucher-fonctionnaire d'autrefois. — Il prête serment à la ville. — Règlements et taxes des prix de la viande. — Difficultés fréquentes. — Cet appareil coercitif n'aboutit à rien de pratique. — Prix des bœufs et taureaux sur pied; ils enchérissent beaucoup plus que les vaches. — Résultats de l'engraissement. — Prix du détail; ils ont moins changé, de Henri IV à Louis XVI, que celui des animaux vifs. — Rapport de ces deux chiffres, aux diverses dates; leur rapprochement révèle le progrès ou le recul;

de l'agriculture. — Prix de la viande sensiblement plus élevés en hiver qu'en été; motif de cette différence. — Prix du lard comparé à celui de la viande de porc. — Prix de la charcuterie. — Salaire du journalier exprimé en grammes de bœuf et de porc aux diverses dates : le paysan ne mange plus de viande au xviii<sup>e</sup> siècle. — Le poisson; différence des prix du poisson frais et salé. — Les éperlans de Charles le Sage. — Le saumon. — Influence des transports; huîtres conservées ou en écailles. — Huitres de Marennes. — Rapport des prix du poisson et de la viande. — Baisse moderne des prix du poisson de mer commun. — Le hareng et la morue; diminution de leur prix et de leur consommation dans les villes. — Bon marché des œufs. — Quoiqu'ils aient augmenté plus que les autres denrées, le prolétaire actuel en gagne un chiffre égal à celui d'autrefois. — Prix des fromages, du beurre et du lait. — Ces aliments sont plus abondants et moins chers que sous l'ancien régime.

Falsifications anciennes de diverses marchandises : beurre, lait, confitures, viandes, laine, chandelles, chapeaux, papier, quinquina. — Fraudes sur les vins : « courtes pintes », eau vinaigrée, remontages et coupages. — Sophistications dangereuses des boissons. — Vin naturellement mauvais. — Le cru du jardin de Luxembourg au moyen âge. — Le « Clos-Vougeot » du xii<sup>e</sup> siècle. — Plantations et arrachages successifs des vignes en diverses provinces. — Intervention du gouvernement. — Vins du Maine, de Normandie, du Laonnais au xviii<sup>e</sup> siècle. — Travail viticole; règlement des vendanges. — Trafic et exportation des vins français. — Vin de Richelieu à Rueil. — Prix des vins fins et ordinaires — Salaire du manœuvre exprimé en vin. — Le commerce des boissons et la consommation populaire. — Les bières et les cidres. — Prix des pois, fèves et haricots. — Prix de l'huile à manger et du sel.

Adam Smith était tout près de regarder comme extraordinaire ce temps où le prix de la viande s'élève assez haut pour qu'il y ait autant de profit à employer la terre à l'alimentation du bétail qu'à l'alimentation des hommes; pour qu'il fût, en d'autres termes, aussi avantageux au cultivateur de faire de l'herbe que du grain. « Arrivé à ce niveau, ajoutait-il, le prix du bétail ne peut plus

beaucoup hausser. » Cette observation devait être suggérée à l'auteur de *la Richesse des nations* par la plus-value importante des animaux de boucherie, qui se produisait sous ses yeux dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle.

Le kilo de bœuf était arrivé, sous Louis XVI, à valoir trois kilos de froment; tandis qu'antérieurement, il n'en valait que deux. Ce rapport nouveau du bétail aux céréales n'était pas sans exemple : à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, un poids donné de viande se vendait le triple du même poids de blé. Mais qui donc, au temps d'Adam Smith, se souciait des chiffres du xv<sup>e</sup> siècle? L'état de la science agricole ne faisait guère prévoir que l'on parviendrait à multiplier le rendement des vieilles terres, et l'état des moyens de transport ne permettait pas d'imaginer que bientôt des grains, issus de terres nouvelles, iraient se promener sur le globe en quête d'acheteurs. Ces deux causes ont eu pour résultat d'immobiliser en Europe la valeur du blé, tandis que celle de la viande augmentait encore; si bien qu'aujourd'hui, ce n'est plus 2 kilos de froment, comme sous Louis XV, ni 3 kilos comme au temps de la Révolution, mais bien 7 kilos de froment qu'il faut payer 1 kilo de bœuf : celui-ci coûte 1 fr. 70, l'autre 24 centimes.

Instruit par l'expérience de l'histoire, je me garderai bien de tirer du changement de rapport des prix de la viande avec ceux du grain la formule d'une de ces lois, soi-disant « nécessaires », à

laquelle le train journalier du monde viendrait, demain peut-être, donner quelque éclatant démenti. Je ne vois — à cet écart grandissant, entre les cours des deux denrées, — aucune cause fatale, ni même durable : rien n'empêche d'augurer que la viande soit destinée à baisser dans l'avenir, tant par l'accroissement du bétail élevé sur notre sol que par les importations du dehors. On sait qu'il n'est venu jusqu'ici de l'étranger qu'une faible quantité de chair, fraîche ou conservée; certaines matières animales — suifs, peaux, laines, etc. — ont seules pénétré en assez grande abondance pour influencer la cote de nos similaires indigènes. Le bon marché même de ces produits accessoires, favorable à plusieurs industries et à divers besoins de l'homme, devait naturellement faire enchérir la portion comestible de l'animal, seule capable désormais de donner aux bouchers un bénéfice.

Comparée, non plus au blé, dont le prix est presque identique à ce qu'il était il y a cent ans, mais au coût de la vie en général, que nous estimons avoir doublé depuis un siècle, la viande a subi une hausse plus forte que la moyenne des marchandises : de 68 centimes le kilo, qu'elle se vendait sous Louis XVI, elle est passée à 1 fr. 70; elle est donc deux fois et demie plus chère. Non qu'elle soit moins abondante sur notre territoire; mais la consommation, favorisée par l'aisance, s'est accrue dans une mesure plus large encore

que les progrès de l'élevage, qui pourtant ont été considérables.

Que les bestiaux aient été à vil prix au moyen âge, cela tenait à l'immensité de la lande, de la forêt, au chiffre infime des habitants. Dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, pour faire subsister sur une même surface un bataillon plus serré d'êtres humains, il fallut changer les conditions d'exploitation. Le guéret dut s'élargir, tandis que la forêt songea à se défendre, parce que le bois prenait de la valeur. L'espace abandonné au bétail demeurait bien vaste pourtant, mais — fait explicable après tant de pillages et de ruines — le bétail, sous Henri IV, manquait. Le paysan pouvait, grâce au système de la vaine pâture, entretenir des animaux sans posséder de terre. Mais, n'ayant pas toujours de quoi en acheter, il les louait, et l'on s'aperçoit qu'il les louait fort cher. Tel « laboureur de vignes », en Seine-et-Oise, prend à bail d'un receveur de la Cour des Aides à Paris « une vache sous poil brun », moyennant un loyer annuel de 17 francs (1600). Ces 17 francs étaient une somme considérable, presque le tiers de la valeur de l'animal, qui coûtait alors 56 francs en moyenne. Beaucoup de baux du même genre sont cependant faits à la même date pour le même chiffre; tandis que, quatorze ans plus tard, le loyer avait baissé à 8 francs, preuve évidente de la multiplication de l'espèce. Les locations de bestiaux furent un placement mobilier du moyen âge, dont le taux, selon qu'il

montait ou descendait, était l'indice de la misère ou de l'aisance des campagnes. Aux temps modernes, ce genre de transactions tend à disparaître; on ne le remarque plus guère que dans les pays pauvres ou bien en des périodes critiques telles que la fin du règne de Louis XIV.

La renaissance agricole qui signale les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle amena les novateurs à se demander si l'on ne pourrait améliorer les vaches indigènes de qualité assez médiocre. On leur substitua peu à peu, en Normandie, en Poitou et dans les marais de la Charente, une race importée de Hollande, qui passait, suivant une opinion un peu légendaire, pour avoir elle-même été tirée des Indes; sa grande taille et sa forme élancée lui avaient valu le nom de *flandrine*. Les flandrines, au dire de leurs partisans, donnaient du lait toute l'année; leurs veaux pouvaient être sevrés au bout de peu de temps, tandis que ceux de France ne s'accoutumaient pas à ce régime et mouraient.

Il semble au premier aspect que le système d'autrefois — liberté à chacun d'envoyer son bétail dans les bois et les jachères, — directement issu du régime de la communauté partielle des biens, qui a subsisté jusqu'à nos jours, ait dû, plus que le cantonnement moderne, être favorable à la pullulation, sinon à l'amélioration des sujets. Le contraire pourtant se produisait. L'abondance du bétail n'était qu'apparente; dès que la population augmenta, elle manqua de viande. Que penser de l'or-

donnance qui, au temps du cardinal de Fleury, interdit, sous peine de 3 000 livres d'amende, de faire sortir du royaume aucun bétail et décharge en même temps de tout droit celui qui viendrait de l'étranger? Une autre décision administrative défendait « de vendre ou tuer des agneaux pendant deux ans à partir de 1726 ». Les règlements de police avaient souvent édicté, au xvii<sup>e</sup> siècle, de semblables prohibitions et rappelé les édits de Charles IX et de Henri III qui, « pour faire régner l'abondance », prescrivaient, « sous peine du fouet », de ne tuer aucun agneau depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 juillet de chaque année. Pareille prévoyance était recommandée pour les veaux, « lesquels, par la friandise de ce temps, voient à peine la lumière », allusion à quelques gourmets qui mangeaient des veaux de lait engraisés avec des œufs.

Mais ce n'était nullement pour satisfaire le luxe délicat d'une poignée de gastronomes que les campagnards se débarrassaient très souvent de leurs veaux à peine nés; c'était par suite de la difficulté de les nourrir avec des vaches qui, réduites pendant l'hiver à une alimentation insuffisante, ne donnaient presque pas de lait. S'il avait fallu servir à la mère, pour rendre sa traite plus abondante, une ration quotidienne de ce son précieux que les paysans mettaient dans leur pain, et qui coûtait de 10 à 12 francs les cent kilos, le veau aurait dû se vendre trop cher pour que les bouchers pussent l'acheter.

Le boucher n'était pas un commerçant, comme celui de nos villes qui exerce librement sa profession; c'était une sorte de fonctionnaire. Il prête, en prenant possession de son étal, le serment solennel « de bien servir la cité et tenir toujours assortiment de viandes saines » au taux légal. Car il va de soi que la viande est taxée, après des « essais » laborieux, faits par les maires et échevins pour en établir le rendement. Et non pas la viande en général, mais chaque morceau en particulier; et si le boucher prétendait profiter de quelque omission dans l'ordonnance municipale pour agir à sa guise, la population se plaignait aussitôt aux consuls, comme elle fait à Nîmes (1631), que « les langues de bœufs soient vendues huit sous, qui est un prix fort excessif ». Quoique les choses paraissent ainsi réglées au mieux, avec de bonnes amendes naturellement prévues vis-à-vis des contrevenants, les relations demeurent difficiles et orageuses entre les autorités et le commerce de la « chair ». Ici le conseil communal menace les préposés officiels de faire venir des étrangers, en concurrence avec eux, « s'ils continuent à mal satisfaire les acheteurs ». Ailleurs, sur le refus des bouchers de vendre au prix fixé, l'administration organise elle-même une boucherie qu'elle fait desservir par ses employés. Les bouchers essaient-ils d'une résistance concertée, se mettent-ils en grève et ferment-ils leurs boutiques : c'est par la confiscation de leurs « bancs » et par

*l'emprisonnement de leurs personnes* que les récalcitrants, au XVIII<sup>e</sup> siècle comme au XVII<sup>e</sup>, dans les moindres localités aussi bien que dans les chefs-lieux de provinces, sont ou paraissent être mis à la raison.

En fait, cet appareil coercitif n'aboutissait à rien de pratique. Les pouvoirs publics, malgré leur ingénierie minutieuse, finissaient toujours par capituler. Lorsque les bouchers qui « refusaient de tuer » étaient demeurés quelques jours sous les verrous, l'autorité se voyait forcée d'en venir à composition et le prix de la viande se trouva ainsi, à travers mille disputes, exactement ce qu'il eût été s'il n'avait dépendu que de la libre volonté des marchands et des acheteurs.

Le prix moyen des bœufs, vaches et taureaux passa de 56 francs sous Henri IV à 84 francs sous Louis XIV, pour redescendre à 69 francs dans les dernières années de ce règne. A partir de 1750 il ne cessa de hausser, de sorte que sa valeur ressort à 105 francs à la fin de Louis XV et à 140 francs au moment de la Révolution. Mais le prix des bêtes sur pied ne signifie pas grand'chose, parce que le progrès de l'engraissement les modifia de façon que les bœufs de 1790 n'avaient avec ceux de 1625 de commun que le nom. Les vaches à lait avaient beaucoup moins haussé. Elles valaient, sous Louis XVI, de 50 à 70 francs en Normandie, et moins encore en Berry ou en Bretagne, tandis que des bœufs gras atteignaient alors 250 et 300 francs.

C'est le prix du détail qu'il faut uniquement considérer, le kilo de viande étant seul une marchandise nettement définie. En Angleterre, les bœufs sur pied valaient deux fois plus qu'en France; la viande pourtant n'y était pas plus chère, la quantité fournie par chaque animal étant sans aucun doute plus grande. La plus-value du bétail sur pied fut de 150 p. 100 de Henri IV à Louis XVI, tandis que l'augmentation de la viande n'est que de 80 p. 100. Il a fallu, pour qu'un pareil écart se produisît, que l'embonpoint de l'espèce se fût, d'une date à l'autre, accru de moitié.

Cet accroissement n'a pas eu lieu de façon régulière : mis en regard des prix du bétail vivant, ceux du kilo débité révéleront les progrès ou les reculs de l'agriculture. Ainsi, de Richelieu à Colbert, tandis que la hausse est de 33 p. 100 par tête de bœuf ou de vache, elle n'est pas supérieure à 5 p. 100 sur le taux de la viande. Dans les années suivantes, la viande baisse et le bétail vif ne diminue pas. Le changement de rapport des prix entre eux ne s'explique que par l'existence, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, d'animaux plus gros : le poids vif représente 139 kilos en 1640, 177 kilos en 1670, 202 kilos en 1685. Un mouvement inverse se produit dans le premier quart du xviii<sup>e</sup> siècle : le kilo de bœuf monte, tandis que le bœuf sur pied descend; l'animal a donc perdu de son volume.

Les prix de la viande au détail varient naturellement moins que ceux des bêtes sur pied : cepen-

dant, le kilo de bœuf, pour l'armée, est évalué en France à 24 centimes (1629), et celui que l'évêque de Soissons paye à son boucher vaut 62 centimes. Il est des vaches de 22 centimes le kilo en Bresse, et des bœufs à 84 centimes en Limousin. Le cardinal de Richelieu s'engage, par contrat avec son fournisseur (1633), à payer la langue de bœuf 2 francs le kilo; cependant, à Marseille, on l'achète, pour les galères, à la même époque, à raison de 30 centimes. La viande était beaucoup plus chère en hiver qu'en été; sans doute parce qu'en hiver les bestiaux étaient plus maigres et les paysans, pour ce motif, moins disposés à s'en défaire : une ordonnance municipale taxe le kilo de bœuf à « 28 centimes, de juillet à décembre, et à 40 centimes, de janvier à juin ».

De pareils écarts sont inconnus de nos jours; mais il se trouve encore sur notre territoire, suivant les villes, la qualité des sujets et le choix des morceaux, du bœuf à 0 fr. 80 et du bœuf à 4 fr. 50 le kilo. La « viande pour les pauvres » de l'hospice, à Clermont-Ferrand, est cotée 0 fr. 22 (1772); celle qui est servie aux employés coûte 0 fr. 40. La même année, à Rouen, le bœuf est vendu par les « bouchers de ville » 1 fr. 27 le kilo, et par les « bouchers forains » 0 fr. 85; à coup sûr, ce n'est pas la même viande. Au marché actuel de la Villette, il se négocie, le même jour, des taureaux qui ressortent à 1 fr. le kilo, en « viande nette », et des bœufs dont la chair revient à 1 fr. 90. Le

veau, le mouton, le porc même, valaient plus cher que le bœuf. Le lard était toujours à un taux très différent des autres parties du cochon, tandis qu'aujourd'hui le gras et le maigre sont d'un prix semblable. C'est là un point fort important, puisque la classe rurale de nos jours se nourrit surtout de lard : sous Louis XIV, lorsque le porc frais valait 0 fr. 54 le kilo, le lard coûtait 1 fr. 10; lorsque le porc baissa à 0 fr. 43 (1700), le lard se vendait encore 0 fr. 90. La distance se maintient au XVIII<sup>e</sup> siècle; elle ne s'atténue que vers la fin de l'ancien régime.

Que la viande de boucherie ait complètement disparu de l'alimentation des classes laborieuses durant les deux derniers siècles, voilà qui semble assez singulier, puisque le salaire du manœuvre d'autrefois, comparé au prix des denrées de cette sorte, correspond à une quantité de viande égale, ou même supérieure, à celle qu'il représente de nos jours. En 1899, au prix de 1 fr. 60 le kilo pour le bœuf et le porc, la paye de 2 fr. 50 du journalier contemporain lui permet d'en acheter 1 600 grammes environ. Le gain du prolétaire de jadis, mis en regard des prix de la viande au détail, équivaut, suivant les dates, à 1 600 grammes aussi (1715), voire à 2 kilos de bœuf ou de porc (1685). C'est seulement à l'époque de Louis XVI que la proportion devient décidément, pour l'« homme de labour », moins favorable qu'à l'heure actuelle : 1 200 grammes en 1785. Cette consommation,

presque 60 p. 100 plus onéreuse que cent années auparavant, avait dû se réduire.

On voit nombre d'hospices décider, en raison de l'augmentation de la viande, qu'il n'en sera plus donné aux « pauvres renfermés » que deux fois par semaine. Ils semblent favorisés encore, car les campagnards sont soumis au régime du maigre toute l'année : en certains cantons de Normandie, au moment de la Révolution, « la boucherie, dit-on, est si modique qu'il n'y a pas lieu d'établir de prix pour les viandes au détail ». Mais, dès le xvii<sup>e</sup> siècle, avant le dernier renchérissement, il est remarquable que l'ouvrier de métier, à plus forte raison le paysan, ne mangent de viande qu'en de rares circonstances. On tue quelques bœufs au temps des moissons; le reste de l'année, les villageois se partagent d'office — une vieille tradition communiste l'exige — la chair de ceux que leurs propriétaires ont dû abattre par suite d'accidents. Les autres victuailles ne sont pas plus répandues : le cadeau d'un mouton à l'évêque, à quelque magistrat, au grand seigneur dont on veut se concilier les bonnes grâces, est chose d'usage dans les paroisses rurales. Pour elle-même, la communauté n'y prétend guère; il est seulement spécilié, dans le bail de la boucherie locale, que le preneur « devra tuer du mouton, quand il en sera averti, pour quelque banquet ».

Si, toutefois, la masse du peuple devait s'abstenir de viande, c'était surtout, comme je viens de le dire, à cause de la cherté du pain, qui absorbait

une trop grosse part de son budget; et si l'usage de la viande s'est accru depuis cent ans, ce n'est pas que son prix ait diminué par rapport aux salaires, puisque la valeur d'une journée de travail ne représente pas plus de grammes de bœuf, en 1899, qu'au milieu du règne de Louis XV. Mais d'autres chapitres, en devenant moins lourds, ont laissé plus de latitude au paysan.

Tel est, par exemple, le poisson, dont le développement des transports a modifié la qualité : si l'on excepte une étroite bande de terrain dans le voisinage immédiat des côtes, on ne connaissait d'autre poisson frais que celui d'eau douce. Dans les marchés passés pour la fourniture des princes et grands seigneurs, il était stipulé toujours que le pourvoyeur « ne devrait livrer aucun poisson mort, dans les localités sises sur une rivière »; d'où l'on peut induire que, faute d'un étang ou d'un fleuve à proximité de leur résidence, des personnages très délicats se contentaient de poisson salé. Si tous les émules de Vatel avaient été piqués d'un amour-propre égal au sien, la race glorieuse des « écuyers de cuisine » n'eût pas tardé à disparaître, victime de son désespoir, parce que les arrivages de marée ne pouvaient être ni très bons, ni très sûrs.

L'écart entre le prix des poissons frais et salés demeurait considérable, aux temps modernes : un saumon de 0<sup>m</sup>, 80 de longueur se vendait à Paris, sous Mazarin, 40 francs s'il était frais, 8 francs seulement s'il était salé. Cent ans plus tard, un

saumon de même taille, servi sur la table de Marie Leczinska, se payait encore 8 francs à l'état salé, et ne valait plus que 28 francs à l'état frais. La question du transport dominait si bien toute cette branche de commerce que les huîtres, *conservées ou marinées*, descendaient, au xvii<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 0 fr. 30 le cent, tandis que les huîtres *en écailles*, de moyenne grosseur, se vendaient au moins 3 francs. Quant aux huîtres vertes de Marennes, recherchées par les gourmets et seules admises à l'honneur de la table royale, elles revenaient à 17 francs le cent dans Paris.

En 1789, le kilo de carpes, perches ou brochets se payait 1 fr. 15, le kilo de bœuf 0 fr. 66 seulement; rapport aujourd'hui totalement changé. La viande de boucherie vaut beaucoup plus, à poids égal, que le poisson d'eau douce et même que le poisson de mer, à l'exception des espèces de luxe, enchéries le long des côtes, diminuées à l'intérieur. Le kilo de sole ou de turbot valait, au siècle dernier, 0 fr. 70 à Brest; il coûtait 5 francs à Paris où, de nos jours, son prix moyen ressort à 2 fr. 50, peu différent sur le carreau des Halles de ce qu'il est dans le port d'expédition. Et si l'on envisage seulement les sortes communes, raies ou congros ou cabillauds, dont le kilo varie de 30 à 75 centimes aujourd'hui, on constate que ces chiffres étaient, à peu de chose près, les mêmes sous Louis XV, quoique la consommation ait prodigieusement augmenté; à Paris, depuis cent ans, elle a décuplé.

L'alimentation a, par suite, changé de nature; la vente du hareng et de la morue, seuls poissons que mangeât le peuple au xvii<sup>e</sup> siècle, n'a cessé de décroître dans la capitale : de 4 millions de kilos qu'elle atteignait sous Louis XV, elle est tombée à moins de 900 000, malgré l'accroissement de la population.

Les salaisons, ou « salines », chassées des villes par le poisson frais, ont été reléguées dans la chaumière du paysan, qui naguère osait rarement y prétendre; ainsi le progrès a beaucoup allongé la liste des comestibles, comme celle des matières servant à l'éclairage ou au vêtement. Ici, le prix des denrées anciennes, soit parce qu'elles n'ont plus qu'un rôle accessoire, soit parce qu'elles sont elles-mêmes plus abondantes, n'a pas augmenté dans la mesure moyenne du coût de la vie. La morue, vendue de nos jours 4 fr. 40 le kilo, valait aux deux derniers siècles en général 0 fr. 80. La hausse est de 50 p. 100 à peine. Le hareng était moins cher au xviii<sup>e</sup> siècle : 7 francs le cent dans les villes du centre, 4 francs dans les ports de pêche; mais, sous Louis XIV, il se vendait à un taux peu inférieur aux 44 francs qu'il coûte maintenant chez les marchands de détail.

C'avait été un luxe, en certaines périodes du moyen âge, quand on avait deux œufs pour 0 fr. 02, que de manger un hareng de 0 fr. 07. A la fin de l'ancien régime, la dépense semblait identique, le hareng ayant diminué, tandis que la douzaine

d'œufs augmentait. Hausse très relative du reste, puisque la moyenne s'établit à 0 fr. 38, de 1601 à 1700, et à 0 fr. 30 seulement, de 1701 à 1790. La hausse des œufs est liée sans doute au développement de l'agriculture, à la diminution des jachères, où les poules vagabondes ne coûtaient rien à entretenir. Les œufs descendaient, il y a 200 ans, jusqu'à 0 fr. 18 la douzaine, au printemps, dans la campagne et montaient en hiver, s'ils étaient frais, à 0 fr. 75 au moment de la cherté annuelle. Des écarts analogues existent à nos halles contemporaines, suivant la saison et la grosseur. Au prix moyen de 1 franc la douzaine, la journée actuelle du manœuvre équivaut à 30 œufs; elle en représente d'ordinaire 25 au xvii<sup>e</sup> siècle et 29 au xviii<sup>e</sup>. Sur ce chapitre, où la hausse pourtant a été si forte, le travailleur d'à présent est aussi bien traité que ses ancêtres. Peut-être même l'est-il mieux, si l'on considère que les œufs modernes sont en général plus gros que ceux de jadis, par suite du régime des volailles et de la sélection des races.

L'accroissement de bien-être est sensible, pour les fromages dont les types figurent encore sur nos marchés; ils ont à peine doublé de prix; le gruyère, qui vaut 1 fr. 60 le kilo, valait 0 fr. 95, et les autres à l'avenant. Le beurre, bien que sa consommation ait singulièrement progressé, n'a de même haussé que de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 le kilo. Le plus renommé naguère, celui de Vanvres, s'achetait 4 fr. 50 à 5 francs; celui des campagnes lorraines

ou bourguignonnes ne valait, à l'état salé, que 0 fr. 45. La différence des prix, de l'hiver à l'été, devait être beaucoup plus sensible que de nos jours, en raison de la stérilité périodique des vaches. De là, sans doute, provenaient les prix élevés du lait, qui vaut, dans la même région, de 9 à 33 centimes le litre. La moyenne de 0 fr. 45, résultant des chiffres fournis par les diverses provinces au moment de la Révolution, est certainement très supérieure à la moitié de la valeur actuelle du lait.

Pour n'avoir pas à subir les adultérations raffinées que les découvertes récentes ont rendues possibles, le lait et le beurre n'en étaient pas moins soumis à diverses pratiques frauduleuses : le lait de Paris, dès le xiv<sup>e</sup> siècle, était souvent écrémé et baptisé par les marchands. Ce serait, au reste, une erreur de croire que la falsification des denrées alimentaires soit l'apanage exclusif du temps présent : les générations précédentes faisaient, en ce genre, ce qu'elles pouvaient; elles y apportaient moins d'art, mais non plus de scrupules que nous<sup>1</sup>.

Le vin seul suffirait à défrayer un chapitre. Les efforts faits dans le passé, avec plus ou moins d'adresse, pour modifier artificiellement le jus naturel du raisin, venaient de ce que celui-ci souvent était détestable. Défauts du terrain, ou des cépages, ou de la fabrication, il fallut une éduca-

1. Sur les falsifications anciennes, voyez notre *Mécanisme de la Vie Moderne*, t. I<sup>er</sup>, p. 461.

tion plusieurs fois séculaire pour remédier à tout cela, à travers mille tâtonnements. Il y eut ainsi, dans toute la France, des provinces entières et, dans l'étendue de chaque province, nombre de surfaces où la vigne successivement fut plantée, puis arrachée, reparut de nouveau, pour disparaître encore. Cela, sous diverses influences, économiques ou agricoles, fiscales ou politiques. S'inspirant des ordonnances du xvi<sup>e</sup> siècle, qui craignaient de voir le labour délaissé « pour faire plant excessif de vignes », des arrêts du Conseil, sous Louis XV, condamnaient encore à 3 000 livres d'amende les habitants d'une paroisse voisine de Bourges, qui avaient transformé sans permission quelques-uns de leurs fonds en vignobles.

Cependant, à quelques lieues de distance, des propriétaires convertissaient volontairement d'anciennes vignes en champs. Dans le Maine, l'Orléanais, en Normandie, en Ile-de-France, point n'était besoin d'opposer de barrières à l'envahissement des ceps; ils se retiraient d'eux-mêmes; leur rendement était trop faible — une vingtaine d'hectolitres à l'hectare dans le bassin de la Seine; — le vin obtenu ne rapportait souvent pas plus que les céréales et coûtait beaucoup plus à produire.

Ç'avait été le rêve du moyen âge d'empêcher le vin « étranger » de venir faire concurrence à celui du cru, et par « étrangers » l'on entendait tous ceux qui ne sortaient pas des pressoirs de la seigneurie ou de la ville. L'idéal semblait être de

maintenir un prix de vente réglé, *en chaque localité*, sur le prix de revient : à Bourg, en Bresse, l'achat du mâcon, du beaujolais, du bugéy est sévèrement prohibé, au profit d'un certain « révermont » qu'il faut boire sous peine d'amende. En Languedoc, Gascogne, Provence, dans tout le Midi, chaque bourgade se condamne à absorber son vin jusqu'à la dernière goutte, par ordonnance de M. le maire, et à le payer au prix fixé par arrêté municipal. Jurats et consuls tiennent la main à ce que les aubergistes n'achètent pas d'autres futailles que celles des habitants, et c'est par une faveur tout exceptionnelle que le curé est autorisé parfois à introduire pour sa provision quelques pièces du dehors.

Des barrières analogues à celles qui arrêtaient l'entrée des boissons avaient aussi été organisées sur chaque territoire pour paralyser leur sortie; théoriquement du moins, puisque, pratiquement, les vins voyageaient comme les blés, en vertu de tolérances ou de permissions fréquemment renouvelées. Quand la récolte était mauvaise, au siècle dernier, dans les régions où Paris s'approvisionnait, les marchands de la capitale obtenaient la suspension des taxes qui frappaient les vins, au passage de Rouen et du Havre, afin d'en faire venir par mer du Languedoc. A l'intérieur, les impôts perçus par le Trésor, sous des noms et formes multiples, la masse des petits profits de péage, contrôle, courtage, reliage, tirage, attribués à des

fonctionnaires légalement interposés entre producteurs et consommateurs, doublaient aisément le prix d'achat. Le port et l'entrée à Paris d'un muid de 268 litres coûtaient 50 livres en 1712, soit environ 150 francs d'aujourd'hui, en tenant compte de la valeur *relative* de l'argent.

J'ai recueilli, pour les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, environ sept cent cinquante prix de vin; de 1601 à 1700, très peu sont supérieurs à 100 francs l'hectolitre, sauf en une année de disette (1693), où le chiffre de 126 francs est pratiqué à Nîmes. Ce dernier taux, normal pour le vin de table fourni à la Duchesse de Bourgogne, n'est guère dépassé que par les bouteilles de vin d'Espagne ou des Canaries, payées jusqu'à 2 fr. 70 chacune. A l'autre bout de l'échelle, il ne manque pas de vins indigènes au-dessous de 10 francs l'hectolitre; il s'en trouve d'inférieurs à 5 francs, lors des récoltes exceptionnelles. Le cardinal de Richelieu ne trouvait preneur du jus défectueux à coup sûr, qu'il vendageait à Rueil, qu'à raison de 4 francs l'hectolitre. Il se gardait d'en boire, ni de le faire boire dans sa maison. Celui qui était servi à Son Éminence revenait à 60 francs l'hectolitre; pour les personnes de sa suite, il coûtait 39 francs, et 29 francs « pour le commun », laquais et serviteurs de tout grade. Ce dernier chiffre se rapproché de la moyenne de l'époque, qui ressort à 22 francs. Le vin donné aux soldats était évalué à 11 francs l'hectolitre (1629), mais on ne pouvait espérer un

pareil prix que dans le Midi, ou durant les années d'abondance. Les cours subissaient, en effet, des fluctuations inconnues à notre époque; dans la région parisienne, où nous venons de citer des vins à 4 francs, nous en pourrions citer aussi à 60 francs. Ils varient en Bourgogne de 12 à 55 francs l'hectolitre, de 8 à 42 francs en Alsace, de 3 à 26 francs en Languedoc, de 6 à 40 francs en Provence.

Et s'il est vrai que, selon le cru, l'âge, l'année, selon qu'il est vendu en gros ou en détail, la valeur de ce qu'on appelle du « vin » est susceptible d'aller aujourd'hui de 7 francs à 1 000 francs l'hectolitre — le premier chiffre se rapportant par exemple aux vins de l'Aude et du Gard en 1893, le second s'appliquant à des champagnes de grande marque ou à des château-yquem d'une date renommée; — s'il est, par conséquent, impossible de conclure, du rapprochement des chiffres d'une année à la suivante et, dans la même année, d'une ville à l'autre, que le prix des vins était sujet à des alternatives de hausse et de baisse plus brusques et plus saisissantes autrefois qu'à l'heure actuelle; cependant, lorsqu'on suit les cours des mêmes vignobles durant un certain temps et lorsqu'on note le taux excessif atteint par des liquides très ordinaires, si la récolte venait à manquer — Moulins, en 1710, paya le vin 100 francs l'hectolitre, et Mézière 155 francs, lorsque sa valeur moyenne était de 24 francs, — on peut se convaincre de l'état précaire où le défaut

de circulation et l'absence de réserves suffisantes plaçaient à la fois les consommateurs et les producteurs.

Pour le vin comme pour le blé, la réglementation du commerce par l'État et les villes n'obtenait donc ni l'un ni l'autre des résultats qu'elle se proposait : assurer l'écoulement des marchandises aux époques de pléthore; obvier, aux moments de pénurie, à la hausse démesurée. Le vin, qui peut être évalué à 19 francs l'hectolitre pour l'ensemble du xvii<sup>e</sup> siècle, demeura au même prix de 1701 à 1790, mais avec une tendance à la baisse vers la fin de l'ancien régime. Comparé aux salaires, il avait au contraire légèrement enchéri sous Louis XVI. La journée du manœuvre représentait, tantôt 3 litres 30 de vin, sous Richelieu, tantôt 5 litres 30 sous Colbert. Elle tomba à 3 litres sous la Régence du duc d'Orléans pour remonter à 4 litres 80 sous Fleury et se réduisit ensuite à 4 litres 10. Le journalier était donc, à cet égard, moins favorisé que de nos jours, où son gain de 2 fr. 50 correspond à 8 litres 30.

La consommation du vin, par les classes laborieuses, aurait dû être par conséquent moitié moindre. En pratique, elle variait, bien plus qu'aujourd'hui, suivant les récoltes et les provinces. La piquette était la boisson commune des paysans, même dans des régions vinicoles; les hospices du Midi, si l'année était mauvaise, ne donnaient à leurs malades que du « demi-vin » et,

dans les campagnes du Nord, le jus du raisin était ignoré. « Sur 1 000 habitants de mon village, dit un curé de Picardie, je suis convaincu que 950 n'ont jamais bu du vin. »

Si les vins ordinaires n'avaient pas haussé, de Henri IV à la Révolution, les qualités de luxe étaient, durant la même période, devenues beaucoup plus chères; résultat de l'aisance croissante des classes bourgeoises et du développement des transports. Les bons crus de Bourgogne s'achetaient de 100 à 150 francs l'hectolitre, le chambertin monte à 180 francs, le Montrachet à 280. Le champagne mousseux, qui se vendait 1 fr. 60 la bouteille à Paris, par « mannequin de 100 flacons », vers la fin du règne de Louis XIV, valait 2 fr. 25 en 1751 et jusqu'à 3 francs en 1790. Le bordeaux, dont la vogue était récente, puisqu'il avait toujours été défendu jusqu'en 1763 d'en servir sur la table royale; le bordeaux, qui, longtemps, n'avait été connu en France que sous les noms génériques de « blaye » ou de « libourne », voyait, au moment de la Révolution, ses « châteaux » de Laffitte et de Latour cotés 160 francs l'hectolitre dans la capitale.

De toutes les denrées qui précèdent, l'offre et la demande réglaient plus ou moins la valeur : le sel, au contraire, était plutôt un impôt qu'une marchandise, puisqu'il arrivait, par suite des droits, à coûter au public 30 fois plus que le fermier des gabelles ne l'achetait aux salines. En certains dis-

tricts, du moins, car la taxe était singulièrement inégale.

Le royaume se divisait en catégories, dont les unes — pays de *francs-salés* — payaient peu ou point, dont les autres supportaient une charge écrasante. Ces territoires diversement grevés étaient si enchevêtrés les uns dans les autres que, pour réprimer la fraude, l'administration financière fut amenée à établir une aggravation nouvelle : les « greniers d'impôt », dans le voisinage des régions privilégiées.

Là, les habitants étaient tenus de prendre tous les ans une certaine quantité de sel et, « s'ils ne le vont quérir, on le porte chez eux et on les contraint de le payer, même par emprisonnement de leur personne ». En principe, les laboureurs dont la cote de contribution directe était inférieure à 3 francs pouvaient se soustraire au sel obligatoire; en pratique, on les y soumettait. L'appréciation arbitraire des commis, prétendant savoir ce que chaque famille en doit absorber, ne permettant pas de l'économiser outre mesure et ne faisant pas grâce d'une once, soulevait des protestations amères.

Pour l'ouvrier des provinces de « grande gabelle », qui payait le sel 4 fr. 50 le kilo sous Louis XVI — soit 3 francs de notre monnaie — et en usait un ou deux kilos par mois, suivant le nombre de ses enfants, cette seule denrée absorbait à coup sûr une part supérieure à 3 p. 100

du budget, part que nous estimons représenter de nos jours l'ensemble des dépenses d'épicerie dans un ménage rural. Il est vrai qu'en 1899 le manœuvre, dont le salaire a d'ailleurs triplé, n'achète son sel que 20 centimes le kilo.

## CHAPITRE X

### Habillement, loyer éclairage et chauffage au moyen âge (1200-1600).

Dans le budget du pauvre la nourriture n'est pas le chapitre qui a le plus augmenté. — Rapport des frais de nourriture avec les autres dépenses. — La coiffure ; chapeaux, chaperons, toques, bonnets. — Conséquence de la démocratie dans le costume. — Prix des chaperons de grand luxe. — Les chapeaux populaires n'ont pas haussé de prix. — Le mètre de drap, ou tissu de laine, doit servir de critérium pour la valeur des vêtements. — Légende sur la qualité prétendue supérieure des anciennes étoffes. — Modes très changeantes aux *xiv<sup>e</sup>*, *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles. — Tuniques et robes des journaliers au *xiii<sup>e</sup>* siècle. — Prix des vêtements confectionnés aux *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles. Ils baissent en 1450-1500. — Le *xvi<sup>e</sup>* siècle est, à cet égard, moins cher que le *xiv<sup>e</sup>* aussi bien pour les riches que pour les pauvres. — Extrême luxe des robes de cérémonie. — Prix du mètre de drap commun de 1200 à 1450. — Il est assez semblable à celui de 1899. — De 1450 à 1600 il est un peu plus bas. — Grande production de laine sous Louis XII. — La journée de manœuvre équivalait aujourd'hui à 50 centimètres de drap : au moyen âge elle équivalait à 15 ou 20 centimètres seulement. — Prix du linge plus onéreux que de nos jours. — Son usage plus restreint. — Prix des chemises. — En quoi elles diffèrent des nôtres. — « Doubles » et « brayes ». — Prix du mètre de toile commune. — De 1200 à 1400 il est inférieur de 25 p. 100 seulement au prix

actuel. — De 1400 à 1600 il descend à la moitié du nôtre. — La toile grossière est proportionnellement plus chère que la toile de luxe.

Prix des souliers : la chaussure était une des dépenses les plus légères. — Elle valut jusqu'à 10 et 13 fois moins cher que maintenant. — Le manœuvre d'aujourd'hui met six jours à gagner une paire de souliers; le manœuvre du moyen âge en gagnait une en trois jours.

Bon marché du bois de chauffage. — De 1200 à 1525 il coûta 7, 8 et 9 fois moins qu'en 1899. — Profusion de combustible dans les habitations privées. — Renchérissement du bois au xvi<sup>e</sup> siècle. — Variété extrême des prix du bois de chauffage selon les localités. — Invention des trains de bois et du « bois flotté » vers 1565.

Cherté de l'éclairage. — Découvertes nombreuses qui en ont abaissé le prix dans les temps modernes. — La transformation est si radicale que les éléments de comparaison font presque défaut. — La chandelle ne coûte pas intrinsèquement plus cher aujourd'hui qu'au moyen âge. — Le manœuvre gagne par jour, de 1300 à 1600, 500 à 800 grammes de chandelles; il en gagne actuellement 2 kilog. et demi. — Prix anciens de l'huile à brûler; ils sont plus élevés que ceux de notre huile de colza.

Les loyers. — Ils sont jadis beaucoup plus bas. — C'est une des dépenses qui ont le plus grossi dans les temps modernes. — Les habitations rurales, de 1200 à 1600, varient entre le quart et le huitième de leur loyer actuel. — Le manœuvre gagnait son loyer en 10 ou 20 jours; il lui faut maintenant y employer le salaire de 30 journées.

L'ensemble des chapitres précédents comprend 94 p. 100 de la dépense des classes ouvrières. — Les 6 p. 100 qui restent ne peuvent être appréciés mathématiquement. — Menus plaisirs, ameublement, impôts. — Comparaison de l'ensemble des dépenses du paysan avec ses recettes, de 1200 à 1600, par rapport à ses recettes et dépenses de 1899.

Si l'on basait uniquement sur la nourriture le calcul du prix de la vie des classes laborieuses de 1200 à 1600, on trouverait, entre les dépenses d'autrefois et celles d'aujourd'hui, une différence constamment inférieure à celle qui résulte des évaluations d'ensemble, reposant sur la totalité des

débours qu'exigent, avec l'alimentation, l'habillement, le chauffage, l'éclairage et le loyer. Bien que la nourriture soit le chapitre le plus important du budget ouvrier, celui qui absorbe les 60 centièmes des recettes, ce n'est pas celui qui a le plus augmenté.

Le rapport moyen des dépenses du laboureur ou du journalier de 1576-1600, avec celles du même individu en 1899, est de 2,20 à 1; le rapport des frais de nourriture, *envisagés isolément*, n'est entre les deux époques ci-dessus que de 1,60 à 1. Ainsi la vie est aujourd'hui deux fois et quart plus chère que sous Henri III; la nourriture seule n'est qu'une fois et demie plus coûteuse. Dans le quart de siècle précédent la vie était *trois fois* moins chère, la nourriture seulement *deux fois* moins et, presque toujours, il en fut ainsi.

Il se remarque aussi de grandes divergences entre les colonnes de chiffres qui expriment les prix respectifs du loyer et de l'habillement. L'éclairage est en opposition permanente avec le chauffage : le premier, toujours onéreux; le second, toujours abondant. A l'intérieur de chacun de ces chapitres il y a des dissensions : dans l'habillement, par exemple, certains objets tendent à élever la moyenne, d'autres tendent à l'abaisser.

Il est admis que l'entretien du costume est l'une des dépenses qui ont le moins augmenté. Cela est vrai des étoffes et du linge, mais non des souliers, dont le bon marché, à certaines époques, fut

extrême. Or, sur la part de la bourse ouvrière que représentent, en bloc, les frais d'habillement, les souliers absorbent 5 p. 100, le vêtement proprement dit 8 p. 100, le linge 2 p. 100. Comparée à ce qu'elle était au XIII<sup>e</sup> siècle, la valeur actuelle du vêtement est *intrinsèquement* la même, et celle du linge est seulement moitié plus grande; mais la chaussure se paye maintenant six fois plus cher.

Quant à la coiffure, j'ai dû la laisser en dehors des calculs, à cause de son rôle peu important, et aussi de la difficulté d'en évaluer convenablement le prix moyen. Comment choisir un type, pour les classes paysannes, au milieu des variétés innombrables de chaperons, coiffes, toques et bonnets, qu'ont portés les deux sexes? Les chapeaux luxueux des seigneurs, du haut clergé, des gros bourgeois, ne peuvent entrer ici en ligne de compte. L'uniformité démocratique du costume moderne est un gain moral pour la masse, qui ne se différencie guère, par l'extérieur, des plus favorisés de la fortune; elle constitue un bénéfice pour les riches, déchargés d'une somptuosité de mise, jadis obligatoire. Tout ce qu'un millionnaire d'aujourd'hui peut mettre de plus fastueux sur sa tête consiste en un chapeau de soie de 20 à 25 francs. Au XIV<sup>e</sup> siècle un « chapeau de bièvre » se vendait de 18 à 27 francs. Un pareil couvre-chef, brodé d'or ou de soie, représente une centaine de francs de notre monnaie, *d'après le pouvoir de l'argent*; et

ce n'était pas le plus cossu de son espèce. A Paris, sous Philippe le Bel, un chapeau de feutre, garni de perles, montait à 107 francs, plus de 400 francs de nos jours.

Les élégantes d'aujourd'hui, qui se dérobent du mieux qu'elles peuvent au niveau d'un siècle désempanaché et qui, faute de se singulariser du commun par la forme de leurs chapeaux, veulent se distinguer au moins par les prix de leur modiste, ne payent pas plus de 150 francs les capotes signées des meilleurs noms. Une grande dame de 1340 achetait 69 francs un chapeau de velours fin, et le chaperon d'une princesse, brodé d'armoiries et d'oiseaux, était vendu 760 francs, équivalent, en monnaie actuelle, à un chiffre trois fois et demie plus fort.

Quel abîme, de ces 760 francs — une fortune — aux 3 francs que coûte le chapeau d'une métayère d'Orléans, aux 2 fr. 45 de la coiffure d'un notaire de Montauban (1344); ou encore à ces bonnets de toile — de 1 fr. 20 — portés par les femmes du menu peuple, voire aux réseaux de lin de 15 centimes, dans lesquels les filles du Midi enferment leurs cheveux! Quant aux feutres, variant de 80 centimes à 2 francs, dont les ouvriers se coiffaient alors, ils ont seulement augmenté depuis cette époque suivant le prix moyen de la vie. Pour un chiffre correspondant, c'est-à-dire trois ou quatre fois plus haut, les ouvriers d'aujourd'hui acquièrent le même objet.

Mais de quel poil, tresse ou tissu ces chapeaux étaient-ils faits? Lorsqu'un bourrelet de jonc pour enfant se vend 1 fr. 45, et qu'un ruban d'or pour le chapeau d'un évêque se paie 14 francs, on ne doit pas supposer que les chapeaux de 1 fr. 50 fussent d'une confection bien soignée. Les assimilations ne sont pas faciles dans ce « chapitre des chapeaux », où les types varient depuis 60 centimes jusqu'à 97 francs à Anvers pour la coiffe d'or d'une demoiselle noble.

A Paris, au xvi<sup>e</sup> siècle, le chapeau d'un « crieur de confréries », coiffure de cérémonie couverte de velours et brodée d'or, revenait à 55 francs, et le bonnet de velours d'un gentilhomme campagnard était vendu 14 francs. Ce sont des modèles assez luxueux.

Un paysan de Seine-et-Oise achète 1 fr. 30 son couvre-chef de laine, garni d'un cordon. Voilà sans doute les coiffures usuelles de l'homme de labour. Celles du petit bourgeois commenceront aux environs de 2 fr. 50. Non pas des chapeaux de feutre sûrement; on ne les obtient que pour 4 ou 5 francs; mais sans doute quelque objet de fabrication médiocre.

Ce qui vient d'être dit de la variété des chapeaux, est vrai de toutes les parties du costume. Seulement, pour les habits, nous sommes guidés par la valeur des tissus. C'est le prix du mètre d'étoffe que nous avons pris pour *critérium* de la dépense du vêtement. A procéder autrement on risquerait

fort de s'égarer, dans la comparaison des robes du moyen âge avec les vestons contemporains, lors même qu'on ne tiendrait compte que des ajustements populaires. Les indications éparses sur les capes des laboureurs ou les pourpoints des bergers ne définissent pas toujours la nature du tissu; on ignore donc souvent s'il s'agit de bure, de camelin ou d'estamette. Il se faisait cent sortes de draps, autrefois comme aujourd'hui.

C'est une légende, mais ce n'est qu'une légende, que la qualité supérieure des anciennes étoffes, et la durée soi-disant indéfinie des vêtements transmis de génération en génération. Des habits se salissent, se déforment; les modes changent... Elles étaient très changeantes aux *xiv<sup>e</sup>*, *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles, tout autant que de nos jours, surtout pour les hommes. Il y a beaucoup plus de dissemblance extérieure entre un contemporain de Philippe de Valois et un contemporain de Charles VI, ou entre ce dernier et un particulier du temps de Louis XI qu'il n'y en a entre deux bourgeois de 1825 et de 1899. A distance, l'œil ne perçoit que faiblement ces mutations; ce qui nous fait à peine l'effet d'une nuance dans la coupe d'une cotte-hardie ou d'un surcot, constituait une révolution pour les intéressés. Si l'on se léguait ainsi quelques habits de cérémonie, c'est qu'on ne les portait pas. Actuellement le frac de soirée d'un petit rentier de province, qui ne va pas en soirée, durera une vie d'homme, et sera neuf encore à la mort de son

propriétaire. En étudiant l'histoire des mœurs, on remarque que nos aïeux, nos aïeux mâles du moins, dépensaient plus que nous pour leur toilette; en pénétrant l'histoire des prix on constate qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Une tunique de journalier, en burnette ou en panne, coûtait 22 francs, en 1209; un « corset » — tunique sans manches — pour un religieux valait 12 fr. 50. Au xiv<sup>e</sup> siècle une robe de maçon se vendait 67 francs: un chevauteur payait sa *cotte-hardie* 15 francs; un huissier achetait un habit neuf pour 27 francs (1341). Ce sont là vêtements d'ouvriers et de petites gens.

Ceux de la classe aisée ou riche, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, revenaient trois et quatre fois plus cher: une *malle-cotte* ouatée, pour hommes, se vendait 98 francs; un manteau, fourré de lapin, 76 francs, et la robe d'été du doyen de Tours, 125 francs. La même année le roi saint Louis ne payait la sienne que 94 francs; mais tout le monde n'était pas aussi économe que ce prince, puisque le grand veneur du comté de Bourgogne mettait 270 francs à ce costume.

Selon la qualité des étoffes et la passementerie dont les ajustements sont garnis, le même vêtement varie du simple au décuple: à Montauban, vers 1345, un « corset » d'homme, en drap de Courtrai, vaut 100 francs; un corset de futaine ne vaut que 8 francs. De même la robe d'un notaire sera payée 115 francs; celle d'un domestique,

24 francs; celle du portier du château de Beaujeu, 9 francs seulement. La « goule », ou « cagoule » d'un moine vaudra de 2 à 16 francs, si elle est en serge.

Un bouvier de Languedoc se procure un chaperon, une cotte-hardie et des chausses, c'est-à-dire un costume complet, pour 7 francs (1351). On ne nous dit pas en quelle étoffe. S'il s'agit de vêtements de travail, nos ouvriers trouvent aujourd'hui, pour 7 francs, dans les magasins de confection spéciaux, à s'habiller de pied en cap de vestes, cottes, bourgerons, blouses et pantalons, en cotonnade, treillis ou coutil. Or il est vraisemblable qu'un bouvier, dans le Midi, ne portait pas d'autres tissus pendant la plus grande partie de l'année. C'est parce qu'ils sont en étoffe de cette nature, que les accoutrements de la Provence ou de la Gascogne sont souvent moins onéreux que ceux du Nord : à Montauban la cotte-hardie d'un domestique ne se paye que 4 francs, pendant que celles des charpentiers s'achètent, à Tours, depuis 26 francs.

Pour acquérir un habillement en laine, si grossière fût-elle, il fallait, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, y employer une somme de 20 à 25 francs. De nos jours, pour le même chiffre, on aurait un vêtement identique. Mais un prélèvement de 25 francs constituait, pour le manœuvre de 1200 à 1400, qui gagnait annuellement de 135 à 225 francs, beaucoup plus des 8 p. 100 — le douzième de son

salaire — que nous avons attribués à cette dépense; pour le journalier de 1899 gagnant 750 francs, il ne représente guère que 3 à 4 p. 100 de son budget. La moyenne des prix du drap confirmera tout à l'heure cette observation.

Au xv<sup>e</sup> siècle il est permis de constater une baisse, à travers la variété des costumes adoptés par les diverses professions. En 1401-1450 l'habit d'un cuisinier coûte 49 francs; la robe d'un maître charpentier est de 37 francs, et une houppelande de paysan, doublée de drap, coûte 43 francs à Elbeuf. Ce paysan est vraisemblablement un petit propriétaire dans l'aisance, sinon il n'eût pu s'offrir un pareil luxe.

Mais le messenger municipal de Perpignan est habillé pour 24 francs; et un garde, aux environs de Strasbourg, pour 9 francs. Et si les culottes d'un chanoine se payent 7 francs, celles d'un forestier ne se payent que 1 fr. 60. Celles-ci n'étaient évidemment pas en drap, mais en coutil, moins onéreux pour les petites bourses. Un hoqueton de franc-archer était cédé pour 10 francs en Dauphiné; d'après ce que nous savons de la tenue sordide des gens de guerre, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>, ce hoqueton n'était sans doute qu'un haillon plus ou moins présentable. Cependant, par le prix des vêtements de la classe intermédiaire, on reconnaît qu'une diminution sérieuse s'est produite depuis les âges précédents. En 1424, l'habit du « maître de l'Hôtel-Dieu » d'Orléans

valait encore 87 francs; tandis qu'en 1474 la robe d'un chevalier, à Rennes, ne valait plus que 66 francs, et qu'un richard de Blois s'en offrait une pour 63 francs.

Ce richard était-il un parcimonieux, comme Louis XI, qui s'habillait de la même futaine que les gens d'infime condition?

Dans les registres de la Chambre des comptes on voyait une dépense de 20 sous pour deux manches neuves au vieux pourpoint de ce prince et un article de 15 deniers pour une boîte de graisse à graisser ses bottes. En tout cas le prix du drap, sur lequel peuvent reposer des évaluations sérieuses, dénote en ce temps, dans la valeur de la matière première, un abaissement que vient renforcer encore le taux minime des salaires. Le mètre de drap commun qui, de 1200 jusqu'à 1450, avait coûté le même prix que de nos jours et quelquefois davantage, baisse, de 1450 à 1500, à la moitié environ de sa valeur actuelle. Cette situation se maintint sous Louis XII, et fut suivie, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, d'une baisse nouvelle, due au développement de l'industrie des tissus.

En 1503 l'habit d'un tailleur de pierre, celui d'un berger, coûtent 6 fr. 25, celui d'un messenger 9 francs, celui d'un sacristain 17 francs. La plupart de ces derniers types, il est vrai, provenaient d'un tissu absolument vil, puisqu'il en coûtait 17 francs pour vêtir un enfant trouvé de l'Hôtel-Dieu d'Orléans (1560), qu'un habit de soldat mon-

tait à 21 francs, et celui d'un flotteur de bois à 43 francs.

La livrée d'un serviteur du « valet de ville », qui se payait à Orléans 53 francs en 1544, coûte 76 francs en 1584. Seulement rien ne prouve que cette livrée, sorte d'uniforme local, ne soit pas devenue plus riche, plus ornée d'une date à l'autre.

La parure masculine se donnant alors libre carrière, il est impossible de tirer aucune conclusion de costumes dont nous ne connaissons pas les détails, les dessous, les galons et les agréments multiples. Un « corset » de velours revient à 98 francs à Paris, en 1520; les ornements, bordures et franges de ce corset valent en outre 104 francs. Ce simple morceau d'un luxueux habillement arrivait ainsi au prix de 1 000 francs environ *de notre monnaie*. La France du temps des derniers Valois n'eut rien à envier, pour la pompe extérieure, à celle des siècles précédents; mais elle ne les surpassa pas, comme on serait porté à le croire. Le manteau violet porté par François I<sup>er</sup> pendant le deuil de sa mère, et acheté d'occasion, par l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1532, moyennant 259 francs, avait peut-être coûté le double à l'« Argenterie » royale, mais les princes des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles s'en étaient offert d'équivalents. Cet autre manteau en drap d'Angleterre, passementé de soie et garni de velours au collet, qu'un gentilhomme du Limousin se fait confectionner pour 154 francs, était moins

cher que la plupart des belles robes du temps de saint Louis. Les étoffes de luxe paraissent en effet avoir diminué, comme les menus draps, depuis le milieu du moyen âge jusqu'au règne de Henri IV.

Les toilettes des femmes ne subissent pas non plus d'augmentation d'une date à l'autre. Elles coûtent un prix à peu près semblable à celles des hommes : avec une moyenne de 25 francs au xiv<sup>e</sup> siècle; de 23 francs au xv<sup>e</sup>; de 27 francs au xvi<sup>e</sup>. Seulement les 27 francs de Henri III valaient juste moitié des 23 francs de Charles VIII.

Je ne parle ici que des femmes du peuple, ou de ces petites bourgeoises qui paient 34 francs une robe de « toile de Perse »; des mariées qui mettent 15 francs à leur robe de noce, des domestiques qui achètent 10 francs leur « gonelle », ou manteau de drap (1351). Aux plus aisées d'entre elles, les cottes-hardies de 27 francs; aux plus pauvres, les simples cottes de 6 francs pour le dimanche, et de 1 fr. 15 pour « les jours sur semaine » (1449), ancêtres des caracos actuels de nos ouvrières. Pour que la fiancée d'un laboureur de Nîmes emploie 40 francs à se faire une robe nuptiale, en « étame noir et rouge » (1592), il faut qu'elle ait une dot assez rondellette et que son futur « ait du bien ».

La haute bourgeoisie et l'aristocratie, aussi bien que le peuple, payait en somme ses vêtements de drap, au xvi<sup>e</sup> siècle comme au xiv<sup>e</sup>, un prix peu

différent de celui qui lui est demandé en 1899. En 1480 la vicomtesse de Rohan et sa petite-fille avaient ensemble, pour leur toilette, 1 800 francs par an, correspondant à 11 000 francs de nos jours.

La robe en taffetas de Gênes, avec cotte de satin bleu, d'une femme d'avocat, à Nîmes, revenait à 405 francs (1583)! Quelle « galante », dira-t-on, et combien de sacs à procès devront passer par les mains du mari, que de harangues copieuses à prononcer devant le présidial pour acquitter cette folie! Cependant, deux siècles auparavant, les robes de ce prix n'étaient pas rares, dans les coffres des coquettes féodales. En 1345 une châtelaine déboursait 315 francs pour sa robe de gala, soit une somme de 1 100 francs, tandis que les 405 francs de 1560 ne valent qu'un millier de francs actuels. A la même époque une robe de drap, doublée de soie noire, destinée à la reine, coûtait 551 francs, une de velours cendré montait à 1 225 francs, et une de velours violet, fourrée de menu vair, à 2 756 francs (1328).

C'est là dedans que les princesses étaient vraiment « parées comme des châsses », semblables à celles des contes de fées. Il y avait mieux encore : ces tissus d'or et d'argent, que notre XIX<sup>e</sup> siècle ne voit plus que sur la scène, ou dans les églises, aux jours de fête. En 1375, la duchesse de Bourgogne se commandait une robe de drap d'or de Chypre semée de paons, qui lui coûtait 4 130 francs

*intrinsèques* — ou 12 500 francs de notre monnaie.

Entre cette robe de drap d'or à 4 000 francs, et la cotte de bure à 1 franc de la paysanne soissonnaise, il y a place pour tous les cotillons de nos aïeules, cotillons des bons et des mauvais jours, des palais et des chaumières. Ne sortons pas de celles-ci. Ne confondons pas les tissus des bourgeois et des riches avec les seules étoffes qui soient à la portée de l'homme de charrue ou d'atelier. La comparaison des prix anciens de ces petits draps, avec leur prix actuel, va nous convaincre du peu de changement qu'ils ont éprouvé depuis six siècles.

On peut estimer aujourd'hui, d'après les tarifs des grands magasins et des manufactures locales, le mètre de drap ordinaire à 5 francs. Au XIII<sup>e</sup> siècle les qualités les plus modestes oscillent entre 6 francs le mètre, pour le « blanchet » de Savoie, 4 fr. 50 pour le « camelin » de Pontoise et 3 francs pour le « bourret » de Saintonge (1232). Il est clair que nous possédons aujourd'hui beaucoup de draps à 10 ou 20 francs le mètre, et davantage ; mais ceux-là correspondent, de 1201 à 1300, au drap vert de Londres, au drap bleu de Paris (11 à 14 francs le mètre), et à l'« écarlate mêlé » de 20 et 22 francs (1298).

Au XIV<sup>e</sup> siècle le « drap de pauvre » se vend 3 francs, la tiretaine de Florence 3 fr. 50. C'étaient là les draps tout à fait bas, ou les tissus légers,

analogues à nos flanelles ou serges, valant ces mêmes prix actuellement. Du « drap commun pour envelopper » se cotait, en 1311, 7 francs; ceux des robes de moines ressortaient à 4 fr. 35.

On vend aujourd'hui à 95 centimes le mètre du molleton pour œuvres de bienfaisance; on avait à ce prix, en 1345, de l'étamine, de la futaine blanche et, pour 1 fr. 50 à 2 francs, des camelins, des blanquets; mais on devine ce que pouvaient être ces tissus quand le « drap commun » vaut 5 fr. 50, et celui qui sert à habiller les valets 13 francs. Le « camelot » lui-même, dont le nom ne symbolise pas la solidité, vaut 3 fr. 65. En fait, les étoffes vulgaires en laine peuvent être estimées 3 à 6 francs, entre 1301 et 1400; les draps moyens 13 à 14 francs; les qualités de luxe 25 à 37 francs. L'écarlate se paye jusqu'à 48 francs à Arras et le « drap fin de Bruxelles » jusqu'à 83 francs le mètre en Savoie. C'est du reste ce dernier qui tient partout la tête.

Les plus basses catégories descendent, au xv<sup>e</sup> siècle, en 1451-1475, jusqu'à 2 fr. 60 en moyenne, et ne s'élèvent pas au-dessus de 5 fr. 10. De 1501 à 1600, les prix des draps populaires se maintiennent un peu plus bas que les nôtres : de 3 fr. 40 à 4 fr. 70.

Évidemment les prolétaires du dernier rang ne pouvaient aborder ces genres de draps, bien qu'ils fussent un quart moins cher que les nôtres; puisqu'ils gagnaient intrinsèquement trois et quatre fois

moins. La femme d'un palefrenier de Saintes se paye du drap à 6 fr. 60 le mètre, parce que son mari est placé chez un grand seigneur (1450); un berger de Rouen, moins ambitieux, ne dédaigne pas le « gros rousset » à 4 fr. 30.

Lorsqu'on rapproche le chiffre des salaires de la valeur du mètre de drap commun, évalué à 5 francs en 1899, on remarque que le journalier actuel se procure, par jour, 50 centimètres de ce tissu; tandis qu'aux xvi<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, lorsqu'il gagnait 58 à 78 centimes, et que le drap coûtait 4 francs, il n'en pouvait acquérir que 15 ou 20 centimètres; et qu'aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, bien que le manœuvre touchât 60 à 90 centimes, il en obtenait plutôt moins, parce que le drap valait, de son côté, plus cher.

Je crois devoir passer les bas sous silence; le menu peuple n'en portait pas — les bas sont, comme le pain blanc, une conquête de la civilisation, — les classes aisées elles-mêmes, ne connaissant que les bas de toile ou de drap, bas sans pied à l'origine, le prix de cette portion du costume se confond avec celui des étoffes de fil ou de laine. Henri II fut le premier en France à porter des bas de soie tricotés; la découverte était toute récente. La reine Élisabeth commandait en 1586, à Guernesey, une paire de bas de laine brodés en soie, qu'elle payait 25 francs. On achète aujourd'hui, pour moitié moins, des bas entièrement en soie, et pour 2 francs une femme a des bas de laine;

lorsqu'en 1550 elle n'avait que des « chaussettes », et que des chausses ordinaires valaient 6 francs.

Moins lourde que celle du drap, la dépense du linge, évaluée à 2 p. 100 du budget ouvrier, était cependant au moyen âge plus onéreuse que de nos jours. L'usage en était aussi, par cela même, plus restreint. « A canaille non faut touaille », disait le proverbe. Effectivement les « touailles », ou serviettes, étaient inconnues dans les ménages pauvres. Les draps de lit n'étaient pas beaucoup plus usités : les riches couchaient entre deux « couettes », ou lits de plume, et les pauvres entre deux balles d'avoine. Et ils y couchaient tout nus. On ne paraît pas porter de chemises de nuit. Du moins c'est encore un luxe. Les contes d'Eutrapel comparent des gens qui n'ont pas l'intention de tenir leur promesse « à une mariée qui entrerait au lit en chemise ». Le *Ménagier de Paris*, en 1393, recommande aux maîtres de veiller à ce que leurs domestiques éteignent le soir leur chandelle, avant de se mettre au lit, « à la bouche ou à la main et non mie à la chemise », c'est-à-dire en jetant leur chemise sur la chandelle, une fois dans le lit, où ils demeuraient nus.

La chemise de jour était plus ancienne; ce fut au xiv<sup>e</sup> siècle qu'elle se généralisa dans les masses. De cette vulgarisation du linge naquit le papier de chiffes. La chemise était d'ailleurs très courte à cette époque, très étriquée, espèce de gilet de toile seulement. La preuve c'est que les « doublets »,

sorte de chemises cousues en double, partie du vêtement féminin qui se portait sur la peau, sont cinq ou six fois, voire dix fois, plus chers que les chemises.

Comme les vêtements, les chemises ou les « doublets » sont trop divers pour qu'on en puisse apprécier le prix moyen. C'est au mètre de toile qu'il faut demander de nous initier à la valeur exacte du linge, au moyen âge; de même que nous nous sommes appuyés sur le mètre de drap pour connaître le coût de l'habillement. Ces bases ont l'inconvénient de ne pas faire suffisamment, peut-être, la part de la main-d'œuvre; mais, comme l'a montré le chapitre précédent, le chiffre des façons ne s'est nullement élevé dans la même proportion que les salaires. La spécialisation du travail, la machine à coudre, et le système de fabrication et de vente de chaque article en grand, ont permis de payer l'ouvrière bien davantage, sans trop accroître le prix de la marchandise façonnée.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le type le plus simple valait 1 fr. 50; la chemise de noces de la fille d'un boucher se payait 2 fr. 25. Et, si le « doublet » d'une bourgeoise se payait 14 francs, et celui d'une dame noble 20 francs, il est des élégantes qui y mettent jusqu'à 42 francs.

Les chemises de femme d'aujourd'hui, qui ressemblent beaucoup plus aux « doublets » qu'aux anciennes « chemises », sont tarifées, dans les magasins de nouveautés, de 5 à 11 francs si elles

sont en toile. Pour compléter les chemises, les hommes se servaient des « brayes ». Braies et chemises *d'occasion* se vendent ensemble 2 fr. 70. Neuve, une « chemise de pauvre » vaut 1 fr. 80 (1481).

A cette dernière date il y avait une baisse sur le linge commun, qui, après avoir coûté de 1 à 2 francs le mètre depuis le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1475, descendit de 1476 à 1525 à 75 centimes, et ne remonta de 1526 à 1600 qu'à 1 fr. 10. Ce qui constituait, *en valeur relative*, une diminution plus considérable qu'elle n'en a l'air, en raison du changement de puissance de l'argent.

Les chemises de Charles-Quint, qui vraisemblablement offraient le type d'une richesse exceptionnelle, lui étaient vendues 25 francs à Bruxelles, alors qu'en Lorraine les paysans ne déboursaient pour les leurs que 80 centimes.

Nous avons évalué le mètre de toile contemporain à 2 francs. Non qu'il n'y ait présentement des sortes fines, qui valent 10, 15 et même 17 francs; seulement il y a peut-être trente fois plus de tissus de chanvre à 90 centimes et 1 fr. 20 le mètre.

Dans ces conditions, le prix intrinsèque de 1200 à 1400, nous apparaît inférieur de 25 ou 30 p. 100, au plus, à ce qu'il est en 1899. De 1400 à 1600 ce prix descend en général à la moitié du nôtre. Il semble que, toute proportion gardée, les toiles populaires aient été plus coûteuses que les qualités de luxe. Une seule fois nous voyons mentionnée de

la toile de Reims à 12 francs le mètre; c'est en 1343, pour le comte de Savoie. Les plus chères qui figurent dans la lingerie de nos rois, sont des toiles de Compiègne à 7 fr. 70, ou des toiles à nappes de 5 francs. La plus belle dont se serve la comtesse d'Artois, pour la confection de ses mouchoirs (1310), ne lui coûte pas davantage; en général celles des riches, pour chemises fines ou pour draps de lit, ne dépassent pas 3 à 4 francs.

En revanche, la toile ordinaire vaut au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, 1 fr. 45; celle des draps de lit communs valait 1 fr. 30; et celle qui servait aux chemises des servantes s'achetait 86 centimes.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, elle diminue. On paiera bien encore 5 francs le mètre de la « toile d'Allemagne à matelas », mais celle d'une chemise de pauvre ne vaudra plus que 50 centimes (1391).

Une espèce qui se maintenait assez cher était la toile cirée. Cette dernière tenait lieu de vitres, le verre étant trop coûteux pour être bien répandu. On paye 2 francs, à Orléans, la toile cirée que l'on met aux fenêtres de l'*écritoire* (bureau) du bailliage, « parce que l'on ne pouvait besogner, vu les neiges et le vent ». En 1450, la toile de Troyes, destinée au linge de luxe, valait 9 francs; celle de Venise, pour nappes fines, celle de Hollande dans laquelle on taillait les chemises d'une grande dame, se payait 5 francs. Les châtelaines économes utilisaient, « pour les cottes des filles » un tissu qui ne dépassait pas 1 franc. Jupons assez pauvres,

sans doute, puisque la toile de 1 fr. 50 était déjà qualifiée de toile commune, et que dans les bonnes maisons on en faisait des torchons. Mais il y avait plus grossier : des draps de domestiques à 70 centimes le mètre.

En évaluant en toile les salaires des simples manœuvres, on reconnaît qu'ils en peuvent acheter, avec le produit de leur journée, 40 centimètres du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle inclusivement; la baisse des prix intrinsèques du linge, ayant correspondu à peu près à la baisse du taux des journées. Sous François I<sup>er</sup> ils en pouvaient obtenir 70 centimètres. Le linge est par conséquent l'une des marchandises que le progrès de la civilisation a mis, au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, à la disposition des classes laborieuses, dans une mesure plus large qu'au moyen âge; tandis que ce même progrès les privait alors d'une notable portion de la nourriture dont elles avaient joui précédemment. Quant au journalier de 1899, il peut, avec son salaire quotidien, se procurer 4 m. 25 de toile. Il reste, sous ce rapport, mieux traité que ses prédécesseurs.

Le plus bas prix, de Louis XII à Charles IX, est celui d'une toile à 27 centimes; le plus haut : 7 fr. 20 le mètre, est celui des serviettes de l'Empereur (1550). On paye les sortes pour draps de lit 4 fr. 20, si elles viennent de Rouen, 90 centimes si elles viennent de Bretagne. Au début du règne de Henri IV les qualités fines de Hollande ou de Brabant s'achetaient 4 à 5 francs; mais on avait

pour 68 centimes celle « qui habillait les pâtres à Noël ».

Montchrétien, dans son *Économie politique*, affirme, vers cette époque, que « le quart du peuple ne se servait que de chaussures de bois ou de corde »; et plus tard un humoriste, contemporain de Louis XIII, parlait, comme du *summum* de confortable des classes pauvres, de « souliers qui n'ont du cuir que par le bout ». Il faut se défier des humoristes; ils ont trop d'esprit ou d'imagination. La Bruyère en ce genre nous a laissé un portrait type du paysan de son temps, qu'il a dessiné de chic, à la manière noire, et qui a fait fortune; d'autres ont eu des crayons plus roses, ils ont brossé des bucoliques floriantesques. Nous qui cherchons à suivre l'homme de labour pas à pas, à refaire ses comptes ligne à ligne, « liardant » avec lui, article après article, besogne sans fantaisie et rebutante parfois, nous considérons la chaussure comme une des dépenses qui ont été jadis le moins à charge à la masse de la nation.

Le paysan, l'ouvrier, n'ont pas de tenue obligatoire, aucun souci de l'opinion; nul *decorum* à conserver. La gêne ici crée la liberté. C'est l'usure seule qui règle, inflexible, les frais d'entretien qu'on ne peut éluder ni remettre; et la détérioration des bottines et des souliers est beaucoup plus rapide, plus brutale, se prête beaucoup moins aux palliatifs ingénieux de la ménagère, que celles des vestes ou des chemises. Après une série de voyages

chez le savetier, tout déboursé nouveau en vue de prolonger l'existence d'un cuir brûlé, d'une semelle spongieuse, est ce qu'on appelle une « mauvaise économie ». C'est à cause de la fréquence nécessaire de son renouvellement, plus qu'en raison de son prix lui-même, que nous attribuons à la chaussure, *dans la classe populaire*, le tiers des frais de l'habillement, ou 5 pour 100 du budget total.

Ces 5 pour 100 d'un salaire annuel de 750 francs, en 1899, représentent une somme de 37 fr. 50; soit environ le prix de deux paires et demie de souliers d'hommes, en cuir, que nous estimons 15 francs chaque. Mais il ne faut pas considérer uniquement l'ouvrier célibataire; le salaire des femmes est inférieur de deux cinquièmes au salaire des hommes, et leurs souliers ne sont pas meilleur marché des deux cinquièmes. Enfin les enfants, qui ne gagnent rien ou peu de chose, consomment des chaussures plus chères, proportionnellement à leur taille, que celles des parents.

Ces souliers, qui valent aujourd'hui 15 francs, s'achetèrent en moyenne 1 fr. 85 au <sup>xiii</sup>e siècle, 2 fr. 75 au <sup>xiv</sup>e siècle, 1 fr. 25 seulement au <sup>xv</sup>e siècle, et 1 fr. 75 au <sup>xvi</sup>e siècle. De sorte que le manœuvre contemporain met six jours à gagner de quoi acquérir une paire de souliers, tandis que celui du temps de Charles le Sage ne travaillait pour cela que trois jours et demi, que celui du temps de saint Louis n'y mettait que trois jours, que les sujets de Henri II obtenaient ces chaussures en

deux jours et demi, et les sujets de Louis XI en deux jours.

Étaient-ce bien les mêmes marchandises que maintenant? Ces souliers ouvriers étaient-ils entièrement en cuir, comme nos souliers contemporains? Nous sommes fondés à le croire : d'abord les sabots coûtent, au xvi<sup>e</sup> siècle, 14 à 38 centimes seulement et beaucoup de chaussures du plus bas prix sont formellement indiquées comme étant en cuir, fort grossier peut-être; toutefois, dans les plus modestes catégories, ce qu'on nommait « souliers » était fait de même matière que de nos jours.

On est d'ailleurs frappé de leur extrême bon marché dans la classe moyenne ou riche : des souliers à courroies, pour la reine, sont cotés 2 fr. 70 (1312); ceux de la nièce d'un évêque 1 fr. 25 (1402); ceux d'un prieur, au xvi<sup>e</sup> siècle, 1 fr. 56. Les « escarpins » des gens de guerre valent 1 fr. 16 à Romorantin (1558).

De même les bottes qui se payent aujourd'hui 30 francs, 50 francs, voire 100 francs, selon l'élégance de leur destinataire, sont à des taux fort réduits : des « houseaux » en cuir de Cordoue — le houseau couvrait, on le sait, la moitié de la cuisse — valent, au xiv<sup>e</sup> siècle, 6 francs et, au maximum, 9 à 13 francs. En Bourgogne, les villageoises ne payaient leurs chaussures que 51 centimes, et les campagnards 84 centimes sous le règne de Louis XI.

Le cuir avait donc baissé depuis le xiii<sup>e</sup> siècle;

la moyenne, qui avait été de 2 fr. 50 en 1350, pour la paire de souliers, n'était plus que de 1 fr. 90 en 1400, de 1 fr. 19 en 1500. Elle remontait à 1 fr. 70 en 1550 et à 2 fr. 75 en 1600. Le renchérissement venait alors de la plus-value des cuirs, qui elle-même procédait de celle des bestiaux, dont le prix avait singulièrement haussé.

A Soissons, les souliers d'homme valaient 1 fr. 25 en 1492, 1 fr. 67 en 1549, 2 fr. 65 en 1571, et 4 fr. 45 en 1598. La même progression s'observe dans toutes les provinces; conséquence de cet arrêt général de la production, de cette disette de tout, qui signale l'agonie de la Ligue et l'anarchie de la France à l'avènement de Henri IV.

Cette paralysie nationale qui fit, pendant quelque temps, augmenter le prix de toutes les marchandises, agissait même sur des matières dont le stock était considérable. Tel était le cas du bois de chauffage. Nous avons vu plus haut quelle était l'abondance du combustible au moyen âge, et comment une notable partie de la population rurale jouissait, sans presque bourse délier, de celui qu'elle avait à sa portée. Les citoyens, eux-mêmes, se le procuraient à très bon compte. Sauf à des heures de crise, où sans doute l'exploitation et le transport furent plus ou moins entravés, le bois à brûler avait valu depuis 1200 jusqu'à 1525, sept, huit et neuf fois moins cher que de nos jours.

En 1351-1375, période où il monta le plus haut, il se vendait encore cinq fois meilleur marché qu'en

1899, où il peut être estimé au prix de 22 francs les mille kilos dans l'ensemble de la France. En 1550 il ne coûtait encore que 4 francs les mille kilos; dans les vingt-cinq années suivantes, il montait à 6 francs; et, durant le dernier quart du xvi<sup>e</sup> siècle, à 8 francs la tonne. Même à ces chiffres, il était encore au-dessous de la moyenne du prix de la vie d'alors, par rapport à la moyenne actuelle. Cette hausse du quadruple en cent ans — les 1000 kilos de bois, qui valaient 8 francs, sous Henri III, avaient varié, entre 1426 et 1525, de 2 fr. 30 à 2 fr. 70 — n'en était pas moins le sujet de préoccupations très vives de la part des pouvoirs publics.

La population du moyen âge a consommé énormément de bois, mais elle a toujours eu froid. Les cheminées étaient grandes et les fenêtres petites, mais ces fenêtres laissaient pénétrer beaucoup d'air, à travers leurs châssis de toile. De plus, les pièces étaient très grandes, et chacun, dans notre siècle de calorifères, sait qu'avec de simples cheminées, y brûlât-on des arbres, on ne saurait chauffer un local un peu vaste. On gelait en effet sitôt qu'on s'éloignait du foyer, mais du moins pouvait-on prodiguer dans l'âtre, sans souci de la dépense, des amas de fagots et de bûches.

Le renchérissement rapide du combustible fut donc particulièrement pénible à des générations qui étaient accoutumées à en user largement; il fut beaucoup plus pénible que celui de la chandelle, par

exemple, qui de temps immémorial coûtait assez cher, et que l'on n'allumait dans les petits ménages qu'avec parcimonie. Les progrès du peuplement et de l'agriculture avaient contribué à cette hausse des produits ligneux. Nul ne peut dire à quels chiffres, sous l'influence des mêmes causes, elle eût atteint dans notre siècle, si les villes et une partie des campagnes n'avaient profité de la concurrence d'un nouveau combustible : le charbon de terre.

Cependant, au xvi<sup>e</sup> siècle, le bois était loin de manquer ; seuls les moyens de le voiturier faisaient défaut. En 1899, avec la masse de canaux, de voies ferrées et fluviales dont nous disposons, le prix du stère varie encore du simple au quintuple et davantage. Les mille kilos qui se vendent au détail, à Paris, 45 francs, octroi compris, se payent 8 francs en gros dans le Nivernais. Il y a trois cents ans l'écart était beaucoup plus grand d'une localité à l'autre : la tonne métrique qui valait 25 francs à Paris en 1592, y compris les droits de « chaussées » et ceux des « jurés-mouleurs de bûche », coûtait 11 francs à Soissons, et 2 francs seulement à Nîmes. Et la marge était encore plus forte si l'on pénétrait au sein des campagnes, pour peu que la province fût privée de débouchés : en 1575, lorsque les mille kilos étaient cotés 14 francs à Paris, 8 francs à Orléans, 3 fr. 70 en Lorraine, on les cédait pour 16 centimes à Demangevelle, en Franche-Comté.

Pourtant on avait inauguré cinq ans auparavant

les trains de bois, — le « bois flotté », — regardé à l'époque comme une découverte importante « qui ferait valoir les héritages plantés en futaie ». Le bois fut ainsi amené à Paris de Bourgogne, du Morvan, puis de la Marne. Pour rendre l'exploitation plus aisée, les ordonnances royales permirent aux marchands de faire passer leurs charrettes, depuis les forêts jusqu'aux cours d'eau navigables, à travers les terres seigneuriales ou autres, sans indemnité, à condition d'avertir les propriétaires dix jours à l'avance, par des publications au prône des paroisses. Les marchands furent également investis du droit de faire flotter leur bois sur les rivières et étangs privés, même sur les fossés des châteaux, les seigneurs étant tenus de leur donner libre accès dans leurs parcs.

Il avait toujours existé une grande disproportion, entre les bûches prises au lieu de naissance, et les mêmes bûches prêtes à flamber, dont le prix grossissait, comme aujourd'hui, à chaque étape qui séparait la cognée du bûcheron des landiers du bourgeois.

Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, les mille kilos valent 45 centimes à Perpignan, pour du bois à prendre sur pied. Mais à Dijon le prix est de 1 fr. 50, et à Paris de 5 à 6 francs. Pour 2 francs à Troyes, en 1407, on se procure une tonne de bois tout fendu. On la payait 95 centimes à Moulins, 4 fr. 50 à Paris et aux environs.

La valeur moyenne, qui avait été de 3 fr. 50 au

xiv<sup>e</sup> siècle, se maintenait à 2 fr. 50 seulement depuis 1425 jusqu'aux premières années du règne de François I<sup>er</sup>. Tout à coup on vit le combustible monter au double, au triple de ce chiffre. Le manœuvre des villes, qui avait gagné les mille kilos de bois en cinq jours de travail, puis en quatre, dut en mettre six, puis huit et dix enfin à l'avènement de Henri IV. Aujourd'hui il lui faut neuf journées pour obtenir la même marchandise; mais le renchérissement du bois, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, fut éminemment passager, et il est clair que le chauffage était, aux âges féodaux, moins onéreux à l'ouvrier qu'il ne l'est à l'heure actuelle, malgré les progrès modernes.

Il n'en était pas de même de l'éclairage; seulement l'éclairage, dans un budget de paysan, ne représente que 2 pour 100 de la dépense totale, alors que le chauffage correspond à 6 pour 100. La cherté du premier ne compensait donc pas le bon marché du second. En matière de chauffage nos contemporains n'ont encore trouvé que le charbon de terre pour venir en aide à l'antique bûche. De fait, le bois est devenu de luxe dans les grandes villes; à Paris, il n'y a que les gens riches et les administrations publiques qui se chauffent au bois; les foyers modestes ne brûlent que de la houille.

Mais la demande énorme que l'industrie fait de la houille, les frais d'extraction, ceux de transport et d'octroi surtout, maintiennent cette marchandise à un prix assez élevé. C'est surtout par l'éco-

nomie du combustible, par l'utilisation plus ingénieuse du calorique dans des appareils perfectionnés, que notre époque atténue l'augmentation de cette dépense. Dans le domaine de l'éclairage au contraire, non seulement des sources de lumière ont été découvertes, et ont été exploitées avec assez de succès pour faire aux anciens procédés une concurrence dont le public a profité ; mais ces anciens modes d'éclairage ont été renouvelés eux-mêmes de fond en comble : la bougie propre a tué la chandelle coulante et la cire ruineuse ; les lampes « carcel » et « modérateur » ont tué les quinquets, qui avaient eux-mêmes fait disparaître les falots, les *caleus* de fer-blanc imitant la forme d'une étoile, les *veillersons* suspendus par un fil de fer au milieu de la cheminée, et tous les récipients rudimentaires du moyen âge où nageait une mèche fumeuse. Ainsi, dans l'industrie, l'indigo qui avait tué le pastel au xvii<sup>e</sup> siècle, a été remplacé lui-même par les couleurs tirées du charbon ; ainsi, dans l'alimentation, la canne à sucre avait détrôné le miel, la betterave a compromis la canne à sucre, et la saccharine concurrence déjà le sucre de betterave en plusieurs de ses emplois.

Sur aucun terrain, pour aucune des nécessités humaines, les efforts de la science n'ont été aussi heureux que pour la production du luminaire ; puisqu'aux éléments primitifs de l'éclairage : le suif et l'huile végétale, multipliés, soit par l'importation, soit par la culture de graines nouvelles,

nous avons ajouté le gaz, les huiles minérales et l'électricité. Dans la seule ville de Paris il est actuellement brûlé 25 millions de kilos de pétrole par an (contre 4 millions seulement en 1872), et 312 millions de mètres cubes de gaz qui correspondent à 120 millions de kilos d'huile de colza <sup>1</sup>.

Le bon marché a développé le goût, le besoin, et la consommation de l'éclairage, comme jadis le haut prix de cette dépense condamnait la majorité des humains à une obscurité relative. La transformation, à ce point de vue, s'est effectuée aussi bien dans les plus humbles hameaux que dans les capitales; elle est si radicale que les éléments font presque défaut pour la comparaison des marchandises d'autrefois avec celles d'aujourd'hui. Que mettrons-nous en regard du kilogramme de ce pétrole à 40 centimes le litre, qui, dans une lampe de porcelaine blanche suspendue aux solives du plafond, éclaire nos paysans de 1899? A quoi le comparerons-nous? Et à quoi comparerons-nous aussi cette torchette de résine, à la flamme rouge et opaque, jadis fichée dans l'âtre de nos chaumières, sur le chandelier de fer?

La chandelle de suif, la modeste chandelle, que nous dédaignons, était en effet trop au-dessus des ressources de l'homme de labeur, pour qu'il pût se la permettre journallement. Les huiles combustibles, issues de la noix ou du pavot, et dont la petite

1. Sur l'éclairage actuel en France, voir notre *Mécanisme de la vie moderne*, 2<sup>e</sup> série, p. 87.

bourgeoisie s'accommodait, n'étaient pas moins onéreuses pour l'ouvrier. Quant aux bougies — bougies de cire dont la lumière jaunâtre avait beaucoup moins d'éclat que celle de nos bougies de stéarine du xix<sup>e</sup> siècle, — c'était le luxe des temples et des palais; un médiocre châtelain ne les risquait qu'aux jours de gala. Au xviii<sup>e</sup> siècle, la duchesse de Bourgogne avouait n'avoir vu de la bougie dans son appartement que depuis qu'elle était à la cour de France.

Tout fait prévoir que nous ne sommes, sous ce rapport, qu'à l'aurore de progrès nouveaux. Cependant, fidèle à notre principe de ne comparer que des objets strictement semblables, tenons-nous-en, pour l'appréciation du coût de l'éclairage, aux chandelles de suif et à l'huile de colza, seule huile végétale usitée dans les lampes contemporaines. Notre kilo de chandelles se vend présentement, au détail, 4 franc chez les épiciers. Il valait 88 centimes au xiii<sup>e</sup> siècle, 4 fr. 50 au xiv<sup>e</sup> siècle, 90 centimes aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Il a donc été intrinsèquement moitié plus cher pendant cent ans, et il n'a été, pendant les trois cents autres années, que de 10 pour 100 meilleur marché qu'en 1899. C'est dire qu'en tenant compte du pouvoir de l'argent il a été de trois à six fois plus cher que de nos jours. Le manoeuvre, qui gagne aujourd'hui deux kilos et demi de chandelles dans sa journée, n'en gagnait, de 1301 à 1400, que 500 grammes, et de 1401 à 1600 que 750 à 800 grammes.

Dans le premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle la moyenne est de 60 centimes, d'où elle hausse successivement à 1 fr. 50. En 1590 la chandelle se tarifait 1 fr. 15 en Lorraine, 1 fr. 66 à Boulogne-sur-Mer, et jusqu'à 2 francs à Paris.

L'huile à brûler atteignait des chiffres plus élevés encore : le kilo, sous Henri III et sous la Ligue, ressort pour l'ensemble du territoire à 2 fr. 60. Il était donc trois fois plus cher qu'aujourd'hui, où l'huile de colza épurée peut être estimée, au détail, à 85 centimes.

Le renchérissement de cette marchandise avait donc été excessif depuis le règne de Louis XII et la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, où l'huile de lampe s'était vendue 55 centimes. Ce dernier prix, inférieur d'un tiers à celui de notre huile végétale, équivalait à celui du pétrole, employé actuellement par les privilégiés de la fortune aussi bien que par la classe ouvrière.

Si le salaire du journalier de 1899 correspond à 3 kilos d'huile de colza et à 5 kilos de pétrole, celui des sujets de saint Louis ou de Jean le Bon ne correspondait guère qu'à 900 grammes de l'huile à brûler de leur temps ; il atteignait un kilo sous Louis XI, et restait à 350 grammes sous Charles IX.

Un chapitre pour lequel le « pauvre homme de labeur » d'autrefois était plus favorisé que notre contemporain, c'est le loyer. Et comme le loyer des paysans et des ouvriers est évalué à 11 pour 100

de leur budget, le bon marché de l'habitation rétablissait quelque équilibre dans leurs affaires. Je me suis assez longuement étendu, dans un volume antérieur, sur la propriété bâtie<sup>1</sup> : le revenu des maisons dans les communes inférieures à 2 000 habitants — absolument rurales — est aujourd'hui de 71 francs. Les 300 journées de travail du manœuvre formant un total annuel de 750 francs, la somme de 71 francs ne représente que 9 1/2 pour 100 de ce total et moins encore si l'on prend pour type le journalier marié, c'est-à-dire la majorité des paysans, le logement d'un ménage n'étant pas plus cher que celui d'un individu isolé. Dans les villes, au contraire, la quotité absorbée est très supérieure à 11 pour 100.

Mais il ne s'agit ici que d'approximations, et de pareilles études ne se flattent pas de parvenir à une exactitude mathématique.

En comparant le chiffre de 71 francs aux loyers de nos anciens villages, nous devons nous souvenir que ces maisons ont changé; qu'elles sont supérieures par leurs proportions, leur confortable — s'il est permis d'employer ici un mot aussi ambitieux — aux logis ruraux du moyen âge. Voilà qui atténue en quelque façon la hausse apparente des loyers champêtres; mais voici qui l'aggrave : c'est que le ministère des finances dans sa moyenne actuelle de 71 francs, n'a tenu compte que des

1. Voir *la Fortune privée à travers sept siècles*, « Prix et revenus des maisons », p. 334 et 369.

*bâtiments*; tandis que parmi les chiffres recueillis par moi pour les siècles passés, il y a certainement beaucoup de loyers comprenant, avec la chaumière, *le jardin, le morceau de pré ou de labour*, qui y sont attenants.

Ainsi la jouissance d'un foyer, d'un abri sec où reposer sa tête fut plutôt moins coûteuse au travailleur des champs qu'elle ne le semble tout d'abord. Pourtant ce loyer rural ressort déjà à un taux minime. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il est cinq fois moins cher que de nos jours; au XIV<sup>e</sup> siècle, il est six fois plus bas; au XV<sup>e</sup>, il est huit fois meilleur marché (il descend au dixième de ce qu'il est aujourd'hui, 7 francs). Dans le cours des cent années suivantes, il oscille entre 10 et 16 francs.

Par suite la part du loyer dans les dépenses du paysan a été, de 1200 à 1600, constamment inférieure à ce qu'elle est en 1899. Le manœuvre d'aujourd'hui consacrerait le salaire de 32 journées au paiement de son logement; le manœuvre du moyen âge n'a dû y employer que 20 journées au maximum, souvent une quinzaine et parfois une dizaine de jours seulement.

Nous avons ainsi étudié les 19 vingtièmes à peu près du coût de la vie des classes laborieuses. Parmi les dépenses qui forment les 6 p. 100 restant, il en est qui se refusent à tout calcul. Tels sont l'ameublement, les impôts, certains frais actuels qui n'ont pas d'analogie autrefois, comme les assurances et les sociétés de secours mutuels. Les

« confréries » de jadis ne procuraient guère à leurs membres, en retour de leur cotisation, d'autre avantage positif que celui d'un banquet annuel, ou de l'enterrement gratuit avec luminaire copieux. Il faut aussi tenir compte de l'épargne, et des menus, très menus plaisirs. Qui ne sait faire la part du coulage, dans le budget de l'ouvrier, n'est pas digne de traiter les questions sociales. Et le coulage que l'on entend ici, ce n'est pas l'incurie ni le désordre; mais une médiocre dose d'élasticité dans l'existence, une petite fenêtre ouverte sur les jouissances de la vie, pour faciliter l'oubli, ou se distraire du poids de la tâche rude et quotidienne. C'est la gloire de ce siècle où nous vivons d'avoir donné plus de joies au pauvre, et c'est le but de ce livre de les faire mieux apprécier.

Dans le domaine de l'ameublement, par exemple, si sommaire, jadis, même chez les riches, un luxe relatif a été mis, par le progrès de la science, par la production plus facile et plus abondante de mille objets nouveaux, à la portée des ménages modestes. Le paysan de 1899 mange dans de la faïence, la porcelaine ne lui est pas interdite. Le paysan du xiv<sup>e</sup> siècle mangeait dans de la « terraille », sorte de poterie réservée aujourd'hui aux usages de la basse-cour et dont la fabrication n'avait pas varié depuis les Romains. Les plus humbles, et c'était la majorité, se contentaient des écuelles de bois qu'ils achetaient chez les « futailleurs »; vaisselle plus économique, puisqu'elle était incassable, mais fort

peu ragoûtante, imprégnée du relent des vieilles graisses.

La laine, les matelas étaient si chers que dans beaucoup de villages, au xvi<sup>e</sup> siècle, on n'avait encore que des lits de feuilles de châtaignier. Là où la literie existe, on ménage la place à ce point qu'un hôpital de Paris faisait mettre, en 1395, « des dossiers aux grands lits par devers les pieds, afin que les pauvres y pussent coucher au pied et au chevet ». Au lieu du buffet et de l'armoire, l'artisan n'a encore que le coffre, la « bougette », où il serre tout ce qu'il possède; comme s'il allait partir au premier signal, souvenir de la vie nomade des aïeux.

Pour l'impôt, aucune comparaison n'est possible; d'abord parce que, au moyen âge, il se confond dans les campagnes avec le fermage; ensuite, et surtout, parce qu'à des taxes accrues correspond, dans les temps modernes, un accroissement du bien-être banal, la création de services sociaux dont la communauté des citoyens profite et que précédemment elle ignorait<sup>1</sup>.

Quatre siècles d'histoire présentent naturellement de grandes diversités d'une région à l'autre, d'une période à l'autre. C'est ce qui a permis à plusieurs écrivains de faire à volonté, selon leur

1. Voir, dans *la Fortune privée*, le livre II, chap. iv : « Rente de la terre aux temps modernes; le fermage ». — Voir aussi notre *Richelieu et la monarchie absolue*, t. IV, p. 276, et appendice, p. 436 : « Quelques anciens budgets communaux. »

humeur, des tableaux rians ou tristes de l'état des populations d'autrefois. Il suffit de choisir certains textes, certaines dates ou certains coins. A toutes les heures, dans la vie de l'humanité, il s'est trouvé des gens qui avaient l'admiration facile et d'autres qui avaient le gémissement chronique.

Dans un temps où presque aucune marchandise lourde ne se meut, on constate, pour le même objet, des chertés excessives et des bons marchés prodigieux; ce dont le vulgaire use ici à discrétion est ailleurs un luxe de prince. De ce qu'en Anjou, au xiv<sup>e</sup> siècle, on couvrait les constructions rurales en ardoise, on aurait tort de conclure que les paysans d'alors étaient mieux logés que ceux d'à présent. De ce que l'usage de l'eau-de-vie, jadis inconnue, permet à nombre de nos concitoyens de se livrer à l'ivrognerie, on aurait tort d'imaginer que l'abus des liqueurs fortes soit un résultat de la civilisation. On se plaignait déjà au xvi<sup>e</sup> siècle de la fréquentation immodérée du cabaret; on la signalait comme la principale cause de la ruine et du malheur des familles. Il n'y a aucune incompatibilité entre une misère extrême et une extrême intempérance, sans que l'on puisse aucunement affirmer que la seconde engendre la première.

La comparaison seule *de l'ensemble des dépenses* du paysan et de l'ouvrier, *avec ses recettes*, nous peut faire apprécier le degré de son bien-être, aux siècles passés, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Dans la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle les

dépenses des classes laborieuses étaient *relative-ment aux dépenses actuelles, prises comme unité*, quatre fois et quart plus faibles; leurs recettes n'étaient que quatre fois moindres. Il y avait donc entre les recettes et les dépenses un écart de 6 p. 100, en faveur du « gaigne deniers » contemporain de Philippe-Auguste ou de saint Louis. Dans le demi-siècle suivant le coût de la vie était trois fois et demie plus bas, et le salaire moindre seulement de trois fois et un tiers.

On peut admettre que, durant cette période de cent cinquante ans (1200-1350) où s'opère l'abolition du servage, le budget du pauvre s'équilibrait à peu près de la même manière que de nos jours.

La moyenne des recettes du travailleur manuel est déduite ici *de la journée du manœuvre des deux sexes et de celle du maçon*.

De 1200 à 1350 cette journée lui avait rapporté autant qu'aujourd'hui; de 1351 à 1525 elle lui rapporte davantage : d'abord 20 pour 100 de plus de 1351 à 1400, puis 33 pour 100 de plus de 1401 à 1450, enfin 50 pour 100 de plus de 1451 à 1475, et 25 pour 100 de plus de 1476 à 1525.

Au contraire, à partir du second quart du xvi<sup>e</sup> siècle, la situation du prolétaire change brusquement; la proportion se retourne : de 1526 à 1575 il gagne environ 5 pour 100 de moins que de nos jours; de 1576 à 1600 il ne gagne plus que la moitié de son salaire actuel; et sa condition, pendant les deux siècles qui vont suivre, ne se relèvera pas.

## CHAPITRE XI

### Habillement, loyer, éclairage et chauffage aux temps modernes (1600-1800).

Aisance nouvelle de la bourgeoisie dont témoigne le costume au xvii<sup>e</sup> siècle. — Dénouement de la classe rurale. — « Menu » peuple et peuple « gras ». — Etat misérable des laboureurs à la fin de l'ancien régime. — La Révolution ne fait pas augmenter les salaires réels. — L'équilibre entre la population et les subsistances, rompu de nos jours en faveur des ouvriers. — Le commerce des draps au moyen âge. — Importations de laine. — La laine anglaise des moutons français. — La fabrication patriarcale des étoffes jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. — Evolution de l'industrie du drap sous Louis XIV. — Disparition des petites manufactures locales; réputations évanouies. — Prix des draps fins de « Monsieur », du Seau, de Hollande; sortes de Sedan et d'Elbeuf. — Manteaux de bourgeois; ornements d'église pauvre, habits de laquais, casaques de sergents de ville, robes d'avocat, froc de capucin, robes de chambre d'hospice. — Futaine pour matelas; cadis pour rideau de lit; rasette des cottes de servante; vêtement de lépreux. — Infériorité des draps populaires d'autrefois par rapport à ceux d'aujourd'hui. — Prix comparés de la laine brute. — Coût de l'habillement d'un seigneur fastueux, d'un serrurier, d'un garçon de chambre, d'un pauvre, d'un professeur, d'un enfant trouvé, d'un soldat, d'un religieux, d'un bourreau. — Prix du galon d'argent. — Prix des vêtements de travail. — Toilettes des femmes : grande dame, bourgeoise, chambrière. — Le prix des étoffes de 1600 à 1800 ne varie pas

par rapport aux salaires. — La bure du paysan. — Inventaires; les trousseaux des villageoises. — Le linge; son usage bourgeois. — Les serviettes de table et les draps dans la maison de Richelieu. — La France exporte du lin. — La dynastie des « Grain », fabricants de toile. — Les toiles de Bretagne. — « Hauts et bas brins. » — Les cotonnades de l'Inde, prohibées sous Louis XV, à l'exception de celles de la compagnie officielle. — Prix du coton depuis le moyen âge. — Le chanvre et son emploi moderne. — Comparaison des quantités de matières textiles dont la France dispose aujourd'hui : lin et chanvre étranger, coton et jute; avec celles qu'elle pouvait posséder il y a cent cinquante ans. — Prix du lin et du chanvre de 1600 à 1800. — Prix des toiles au mètre; des chemises pour les deux sexes suivant les conditions sociales : chemises à 1 fr. 60 et à 120 francs. — Les bas à maille : de soie, de laine, fil ou coton; les bas d'étoffe; leur abandon. — Les « bonnetiers », qui coiffaient la tête, habillent désormais les extrémités inférieures. — Chapeaux et bonnets; leurs différentes sortes et valeurs. — Le bonnet jacobin, symbole d'égalité en 1793. — Chaussures; les vieilles savates anglaises en 1597. — Bon marché du cuir et des souliers. — Comparaison de leurs prix anciens et actuels. — Bottes, bottines, mules et pantoufles de satin. — Sabots et galoches.

Le bois de chauffage; son prix. — Législation nouvelle des taillis et futaies au xvii<sup>e</sup> siècle. — Exploitation ancienne des forêts par les verreries, poteries, hauts fourneaux. — Déplacement de ces industries. — Le voiturage du bois; son rôle dans le prix de revient des mille kilos de bûches. — Prix des arbres. — Prix de la tonne de bois dans les diverses provinces; son extrême diversité en des localités peu éloignées. — La houille; ses débuts en France; son extraction rudimentaire aux derniers siècles. — « Les pierres noires propres à faire du feu. » — Mines d'Auvergne, Forez et Limousin. — Prix du charbon de terre à la fin de la monarchie comparés à ceux du bois. — Prix du charbon de bois. — Sa comparaison à Paris sous Louis XIII et aujourd'hui. — Chauffage de grands seigneurs et de bourgeois. — Prix des fagots. — Prix élevé de l'éclairage, huile, cire, bougies. — Taux des loyers; ils ont augmenté plus que les autres dépenses.

Un contemporain de Louis XIII, après avoir décrit les « hauts-de-chausses à prêtre, avec braguettes », et les « petits bonnets de menton » du bourgeois d'autrefois, les comparait aux « habits

de soie et manteaux de pluche » du bourgeois de son temps, dont l'épouse, « leste » et pompeuse avec son vertugadin, à peine plus petit que celui des « dames », se couvrait, aux jours de gala, de « dorures et de bijoux, non loués comme à l'antiquité », mais lui appartenant en propre. Il concluait que la France était arrivée « à sa dernière période de splendeur » et regardait comme impossible que le luxe, dans l'avenir, pût jamais augmenter.

Trente ans plus tard (1653), un Anglais, après avoir séjourné quelque temps dans notre pays, remarquait que « les plébéïens ou roturiers y sont ce que l'on peut voir de plus misérable sur la face de la terre, particulièrement ceux des provinces frontières, écrasés sous les taxes : il est rare, ajoutait-il, qu'un individu de cette classe arrive à une fortune ou à l'aisance, comme y réussissent chez nous tant de *yeomen* et de fermiers ». Ces deux peintures si opposées étaient également vraies, l'une s'appliquant aux couches supérieures du Tiers-État, dont les filles portaient « l'habit d'attente de noblesse », et où se recruta en effet l'aristocratie des derniers siècles; l'autre désignant la foule obscure de ce quatrième État que, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, pour le distinguer du « peuple gras », Seyssel appelait le « menu peuple ».

C'est le « peuple gras » auquel on reproche, sous Louis XV, de « dépenser son gain en collations et guinguettes. Les ouvriers du premier ordre, disait-

on, comme joailliers, orfèvres et autres, font le dimanche des parties où les vins muscats et étrangers ne sont pas épargnés. » Mais c'est le « menu peuple » qui noircissait les cahiers de 1789 de doléances amères : La nourriture des journaliers, disent par exemple les gens de l'Aisne, est du pain trempé dans de l'eau salée, « que ce n'est pas la peine de dire qu'on y met du beurre. Pour de la chair, on en mange le mardi gras, le jour de Pâques, celui de la fête patronale, lorsqu'on va au pressoir pour le maître ou aux noces. » Le sort des gens de travail est à peu près le même partout : « ils ont tout au plus du pain et de l'eau, de la paille pour se coucher et un réduit pour se loger. Leur état est pire que celui des sauvages de l'Amérique. Si les rois savaient ce que valent trois sols et qu'il y a des millions d'habitants, dans son royaume, qui, en travaillant du matin au soir, n'ont pas trois sols pour vivre...! »

Ces tristes détails, malheureusement, n'étaient pas très exagérés et ce sort déplorable, qui est aujourd'hui encore celui d'une très notable fraction de la race humaine, en dehors de l'Europe, n'était imputable ni à la rigueur des mœurs, très douces au XVIII<sup>e</sup> siècle, ni à la forme du gouvernement; tellement la question du bien-être matériel est distincte, comme on l'a dit maintes fois dans ce livre, de la civilisation et de l'égalité politique. Il n'y a pas plus de soixante ans, qu'à Paris, durant la première partie du règne de Louis-Philippe, les

maçons, malgré les révolutions qui s'étaient succédé, n'avaient d'autre repas du soir que la « soupe tourmentée », c'est-à-dire du pain délayé dans de l'eau chaude.

Cet équilibre entre la population et les subsistances, si heureusement rompu de nos jours au profit des travailleurs, au point que l'offre de marchandises arrive parfois à dépasser la demande — « surproduction » admirable, qui crée de nouvelles jouissances en sollicitant des consommations nouvelles, — cet équilibre avait peine à se maintenir à la fin de l'ancien régime et l'on a déjà remarqué que, sous Louis XVI, la multiplication des hommes était plus rapide que l'accroissement des objets nécessaires à la vie. Ceci ressort de la comparaison du prix des hommes — c'est-à-dire du taux des salaires — avec le prix de la vie — c'est-à-dire de la valeur des vivres et des vêtements, des logements et des combustibles.

De Henri IV à Napoléon, les salaires furent trois fois et demie moindres que de nos jours; tandis que le coût de l'existence demeura seulement deux fois et demie plus bas qu'il n'est aujourd'hui. Même, pour que cette proportion n'ait pas varié davantage, pour que le prolétaire, qui avait perdu au xvi<sup>e</sup> siècle, par suite des progrès du peuplement, les trois quarts de son aisance antérieure, ne soit pas tombé aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> dans une détresse plus grande encore, analogue à celle qu'ont présentement en partage des nations d'Afrique ou d'Asie,

il a fallu que l'agriculture et l'industrie se fussent — dans une certaine mesure — développées.

En effet, suivant le mouvement général de tous les prix, le vêtement, les loyers, les combustibles, enchérèrent au xvii<sup>e</sup> siècle depuis le commencement du règne de Louis XIII jusqu'à la fin du ministère de Colbert, baissèrent ensuite jusqu'à la fin de la Régence du duc d'Orléans, pour remonter à nouveau depuis 1750 jusqu'à 1789; mais le coût de ces diverses dépenses ne se trouvait pas plus élevé, en définitive, au moment de la Révolution que sous Henri IV. Le loyer seul et le chauffage avaient subi une augmentation importante. Le linge et le drap avaient plutôt diminué.

La matière première était devenue plus abondante, l'organisation du travail s'était modifiée. Les ouvriers de Normandie, plus d'une fois sous Louis XIII, n'hésitèrent pas à brûler ou à jeter à l'eau les cargaisons de draps britanniques, que l'on déchargeait sur les quais de Rouen. Mais, en somme, lorsque par un édit, d'ailleurs inexécuté, notre gouvernement prohibait alors la sortie des laines françaises et l'entrée des draps étrangers, défendant de vendre d'autres étoffes que celles des manufactures indigènes, le trafic international était si minime que cet ostracisme ne suscite aucune réclamation. Les draps « d'Angleterre » n'étaient, il est vrai, souvent anglais que de nom; la plupart se faisaient en France. M. Guillaume, de l'*Avocat Pathelin*, ne ment pas lorsqu'il parle de ses

brebis « qui lui donnent d'excellente laine d'Angleterre ».

On sortait du régime patriarcal, en vigueur jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, où chaque famille récoltait, filait sa laine, la donnait à tisser au métier voisin, et l'envoyait façonner au plus proche « moulin fouleret »; système qui ne comportait pas d'intermédiaires et grâce auquel on obtenait des produits communs et chers.

L'industrie du drap commença à se localiser au xvii<sup>e</sup> siècle, non seulement pour les qualités de luxe, qui seules constituaient jusqu'alors le monopole de certains centres, mais pour la masse des tissus. Les tisserands, les foulons, plus tard les manufactures se groupèrent en un nombre de villes de plus en plus restreint, où cette branche de l'activité nationale prit essor, tandis qu'elle s'atrophiait et dépérissait sur le reste du territoire. Ainsi disparurent les serges de Nantes, et de Malestroit, les draps de Nîmes, Saint-Omer, Châteauroux, les étames, revêches, bourracans et cordillats de Vendôme, Valence, Saint-Lô et de mille bourgades dont la réputation, évanouie avec leur prospérité, oubliée même des générations nouvelles, n'a laissé de traces que dans les archives.

Il y eut, au cours de ce mouvement de concentration, des luttes aussi ardentes entre les divers marchés intérieurs qu'il en peut exister aujourd'hui entre deux nations voisines ou entre deux points éloignés du globe. Comment quelques

viles ont-elles fini par l'emporter? on le devine : l'adoption de procédés perfectionnés, la recherche de modèles nouveaux, l'abaissement de prix obtenu par des outils mieux appropriés, assurèrent aux plus adroits la victoire sur les indolents, dont les métiers cessèrent enfin de battre.

Les draps fins, dits de Hollande, de Monsieur, du Seau ou d'Espagne, les plus appréciés il y a deux cents ans, coûtaient de 30 à 50 francs le mètre; les belles sortes de Sedan ou d'Elbeuf se payaient de 15 à 20 francs. Celles qui servaient à confectionner le manteau d'un bourgeois ou les ornements d'une église pauvre, les habits de laquais, les casaques de sergents de ville, valaient de 6 à 12 francs. L'étamine d'une robe d'avocat, le drap d'une robe de religieuse, la rasette d'une cotte de servante, le camelot d'un froc de capucin allaient de 2 francs à 3 fr. 50. On ne trouve, au-dessous de ces chiffres, que du cadis pour rideau de lit, de la futaine pour matelas, l'estamette du manteau d'un lépreux ou le burat des robes de chambre d'hospice, qui ne dépassent guère 1 fr. 50 le mètre. Mais c'étaient là des tissus qui offraient peu de résistance. Et l'on ne saurait estimer à moins de 2 fr. 50 et 3 francs le mètre de drap commun, analogue aux draps actuels de 5 francs le mètre.

Le prix de façon, malgré l'augmentation des salaires, se trouve être moindre qu'il y a cent ans; la laine brute, qui vaut maintenant 1 fr. 40 le kilo, coûtait en général 1 fr. 80 aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles;

la laine filée variait de 3 fr. 40 à 4 fr. 75, chiffres peu différents de sa valeur présente.

Le prix des draps est la base la plus sérieuse sur laquelle puisse s'appuyer une évaluation. Les vêtements, dont la substance et les garnitures nous sont mal connues, ne peuvent fournir que des renseignements accessoires. Ceux des riches étaient, on le sait, plus luxueux que les costumes portés, au XIX<sup>e</sup> siècle, par les classes aisées; ceux des pauvres étaient plus médiocres. Lorsque la toilette d'un seigneur fastueux montait à 2 500 francs, le haut-de-chausses, avec pourpoint en futaine grise, d'un serrurier, n'excédait pas 15 francs; 12 francs sont le prix de l'habillement complet d'un pauvre de l'hospice. Le « sarot » de toile jaune, avec parements et collet de toile bleu de roi, que l'État fournit aux milices sous Louis XV, était payé 9 francs. Avec cela et une culotte de toile à 1 fr. 50, un homme était décent, mais il n'était pas « vêtu », garanti du froid. Les bourgerons et pantalons de travail que portent à l'atelier nos ouvriers ne coûtent d'ailleurs pas plus cher.

L'habit, très modeste, d'un religieux valait 40 francs, celui d'un laquais de 55 à 70 francs. Une robe d'avocat en étamine se vendait 53 francs; celle d'un huissier, en drap, montait à 140 francs. Le manteau d'un professeur de collège était acheté 62 francs. On peut évaluer en somme à 80 francs le costume bourgeois; costume simple et sans ornements, puisque l'ajustement d'un homme de

qualité varie de 300 à 500 francs. Encore ne faut-il prendre du galon qu'avec discrétion, car les seules bordures de galon d'argent peuvent monter à 490 francs.

Les toilettes de femmes débutent à 26 francs, prix de la robe de serge d'une chambrière, ou même à 7 francs, pour une servante de ferme, et s'élèvent jusqu'à 1 500 et 3 200 francs pour les atours de cérémonie d'une grande dame (1785). Une robe de velours ciselé, rehaussé d'or et d'argent, se paye 1 900 francs; mais la jupe d'étamine de l'épouse d'un chirurgien ne coûte que 55 francs, celle d'une bourgeoise moyenne vaut une centaine de francs. Les femmes d'un certain rang, sans se piquer de « braverie », mettaient de 200 à 500 francs à chacun de leurs costumes, qu'il s'agît d'un « déshabillé » ou d'une robe de chambre, d'un habit de chasse ou de soirée.

Les classes populaires, qui seules ici nous occupent, avaient quelque peu changé en deux cents ans la forme de leur accoutrement : les hommes abandonnèrent le justaucorps et le haut-de-chausses pour la veste et la culotte; les femmes mettaient le dimanche un « juste » — corsage à basques — et pour travailler, le « corps de baleine », lacé par devant, et le jupon de toile grise. Mais le prix des étoffes n'ayant pas varié *par rapport aux salaires*, pendant que d'autres dépenses de première nécessité augmentaient, le paysan français demeurait très pauvrement vêtu sous la bure, la tiretaine, le

coutil où l'on collait des tontures de drap, faiblement protégé contre la rigueur des saisons par ces tissus d'aspect si brut que nul campagnard ne consentirait à les acheter de nos jours.

« Tu as pleuré en venant au monde, disait un vieux dicton, parce que tu as vu que ton père portait un pantalon de toile. » Un auteur du siècle dernier pense que les vêtements de laine devaient être plus répandus, à la fin du règne de Louis XV, parce qu'il se fabriquait alors une plus grande quantité d'étoffes grossières qui ne s'exportaient point. Mais il ne prend pas garde que la population française s'était accrue tout autant que l'effectif des habits disponibles.

Il n'est rien plus difficile à préciser que l'état matériel des diverses classes, des humbles surtout, qui n'écrivent pas leurs comptes. C'est seulement par la comparaison des salaires avec le prix de toutes choses que l'on parvient à dresser le budget de l'ouvrier, à mettre, en quelque façon, la main dans sa poche.

Les inventaires de meubles et de garde-robe ne sauraient nous éclairer : les plus modestes proviennent de marchands, tabellions, officiers de justice seigneuriale du bourg ; c'est la petite aristocratie cantonale d'aujourd'hui : dans ces ménages-là le mari porte les bas de chausses d'étame, le pourpoint légèrement passémenté de soie et un bon manteau de drap noir à collet ; la fiancée apporte dans son trousseau deux chaperons, l'un de drap,

l'autre de serge, un tablier de taffetas noir et trois robes dont la plus précieuse aura quelques rubans de velours. Toutes ces hardes ensemble atteindront 200 francs.

Les contrats de simples laboureurs ne mentionnent guère de vêtements dans l'apport de la future : la dot de celle-ci se composait de quatre, six ou huit « linceux » — draps de lit, — deux nappes et serviettes de chanvre ou de bouradis; 100 à 150 francs d'argent pour quelques-unes, pour d'autres une demi-douzaine de brebis et un couple de ruches d'abeilles, un coffre « fermant à clef » et un pot de fer avec écuelle et cuiller d'étain.

Ces quelques aunes de toile à serviettes et torchons, qui paraissent suffire au ménage du journalier, montrent que le linge était encore d'un usage exclusivement bourgeois. D'après les règles observées dans la maison du cardinal de Richelieu (1639), les gens de la suite du premier ministre avaient droit à une paire de draps deux fois par mois; chaque matin une nappe propre était mise sur les tables et les maîtres ou pages recevaient une serviette blanche tous les jours. Du grand seigneur au petit rentier ce genre de luxe allait se restreignant sans doute. La France, puisqu'elle exportait des lins, sous forme de matière première ou de tissus manufacturés, semblait en avoir « à revendre ». Cependant le coût élevé de ces marchandises montre que ceux qui travaillaient à les produire ne pouvaient prétendre en consommer;

c'est ce que nous avons déjà vu pour le fro-  
ment.

Les environs de Beauvais, au xvii<sup>e</sup> siècle, récol-  
taient des lins renommés; Saint-Quentin, Laval,  
Louviers faisaient d'assez belles toiles pour lutter  
avec celles de Hollande. La dynastie des « Grain »,  
qui se livrait depuis cinq générations à la confec-  
tion du linge de table, et avait obtenu sa vogue  
première en imaginant d'y représenter des « grains »  
d'orge — d'où le nom qui lui était demeuré, —  
introduisait, dans ses nappes de haute-lisse, des  
fleurs, des animaux, voire les écussons des familles.

Des « hauts et bas brins », des toiles « de sorte »,  
de « halle » ou « d'usage », se fabriquaient en  
Bretagne, où l'exportation, favorisée par des traités  
avantageux avec l'Espagne, s'effectuait avec succès  
de ce côté. Le gouvernement de l'ancien régime,  
soucieux de conserver à nos provinces de l'Ouest  
le monopole de mise en œuvre des lins français,  
songea à prohiber la sortie de cette matière pre-  
mière, du moins à paralyser par des droits la  
vente des filasses à l'étranger.

Les procédés de ce genre étaient alors d'un  
emploi universel; le privilège qui semblait la loi  
du commerce, se défendait parfois de façon dra-  
conienne; témoin les poursuites exercées contre  
les particuliers « vêtus d'indiennes ou étoffes peintes  
des Indes », interdites par ordonnance royale comme  
ne provenant pas des magasins de la Compagnie  
officielle. Les arrêts de police, sous Louis XV, con-

tiennent de longues énumérations de coupables, tels qu'une demoiselle de la rue Gaillon « vue à sa fenêtre avec une robe d'indienne, fond blanc à fleurs rouges, presque neuve »; la « femme du portier de M. de Montigny, rue Richelieu, aperçue au sortir de sa cour »; une servante signalée « au marché de la Vallée avec un casaquin » de contravention et des douzaines d'autres délinquantes, petites gens pour la plupart, ouvrières et marchandes, dénoncées par des limiers actifs, qui témoignent les avoir surprises à la promenade, derrière leur comptoir ou sur le pas de leur porte, avec des jupes, jupons ou tabliers de cotonnade frauduleuse. Ces inculpées, qui d'ailleurs avouent, sont condamnées chacune à 200 francs d'amende, outre confiscation des corps du délit.

Les étoffes de coton ne jouaient qu'un rôle tout à fait borné dans le vêtement; elles entraient moins encore dans l'approvisionnement de linge, bien que le coton fût connu dès le moyen âge; mais son prix était très haut — 2 à 4 francs le kilo jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle — et demeurait encore trois fois supérieur, il y a cent cinquante ans, à ce qu'il est aujourd'hui.

La seule conquête réalisée depuis Henri IV par l'industrie textile avait été celle du chanvre, confiné naguère dans les tissus grossiers et dont on était parvenu à tirer parti pour des qualités de demi-luxe. Il avait paru tout à fait extraordinaire que Catherine de Médecis eût deux chemises en fine

toile de chanvre; les personnes de toutes conditions en portaient de semblables à la fin de la monarchie.

De nos jours, outre le contingent fourni par nos propres agriculteurs, nos commerçants font venir annuellement du dehors près de 23 millions de kilos de chanvre; de plus, au lieu d'exporter comme jadis du lin brut, il entre de ce textile, à l'intérieur de nos frontières, 55 millions de kilos; si l'on ajoute à ces deux sources, prodigieusement grossies, de la lingerie d'autrefois, deux sources nouvelles, inconnues de nos pères : le coton et le jute, et si l'on suppose combien, avec les 140 millions de kilos de coton qui demeurent en France, et avec les 65 millions de kilos de jute, tramés seuls ou mélangés à d'autres filés, il est tissé de mètres d'étoffes, dont une bonne part se transforme ensuite en chemises, serviettes, mouchoirs, draps de lit et bonneterie variée, on ne s'étonnera pas de l'abondance et du bon marché actuel de ces marchandises. Et comme il semble que, malgré cette abondance, nous ne soyons nullement encombrés de ces divers articles, on concevra à quel point nos ancêtres devaient être sevrés de cette jouissance puisqu'ils avaient à peine, pour la satisfaire, le quart peut-être des richesses que nous possédons en ce genre.

Le lin, qui vaut aujourd'hui de 17 centimes à 1 fr. 25 le kilo, suivant qu'il est brut encore ou déjà teillé et peigné, se vendait à ces divers états de 60 centimes à 4 francs au moyen âge et jusqu'au

xviii<sup>e</sup> siècle. Le chanvre, en tige, en étoupes ou prêt à filer, a baissé de prix dans de moindres proportions; après avoir enchéri dans les temps modernes, il est revenu à sa valeur d'il y a quatre cents ans.

Il en serait de même des tissus, si l'on prenait ceux-ci dans leur ensemble — lin, chanvre et coton — et si surtout l'on pouvait comparer des qualités exactement semblables; puisque le linge, comme le drap, comme le pain, a changé d'aspect et que les sortes communes d'aujourd'hui sont moins rudes et mieux travaillées, tout en étant aussi durables que les sortes équivalentes d'autrefois. Aussi existait-il, et comme prix et comme nature, beaucoup plus de distance entre un mètre de batiste fine à 28 francs, voire de toile de Hollande à 44 fr. 50, comme celle où l'on taille les chemises du roi, et le linceul à ensevelir les morts payé par l'hospice 35 centimes le mètre, qu'il n'en existe de nos jours entre les deux points extrêmes de la liste des tissus de chanvre et de lin.

Entre ces extrêmes l'on pouvait citer la toile « demi-hollande » pour mouchoirs à 4 fr. 50, la bonne toile « de ménage » de 2 à 3 fr. 50, celle des tabliers et torchons à 1 fr. 50. Pour les matelas et paillasses elle valait de 4 fr. 10 à 4 fr. 25, le même chiffre à peu près que la toile dont les servantes se contentaient pour leurs chemises. Quant aux privilégiées de la fortune, qui se piquaient d'élégance dans les dessous, le détail du trousseau de Made-

moiselle de Châtillon, lors de son mariage avec le futur duc de La Trémoille (1781), mentionne un ajustement de nuit dont la mousseline brodée — sans parler des valenciennes qui la garnissent — monte seule à 120 francs.

Dans ce trousseau figuraient nombre de bas de soie brodés, à 13 fr. 50 la paire, prix semblable à celui que coûterait aujourd'hui le même article, mais bien réduit depuis la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, où les bas de soie, importés en général de Milan, se vendaient 50 francs la paire. Les bas de laine, fil ou coton, dont la valeur *intrinsèque* n'a pas varié depuis cent ans — la fille de ferme paye ses bas 2 francs en 1899 comme en 1780, — les bas à maille, dis-je, étaient une innovation moderne. Quoique leur fabrication fût assez importante dans les campagnes, ils demeuraient trop chers pour être accessibles aux campagnards, aux ouvriers, qui se contentaient de chausses d'étame ou de tiretaine, malpropres et donnant peu de chaleur.

Les soldats français, à Fontenoy, n'avaient encore que des guêtres au lieu de bas. Ces bas d'étoffe ou « drapés », comme on les nommait, coûtaient de 1 fr. 50 à 3 francs, lorsque les belles qualités en tricot de laine valaient de 8 à 15 francs. Ils disparurent sous l'influence du progrès des métiers, qui permit d'offrir à des taux minimes les produits de la bonneterie.

Désormais les « bonnetiers », l'un des six anciens corps d'état de Paris, qui coiffaient,

comme leur nom l'indique, la *tête* de la généralité des citoyens, habillèrent seulement les *extrémités inférieures* de leur clientèle, dont le chef alla se faire couvrir chez les chapeliers, personnages de moindre dignité jusque-là, « artisans, disait-on, qui prennent le nom de marchands ». Quand le chapeau de castor se vendait 40 francs, comme sous Louis XIII, ou même 20 francs ainsi qu'à la fin de la monarchie, et que les chapeaux communs, en laine, allaient de 10 à 15 francs, les classes populaires se contentaient du bonnet de laine ou de coton, uni ou bigarré, plat ou pointu, mais toujours de petit prix — 90 centimes à 1 fr. 50. — Le chapeau faisait partie de certaines livrées : chapeaux de laquais, de valet de ville — 8 à 12 francs suivant qu'ils étaient ou non galonnés d'argent, — chapeau rouge de bourreau à 7 francs, chapeau noir de croque-mort à 5 francs, n'étaient point le fait de la petite bourgeoisie qui préférait le bonnet à bande de velours, ou « chaperon ».

Le chapeau commença à se démocratiser, comme les bas, lorsque l'industrie put en établir de durables pour quelques francs; mais il était encore assez aristocratique en 1793, puisque le bonnet jacobin put être présenté au prolétaire d'alors comme le symbole de l'égalité.

L'assemblée des notables de 1597, gémissant sur l'excès des importations anglaises, affirmait que nos voisins d'outre-Manche remplissent le royaume d'articles de toutes sortes, « jusqu'à leurs

vieux chapeaux, bottes et savates, qu'ils font porter à pleins vaisseaux en Normandie ». Ces plaintes semblent difficiles à admettre pour les chaussures, étant donné leur bon marché habituel en France; les souliers sont en effet une des marchandises qui, depuis un siècle, ont le plus enchéri. Je devrais dire « qui avaient enchéri »; parce que l'invention de diverses machines très ingénieuses a, récemment, révolutionné la cordonnerie.

Même en tenant compte de la réduction favorable due au progrès de la fabrication mécanique, il faut prendre garde que les qualités, autrefois et aujourd'hui, ne sont pas toujours identiques. La substitution du mouton à des peaux plus coûteuses, la présence même d'un peu de cuir factice, dix fois moins cher que le véritable, ou de la toile vernie dans certains souliers de femme, abaissent le prix commercial d'objets, d'ailleurs attrayants au regard, mais inférieurs pour l'usage aux types vulgaires de jadis dont le musée de Cluny nous offre, dans une exhibition spéciale, d'assez nombreux spécimens.

En prenant comme moyenne le chiffre de 15 francs la paire, actuellement payé par les cultivateurs pour les modèles épais et puissants qui sortent des ateliers de village, on le trouve quatre ou cinq fois supérieur à celui des souliers de 3 francs et 3 fr. 50, dont les petites gens se servaient il y a un siècle. Les sabots ou galoches étaient aussi à très bas prix : 20 à 40 centimes la paire, suivant le fini du travail ou l'essence du bois. Le manœuvre de l'an-

ancien régime gagnait une paire de souliers en moins de temps qu'aujourd'hui : au lieu du salaire de six journées qui lui est maintenant nécessaire, quatre ou cinq jours de travail suffisaient à la lui procurer. Il est vrai que, pour tout le reste du vêtement, la quantité de drap ou de toile à laquelle correspondait son labeur était moitié moindre qu'elle n'est de nos jours, les gages ayant haussé beaucoup plus que les tissus.

Il existe, à l'heure actuelle, nombre de souliers, bottines ou brodequins qui se vendent, suivant la peau où ils ont été pris et suivant la façon dont le cuir a été mis en œuvre, 30, 40 et 50 francs. A ceux-là, correspondent, aux derniers siècles, les souliers de gentilshommes à 8 et 9 francs, les bottines de maroquin à 18 francs, les mules soignées à 10 et 12 francs, sans parler des mignonnes pantoufles de satin et de toile d'argent à mouches d'or, où logeaient les petits pieds des belles dames; ni des bottes « fortes » ou de postillon, « à l'écuyère » ou « à la hussarde », coûtant de 10 à 40 francs, dans lesquelles les cavaliers devaient emprisonner leurs jambes.

Ainsi que les chaussures, le bois de chauffage a plus augmenté depuis deux cents ans que la moyenne des objets de première nécessité. Son prix, qui était passé à 8 francs les mille kilos sous Henri IV, diminua d'un tiers sous la régence de Marie de Médicis. Il s'éleva de nouveau au temps de Mazarin et de Colbert, retomba à 4 fr. 50 vers

la fin du règne de Louis XIV et valait 7 fr. 60 au moment de la Révolution. Il fut trois à cinq fois meilleur marché que de nos jours, tandis que la vie, dans son ensemble, était seulement deux à trois fois plus économique.

On a vu déjà quelle importance le domaine forestier<sup>1</sup>, librement ouvert à toutes les déprédations lorsqu'il était sans valeur, avait prise depuis la Renaissance et comment on se préoccupait, soit de remédier au dépeuplement des arbres, soit de mettre un terme aux « arrachements des bois » dans les montagnes. La délimitation de nombreux territoires où il fut défendu de défricher à l'avenir, le règlement des coupes et la création des réserves, furent spontanément pratiqués par beaucoup de particuliers et de communes, avant même que l'État, intervenant par une législation méticuleuse, eût mis cette sorte de propriété en tutelle et obligé les détenteurs de forêts privées à exploiter leur bien sous son étroite surveillance.

Lorsqu'un charbonnier était surpris au moyen âge à employer du bois vert, il risquait, en certaines provinces, d'être puni par l'amputation du pouce. Mais il est vraisemblable que pareille peine fut rarement infligée; tandis qu'au siècle dernier des amendes sérieuses atteignent les usagers qui, par maladresse, en abattant des arbres morts, endommageaient les vivants. Nombre d'industries

1. Voir, dans *la Fortune privée*, liv. II, chap. VI et VIII, p. 289 et 322.

— verreries, poteries, hauts fourneaux — avaient naguère élu domicile au milieu des bois, dont le possesseur les accueillait avec empressement; heureux de céder à discrétion, pour une redevance minime, un combustible dont les frais de transport à longue distance eussent beaucoup excédé le prix de vente. Un phénomène inverse s'est passé de nos jours : bien des fours ont dû s'éteindre, parce que le coût du bois absorbait la moitié ou plus de la valeur des produits.

Quoique les bûches eussent assez enchéri, sous Louis XVI, pour que les notables demandassent au gouvernement d'obliger les forges nouvellement établies à s'alimenter avec la houille, il existait encore dans le centre — Périgord, Limousin, Bourbonnais ou Berry — de belles forêts qui pourrissaient sur pied par suite de leur éloignement des villes et de l'absence des moyens de communication. Le comte d'Harcourt avait ainsi, non loin d'Uzerche, de vastes domaines dont il ne tirait presque rien, « faute de rivières ou ruisseaux sur lesquels il pût voiturer ses bois ».

Cette question du voiturage, de l'accès plus ou moins aisé des terrains forestiers, qui influe si fort actuellement sur le produit des coupes dans nos différents massifs français, faisait évaluer le même arbre, dans un canton, dix, vingt, trente fois plus qu'en un autre. Un simple peuplier, planté sans doute au bord d'une route, se vend 16 francs alors que, pour 50 centimes la pièce, un charron achète

un lot de chênes et d'ormes à choisir par lui..., mais dans un bas-fonds. Pris dans leur ensemble toutefois les produits ligneux, sagement ménagés, haussèrent dans une proportion énorme; le produit des bois royaux était de 273 000 francs par an avant la réforme de Colbert (1661). Vingt ans plus tard, il s'élevait à 1 637 000 francs; à la fin du siècle, ces domaines rapportaient 3 132 000 francs.

Le temps était loin où seigneurs et abbayes se passaient une forêt les uns aux autres pour quelques grammes d'argent de cens; lointaine aussi l'époque où l'adjudication annuelle, pour des chiffres modiques, de l'« herbage de mai » et de la « glandée » d'octobre — c'est-à-dire du droit de faire paître au printemps des bestiaux dans les bois et d'y engraisser des porcs en automne — était souvent le plus clair profit du maître. Désormais, à proximité des villes, bien des citadins font planter, en essences propres au chauffage, quelque morceau de labour.

Ce n'est pas dans le chef-lieu du royaume que les bûches et les fagots, dont le commerce est entouré de formalités minutieuses, paraissent avoir été les plus chers, si l'on en croit diverses plaintes locales. Le bois était l'un des vingt ou trente objets de première nécessité, sur lesquels l'échevinage étendait sa sollicitude. Mais quoique l'on vît, à Paris, des marchands de bois mis en prison pour avoir vendu au-dessus du tarif (1633) et qu'à Rouen ces commerçants fussent tenus d'apporter chaque

semaine un extrait détaillé de leurs livres, au greffe de la police, la valeur vénale des cordes, moules, brasses, « poids », sommes ou voies n'était nulle part influencée par les *maxima* officiels, qui se bornaient à consacrer des cours librement débattus.

Ces cours demeuraient très variables. En Limousin ou en Bourgogne, à Clermont-Ferrand ou en Basse-Normandie, suivant qu'il s'agit de châtaignier, de chêne ou même de noyer, il existe des combustibles de 1 à 2 francs les mille kilos; tandis qu'à Paris les chiffres oscillent de 15 francs pour le bois flotté le plus commun jusqu'à 24 francs pour le meilleur « bois de moule ».

Cette diversité subsista au XVIII<sup>e</sup> siècle : de 60 centimes en Roussillon à 25 francs — taux ordinaire de la capitale — les mille kilos de bûches se négociaient pour toutes sortes de prix, suivant qu'elles étaient plus ou moins rapprochées du consommateur; et si l'écart de valeur est grand entre deux localités séparées par une distance minime, c'est sans doute que la route est mal commode et que le transport sera coûteux : le bois s'achète ainsi pour 75 centimes les mille kilos en Dauphiné lorsqu'il se vend 12 francs à Aix; dans une même province, il s'en trouve, à peu d'années d'intervalle, de 22 francs à Caen, de 14 francs à Bayeux, de 1 fr. 50 à Silli, dans l'Orne.

« On prétend, disait un journal publié sous Louis XVI, qu'un Allemand a inventé une machine électrique, au moyen de laquelle il croit se chauffer

sans bois ni charbon; cette découverte serait inappréciable, les bois manquant dans presque toute l'Europe. » En attendant que ce rêve — ce ne pouvait être il y a cent vingt ans qu'un rêve — eût pris corps, une matière naguère inconnue, la houille, venait d'apparaître et commençait à être utilisée dans l'industrie.

« La disette de bois dont la France est menacée, écrivait-on en 1784, a fait désirer un combustible qui pût le remplacer à bien des égards... Le charbon de terre remplit entièrement cet objet; aussi dans presque toutes les provinces est-il mis en usage pour les forges. » La Grande-Bretagne en avait su tirer parti dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle; elle l'exportait aussi dans les Flandres, où les maréchaux ferrants du littoral s'approvisionnaient de « charbon anglais » — ainsi le nommait-on pour le distinguer du charbon de bois. Nos compatriotes employaient-ils, en certaines provinces, quelques débris de houille affleurant le sol, c'était presque inconsciemment : ils avaient remarqué que cette « terre-pierre » ou « castine » faisait fondre le minerai de fer, et ils mettaient dans les fourneaux ce qu'ils trouvaient par hasard au milieu des champs du voisinage.

Cette substance était si peu répandue sous Louis XIII que l'auteur d'une description de l'Europe, en 1625, mentionne à titre de curiosité, au chapitre de l'Écosse, l'extraction en grande abondance, dans ce pays, « d'une certaine pierre noire

*fort propre à faire du feu* ». Là même où il avait pénétré, le charbon de terre n'avait pas réussi toujours. En Alsace, après un succès éphémère (1580), la houille fut, par suite d'une baisse de prix des bois, assez longtemps délaissée.

La première entreprise sérieuse dont le « charbon de pierre et de terre » ait été l'objet date de 1643. La matière est si rare « en notre royaume, particulièrement à Paris, disaient les lettres de concession, que les habitants sont contraints de l'aller chercher en Angleterre et autres pays étrangers ». Il s'agissait pour le bénéficiaire, auquel on donnait le privilège de la vente du charbon de terre dans toute la France pendant trente ans, d'ouvrir des mines près de Brioude et de rendre l'Allier navigable afin de faciliter le transport de leurs produits. Cet industriel, investi du droit d'expropriation vis-à-vis des possesseurs du sol, n'aurait pu faire de son monopole un usage bien considérable, puisque le *summum* de son ambition était *de faire travailler trente ouvriers dans chaque mine*.

La province d'Auvergne où, pensait-on, « le charbon se trouve en plus grande quantité qu'en aucune autre », le Forez et le Limousin demeurèrent, presque jusqu'à la fin de la monarchie, les fournisseurs principaux de houille française. L'Artois consommait encore du charbon anglais sous Louis XV. Nos mines indigènes étaient d'ailleurs très rudimentaires : moyennant un contrat passé avec le propriétaire du fonds qui se résér-

vait le quart du rendement, des ouvriers, le plus souvent dépourvus de connaissances techniques et de capitaux, acquéraient le droit de fouiller à leur guise. Quand le filon s'enfonçait, ils renonçaient à le suivre. Creusait-on des puits et le charbon se trouvait-il en abondance; aussitôt il tombait à vil prix en raison des faibles débouchés qui existaient encore et l'entrepreneur, ruiné par ses avances, cessait de travailler. Plusieurs mines furent ainsi abandonnées sous Louis XVI.

La houille commençait toutefois à se répandre : à Lyon, les hôpitaux, les maisons religieuses et autres grands établissements la brûlaient dans des poêles de fer. A Paris arrivaient, par la Seine, des stocks qui nous sembleraient aujourd'hui insignifiants, mais qui néanmoins avaient donné lieu dès 1735 à la création de mesureurs et de porteurs en titres dont les offices s'étaient vendus près de deux millions de livres.

Le charbon de terre coûtait du reste assez cher à cette époque, ce qui expliquait que son emploi fût lent à se propager : 30 francs à Paris, pour les mille kilos de houille, était un chiffre élevé quand le bois se payait 20 francs. A Rouen, le charbon anglais valait 27 francs (1728); à Strasbourg il s'achetait 24 francs. Seules, des villes situées à proximité des mines se le procuraient à des taux plus modiques; encore était-ce à condition d'être sur une voie fluviale : la capitale de la Guyenne, où la tonne se vendait de 14 à 17 francs, s'appro-

visionnait à Carmaux, dans l'Hérault; Toulouse avait du charbon à 6 francs, tandis qu'il ne valait pas moins de 35 francs les mille kilos en d'autres parties du Languedoc.

A ces conditions le charbon de bois pouvait avantageusement soutenir la concurrence avec la houille. Cette dernière depuis cent ans a baissé, tandis que le premier a monté; de sorte qu'aujourd'hui un kilo de bois carbonisé coûte à peu près, dans Paris, le quadruple du même poids de combustible minéral — 16 centimes contre 4 centimes et demi, — alors que leur puissance calorifique est peu différente. La transformation du bois en charbon offrait naguère une précieuse ressource aux possesseurs de forêts, dont les produits trouvaient acquéreurs, sous cette forme, à un taux plus rémunérateur que sous celle de bûches ou de fagots. Il faut environ 5 000 kilos de bois pour obtenir 1 000 kilos de charbon; mais ces 1 000 kilos de charbon se vendaient, semble-t-il, comparés aux 5 000 kilos de bois, avec un écart supérieur au coût de la main-d'œuvre : 4 francs à 7 fr. 50 le *quintal métrique*, tandis que le bois nécessaire à produire ce quintal variait de 2 fr. 25 à 4 francs.

Le charbon étant plus coûteux que le bois, les classes riches ou aisées en avaient seules adopté l'usage. Toute la cuisine du peuple et de la petite bourgeoisie urbaine se faisait au bois dans l'âtre, comme celle des campagnards. C'est le contraire maintenant; à Paris, les petits ménages absorbent

presque tout le charbon de bois annuellement introduit dans la capitale. Aussi, malgré le discrédit relatif de ce combustible, sa consommation actuelle demeure encore de 1 640 hectolitres par 1 000 Parisiens, peu inférieure aux 1 840 hectolitres qu'elle atteignait sous Louis XIII. Il est vrai que, si le prolétaire ne brûlait pas de charbon au xvii<sup>e</sup> siècle, tel grand seigneur fastueux tenant table ouverte, comme le duc de Candale, dépensait dans ses fourneaux près de 4 000 hectolitres par an.

A l'hôtel de ce même personnage, 50 bûches et 75 fagots étaient, chaque jour d'hiver, réduits en cendre. Au palais du cardinal de Richelieu, d'après la fourniture qui montait quotidiennement à 42 francs du 1<sup>er</sup> novembre à Pâques (1639) et seulement à 22 francs le reste de l'année, les cheminées des appartements du premier ministre dévoiraient mille kilos de bois par vingt-quatre heures dans la saison froide; et, si l'on en croit une statistique de la même époque, le Paris d'il y a deux cent soixante ans avait besoin d'une quantité de bois correspondant à un stère par tête d'habitant. Le Paris contemporain est loin d'en brûler autant : il se contente d'un quart de stère à peu près par tête. Cependant il est beaucoup mieux chauffé : un stock de houille, qui représente 500 kilos par personne, a fait bien plus que combler le déficit du bois puisqu'il fournit, à poids égal, trois fois plus de chaleur. Et comme cette chaleur est utilisée

dans des appareils perfectionnés, les particuliers se trouvent jouir, à moindres frais, de ce bien-être solide et discret que l'on appelle le confortable.

Les trois francs par jour auxquels M<sup>me</sup> de Maintenon, dans la lettre bien connue où elle dressait le budget de son frère, évaluait le chapitre du chauffage, ont permis au ménage d'Aubigné d'acheter, suivant le prix de ce temps, 150 kilos de bois (1679). « Il ne faut que deux feux, et que le vôtre soit grand », disait-elle;... avec ces deux feux, dont un flambait sans doute à la cuisine, la maison devait être glaciale; tandis qu'un calorifère la chaufferait aujourd'hui tout entière presque pour le même prix.

Quand Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui*, demande 5 livres 10 sous du cent de fagots, il ne semble pas que ses prétentions soient exagérées : 5 livres 10 sous représentent *intrinsèquement* 9 francs; or les fagots se vendaient à cette date (1666) 7 à 8 francs à Soissons et même 13 francs aux environs de Paris. Ces différences tenaient-elles à ce qu'il y avait « fagots et fagots »? Si le personnage de Molière reconnaît qu'on en peut « trouver autre part à moins », les plus chers ne sont pas, comme il l'affirme, ceux auxquels « on n'épargne aucune chose » et que l'on fait « d'une façon qu'il n'y a rien à dire », mais ceux simplement, j'imagine, qui, depuis la forêt d'où ils sortent ont, comme les bûches, une route quelque peu

longue à parcourir avant d'arriver au foyer de l'acheteur.

Les fagots, qui avaient valu si bon marché au xiv<sup>e</sup> siècle et qui, au milieu du xv<sup>e</sup>, étaient tombés à 2 francs — tandis qu'ils se payent aujourd'hui 30 francs, — montèrent à 8 francs au xvii<sup>e</sup> et à 11 fr. 50 au xviii<sup>e</sup> siècle; dans les années qui précèdent la Révolution la même marchandise coûtait 25 francs à Boulogne-sur-Mer, 13 francs à Agen, 8 francs en Bourgogne et 2 fr. 70 dans les campagnes de Sologne. Mais, sous la diversité des chiffres qui peut-être ne s'appliquent pas tous à des fagots de même nature et de même taille, il est aisé de constater, en s'attachant par exemple à la suite des prix dans une localité, que cette sorte de combustible, naguère si bon marché, était devenu rare et onéreux.

Dans la lettre dont nous parlions tout à l'heure M<sup>mo</sup> de Maintenon octroyait généreusement aux d'Aubigné, pour leur éclairage personnel, deux bougies par jour coûtant dix sous, c'est-à-dire — *en tenant compte du pouvoir de l'argent* — 1 fr. 90 de notre monnaie; somme équivalant de nos jours, à Paris, avec les becs de gaz munis de manchons incandescents, à 3 000 bougies-heure, soit 600 bougies brûlant pendant cinq heures. On ne peut cependant comparer la flamme de la cire au gaz moderne, issu des entrailles du charbon. Au fait, à quoi pourrait-on bien la comparer aujourd'hui? La révolution dans le domaine de l'éclairage a été si

rapide qu'en ce siècle plusieurs inventions — dont une seule eût suffi jadis à renouveler cette industrie pour une longue durée — ont surgi, lutté, grandi, ont été proclamées éternelles... et sont mortes ou vont mourir, dédaignées, vaincues par de nouvelles découvertes. Le changement a été si radical que, de la cire jusqu'à la résine en passant par la chandelle et les huiles de toute provenance, rien de ce qui éclairait nos pères ne nous éclaire plus.

Si l'entretien des parquets, le modelage, les pièces anatomiques ou les onguents de pharmacie n'exigeaient pas l'emploi de ses produits, l'apiculture aurait renoncé à ses opérations bucoliques; d'autant qu'elle rencontre une concurrence redoutable dans les cires végétales, recueillies sur certains arbres exotiques : raphia de la Réunion, coccus de Chine ou palmier du Brésil. Il y a deux cents ans la cire brute nous venait d'Afrique et de Moscovie; on la blanchissait dans des raffineries, dont les Hollandais et les villes hanséatiques avaient eu longtemps le monopole et que nous avons ensuite imitées en France. Mais on la vendait très cher : 4 francs le kilo en moyenne et 5 fr. 50 sous forme de cierges d'appartement.

L'on ne peut donc établir aucun rapport entre le gaz actuel et la cire, ancienne lumière de luxe; moins encore serait-il possible de tenter quelque rapprochement entre ces deux pôles de l'éclairage artificiel : la résine et l'électricité. Pourtant les torchettes de résine du pauvre, à 55 centimes le kilo

— prix moyen du dernier siècle, — revenaient, à clarté égale, plus cher que les fils d'or magique, enfermés en des poires de verre, qui resplendissent maintenant dans la demeure du riche. Cette énergie mystérieuse, d'usage familial bien que d'essence inconnue, que nous nommons « électricité », la plus aristocratique des lampes nouvelles, est — mesurée par un étalon commun — d'une moindre dépense que les fumerons démocratiques, tirés de la sueur visqueuse des sapins, dont le rougeoiment falot dissipait l'obscurité des cabanes d'autrefois.

L'huile de colza, seule employée présentement, est aussi d'innovation récente; le colza ne fut sérieusement cultivé que vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, et la première mention que nous ayons trouvée de cette huile fait ressortir le prix du kilo à 2 fr. 50 en 1780. Après une vogue passagère, cette graine à son tour semble à la veille d'être abandonnée : sa consommation, à Paris, a baissé des trois quarts depuis 1855; aussi la surface consacrée en France à la culture du colza, graduellement réduite de 200 000 hectares, vers 1860, à 40 000 aujourd'hui, est-elle expulsée peu à peu de la carte agricole, comme tant d'exploitations rurales dont l'avènement marque un progrès et l'effacement un autre progrès, supérieur au premier. La lumière du pétrole, coûtant moitié moins que celle de l'huile, la remplace désormais dans la lampe diversement artistique du bourgeois, aussi bien que dans la « suspension » en faïence des campagnards.

C'est donc au pétrole, à 40 centimes le litre en moyenne, qu'il conviendrait de comparer les huiles de jadis, d'origine multiple, de chènevis, de poisson, de faines ou de pavot. Toutes étaient d'un prix élevé, avec peu de différence entre les sortes à manger ou à brûler; certaines substances comme la noix, l'olive ou la navette ayant indifféremment l'une et l'autre destination. L'huile d'olive se vendait souvent meilleur marché dans le midi que l'huile de lampe dans le nord. Comme la valeur de toutes les denrées, sous l'ancien régime, celle de l'huile varie fort suivant les lieux et les années, même pour des qualités identiques. L'huile à réverbères, qui s'achetait 76 centimes le kilo à Soissons en 1774, s'y vend 1 fr. 55 en 1780. L'instabilité des chiffres, motivée sans doute par les mécomptes des récoltes, faisait que le jus des mêmes graines oléagineuses servait tantôt à badigeonner les murs et tantôt à assaisonner les salades. Les liquides humectant les mèches de ces grosses veilleuses qui n'avaient de commun avec nos « lampes » que le nom, revenaient à 1 franc en général, de 1600 à 1700 et, de 1701 à 1790, à 85 centimes; ils se payaient donc *intrinsèquement* le même prix et, *relativement* à la puissance d'achat de l'argent, deux ou trois fois plus que notre huile de colza, laquelle coûte elle-même le double du pétrole.

Bien que la chandelle ait disparu de nom et de fait, un de ses éléments est contenu dans la bougie

contemporaine. On sait que la fabrication de cette dernière consiste à extraire du suif complet, tel qu'il sort du fondoir, une partie liquide, l'oléine, dont le départ a transmué la molle chandelle, coulant avec un déplorable laisser-aller, en ce rouleau de stéarine sèche et solide que nous voyons. Mais la bougie ne joue plus qu'un rôle tout secondaire, presque insignifiant, dans l'éclairage; tandis que la chandelle en était le fondement. Et si l'exportation des suifs était naguère défendue, pour les maintenir à un prix « raisonnable »; si la chandelle était taxée et sa confection soumise à des règlements sévères — on obligeait, sous Louis XIV, les manufacturiers à lui laisser sa couleur jaune sale, pour qu'il ne fût mis en vente qu'une qualité unique — c'est que ce luminaire demeurait très coûteux. Le kilo varia, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, de 70 centimes à 1 fr. 25 et valut en moyenne 1 franc, prix intrinsèquement le même que de nos jours et, par conséquent, double ou triple du nôtre comme valeur relative.

L'éclairage toutefois ne tient dans le budget ouvrier qu'une petite place, 2 pour 100; sa vulgarisation et sa baisse récente ne peuvent donc compenser la hausse du loyer que nous évaluons à 11 pour 100 du total des débours annuels. Le loyer actuel d'une maison, dans les communes de 2 000 habitants et au-dessus, ressort à 71 francs. Le loyer d'une maison de village n'était, de 1601 à 1750, que de 20 francs, trois fois et demie plus

bas que de nos jours. En 1751-1790, ce loyer rural monta à 32 francs, moitié moindre seulement des nôtres; mais dans les villes de province, à Paris surtout, le gîte des pauvres gens absorbait encore une part de leur salaire bien inférieure à celle que prélèvent en 1899 les frais d'habitation.

Il s'est produit, pour les maisons, un phénomène contraire à celui que nous avons constaté pour la plupart des objets utiles à la vie, que le progrès des sciences a permis de créer ou de répandre avec moins de peine et plus d'abondance, au profit de l'humanité contemporaine. Ici, la découverte de nouveaux matériaux de construction, les inventions mécaniques facilitant l'extraction, le façonnage ou la mise en place des matériaux déjà connus, ont pu compenser la hausse des bois d'œuvre, celle peut-être des salaires du bâtiment, mais non pas celle des terrains, que le peuplement des villes faisait de plus en plus rares et plus chers. Si le logis rural s'est amélioré, si la chaumière est mieux close, plus saine, plus vaste et plus attrayante, l'espace réservé, dans les cités populeuses, au foyer du prolétaire n'a point augmenté; à Paris il a plutôt décréu. Il est dans tous les cas insuffisant, indigne du luxe raffiné des immeubles qui l'avoisinent. Seulement tout indique que cet état de choses est transitoire et que la rapidité des communications, à l'intérieur des grands centres, ne tardera pas à y mettre fin.

## CHAPITRE XII

### Rapports du travail avec l'État.

Trois périodes dans l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics. — En apparence réglementation gigantesque; intervention minutieuse de l'État, des communes, des confréries. — Intérêt purement financier de la couronne. — Observation légale des dimanches et fêtes chômées. — Tempéraments apportés dans la pratique. — Conséquences de ces loisirs forcés. — La porte des corporations ouverte par les « lettres de maîtrise » royales. — L'émission de ces lettres dépasse constamment les besoins. — Liberté issue du despotisme. — Les « maîtrises » devenues un simple impôt analogue aux patentes actuelles. — Règles commandées par la nature des choses autant que par les prescriptions policières : l'apprentissage. — L'accès du patronat facilité encore, à Paris, par l'institution des « marchands privilégiés suivant la cour ». — Barbiers-chirurgiens d'une princesse de dix ans. — La galerie du Louvre et ses boutiques offrent un abri aux artisans étrangers. — Le monde des « exceptions » surpasse en étendue le monde des « règles ». — Ancienne forme des brevets d'invention. — La concurrence des foires; leur importance du moyen âge diminue aux temps modernes. — Les « merciers-grossiers ». — Concentration du commerce. — La grande industrie suscitée, non par la liberté, mais par le machinisme. — Les anciennes manufactures de textiles. — Rapports directs entre ouvriers et consommateurs. — Les puissances sociales d'autrefois : la force et l'argent sont nobles. — Le travail, « œuvre servile », est l'objet d'un mépris traditionnel. — Le gouvernement soucieux de la prospérité de l'État, non de celle des individus. — Progrès de la richesse

nationale, indépendante du bien-être des travailleurs. — La loi, mise au service des consommateurs plutôt que des producteurs, et toujours plus favorable aux employeurs qu'aux employés. — L'autorité ne s'occupe des salaires que pour les réduire. — Mauvais régime financier; impôts pesant principalement sur les pauvres. — Dureté du recouvrement; le « sujet » plus malheureux que le « vassal ». — Évolution des temps modernes. — Transformation des formes industrielles. — On s'avise enfin que le peuple existe.

Nos descendants pourront diviser en trois périodes l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics : dans la première, le travail fut asservi; dans la seconde, il est libre; dans la troisième, il sera despote. La première de ces périodes emplit tout le moyen âge et s'étend jusqu'à la révolution de 1789. La seconde commence avec notre XIX<sup>e</sup> siècle et finira sans doute avec lui. C'est dire que la troisième période est seulement à son aurore; mais, par l'expérience du passé, on peut augurer l'avenir : qu'il soit, à la faveur des lois humaines, esclave, indépendant ou tyrannique, le travail ne connaît d'autre prix que celui des lois naturelles de la concurrence.

Non que la législation politique, favorable ou défavorable, soit indifférente au travailleur; elle modifie profondément son *état social* et le salaire n'est pas le tout de l'homme, mais elle ne change pas son état matériel.

Ce qui frappe, au premier regard jeté sur l'ancien ordre de choses, c'est une réglementation gigantesque, infinie dans ses détails; par conséquent, une masse d'entraves. L'ouvrier n'est pas libre de

s'établir, ni de se déplacer; le paysan n'est pas libre de se livrer à telle ou telle culture; l'outillage n'est pas libre de circuler d'une province à l'autre, le fabricant n'est pas libre de procéder à sa guise, sa besogne est minutieusement prescrite. Personne enfin ne paraît maître de travailler où, quand et comme il l'entend. Chaque localité défend âprement ses intérêts égoïstes contre celui des localités voisines : le conseil communal de Rambervillers interdit aux manœuvres de sortir de la ville pour aller s'employer dans les villages (1653). Les jurats de Bordeaux s'opposent à ce que l'on convertisse en eau-de-vie les vins du Midi, qui s'étaient avariés pendant leur transport sur la Garonne. Une ordonnance est rendue par Charles-Quint à la demande de la cité d'Arras (1538), « pour faire cesser le métier de sayetterie qui s'était nouvellement élevé dans le plat pays et lieux champêtres » du comté d'Artois; on saisit les outils des contrevenants. Il faut une permission spéciale du gouverneur de Lyon pour être admis à exporter un métier à bas dans une autre province (1694). Des lettres patentes sont nécessaires à un maître-maçon d'Amiens, pour avoir plusieurs ateliers et y faire travailler en même temps, « nonobstant les statuts du lieu qui défendent à tout maçon d'entreprendre de nouveaux travaux avant d'avoir parachevé les anciens » (1643).

Ce n'est qu'avec une autorisation expresse des municipalités que l'on peut établir ici une fabrique de futaine, ailleurs des moulins à soie. Les con-

cessions des pouvoirs locaux sont d'ailleurs soumises au bon plaisir de l'autorité supérieure : la reine d'Aragon, comtesse de Roussillon, révoque une décision des consuls de Perpignan portant que « chacun pourrait apprêter des draps à l'avenir » (1437).

L'État réglait par édit la confection de la bière « double » ou « petite »; il disait combien de temps elle devait bouillir; les « visiteurs et contrôleurs des bières » y tenaient la main. Par édit également sont déterminées la forme, façon, largeur et « bonté requises aux étoffes », ainsi que la couleur des lisières. Les draps devaient être vérifiés, avant leur mise en vente, par les « auneurs » et « marqueurs » du bailliage, qui apposaient un sceau de plomb aux deux bouts de la pièce, s'ils la trouvaient « légitime »; cela sous peine de confiscation. A défaut d'édits, ce sont les parlements qui promulguent des arrêts sur le tissage des fabriques de leur ressort, prohibent ou tolèrent l'emploi de tel procédé nouveau pour la presse ou la tonture; ce sont les assemblées communales qui poursuivent les toiliers « vendant des chaînettes mal conditionnées »; et ce sont enfin les marchands qui présentent requête, sous Henri IV, pour exposer ce qu'ils nomment les « fraudes », — le plus souvent de simples innovations, — qui se « commettent » dans les manufactures, depuis les dernières guerres « où toutes choses sont tombées en désordre ».

Si les pouvoirs constitués agissent ainsi, c'est,

disent-ils, dans l'intérêt des citoyens; c'est parce que « les cuirs ne durent pas le temps qu'ils feraient s'ils étaient fidèlement tannés », parce qu' « ils s'étendent et tirent l'eau à l'user, au grand préjudice du public », qu'un règlement du Conseil royal crée « des contrôleurs de la tannerie ». En réalité, la création de ces offices est une simple mesure fiscale. Il en est de même de la distinction établie par décret entre les « bonnes et loyales teintures » et les « fausses et défendues ». Les premières, c'étaient celles que l'on tirait du pastel, dont la culture était alors fort importante dans tout le Midi (1639) et rapportait de gros bénéfices au Trésor; les secondes, c'était l'indigo, la « droguerie d'Inde » et ses similaires, concurrents nouveaux, qui ne devaient pas tarder, malgré les proscriptions et les peines dont on frappe leurs introducteurs, acheteurs ou « receleurs », à faire oublier l'antique pastel; comme la cochenille détrôna plus tard la garance et fut, à son tour, délaissée pour d'autres colorants. A coup sûr, l'État n'aurait pu s'ingérer de la sorte dans l'organisation du travail, s'il n'avait eu l'opinion pour complice; aussi ses ordonnances ne demeurent-elles en vigueur que dans la mesure et pendant le temps où elles sont d'accord avec les mœurs.

On le constate pour l'observation légale du dimanche et des fêtes chômées, cette limitation du travail que nos pères appliquaient dans un but religieux, que nos contemporains voudraient réta-

blir dans un but humanitaire. Non seulement le nombre des jours ouvrables n'était pas le même partout; mais, en pratique, la nature des choses apportait à la rigueur de la loi les tempéraments nécessaires. Arthur Young, dans son *Voyage en Espagne*, raconte que les habitants qu'il avait vus le dimanche à la messe, à quatre heures du matin, sortaient ensuite de chez eux avec des faucilles pour aller aux champs. « Sans doute, ajoute-t-il, leurs prêtres avaient accordé cette dispense avec un esprit de tolérance auquel je ne me serais pas attendu. »

Ce qui se passait dans la catholique Espagne était aussi très commun dans les États du Roi Très Chrétien. Les consuls de Vinsobres (Dauphiné) font présent d'une charge de pommes à leur évêque qui a permis de travailler les jours de fête. En d'autres diocèses, il est licite de se livrer les jours chômables, après l'office, à la récolte des grains; un pareil usage devait être général à la campagne. Si le règlement des « maîtres-marchands et ouvriers de soie » de Lyon, en 1737, stipule expressément 10 livres d'amende sur ceux qui travailleront le dimanche, c'est peut-être qu'une convention, un engagement spécial n'était pas inutile en présence du relâchement des coutumes à cet égard.

L'on est choqué de voir des poursuites intentées (1660), par un procureur fiscal du Gard, contre un individu « surpris en flagrant délit de travail » le jour de la fête de saint Marc — le misérable! —

et l'on plaint l'ouvrier d'Orléans, condamné au xv<sup>e</sup> siècle, à une peine pécuniaire pour avoir « travaillé de nuit »; puis l'on réfléchit que la chose est moins bizarre qu'elle ne paraît au premier abord, puisque certains projets, soumis à nos parlements, auraient un résultat semblable. S'il est prescrit de s'abstenir d'œuvre servile aux jours fériés, il est ordonné de besogner aux jours ouvrables : défense à quiconque de jouer en ces jours-là, dit un acte de 1526, « sauf aux vieilles gens et personnes impotentes qui ne se peuvent remuer, à la condition qu'elles jouent en lieu secret, à cette fin que personne ne perde de temps à les regarder ».

L'excès des fêtes chômées, au moyen âge et aux temps modernes, eut sur le taux des salaires une influence probablement mauvaise. En rendant le travail plus rare, il semble qu'elles auraient dû le faire renchérir, ce qui était à l'avantage des ouvriers. Mais elles restreignaient la production, augmentaient par là le prix de toutes les marchandises, en paralysaient par suite la consommation, et, par suite encore, diminuaient la demande de bras, c'est-à-dire les salaires. Il est donc vraisemblable que les travailleurs, par ces loisirs forcés, voyaient leurs recettes amoindries et leurs dépenses accrues, et que le charme d'un repos obligatoire ne compensait pas la privation d'autres jouissances.

C'est le même vice — celui de l'entrave apportée à la production — dont l'organisation cor-

porative était atteinte. Elle protégeait la routine au détriment du bien-être général, sans profiter à ceux qu'elle avait pour objet de favoriser. Il en est d'ailleurs des corporations comme de tout l'ensemble des règlements que nous venons d'esquisser : leur attirail est moins vexatoire en réalité qu'en apparence. Lorsqu'on ne se borne pas à envisager la porte massive de cette prison aux serrures énormes, lorsqu'on en fait le tour avec patience, on aperçoit dans ses murailles nombre de brèches ou de fissures par où l'entrée et la sortie sont relativement aisées.

Voici qui aura l'air d'un paradoxe : de la multiplication des autorités naissait une sorte de liberté pour le travailleur, habile à passer à travers la belle anarchie de ces droits souvent contraires les uns aux autres. Le patronat ancien n'était pas seulement accessible par l'examen, le chef-d'œuvre et le consentement des « jurés » ou « gardes » du métier. Il existait d'autres voies pour y parvenir. A qui voulait se soustraire à ces formalités, s'offraient les « lettres de maîtrises » créées par le roi. Il suffisait d'en acheter une pour être investi, *de plano*, de tous les avantages des membres de la confrérie, sans être astreint à aucune « épreuve » ou « expérience », à aucune taxe de banquets ni de « boîte » au profit de la caisse du corps d'état où l'on entra. Et ce qui prouve que le recrutement normal n'était pas si compliqué qu'on le pourrait croire, c'est que ces maîtrises royales,

malgré leur bon marché, trouvent difficilement acquéreur. Un financier, un courtier quelconque, les achetait en gros au Trésor, et en tirait ce qu'il pouvait en les revendant au détail; mais elles avaient si grand peine à se placer que celles qui avaient été émises sous François II n'étaient pas encore vendues sous Henri IV. Aussi, ce prince, pour écouler les siennes, commença-t-il par annuler toutes celles de ses prédécesseurs qui n'avaient pas trouvé preneurs.

Plus tard il fut défendu aux corporations de recevoir elles-mêmes aucun collègue nouveau jusqu'à ce que les maîtrises royales aient été épuisées. L'État ne se contentait plus, en ce domaine, du partage égal; il s'attribuait la préférence. Sous Louis XV, pour avoir passé outre à cette exigence, des drapiers de Saumur étaient condamnés à 200 livres d'amende et les magistrats locaux, s'ils enfreignaient la règle, ne sont pas épargnés. L'intendant de Soissons frappe d'une contravention de 11 000 livres le lieutenant de police de Crépy-en-Valois, qui avait reçu à la maîtrise 56 individus, — cordonniers, chapeliers, pâtisseries, etc., — tandis que des lettres officielles, conférant ce titre, et vieilles de dix ou quinze ans, restaient sur le marché sans amateurs.

Ces lettres, il faut le dire, abondaient; les édits, par lesquels sont érigées des maîtrises « de chacun art et métier en tous les lieux de ce royaume », sont innombrables. Il en est créé, sous Louis XIII,

deux en 1616 à l'occasion de la nomination de la reine-régente, deux en 1623 « en faveur du mariage de Madame, sœur du roi, princesse de Savoie », deux en 1625 pour le mariage de la reine d'Angleterre, et, la même année, une troisième en l'honneur de la reine de France, mariée depuis neuf ans, pour laquelle l'édit explique qu'il n'en avait été érigé que deux, lors de cette cérémonie, tandis que l'usage était d'en créer toujours trois.

Et les émissions nouvelles se succèdent chaque année avec une profusion qui dépassait à coup sûr les besoins, sous mille prétextes : mariages, naissances, baptêmes, avènements, titres conférés aux princes ou princesses, prises de villes, conclusions de traités; faute de motif meilleur et lorsqu'il n'a sous la main aucun événement de famille, le gouvernement prend pour base « les joyeuses entrées de Sa Majesté faites ou à faire ès-villes de cedit royaume », comme en 1629, quoique le roi fût depuis dix-neuf ans sur le trône. Dans les douze mois de 1643, il fut offert ainsi dix maîtrises nouvelles de tous les corps d'état, dans « toutes les cités, bourgs et faubourgs » du territoire, et l'année suivante, on en créait d'autres encore « pour l'*heureux retour* de la reine de Grande-Bretagne en France », lorsque la malheureuse épouse de Charles I<sup>er</sup>, poursuivie par le canon anglais, venait chercher asile dans sa patrie.

Les maîtrises étaient ainsi devenues une sorte d'impôt, analogues à nos patentes, dont l'État gre-

vait les marchands et ouvriers nouvellement établis en boutique. Les érections ou les suppressions de maîtrises et jurandes, opérées en bloc par décret dans une ville ou dans un quartier de Paris, ne sont aussi que des mesures fiscales. L'État touche quelque petite gratification pour faire, pour ne pas faire ou pour défaire ce qu'il a fait. Désireuses d'obvier au préjudice que ces incursions extraordinaires, de plus en plus ordinaires, causent à leur caisse patronale, certaines communautés de métier demandent à payer un supplément de taxe pour être exceptées des édits futurs. Le faubourg Saint-Antoine paye pour être soustrait aux maîtrises obligatoires que le roi venait d'y organiser; les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, dès ce moment (1638) élevés à l'éminente dignité de « rues », payent, au contraire, pour que leurs ouvriers jouissent du grade de maîtres. Systèmes différents qui, pour le Trésor, revenaient au même.

On devine si, dans ces conditions, les petites chicanes locales, le refus, la lenteur ou les restrictions, opposés par telle cour judiciaire à l'enregistrement d'un de ces édits foisonnants, sont de peu d'importance pour l'ensemble des travailleurs. On comprend aussi pourquoi l'édit de 1597 prétendait « former en communautés régulières tous les marchands et artisans du royaume qui n'y étaient pas encore ». Ce devait être pour le budget, déjà fort obéré en ce temps-là, une matière à exploiter, un petit pré à tondre.

L'exclusivisme ainsi généralisé, le métier libre transformé d'office en métier fermé, ce principe de « nulle terre sans seigneur », amplifié, appliqué, en moule uniforme, au travail manuel comme au féodalisme terrien, n'eut pas du tout les conséquences qu'on aurait pu craindre : d'abord, parce que l'État ouvrait d'une main ce qu'il fermait de l'autre, ensuite parce que les édits en ce genre reçurent assez peu d'exécution, enfin parce que bien des statuts de corporation concordaient avec la règle naturelle et, en ce cas, ils ne gênaient personne; la force des choses les eût fait observer. Si la Chambre des députés actuelle votait une loi obligeant tous les citoyens valides à manger une fois au moins par vingt-quatre heures, cette loi serait très strictement exécutée; de même lorsqu'on exigeait un apprentissage d'un cordonnier ou d'un joueur de viole, on ne faisait que coucher par écrit une obligation que le bon sens n'a pas cessé d'imposer au même degré, de nos jours, sous l'empire d'une indépendance absolue.

En dehors du cadre des corporations urbaines se trouvaient les « marchands privilégiés, suivant la cour ». C'était encore là une de ces ingérences du pouvoir qui fabriquait de la liberté avec du despotisme : ces soi-disant fournisseurs du roi, qui tenaient leur brevet du grand prévôt de l'hôtel, demeuraient entièrement séparés des confréries régulières. Ils faisaient toutes sortes de commerces, « mais n'étaient considérés que comme

des artisans » ; quelques-uns ne pouvaient exercer leur profession que dans des « chambres-hautes » ; et ceux qui avaient boutique ouverte auraient dû la fermer dans les trois jours, lorsque le roi s'éloignait de Paris ou des résidences voisines de la capitale, — Saint-Germain, Montceau, Fontainebleau et plus tard Versailles, — déplacements si rares que cette clause avait peu d'inconvénients et n'était, d'ailleurs, pas observée. Or, ces commerçants, qui étaient censés « suivre la cour », — et qui, s'ils l'avaient en effet suivie, eussent constitué l'effectif d'une armée où tous les métiers auraient été représentés, depuis les tailleurs et les chandeliers jusqu'aux gantiers et aux rôtisseurs, — étant à Paris fort nombreux, il y avait place dans leurs rangs pour quiconque voulait se soustraire au joug des « maîtres et gardes » du métier officiel. Outre les ouvriers du roi, il y avait les brevetés pour le service des princes : toute une escouade de barbiers-chirurgiens pour Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, âgée de dix ans.

De ces marchands, pourtant, une qualité était exigée : celle d'être Français de naissance. La jalousie de l'étranger était le droit commun du moyen âge, et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on songe à réserver le travail national aux ouvriers nés en dedans de nos frontières. Mais à cette prohibition se trouvait aussi un palliatif : la galerie du Louvre. Exempts de la police et des visites de la corporation, entourés d'apprentis qui, sur le

seul vu du certificat de leur patron, obtenaient la maîtrise, les artisans et les marchands que le roi avait gratifiés d'une boutique « dans sa galerie du Louvre, pour y faire résidence leur vie durant », appartenaient à toutes sortes de nationalités. Le public qui chaque jour se promenait et devisait dans cette galerie publique du rez-de-chaussée, de 700 pas de long, y rencontrait nombre d'Italiens et de Flamands sur le pas de leurs échoppes. Les écriteaux fixés devant chaque porte indiquaient des noms de lapidaires hollandais et de ces fabricants de tapis « façon Turquie », bien supérieurs, dit un contemporain, à leurs modèles.

Cette poignée d'artisans originaux, de négociants hardis, suffisait à infuser des idées et des méthodes nouvelles et, quoique la méfiance du progrès pût sembler le propre d'une époque où toute tradition était vénérable, quoique l'immobilité des procédés fût le principal objectif de l'organisation ancienne, il suffit de connaître l'histoire industrielle du pays, celle des objets d'habillement ou d'ameublement, celle des matériaux de construction et de tous les ouvrages enfin, sortis depuis six cents ans de la main des hommes, pour se convaincre que ces liens fragiles, dont le travail et le travailleur étaient accablés, n'ont pas plus arrêté la transformation des choses qu'ils n'ont influé sur le salaire des gens. Les manufactures créées par les rois, les « encouragements », les « protections », les « faveurs » de toutes sortes arrivaient à ce résultat :

le monde des « exceptions » dépassait en puissance et en étendue le monde des « règles ».

De même que, dans l'ordre politique, l'anarchie administrative, l'indiscipline des fonctionnaires vis-à-vis de l'État, entretenait une sorte d'élasticité dans l'ancienne monarchie et tempérant son autocratie nominale; ainsi dans l'ordre économique, le domaine des arts manuels voyait des milliers de prohibitions avoir pour correctifs des milliers de privilèges. A côté de tous les cadenas, que l'ancienne société avait laissé clore, la nécessité avait conduit à placer des clefs permettant de les ouvrir; le territoire était ainsi encombré de barrières qui ne fermaient pas. « Privilèges » étaient ces brevets d'invention que l'on délivrait chaque année pour de nouvelles substances ou de nouveaux mécanismes; qu'il s'agît d'un ciment réfractaire ou d'un appareil à puiser de l'eau, d'un « moulin à blutoir » perfectionné ou d'un « azur artificiel » pour les blanchisseuses. Privilèges étaient ces foires franches qui, au temps où marchands et clients, enfermés dans leurs murailles, semblaient condamnés à s'acheter les uns aux autres ce dont ils avaient besoin, venaient du dehors arbitrer la valeur des marchandises.

Cette concurrence exotique, régulatrice des prix, remplissait, dans les simples chefs-lieux de sénéschaussée comme dans les centres populeux, l'office de la publicité des journaux ou du catalogue des grands commerçants actuels. Les foires étaient les

bazars ambulants d'une population immobile. Paris lui-même, quoique le trafic normal y fût plus mouvementé qu'ailleurs, avait ses deux grandes foires annuelles : l'une à Saint-Denis, — le Landit, — l'autre en plein faubourg Saint-Germain. Celle-ci n'était pas seulement une occasion de fêtes, de « braveries », de cadeaux aux dames, mais aussi le siège de négociations fort actives, une « exposition » analogue à celles que font périodiquement nos magasins de nouveautés. Là les manufacturiers de toute la France, les « ouvriers », comme on disait alors, venaient en personne débiter leurs produits.

Les foires ne jouirent pas toutes du même degré de vogue, et le succès de celles qui réussirent ne fut pas éternel. Celles de Champagne, fameuses au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, lorsque chaque fabricant du Midi y avait son entrepôt spécial, étaient tombées, cent ans après, au quart de leur importance, si l'on en juge par le produit des taxes levées sur les marchands. Taxes légères toujours — une vingtaine de francs d'aujourd'hui pour le loyer d'une boutique au Landit, sous Henri III; — le chiffre élevé de la recette tenait au grand nombre des vendeurs.

A la foire de Beaucaire, au temps de Richelieu, il se faisait pour 6 millions de francs actuels d'affaires. Loin d'imposer un surcroît de charge à ces marchands exceptionnels qui venaient rivaliser avec ceux du cru, on les favorisait. Leurs pacotilles étaient exemptées des droits de douane et

d'octroi à l'entrée et à la sortie. Tous les règlements se relâchaient, tous les obstacles s'abaissaient pour faciliter les transactions; la procédure et la paperasserie étaient muselées. Une légende — je veux croire que ce n'est qu'une légende — prétend qu'à Bordeaux, durant les quinze jours de foire qui se tenaient au printemps et à l'automne, le cours habituel des lois était suspendu. Les pères avaient, dit-on, droit de vie ou de mort sur les enfants et les maris sur leurs femmes et n'encourageaient aucune peine s'ils en usaient, pourvu qu'ils jurassent avoir obéi à un mouvement regrettable de colère.

Peu à peu, à mesure que les communications devinrent plus faciles et la concurrence mieux établie, les foires déclinèrent. Au moyen âge, on ne les trouvait jamais assez longues; telle, qui devait durer huit jours, dépassait en fait un mois. Aux derniers temps de l'ancien régime, la durée légale était au contraire rarement atteinte; elle s'abrégait par le seul consentement des vendeurs et des acheteurs, même en des provinces arriérées comme la basse Bretagne. Sur les champs de foire les plus fréquentés, le loyer des maisons baissa singulièrement du xvi<sup>e</sup> siècle au xviii<sup>e</sup>. Cette vie de nomade, de colporteur, devint odieuse aux négociants.

A toutes les raisons qui empêchaient les corporations d'être maîtresses du prix des choses, et par conséquent du taux des salaires, représentant une

portion de la valeur de tous les objets, il faut donc ajouter les foires. Si leur utilité cessa d'être appréciée, si leur rôle diminua insensiblement, jusqu'à disparaître, c'est que de nouveaux avantages furent offerts aux consommateurs. Les boutiques des « merciers-grossiers » devinrent le dépôt permanent de toutes sortes de marchandises, depuis les étoffes précieuses jusqu'aux plus communes, depuis la quincaillerie et les bijoux jusqu'aux vins en barriques et aux jouets. Confinés d'abord dans la vente en gros, les merciers débordèrent lentement dans le détail. Des marchands *bizoirs* s'établissent à Nevers en 1675; ils étaient, dit-on, simples merciers en arrivant et, depuis, « ont fait des monopoles pour ruiner les autres marchands, qui ont été contraints de quitter leur négoce. S'ils n'étaient là, ajoutait-on, leur commerce donnerait de l'emploi à deux cents habitants. » Ces *bizoirs* de Nevers s'étaient, paraît-il, beaucoup enrichis, ce qui ne contribuait pas peu à les rendre haïssables. C'est en effet dans la « mercerie » que, grâce aux grandes affaires, se faisaient les grandes fortunes. Tel, qui n'avait pas 500 livres vaillant à son début, se retirait avec des millions. Plusieurs fois, sous Louis XV, des « privilèges » autorisèrent certains particuliers à vendre au détail dans des magasins généraux les marchandises les plus variées.

Les personnes qui seraient tentées de croire que la liberté absolue du travail, proclamée par la Révolution et existant aujourd'hui sur notre sol, a eu

pour conséquence de supprimer les rapports immédiats entre artisans et consommateurs, en tuant le petit patron et en créant la grande industrie, se méprennent étrangement. Ce qui a suscité la grande industrie, ce n'est pas la liberté, c'est le machinisme. Dès l'ancien régime, à mesure que le machinisme s'introduisait dans une profession, elle prenait la nouvelle forme industrielle, témoin les textiles qui, en 1789, étaient déjà organisés en manufactures.

Lorsque le manufacturier, au lieu de réunir son personnel sous un même toit, fournissait aux ouvriers la matière première et recevait d'eux l'étoffe terminée, suivant l'usage en vigueur sous Louis XIV, pour les soies, à Tours et à Lyon, — usage qui s'était perpétué dans cette dernière ville jusqu'à nos jours — l'opération était identique, au point de vue du bénéfice prélevé par l'intermédiaire-capitaliste. A cette nuance près, que l'intermédiaire d'alors, ayant de moindres débours, courait de moindres risques que nos contemporains propriétaires d'usines. Aujourd'hui encore, le contact direct du bourgeois avec l'ouvrier marchand subsiste là où nul moteur mécanique n'est devenu le collaborateur indispensable du façonnier; il existe pour une partie de ce qu'on nomme la « petite industrie », laquelle occupe moitié plus d'ouvriers que la grande. Ce contact, d'autre part, du vivant même des corporations, tendait à disparaître; le patron déjà avait secoué le joug des trois

unités classiques de marchandise, de boutique et d'ouvrier, à mesure que le progrès de la science inaugurerait un outillage plus perfectionné et que la marche générale de la civilisation ouvrait des horizons plus vastes.

Ce mouvement, on vient de s'en rendre compte, a été secondé par la royauté; mais à un tout autre point de vue, avec des préoccupations toutes différentes de celles qui animent à l'heure présente et le gouvernement et l'opinion publique : la société féodale, fondée et maintenue par la force, estimait avant tout la force et le courage qui la met en valeur. Le premier ordre de la nation, la noblesse, se composait de tous les individus qui maniaient l'épée. « Écuyer », « chevalier », étaient des expressions synonymes de soldat et d'homme de guerre. Les membres de la « classe dirigeante » du moyen âge se trouvaient exercer tous la « profession des armes »; non parce que cette profession leur était exclusivement réservée *en droit*, mais parce que tous ceux qui s'y adonnaient, quels que fussent d'ailleurs leurs antécédents ou leur naissance, entraient *en fait* dans la classe dirigeante et devenaient « nobles » tout naturellement.

La chevalerie était la dignité militaire, comme le doctorat était la dignité scientifique, comme la maîtrise était la dignité commerciale et ouvrière; et la chevalerie, cette confrérie internationale des braves, était éminemment ouverte et accessible : chacun de ceux qui la composaient pouvant à son

tour donner l'accolade et créer d'autres chevaliers, sans distinction de patrie ni de caste. Nombre de vilains, au treizième siècle, étaient faits chevaliers. Il leur suffisait, pour cela, de se « bien battre », c'est-à-dire d'aimer le combat pour lui-même, d'y porter un parfait mépris de la vie humaine, y compris la sienne propre ; de la risquer avec une audace folle et comme passionnée.

Arriver « à la force du poignet » n'était pas en ce temps-là une métaphore, et l'adage de la Renaissance :

De charron soldat,  
De soldat gentilhomme,  
Et puis marquis  
Si fortune en dit,

résumait bien ce mode d'ascension du peuple vers les couches supérieures. Jusqu'aux derniers jours de la monarchie, où la noblesse dite d'épée prétendait encore à une certaine prééminence ; que dis-je, jusqu'à notre siècle où le titre d'officier sembla posséder un prestige, un « brillant » supérieur à celui d'ingénieur ou de médecin, cette tradition, issue de nos vieilles origines, persista.

Cependant à mesure que la nation se policait, qu'à l'intérieur la paix s'imposait à tous, et que le roi gouvernait de plus en plus avec une plume et de moins en moins avec un glaive, de nouvelles puissances surgirent dans une société renouvelée. La principale fut l' « argent », qui les résuma toutes parce qu'à toutes elle conduisait ; et la pre-

mière classe du pays se composa de tous les hommes riches, comme elle s'était composée naguère de tous les hommes braves. Puis venait une catégorie très vaste recrutée un peu partout, dans laquelle le marchand de la rue Saint-Denis coudoyait le procureur au Châtelet et le petit fonctionnaire, et qui embrassait presque tous ceux qu'on appelle aujourd'hui des « bourgeois ».

Au-dessous d'eux grouillait le peuple, le « bas » peuple, qui se livrait au travail de la terre ou des métiers. Or ce travail avait été, durant toute l'antiquité, réservé aux esclaves. Au moyen âge il appartenait aux serfs : c'était « l'œuvre servile ». Comment s'étonner dès lors que, sur l'ouvrier, sur le paysan, pesât dans l'opinion une dépression héréditaire; que l'homme de labour affranchi, loin d'être devenu « seigneur d'outils », au même titre que le soldat était seigneur de sabre ou le financier seigneur d'écus, parût encore, lorsqu'il touchait un salaire, *recevoir un bienfait*? C'est un progrès tout récent que le changement d'attitude de l'argent vis-à-vis du travail manuel; que l'égalité du propriétaire de ce travail, appelé l'« ouvrier », avec le propriétaire de cet argent, appelé le « patron », et que l'égalité du patron, vendeur d'une marchandise quelconque, avec le client qui achète cette marchandise.

N'oublions pas que jadis « vivre noblement » et, plus près de nous, « vivre bourgeoisement », signifiait à peu près vivre sans rien faire. Dans

l'ancienne société hiérarchisée, tout le monde, et l'ouvrier comme tout le monde, autant qu'il raisonnait sur son sort, admettait que la profession la plus honorable était celle de l'homme qui n'avait point de profession; qu'au contraire le travail manuel était la condition la plus humble, et que ceux qui l'exerçaient devaient s'estimer heureux de louer leurs bras; comme si leurs bras étaient inférieurs à la monnaie contre laquelle ils s'échangeaient.

La royauté féodale ne s'était occupée des artisans que pour faire régner le bon ordre, ou ce qu'elle jugeait tel. L'État des derniers siècles observa qu'il y avait là matière à contributions, et moissonna des taxes dans ce champ comme dans beaucoup d'autres. Nos grands princes et nos grands ministres — ceux dont l'histoire a recueilli les noms — protégèrent l'agriculture et l'industrie, abstraitement envisagées, mais non les paysans et ouvriers. Ils avaient en vue, par la création de puissantes manufactures, par les subventions concédées aux uns, par les lettres patentes décernées aux autres, l'honneur, la prospérité, la richesse de l'« État »; nullement l'amélioration du sort matériel des classes laborieuses, auxquelles personne, sauf Henri IV, dans le souhait proverbial de « la poule au pot » du dimanche, ne paraît avoir songé.

Mais les progrès de l'agriculture et le bien-être du paysan sont choses tout à fait distinctes. La première peut être très florissante et le second très

malheureux; comme on le voit sous Louis XVI, où les salaires ruraux furent plus médiocres qu'ils n'avaient jamais été peut-être, comparés au prix de la vie; tandis que les champs se trouvaient beaucoup mieux cultivés qu'ils ne l'avaient été précédemment. L'ouvrier non plus ne recueille pas nécessairement le bénéfice des succès de l'industrie : même il semble que le développement de l'industrie, chez certains peuples, ait tenu surtout à leur misère; autrement dit au bas prix de la main-d'œuvre, résultant de son abondance excessive.

Toutes les mesures étaient prises en faveur des consommateurs et non des producteurs de travail, en faveur des employeurs plutôt que des employés. Depuis l'ordonnance de 1351, défendant sous peine de pilori aux patronnes de bureaux de placement — aux « recommanderesses », comme on les nommait — de présenter une « chambrière » plus d'une fois dans le cours de la même année, jusqu'à l'ordonnance de 1736 interdisant aux ouvriers de quitter leurs maîtres sans les avertir un mois d'avance, tandis que les maîtres pouvaient renvoyer leurs ouvriers en les prévenant quinze jours d'avance seulement, le pouvoir montre une partialité évidente et constante contre les prolétaires.

Tantôt il s'appliquait à empêcher les salaires de hausser, en menaçant les patrons de contraventions s'ils subornaient les compagnons de leurs confrères, « en proposant directement ou indirectement

une augmentation sur le prix des façons »; tantôt il s'efforçait de les réduire, par des lois de maximum, limitant les gages « du manouvrier et généralement de toutes personnes gagnant leur vie au travail de leur corps »; de sorte, ajoutait un mandement royal, que le salaire « soit juste et équitable et non excessif ». De ces édits, rendus pour « mettre quelque ordre à l'excès des façons, labeurs et vacations payés à la journée », l'on en trouverait par douzaines; ce que l'on ne trouverait pas aisément, par exemple, ce serait une intervention de l'État dans le sens contraire : les salaires pouvaient baisser tant qu'ils voulaient, l'autorité ne se posait pas la question de savoir s'ils restaient « équitables ».

A ces actes officiels, dont l'objet est d'abaisser leur rémunération, les gens de métier et serviteurs sont prévenus que ceux qui s'y opposeront « par monopoles, entreprises ou complots », s'exposent à la hart. Ils s'y opposaient cependant, comme on le voit par les doléances des patrons, et comme le montrent les assemblées tumultueuses des confréries, j'allais dire des syndicats ouvriers, les procès intentés aux maîtres par les compagnons, leurs conjurations, leurs serments d'obéir à des chefs qu'ils choisissaient, les armes portées par l'ombrageux travailleur du xvi<sup>e</sup> siècle jusque dans les ateliers, les grèves enfin, la désertion du travail à un signal donné. Tout cela prouve que le prolétaire des villes essayait de se défendre.

Quant à l'homme des champs, sauf les révoltes passagères où il s'engage, sous le coup de fouet de quelque vexation trop rude, sauf ces « armées de la souffrance », que formèrent les Nu-pieds de Normandie, les Croquants du Bordelais, les Sabotiers de Sologne, au xvii<sup>e</sup> siècle, il demeure dans le silence ainsi qu'au moyen âge, ainsi que de nos jours. « Hélas! messieurs, disait aux États généraux de 1614 l'évêque de Belley, le pauvre ressemble au crocodile : il a bien des yeux pour pleurer, mais n'a point de langue pour se faire entendre. »

Les difficultés de sa vie, sa misère, sont pourtant parvenues jusqu'à nous, et le gouvernement, par une fiscalité odieuse, contribuait à cette misère. Henri IV, dit un de ses historiens, quand il allait par pays, s'arrêtait pour parler au peuple, s'informait des passants quelles denrées ils portaient, quel était le prix de chaque chose. Et, remarquant qu'il semblait à plusieurs que cette facilité populaire offensait la gravité royale, il disait : « Les rois jusqu'ici tenaient à déshonneur de savoir combien valait un écu, et moi je voudrais savoir ce que vaut un liard, combien de peines ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée. » Mais Henri IV, ce parvenu de génie, ne fut qu'un bienfait passager dans l'histoire. Parti de peu, il avait lutté, souffert; il était homme avant d'être roi; les épreuves avaient formé cette nature fine, ardente et généreuse. A la conception moderne et pratique

du gouvernement fait pour le bonheur des sujets, qu'il avait entrevu avant son siècle et que ses prédécesseurs ignoraient, ses descendants substituèrent la conception abstraite du gouvernement consacré à la puissance, à la grandeur de l' « État ». Ils bandèrent tous leurs efforts vers ce but, constamment poursuivi, atteint parfois et non sans gloire.

Mais il arriva que les moments où « la France » était la plus heureuse furent souvent ceux où « les Français » étaient le plus malheureux. Le pays faisait l'admiration du monde et le désespoir de ses habitants. Durant la guerre de Trente Ans, lorsque les tailles, en maintes provinces, ne se recouvraient plus qu'au moyen d'archers et de garnisaires, lorsque les sergents du roi enlevaient les meubles, puis les portes et le toit même de la maison et qu'une foule de contribuables, ruinés, vagabondaient par la campagne, on dansait à la cour, trois fois de suite, un ballet qui avait pour titre : « La félicité dont jouit la France ! »

Et l'ironie de ce contraste ne choquait point le gouvernement d'alors ; il ne l'apercevait même pas, préoccupé qu'il était uniquement des succès politiques du royaume, qui masquaient à ses yeux le désastre des individus. L'État prospérait en effet, tandis que les particuliers s'épuisaient. Mais « le devoir des particuliers n'est-il pas de se sacrifier au bien de l'État ? » et d'ailleurs, « si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les

contenir dans les règles de leur devoir...; il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail ». Nous étions loin ici de la « journée de huit heures! » Pourtant ces paroles si amères de Richelieu dans son Testament politique étaient conformes aux idées de son époque. Le grand patriote ne s'imaginait nullement que le peuple dont il parlait était l'« État » même, tout au moins la portion la plus intéressante de l'État, puisqu'il en formait la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Ce ministre si dévoué à la nation n'avait peut-être jamais causé une heure en toute sa vie avec un paysan, avec un ouvrier. On en pourrait dire autant de Louis XIV, et autant de Louis XV.

Durant ces quatre étapes parcourues par l'homme des champs, serf au début, puis vassal, ensuite sujet, enfin citoyen, sa besogne a été, est la même. Il labourait esclave; électeur, il laboure encore. Il a gagné son pain dans la servitude, il est forcé de le gagner aussi dans l'indépendance. Mais, sous l'apparente uniformité de sa vie, sa situation s'est plus d'une fois modifiée. Serf, il était tout près de son maître, chez qui l'intérêt engendrait la justice. Vassal-roturier, il avait des droits nettement définis vis-à-vis de son seigneur. Sujet, il est loin de son roi, qui l'ignore, et il n'a point de droits contre les agents du fisc. Or c'est surtout par des impôts, et souvent par des impôts oppressifs, que l'État s'est manifesté aux travailleurs des deux derniers siècles.

Non que les sommes qui parvenaient au Trésor royal ou qui étaient affectées en province aux dépenses publiques fussent très considérables en elles-mêmes, mais elles se trouvaient inégalement réparties suivant les régions et les personnes, et mal perçues avec un système vicieux. Si bien qu'elles coûtaient beaucoup au peuple et rapportaient peu au roi.

Il est vrai que les taxes ne restent pas toujours à la charge de ceux qui les payent en apparence, que chacun cherche à en rejeter le fardeau sur d'autres, soit en achetant ou louant meilleur marché, soit en vendant plus cher. L'impôt, par cette répercussion ou incidence, arrive à s'incorporer au prix des choses et, par conséquent, au prix du travail; il est certain qu'une contribution mise sur les travailleurs affecte les revenus du propriétaire, de même qu'une contribution mise sur les propriétaires affecte aussi les salaires des travailleurs. Mais cette répercussion, si elle est absolue, n'est pas immédiate. Autrement il n'y aurait ni bons ni mauvais impôts; il serait indifférent d'en faire peser le poids exclusif, soit sur les riches, soit sur les pauvres, sur les villes ou sur les campagnes, sur les personnes ou sur les marchandises, puisque chacun arriverait à ne porter que sa juste part.

Combien un pareil raisonnement serait excessif, cela saute aux yeux. Un législateur raisonnable n'opère pas au hasard, en comptant sur les lois

naturelles pour réparer ses bévues ou redresser ses erreurs. Le ministre le plus subtil ne saurait dire à quels contribuables incombera en définitive, à une date indéterminée et dans une proportion mystérieuse, le paiement ultime d'une taxe nouvellement établie, tandis qu'il sait de quelle première poche le montant des droits va sortir, puisque c'est à celle-là qu'il a frappé. Il est possible qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le taux des salaires eût été plus bas encore, si les impôts eussent été moins lourds; ou, si l'on veut, que l'élévation des impôts du paysan ait fait hausser les salaires. Nous ne le pensons pas toutefois, parce que le taux de ces impôts était variable. Ils diminuèrent, par exemple, de Mazarin à Colbert, sans que les salaires réels aient baissé; ils augmentèrent de Fleury à Louis XVI, sans que le prix des journées, exprimé en marchandises, se soit accru; bien au contraire. Aucune induction n'est d'ailleurs possible à ce sujet, les fluctuations des salaires obéissant à des causes multiples, mais n'étant jamais influencées par les besoins de l'ouvrier, ainsi que j'ai eu l'occasion de le montrer déjà.

A l'avènement de Louis XIV, la cote moyenne des familles soumises à la « taille personnelle », — impôt sur le revenu de ceux qui n'avaient pas ou presque pas de revenu, — fut de 56 francs intrinsèques, somme qui, pour un ménage de simples journaliers, représente le sixième de son gain annuel. Voilà qui explique l'énormité des

plaintes. Au moment de la Révolution, on voit, dans le centre, des manœuvres auxquels il est fait remise de 35 à 36 livres de tailles (1787); mais il est probable qu'il s'agissait là de taxes afférentes à plusieurs années arriérées. Dans la commune de Vincy (Seine-et-Marne), la cote de quarante-deux « manouvriers » n'est que de 1 livre 13 sols pour chacun (1771); et dans une autre commune de l'Île-de-France, Brétigny-sur-Orge, la cote moyenne des habitants ressort à 8 livres 10 sols (1785). Ici la population avait augmenté, et comme la taille était un impôt de répartition, la charge individuelle se trouvait proportionnellement réduite.

On constate du reste de notables différences d'une province à l'autre et d'une localité à sa voisine sous le rapport de l'impôt qui frappe la classe rurale, et ceux qui gémissent le plus fort ne sont pas toujours les plus mal traités. Il est remarquable que les parties de la France où la Révolution réussit le mieux aient été précisément les plus avancées, les plus riches. Celles où elle échoua étaient au contraire les plus arriérées, où le système féodal s'était le mieux conservé.

Dans la Ronde du papier timbré, que chantaient en 1675 les paysans bretons, révoltés contre la « bourse du roi, profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante », on disait qu'avant l'arrivée des collecteurs royaux, « maigres comme des feuilles sèches » à l'arrivée, au départ « le ventre large comme des tonneaux ». Jean le paysan

vivait « tout doucement bien tranquille », et la plainte se terminait par cette phrase :

Mes amis, si ce n'est faux ce que content les vieillards,  
Du temps de la duchesse Anne on ne nous traitait pas ainsi.

La duchesse Anne n'y était pour rien sans doute. Nous savons, par les chiffres des salaires, que son règne (1488-1514) coïncide avec l'époque de la prospérité générale des travailleurs dans toute la France. Dans les temps modernes, au contraire, le paysan ne connut du progrès que le revers. Reserré chaque jour davantage par une propriété terrienne plus jalouse, dont les récents acquéreurs émergeaient des rangs du peuple, livré aux exigences d'un souverain, jadis nominal et comme légendaire, désormais effectif et toujours présent, superposé à ses anciens maîtres, l'homme de métier, l'homme de charrue, connut des angoisses que ses pères évitaient plus aisément que lui.

Les magistrats du xvii<sup>e</sup> siècle, venant le matin au palais, trouvèrent maintes fois dans la cour des villageois se plaignant des violences commises sur eux par les huissiers, « jusques à avoir mis la corde au cou à des fermiers » conduits en prison pour le paiement des taxes. « Dieu a donné à l'homme, quelque misérable qu'il soit, disaient les États de Normandie, une trêve contre les douleurs, qui est le dormir...; votre pauvre peuple ne vous déprie que pour son lit, draps et couvertures, et vous supplie de défendre qu'il lui soit enlevé. »

Une ordonnance de 1643 défendit les poursuites de ce genre « pour les propres deniers ou affaires du roi ». Elle fut observée dans les époques calmes, non dans les périodes de crise, qui ne manquèrent pas. De son côté, le Tiers-État demande, pour la première fois, en 1614, que les lits, instruments rustiques et outils, puissent être saisis « pour faute de devoirs, rentes foncières et services » dus aux propriétaires. Le Tiers dont la fortune grandit, s'intéresse dès lors au payement régulier de ces revenus.

Je ne parle pas ici de quelques manufactures établies dans les hospices « pour donner de l'ouvrage aux malheureux », ni des travaux auxquels étaient employés les « pauvres renfermés » ; ces ateliers de charité étant affaire d'assistance plus que de législation.

Je n'ai pas davantage à rappeler les rapports du travail avec l'État dans le siècle actuel ; ils dépasseraient les limites assignées à cet ouvrage. A plus forte raison, ne convient-il pas de chercher à prédire l'avenir. Aussi bien, le présent est connu de ceux qui me lisent. Les cent années qui viennent de s'écouler ont vu se produire deux évolutions simultanées, quoique indépendantes l'une de l'autre : la première dans l'ordre économique, la seconde dans l'ordre politique.

Grâce au progrès scientifique et matériel, il est advenu qu'un travailleur plus hardi, ou plus

habile, ou plus riche que les autres, a embauché un grand nombre d'autres travailleurs; au lieu d'un compagnon et d'un « apprentif », il en a pris cinquante ou cent et a fondé peu à peu ce qu'on nomme une « usine ». Les machines ont créé ce changement, l'ont rendu possible, puis utile et nécessaire. Chaque patron nouveau a calculé son prix de vente, de manière à gagner sur son prix de revient, ainsi que le fait le plus modeste save-tier qui ravaude des chaussures; et comme il produit une grosse quantité de marchandises, que chacune de ces marchandises se compose partie de matières et partie de travail et qu'il est impossible de dire si son bénéfice porte sur la première ou sur le second, il semble gagner uniquement sur le travail qu'il achète et revend avec profit. C'est proprement en quoi on l'accuse de « s'engraisser des sueurs du peuple »; de ce peuple dont il est issu. Ceux qu'il appelait hier « ses camarades » ou « ses confrères », il les appelle aujourd'hui « ses ouvriers ».

Il est donc arrivé que, tandis que la société politique se nivelait, que l'on abolissait les privilèges et que, châtelains, clergé possessionné, magistrats et propriétaires disparaissaient dans la foule, la société économique se hiérarchisait, se féodalisait. Bien qu'il n'ait aucune supériorité légale, aucun droit officiel, l'homme qui commande à beaucoup d'autres, qui leur donne du pain en leur donnant de la besogne; qui, ce faisant, s'enrichit, accroît

ses moyens de production, perfectionne son outillage et défie la concurrence; cet homme devient ou semble devenir inexpugnable derrière ses pilons, ses broches à filer, ses turbines ou ses comptoirs, comme le haut justicier du XIII<sup>e</sup> siècle à l'abri de ses fossés et de son donjon. Ce patron moderne exerce pratiquement un pouvoir étendu; c'est un « grand »; c'est un « noble », eût-on dit naguère, puisque c'est un « fort ». Est-ce un nouveau partage des hommes qui commence? Qui de nous va tomber en « villenage »? Et voilà le premier degré de l'évolution.

Mais voici le second : ce « grand industriel », à la tête de son usine, n'est solide qu'en apparence. Comme le seigneur d'autrefois, un plus fort a raison de lui, le chasse de sa demeure, s'en empare ou la détruit. Et cela le plus simplement du monde : un autre fabricant se contente d'un bénéfice moindre, le premier doit aussitôt réduire son gain dans la même proportion. D'un autre côté, ses ouvriers réclament des suppléments de salaire. — C'est ici le lieu de faire remarquer la force ouvrière, née du groupement dans la manufacture : cent ouvriers répartis chez cinquante patrons, ne sont que poussière devant leurs cinquante maîtres; cinq cents ouvriers, employés chez un seul patron, discutent avec lui d'égal à égal. — Si ce patron cède, son profit disparaît peut-être; il fera, selon le langage commercial, des « affaires blanches ». S'il ne cède pas, la fabrique s'arrête, les commandes iront

ailleurs; mieux vaut plier sous l'orage. En attendant le retour du beau temps survient un troisième fabricant qui, lui, a su abaisser son prix de revient, soit par la découverte d'une nouvelle substance, soit par un nouveau procédé de travail. Celui-là peut réduire son prix de vente jusqu'à un niveau où les anciens ne peuvent pas le suivre. Il faut transformer le mécanisme et l'usine tout entière, si par hasard il s'agit d'un produit que l'on va obtenir avec des matières ou des méthodes absolument dissemblables des précédentes : car la science invente sans cesse des routes nouvelles pour atteindre un même but.

Le fabricant a tenu bon; il a su rester à flot; cependant ses capitaux, ses épargnes n'ont pas suffi. Il a dû recourir à autrui. L'association s'insinue dans son affaire, non plus sous la forme antique de deux ou trois personnes intéressées et participantes, mais sous celle de la société anonyme. En effet, l'entreprise grandit et doit grandir sous peine de mort; il faut fabriquer toujours plus en grand, s'approvisionner de plus en plus près de la source, créer même sa source d'approvisionnement. De sorte qu'une matière que l'ancien industriel appelait « première » n'est, pour le nouveau, qu'une étape de sa production. Le fabricant n'est plus qu'un « directeur », un délégué des actionnaires. C'est le second terme de l'évolution.

Nous touchons au troisième et dernier : des syndicats producteurs s'organisent, des associations

d'ouvriers se montent, et d'autres syndicats d'acheteurs s'élèvent en face d'eux pour tout avoir au meilleur marché. Pendant ce temps, les actions des anciennes compagnies se divisent, suivant une pente démocratique ; personne n'aimant à se charger de trop gros morceaux. Le fabricant « féodal » aura disparu alors, submergé ou écrasé ; et l'on verra le bénéfice de plus en plus mince de la fabrication disputé avec acharnement par les coopératives de production ou de consommation, par les petits actionnaires à 100 francs, par les transporteurs ou détaillants, par tous ceux, en un mot, qui concourent à la formation du prix, luttant âprement à qui arrachera un lambeau de la somme. Tel sera le terme final de l'évolution : la société en masse travaillant, produisant, consommant ; une sorte de collectivisme, si l'on veut, mais pacifique et volontaire, puisque, dans cette bataille, personne n'aura été injustement dépouillé.

Tout ce qui précède ne s'applique jusqu'ici qu'à de certains travaux accomplis, à de certaines marchandises échangées en grand. Cette « grande industrie », ce « grand commerce » embrassent un bon nombre d'objets servant à l'habillement ou à la nourriture, à l'éclairage ou au logement. Ils répondent ainsi à plusieurs besoins de l'homme ; ils ne répondent pas à tous, malheureusement. Toutefois il n'est pas téméraire de penser qu'ils étendront leur domaine, augmentant ainsi la production et, par suite, les jouissances générales.

Parallèlement à l'évolution des faits, s'opérait l'évolution des idées : le pouvoir avait été transporté, par la loi politique, du roi à la nation, d'une poignée d'individus à l'ensemble des citoyens, et comme la majorité des citoyens se composait de travailleurs manuels, par cela seul qu'il était l'égal des autres citoyens, le travailleur devenait leur maître, puisque le « nombre » régnait et qu'il était le « nombre ». On ne lui parlait que de ses devoirs, on ne va plus l'entretenir que de ses droits.

Ne pourrait-on édicter un minimum de salaire, à l'instar des anciens gouvernements qui promulguaient un maximum? Ne devrait-on pas réglementer l'atelier, dans l'intérêt des prolétaires, comme on l'a réglementé naguère dans l'intérêt des patrons et de la société? Ce n'est rien pour le travail d'être libre, s'il n'est favorisé; et à quoi sert-il au travailleur d'être émancipé, s'il ne peut fixer à son gré le prix de sa journée? Tel est le programme que de généreux utopistes veulent tracer à l'avenir. La connaissance du passé les convaincra peut-être que nul ne saurait dominer dans le monde économique, ni l'ouvrier, ni le patron, ni la nation en corps, fût-elle représentée par des mandataires tourmentés du besoin touchant et glorieux d'enrichir, par décret, la masse du genre humain.

## CHAPITRE XIII

### Influence de la population sur les salaires.

Le développement de la population dans l'ancienne France a toujours eu pour résultat de diminuer les salaires. — Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décréu. — Le prolétaire ne profite pas, comme consommateur, de l'avilissement des façons dont il souffre comme producteur. — Il faut considérer le salaire *réel* et non le salaire *nominal*. — Mouvement de la population de saint Louis à Jean le Bon (1226-1350). — Causes de la fixité des prix du travail durant cette période. — Exagérations qui ont eu cours sur le chiffre des habitants au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle. — Dépopulation de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1450. — Les salaires augmentent. — Ils atteignent leur maximum avec la reprise du défrichement (1451-1475). — Rapports mutuels de ces trois forces : terre, travail et population. — Les salaires très élevés en Angleterre et en Allemagne, comme en France, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. — Baisse des prix du travail au xvi<sup>e</sup> siècle, en raison directe du peuplement. — La population continue d'augmenter au xvii<sup>e</sup> siècle et le travail de perdre sa valeur. — Les salaires se relèvent avec la disette des bras à la fin du règne de Louis XIV et dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. — Ils se réduisent à nouveau à partir de 1750 jusqu'à 1790, à mesure que la densité de la population s'accroît. — Évolution du xix<sup>e</sup> siècle. — Hausse simultanée de la population et des salaires. — Ses causes. — Entrée en scène d'une force nouvelle : la science. — Du seul moyen possible de faire enchérir encore le prix du travail.

Si l'on recherche, dans les siècles passés, les causes de hausse ou de baisse des prix de travail,

on voit les salaires soumis à cette loi de l'offre et de la demande, aujourd'hui si décriée dans l'opinion publique, qualifiée d' « immorale » par les uns, d' « inhumaine et matérialiste » par les autres.

Le développement de la population dans l'ancienne France a eu pour résultat de diminuer les recettes de l'ouvrier et de grossir ses dépenses. Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décréu : la main-d'œuvre alors augmentait et les denrées baissaient. Il semble que, dans ce dernier cas, le travailleur aurait dû souffrir, comme consommateur, de la hausse des salaires, dont il bénéficiait comme producteur ; mais la matière première — laine s'il s'agit de drap, cuir s'il s'agit de chaussures — diminuait plus encore de valeur que le travail ne haussait. Au contraire, lorsque les salaires se réduisaient sous l'influence de la multiplication du nombre des bras, on pourrait croire que le prolétaire profitait, comme consommateur, de l'avilissement des façons, qui lui préjudiciait comme producteur. Seulement, le renchérissement des matières premières absorbait, et au delà, l'économie réalisée sur le travail, de sorte que l'ouvrier perdait à la fois comme vendeur de main-d'œuvre et comme acheteur de denrées.

Perte d'autant plus grande qu'il s'agissait d'une marchandise où l'effort de l'homme a moins de part : la viande, le combustible. Il entre dans le prix d'une livre de bœuf ou d'un stère de bois

beaucoup plus de terre que de fabrication. La baisse des frais de fabrication n'affectait pas ces objets, et cent autres, dans une mesure comparable à la hausse de la propriété foncière. Il arrivait même cette chose bizarre que l'essor de la population paralysait ou restreignait la production de certains articles, devenus trop onéreux pour un peuple appauvri, qui n'avait plus que le strict nécessaire. Ainsi disparut la viande, au xvi<sup>e</sup> siècle, sur la table du paysan.

De saint Louis à Jean le Bon (1226-1350), le peuplement ne cessa de progresser. Nous avons indiqué ailleurs l'influence que le besoin de bras dut avoir à cette époque sur l'abolition du servage, et le rôle qu'à son tour l'affranchissement dut jouer dans la multiplication des hommes<sup>1</sup>. D'une date à l'autre, le prix des marchandises et le taux des salaires haussèrent parallèlement et dans une mesure identique. Cette fixité du salaire, malgré l'accroissement de l'effectif des travailleurs, s'explique aisément par l'abondance du sol inculte. Tant que les nouveaux venus trouvèrent à défricher des fonds nouveaux, leur présence ne fut pas à charge à la communauté; ils produisaient, ils consommaient leurs produits, dans les mêmes conditions que leurs voisins; c'était l'éclosion pacifique d'un peuple qui se juxtaposait à un autre.

Cette mise en valeur de la terre française était

1. Voir notre ouvrage, *la Fortune privée à travers sept siècles*, p. 151.

loin d'être terminée quand survint la peste de 1348, puis la guerre de Cent Ans. Les conditions avantageuses auxquelles sont encore consenties les ventes de biens ruraux, et aussi l'existence de forêts très vastes, la présence des carnassiers que l'on tue par centaines, en hiver, aux abords des villes, et d'une infinité de bêtes fauves que les vilains peuvent chasser librement en toute saison, le système primitif de la vaine pâture et des jachères prolongées, qui réduisait la surface annuellement ensemencée, tout cela tend à prouver qu'une population très dense n'aurait pu vivre à son aise dans le royaume de Philippe de Valois.

Aussi nous paraît-il impossible d'admettre la croyance de certains érudits que la population française au *xiv*<sup>e</sup> siècle ait atteint un chiffre égal, sinon supérieur, à celui d'aujourd'hui. C'est là une vraie légende. Mais si l'on doit négliger des exagérations trop grossières et si l'on peut regarder comme matériellement impossible la densité invraisemblable que certains auteurs ont attribuée à un pays en partie inexploité tel que la France du *xiv*<sup>e</sup> siècle, il ressort de la comparaison, d'une date à une autre, des unités de même nom, et aussi du témoignage concordant des contemporains, la certitude d'un progrès du peuplement, depuis le milieu du *xiii*<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1350.

A partir de cette date, la dépopulation, commencée par la peste, paraît se poursuivre sans interruption. Bien entendu, elle ne se manifeste

pas partout à la fois ni au même degré. Il y eut même des villes dont les habitants se seraient multipliés jusqu'à la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Mais leur accroissement tenait à ce qu'elles offraient un abri contre les routiers qui dévastaient le plat pays. Ce fut surtout à partir de 1400 que le vide s'accrut ; nombreuses sont au *xv<sup>e</sup>* siècle les mesures « vacantes faute d'homme » : et pendant que les hommes disparaissent, les bêtes féroces se multiplient ; sans cesse on trouve dans les bois le cuir ou partie du cuir d'un bœuf « que les loups mangèrent en la défaute du pastor ». La vie humaine est raccourcie par les épidémies, par les violences ; fait étrange et qui ne se reproduira pas au siècle suivant : dans une enquête de 1459, le magistrat de Nîmes ne trouve pas en cette ville un seul habitant ayant dépassé la soixantaine. L'état de la France explique cette pénurie, le pays semblait se dissoudre ; il fait penser à ces peuplades africaines vivant de la guerre et pour la guerre, puis finissant par en mourir. Dès lors que le pillage devient le vrai moyen de s'enrichir, à quoi bon peiner sur l'outil ou la charrue ? Mieux vaut prendre la lance.

La civilisation se détraquait peu à peu ; les idées qu'elle suscite et qu'elle impose, indispensables à l'existence des sociétés, s'évanouissaient. La brute, dans l'homme, reparaisait et se lâchait à travers le monde. Plus d'une fois, on l'a vue reparaître dans l'histoire, rarement de façon aussi générale ni aussi

continue, de sorte que le mal se fortifiait par l'habitude. Des générations entières ont passé, durant cette longue période, qui n'ont point connu d'autre régime, nées et mortes au sein de l'anarchie.

.... Chacun veut escuier devenir,  
A peine est-il aujourd'hui nul ouvrier,

écrivait un contemporain, le poète Eustache Deschamps. Il y en avait cependant et, justement parce qu'ils étaient rares, ils étaient bien payés. Quelle a été la situation matérielle de ces prolétaires de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, qui ne se sont enrôlés dans aucune bande, qui n'ont pas songé à se faire brigands et sont demeurés fidèles au métier ou à la terre? A coup sûr, ils manquaient de sécurité, et n'ont pas dû réaliser beaucoup d'économies. Ils ont labouré toutefois et vendangé, ils ont bâti des maisons et réparé des églises, ils ont tissé du drap et confectionné des chaussures, puisque les 5 ou 6 millions d'individus qui remplaçaient la population trois fois plus forte — une quinzaine de millions d'âmes, peut-être — du xiv<sup>e</sup> siècle, ont été nourris, vêtus, logés. Dans ce temps où la vie humaine, si peu respectée, valait si peu de chose, les bras de l'homme valaient beaucoup; on le voit par la comparaison du taux des salaires avec le prix des marchandises. Au milieu de cette confusion où toutes les lois sombraient, la loi économique, c'est-à-dire la force des choses, demeurait souveraine.

Immobilisés jusqu'à 1350, et semblables à peu près à ce qu'elles sont aujourd'hui, les recettes réelles du travailleur augmentent d'abord de 4 p. 100 jusqu'à 1375, puis de 14 p. 100 dans les soixante-quinze années suivantes. Il semblera étonnant que l'énorme réduction de la population, du milieu du xiv<sup>e</sup> au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, n'eût amené en définitive qu'une hausse de 18 p. 100 dans la main-d'œuvre. Mais il faut considérer que le salaire dépend à la fois de la consommation et de la production, et que, si la seconde s'est restreinte parce qu'il y avait moins de producteurs, la première s'est abaissée aussi par ce fait qu'il y avait moins de consommateurs. On pourrait donc admettre que, la production et la consommation de chaque individu restant proportionnellement semblables d'une date à l'autre, la main-d'œuvre aurait dû rester exactement au même prix; cela serait arrivé sans doute s'il n'y avait que deux termes en présence : population et travail. Il y a toutefois, dans le prix des bras, un troisième élément : la terre. Celle-ci avait perdu la plus grande partie de sa valeur, et l'avalissement de ses produits naturels contribuait à l'avalissement du coût des marchandises et, par suite, à l'augmentation du salaire réel.

C'est grâce à l'intervention de ce troisième élément que l'on put observer, dans les vingt-cinq années suivantes (1451-1475), une nouvelle hausse des salaires, qui progressèrent de 13 p. 100, tandis que la population augmentait aussi. Le défriche-

ment alla plus vite que le peuplement, la production dépassa la consommation, parce que les nouveaux habitants créaient plus de blé, de bestiaux et d'autres denrées qu'ils n'en absorbaient.

La situation éminemment favorable — la journée du manœuvre était moitié plus chère qu'aujourd'hui — où le travailleur s'était trouvé de 1451 à 1475, ne dura pas. Ces salaires exceptionnels tenaient à ce qu'il y avait à la fois très peu de bras et beaucoup de sol inculte. La population s'accrut, les produits du sol augmentèrent; les bras disponibles, plus nombreux, furent moins demandés; la terre vacante moins étendue, fut moins offerte. Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, cette double tendance se manifeste, et le salaire réel se trouve réduit par là de 15 p. 100.

Le mouvement se poursuit dans les cent années suivantes et, comme cette période coïncide avec l'avalissement des métaux précieux, la baisse du salaire s'apprécie aisément par la comparaison des dépenses de la classe ouvrière avec ses recettes de Louis XI à Henri IV. Les premières augmentent de 65 p. 100, les secondes de 20 p. 100 seulement; ce qui revient à dire que le travail manuel se paye 45 p. 100 de moins. Il est avéré que la population tendit à baisser de nouveau à l'époque troublée des guerres de religion; mais il est probable que cette baisse ne fut pas importante, ni surtout générale, car les salaires continuent à diminuer sous la Ligue. Ce qui rendit particulièrement précaire la

position de l'ouvrier, ce fut la cherté prodigieuse des grains.

L'accroissement de la population est d'ailleurs compatible avec les troubles politiques. Nous en avons un exemple dans ce fait, singulier mais positif, que durant la révolution de 1789, le nombre des habitants augmenta. De 1790 à 1806, le département de la Seine-Inférieure vit son effectif accru de 7 p. 100. Au contraire, en des époques de calme et de prospérité, la population demeure parfois presque stationnaire, — témoin la France actuelle, — ou même elle décroît, — témoin les temps pacifiques du ministère de Fleury, sous Louis XV.

De Henri IV à Louis XIV les fluctuations du commerce et de l'industrie, les dévastations de troupes indisciplinées, la rigueur des impôts, contribuèrent, à des dates et à des degrés divers, à restreindre le chiffre des hommes. C'est ainsi que le Roussillon, vers 1600, voit décroître sa population par la chute de ses manufactures; que la frontière de l'Est se vide aux années cruelles de la guerre de Trente Ans; et que, dans maints villages « déshabités », les curés, ne recevant à peu près rien des dîmes, se mettent à labourer la terre. L'expulsion des « religionnaires » porta plus tard à certaines régions — Languedoc, Lyonnais, Dauphiné, Saintonge — un coup dont elles furent longues à se relever. L'existence de plusieurs industries, celle des soieries entre autres, fut sérieusement menacée. Mais le nombre des sujets

du royaume n'était pas assez réduit pour que les salaires, dans leur ensemble, pussent s'en ressentir. Le dépeuplement plus général et plus sensible de la fin du règne de Louis XIV, qui varia suivant les régions du quart au sixième des habitants, d'après l'opinion commune, ne paraît avoir amené, de 1676 à 1700, qu'une hausse de 6 à 7 p. 100 dans les salaires, suivie d'une baisse équivalente dans le premier quart du xviii<sup>e</sup> siècle. Faut-il admettre que la gêne universelle qui signale cette période, où l'on remarque un avilissement rapide du prix des terres, restreignit la consommation sous ses diverses formes et diminua le besoin de bras?

Toujours est-il que la situation du travailleur, dont la paye augmenta de 16 p. 100 de 1726 à 1750, fut meilleure qu'elle n'était précédemment. Ce bien-être n'eut pour conséquence aucun essor de la population, au contraire. Il n'est pas facile de tirer des conclusions des statistiques isolées et parfois contradictoires, mais l'impression qui se dégage de la lecture des documents contemporains est celle d'un arrêt du peuplement et même d'un retour en arrière. Il n'en fut pas de même dans la seconde moitié du siècle, de 1750 jusqu'à la Révolution, et si les salaires perdent de nouveau ce qu'ils ont gagné — environ 17 p. 100, — c'est à coup sûr à la multiplication des bras que l'on peut l'attribuer.

D'autant plus qu'en cet espace de quarante

années l'industrie se développa, le commerce, facilité par la création des routes, prit une certaine ampleur et l'agriculture fut portée à un point de prospérité où elle n'avait jamais été. Le règne de Louis XVI fournit un exemple saisissant du peu de concordance qui existe entre la richesse du pays, abstraitement considérée, et l'aisance de la classe laborieuse dont nous avons parlé plus haut.

En l'espace de ces six siècles (1200 à 1800) qui constituent une période notable des fastes de l'humanité, un morceau énorme de notre vie nationale, que de changements opérés, que de succès et de revers!

A travers les heures sombres ou glorieuses que le royaume avait traversées indifférent à toutes ces péripéties, à ces révolutions civiles, à ces guerres extérieures, à ces intrigues ou à ces exploits que nous content les livres et qui passaient au-dessus de sa tête, parce que dans le Français d'autrefois, ils n'atteignaient tout au plus que l'homme public, le « citoyen », c'est-à-dire une toute petite partie de son individu, le paysan, l'ouvrier a, de père en fils, labouré, tissé, battu le fer, fendu le bois, scié la pierre. Il a, comme on dit, « gagné sa vie », suivant cette destinée cruelle qui oblige la masse à peiner pour ne pas mourir.

Cette vie fut plus ou moins large, plus ou moins dure, mais la marche de la société ne l'avait pas adoucie et, par une contradiction désolante, la civilisation semblait n'apporter, il y a cent ans, que

des privations et des misères au commun des êtres. De ce recul la machine gouvernementale, la « politique », était-elle donc responsable? Non, certes, mais elle n'avait aucun moyen de lutter contre une force omnipotente devant qui les combinaisons des potentats ou des parlements ne sont que poussière. Les salaires avaient obéi à la loi économique : l'accroissement de la population avait réduit le prix du travail et haussé le prix de la terre.

Ce jeu des forces anciennes a été favorablement bouleversé dans le siècle présent par l'introduction d'un élément nouveau : la science.

A voir la population française passer de 25 millions d'âmes environ en 1790, à 39 millions en 1899, tandis que les salaires réels ont augmenté de moitié ou des trois quarts, on s'est pris à douter de la vérité des formules que les savants avaient cru dégager jusqu'alors; et les propositions du sage Malthus ont semblé les rêves d'un méchant homme. Or ces formules n'ont pas cessé d'être rigoureusement vraies, à la condition de les adapter au temps présent : il demeure évident que, plus la somme des denrées, des vêtements, du combustible, des matériaux de construction et des marchandises de toute nature sera grande, par rapport au nombre des hommes qui se les partageront, plus chacun de ces hommes aura chance d'en avoir davantage. Seulement la capacité de production de l'homme était jadis étroitement limitée : limitée par l'énergie

infime de son bras, limitée par le faible rendement de la terre, limitée par la superficie mesquine de son pays où il demeurerait enclos comme en un petit monde. Les prix de toutes choses, et aussi le prix du travail, se mouvaient à l'intérieur de ces bornes inflexibles.

La science est intervenue; elle a multiplié la productivité de l'homme et celle de la terre; elle a élargi la sphère d'action de chaque individu, de chaque pays; elle l'a étendue jusqu'à la totalité du globe. *Économiquement* parlant, malgré les barrières douanières, la créature du xix<sup>e</sup> siècle n'a plus de patrie. Cette révolution est-elle terminée? Qui pourrait le dire? Qui voudrait le croire? N'apparaît-elle pas, à nos yeux éblouis, comme l'aurore d'une ère incroyablement heureuse qui va s'ouvrir pour nos descendants? Augurer un progrès indéfini serait absurde sans doute; moins absurde cependant que supposer le progrès d'hier fatalement arrêté au point où il est parvenu. Rien ne s'oppose à ce que le domaine des machines s'étende — au fait il s'étend tous les jours, — à ce que les engins nouveaux soient plus parfaits et mus d'une autre façon que leurs devanciers; rien ne s'oppose à ce que l'on trouve de nouvelles substances pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer, se loger ou que l'on se procure les anciennes plus aisément, ou qu'on les utilise avec plus d'adresse, moins de peine, plus de profit. Dans la voie des engrais artificiels, par exemple, dont la

découverte transforme l'agriculture, n'est-il pas de nouveaux secrets que le génie d'un chimiste peut contraindre la nature à révéler demain?

Il est donc possible que la science déränge encore, à notre avantage, le vieil équilibre entre le travail, la population et la terre, sous lequel nos pères vivaient courbés. Il est certain qu'elle l'a, depuis un siècle, prodigieusement changé. Mais la loi subsiste tout entière, loi éternelle que les lois politiques n'influenceront pas : ces dernières se flatteraient vainement d'améliorer le sort du plus grand nombre, en modifiant la distribution des *richesses existantes*, lorsque c'est seulement par la création de *richesses nouvelles* que ce sort peut devenir meilleur. Pour que les salaires augmentent encore, il n'est qu'un moyen : multiplier les produits davantage que les hommes, afin que le travail de l'homme acquière vis-à-vis d'eux un plus haut prix.

# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE. — Argent, terre, travail..... v

## CHAPITRE I

**Salaires des paysans et domestiques (1200-1525). 1**

Par quel moyen peut être amélioré le sort des classes laborieuses. — Le témoignage du passé, en ces matières, mérite d'être entendu. — L'histoire des salaires est proprement l'histoire de la « question sociale ». — Distinction entre la civilisation morale et le bien-être matériel. -- Le serf du moyen âge, comparé à cet égard au sujet de l'ancien régime et à l'ouvrier libre d'aujourd'hui..... 2

Valeur de la journée du manœuvre, mesure universellement admise du prix de travail. — Au XII<sup>e</sup> siècle, peu de domestiques indépendants, peu de laboureurs ou d'ouvriers payés en argent. — Services fieffés; le féodalisme a tout envahi. — Les contrats de ce genre sont résiliés plus tard; le mouvement continu des prix empêchait ces salaires immuables de satisfaire longtemps les seigneurs et les vassaux. — Le travail fieffé est alors très largement rémunéré. — La terre qui en forme le prix a déjà augmenté depuis la concession originaire..... 7

Le travail libre est lui-même bien payé au XIII<sup>e</sup> siècle. — Gages des moissonneurs, laboureurs, vendangeurs et des manœuvres de toutes catégories, dans les diverses provinces. — Salaires au XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1375, par rapport à ce qu'ils sont de nos jours. — Traitement des journalières nourries et non nourries aux mêmes dates. — Ce qui serait advenu des salaires

au xiv<sup>e</sup> siècle, sans la guerre de Cent Ans. — Hausse considérable des prix du travail des deux sexes au xv<sup>e</sup> siècle, à mesure que le pays se dépeuple. — Rétribution des ouvriers agricoles de 1376 à 1525. — Paye des journalières. — Le nombre des journées de travail n'était, au moyen âge, que de 250 par an. — Une preuve de ce fait est tirée de la comparaison du salaire *quotidien* des manœuvres nourris avec les gages *annuels* des domestiques de ferme. — Rapport qui a dû exister de tout temps entre ces deux rémunérations..... 41

Gages des domestiques à la campagne : charretiers, valets de charrue, porchers, bergers, etc., de 1200 à 1525. — Ils s'habillent à leurs frais, ainsi que de nos jours. — Domesticité des enfants au xv<sup>e</sup> siècle. — Comparaison des salaires moyens du journalier et du serviteur rural de 1200 à 1525, avec leur salaire de 1899. — De 1476 à 1525 la situation du premier est pécuniairement meilleure qu'elle n'est aujourd'hui; celle du second est presque aussi bonne. — Gages du domestique citadin, ou attaché à la personne de son maître. — Il est moins payé que celui des champs, si l'on excepte les valets de chambre des seigneurs, et les emplois spéciaux de cuisinier, cocher, forestier, portier, etc..... 48

Traitement des domestiques femmes à la campagne et à la ville : chambrières, filles de basse-cour, femmes de ménage, cuisinières, nourrices. — Ces gages suivent les mêmes fluctuations que ceux des hommes. — Comparaison de ceux de la servante avec ceux de la journalière nourrie; ces derniers sont proportionnellement beaucoup plus élevés. — Rapprochés de leurs appointements actuels, ceux des servantes des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles sont inférieurs de moitié et d'un tiers. — Rapport très variable du salaire des hommes à celui des femmes, de 1200 à 1600..... 22

## CHAPITRE II

### **Salaires des paysans et domestiques (1525-1600). 27**

Diminution des salaires au xvi<sup>e</sup> siècle. — De l'avènement de François I<sup>er</sup> à celui de Henri IV la paye du manœuvre se réduit de moitié. — Comparé au moins fortuné de ses ancêtres, le journalier de 1576-1600 reçoit un salaire inférieur d'un tiers. — Détail des rémunérations quotidiennes des faucheurs, laboureurs, vendangeurs, terrassiers, bûcherons, etc., dans les diverses provinces de 1526 à 1600. — Le xvi<sup>e</sup> siècle marque le triomphe des propriétaires fonciers et la déroute des travailleurs. — Valeur respective du travail et de la terre depuis le

xiii<sup>e</sup> siècle. — La baisse des salaires atteint les domestiques autant et plus fortement que les journaliers. — Cette dépression des gages est lente et régulière. — Médiocrité des salaires des femmes. — Les servantes ont été les privilégiées de la civilisation moderne. — Baisse de la paye des journalières, analogue à celle des manœuvres. — Tarif de la journée des vigneron et jardiniers depuis 1200 jusqu'à 1600. — Il subit au xvi<sup>e</sup> siècle la dépréciation générale..... 28

Prix payés pour la culture des vignes à la tâche. — Les *maxima* sont atteints au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Valeur des autres travaux agricoles, exécutés à façon, de 1200 à 1600 : battage des grains, labourage des terres, fauchage de l'herbe ou des blés, etc. — Tous sont beaucoup plus chers durant la période de 1200 à 1525 que de 1525 à 1600..... 31

Avantages matériels que la force des choses, au moyen âge, avait procurés au paysan : droit d'usage dans les forêts. — Gratuité presque absolue du bois, pour le chauffage, la construction, les meubles, etc. — Droit de vaine pâture ; jouissance banale de presque tout le territoire pendant une partie de l'année. — Vérité ancienne de la loi de Malthus. — Chiffres infimes des redevances forestières. — On défriche encore à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle en incendiant les forêts. — Bas prix de certaines superficies boisées au xvi<sup>e</sup> siècle. — Empiètements ordinaires des paysans riverains sur les bois. — Bornes qu'on oppose, à partir de 1550, à la déperdition des arbres. — Traditions du communisme foncier dans les campagnes. — Différences entre la propriété complète du bétail et la propriété limitée du sol. — Le possesseur d'une prairie n'en jouit que de mars à juillet, chaque année. — Préjugés relatifs à la nécessité des pâtures banales..... 34

### CHAPITRE III

#### **Salaires des paysans et domestiques (1600-1800).** 49

Dépossédé au xvi<sup>e</sup> siècle du bien-être matériel, le paysan ne le recouvrera plus jusqu'à la Révolution. — Subventions sociales. — Propriétés des non-propriétaires. — Difficulté pour le campagnard de conserver ses anciens droits d'usage et de vaine pâture — Opinion du xvii<sup>e</sup> siècle à ce sujet. — C'est par des procès que ces droits ruraux se révèlent désormais à l'historien. — On reproche aux usagers d'abuser. — La forêt royale ou particulière cesse d'être à la disposition du premier venu. — Le prix croissant des bois amène cette révolution. — Usages de Taulignan, en Dauphiné, de Mortagne, en Saintonge. — Les

habitants s'opposent au cantonnement. — Les litiges qui surgissent à la fin de l'ancien régime se terminent au profit général de l'agriculture et au préjudice particulier des usagers.... 50

Même transformation dans la vaine pâture. — On mangera moins de viande, il faut avant tout du pain. — Défense de l'ancien état des choses par les paysans au xvii<sup>e</sup> siècle. — Au xviii<sup>e</sup> siècle commence la lutte de la vaine pâture avec la prairie artificielle. — Défrichement des landes; action du gouvernement. — Le droit de parcours n'a été *légalement* aboli qu'il y a quelques années. — Les bestiaux livrés à l'alimentation sont plus gras sous Louis XVI que sous Louis XIV et Henri IV.. 60

Dans les dernières années de l'ancien régime le salaire montre une tendance marquée à décroître. — Paye *réelle* du journalier au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle; elle est plus élevée qu'à la fin du siècle précédent. — Elle diminue sous Richelieu et Mazarin et s'améliore de 1676 à 1700. — Tarif des journées dans les diverses provinces. — Le prix du travail baisse *intrinsèquement* au début du xviii<sup>e</sup> siècle et sous le ministère de Fleury; *relativement* au prix des denrées il s'élève. — Prospérité du travailleur en 1726-1750, offrant quelque analogie avec celle qui marque la fin du xv<sup>e</sup> siècle. — Jamais la condition du manœuvre n'a été pire ni la terre mieux cultivée qu'en 1776-1790. — Laboureurs, vendangeurs, moissonneurs, ouvriers agricoles de 1701 à 1800. — La misère du xviii<sup>e</sup> siècle vient de l'excès de population. — Évaluations, exagérées cependant, de certains cahiers de doléances. — Dans le premier tiers du xix<sup>e</sup> siècle, les salaires étaient demeurés très bas..... 64

Gages des domestiques de ferme, valets de labour, vachers, charretiers, etc., de 1600 à 1800. — Ce qu'on doit penser des salaires portés aux enquêtes de 1792, 1793, comme ayant été usités en 1789. — Traitement des domestiques d'intérieur, à la ville et à la campagne (cuisiniers, cochers, portiers, etc.). — Ces domestiques ne sont pas meilleurs que ceux de nos jours; légendes sans fondement à cet égard..... 70

Le simple journalier était plus heureux que le domestique. — Rapport du salaire de l'un avec les gages de l'autre, de 1600 à 1800, comparés à ce qu'ils étaient au moyen âge et à ce qu'ils sont de nos jours. — Enseignement que l'on peut tirer de la hausse des gages de la domesticité, de 1789 à 1899. — Hausse du salaire des journaliers. — La moindre durée de travail des journaliers d'il y a cent ans n'était pas un avantage..... 75

Salaire des femmes; il a subi des fluctuations en rapport avec celui des hommes. — Paye des journalières; gages des servantes. — « L'anse du panier » au xvii<sup>e</sup> siècle. — Chambrières, filles de cuisine, nourrices..... 77

Travaux agricoles exécutés à la tâche. — Leurs prix successifs confirment les appréciations basées sur les salaires. — Battage des grains à façon; labourage des terres; fauchage des blés et de l'herbe..... 80

## CHAPITRE IV

**Salaires des ouvriers de métier (1200-1600)..... 83**

Influence des corporations sur le salaire des ouvriers de métier. — Intérêt actuel de la question. — Les résultats des associations et des privilèges ont été nuls, au moyen âge. — Le prix du travail n'en a pas été affecté. — La proportion a été la même autrefois qu'aujourd'hui entre le salaire des journaliers ruraux et celui des ouvriers; elle a été la même entre les salaires des divers métiers. — La paye des mêmes corps d'état était semblable dans les villes libres et dans les villes monopolisées. — Inanité des efforts des pouvoirs publics en cette matière. — Le communisme corporatif n'en eut pas moins, à d'autres égards, de graves inconvénients. — Variété de la réglementation du commerce et de l'industrie selon les localités..... 84

Sens exact du mot « maitre-maçon » du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. — Journée des maçons (maitre, ouvriers, aides, apprentis) dans les diverses provinces. — Leurs fluctuations sont les mêmes que celles du salaire des manœuvres. — Conséquence de la rareté des bras au xv<sup>e</sup> siècle. — La pléthore et la disette passagères d'ouvriers de certains corps ne peuvent être attribuées aux corporations. — La baisse des salaires réels, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, est aussi grande dans les métiers jurés que dans les autres. — Journée des maçons, considérée comme *criterium* des salaires. — Les modifications subies par beaucoup de besognes depuis cinq cents ans les rendent difficilement comparables..... 90

Charpentiers, menuisiers, couvreurs, peintres. — Système adopté par les patrons du moyen âge pour la paye de leurs journées. — En quoi il diffère du mode actuel. — Tonneliers, charrons, boulangers, meuniers, tailleurs, couturières. — Maréchaux ferrants et forgerons. — Plâtriers, paveurs. — La différence est plus grande qu'aujourd'hui entre les ouvriers à l'année et les ouvriers à la journée. — On en peut conclure que le nombre de 250 jours de travail est rarement atteint. — Tapisiers, enlumineurs, graveurs; fondeurs de métaux et mineurs. — Le maçon gagne actuellement 36 p. 100 de plus que le journalier; de 1200 à 1600, il a gagné en moyenne 39 p. 100 de plus. — L'écart minimum entre les deux salaires n'est que de

20 p. 100 en 1326-1350; il est au maximum de 57 p. 100 en 1401-1425. — Salaires ouvriers du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, comparés au salaire de 1899, en tenant compte de la valeur relative de l'argent. — Le maçon tombe de 1 230 francs par an en 1450-1500 à 750 francs en 1576-1600..... 95

## CHAPITRE V

### **Salaires des ouvriers de métier (1600-1800)..... 105**

Les salaires des ouvriers évoluent, aux deux derniers siècles, comme au moyen âge, sans être influencés par les règlements corporatifs ou législatifs. — Antagonisme ancien des ouvriers et des patrons. — Grèves au XV<sup>e</sup> siècle. — Comment l'érection des maîtrises nouvelles se peut faire sans difficulté. — Barrières naturelles opposées au monopole, du côté du public et du côté des ouvriers. — Il y avait autrefois plus de petits patrons que de nos jours. — Exemples à Paris, à Sens, à Périgueux. — Les corporations n'ont pas pu restreindre le nombre des maîtres. — Les lettres de maîtrise ne donnent pas la clientèle. — Action des mœurs sur le recrutement de certaines professions : cordiers, apothicaires..... 106

De l'apprentissage; charge qu'il impose. — Durée des contrats. — La loi de l'offre et de la demande a-t-elle été dominée en cette matière par les règlements? — Les longs apprentissages sont généralement gratuits. — Prix de ceux que l'on paie en espèces, comparés aux prix de nos jours. — Les lois restrictives de la liberté se multiplient sans succès de 1600 à 1800. — Formalités de cooptation des « maîtres ». — Le rapport est le même aux derniers siècles qu'aujourd'hui, entre la paie des journaliers et celle des ouvriers de métier..... 115

Tarif de la journée du maçon, du charpentier. — Le salaire d'un aide est souvent compris dans celui du compagnon, quoiqu'il ne soit pas mentionné. — Journée des couvreurs, peintres, paveurs. — Taux minimas des salaires annuels ou mensuels, par rapport aux salaires à la journée, dans toutes les professions. — Salaires des boulangers, brasseurs, tapisiers, cordonniers, drapiers; salaire des tisserands, avec un minimum obligatoire de fabrication. — Journée des maréchaux, mineurs, forgerons, fondeurs; des charrons et tonneliers.. 120

Entre les salaires masculins et féminins, la distance est plus grande dans l'industrie que dans l'agriculture. — L'écart était semblable autrefois à ce qu'il est aujourd'hui. — Salaires des ouvrières du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : couturières, blanchisseuses, matelassières, fileuses, drapières, brodeuses. — Salaires des

jardiniers et des vigneron. — Distinction entre les jardiniers ordinaires et de luxe. — Culture de la vigne à façon..... 124

Façons ouvrières depuis 1200 jusqu'à 1800. — Leurs variations servent de contrôle au tarif des journées. — Difficulté de ce genre de recherches; elles doivent porter sur des travaux uniformes. — Prix payés pour la façon des vêtements : cotes, pourpoints, robes, chausses, culottes, etc. — Façon et ressemelage des souliers. — Filage du chanvre, du lin, et de l'étaupe... 127

Tissage de la toile. — Façon des chemises. — En toutes choses, du moyen âge aux temps modernes, la main-d'œuvre baisse, la matière première augmente. — Révolution inverse qui s'accomplit depuis cent ans. — Filage de la laine. — Tissage et tonture du drap. — Façon de la chandelle, de la bougie, de l'huile à brûler, des fagots, des tuiles; prix de la maçonnerie à la tâche.

Comparaison du salaire de l'ouvrier en 1790 et en 1899... 130

## CHAPITRE VI

### **Le blé et le pain au moyen âge (1200-1600)..... 137**

Le salaire *réel*. — Triste compressibilité des besoins chez les pauvres. — Pouvoir de l'argent spécial aux diverses catégories populaires suivant leur degré de jouissance ou de misère. — Rôle plus ou moins important de la nourriture dans le budget, et du pain dans la nourriture. — Ancienne théorie sur le rapport des denrées aux salaires. — Diversité actuelle des salaires selon les pays. — La question du pain tient une place dominante parmi les préoccupations de nos aïeux. — Ce n'est que d'hier qu'elle est résolue..... 138

Dans l'Europe du moyen âge, la liberté même des transactions n'eût pas suffi à équilibrer les cours. — Hausses et baisses excessives qui se produisaient simultanément dans des localités peu éloignées. — Protectionnisme ayant en vue l'intérêt exclusif des consommateurs. — Frais de transport du blé. — Législation et entraves au commerce des grains. — Tendance des autorités municipales. — Vente des blés en vert. — Effroi de l'accaparement. — Les greniers communaux organisés par les villes comme palliatif aux disettes. — Achats de blé par les caisses publiques..... 143

Effets des hausses et des baisses extrêmes du blé sur le budget du journalier; il souffre beaucoup plus des unes qu'il ne profite des autres. — Le *froment* et le *blé* sont confondus dans nos tableaux de prix; impossibilité de les distinguer. — Exagération des chroniqueurs pour les années de famine ou d'abondance.

— De quelques prix réels, dans les villes, qui ne sont pas sincères..... 148

Prix de l'hectolitre de froment au XII<sup>e</sup> siècle. — Moyenne des prix au XIII<sup>e</sup> siècle; de 3 fr. 80 à 6 fr. 40; leur diversité selon les provinces. — Hausse du blé au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle à 8 fr. 65. — Chaque province a ses heures de détresse et de prospérité. — La période 1351-1375 est la plus chère du moyen âge; le blé vaut en France 9 fr. l'hectolitre. — Le prix diminue de moitié en 1375-1400. — Il augmente de nouveau en 1401-1425 à 7 fr. 20, valant 32 francs de notre monnaie. — C'est la période des plus fortes variations d'une localité à l'autre. — Avec le milieu du XV<sup>e</sup> siècle commence le bas prix du blé. — Il vaut 3 fr. 25 en 1451-1475 et 4 fr. de 1476 à 1525..... 150

En 1464 l'hectolitre vaut de 1 fr. 75 au maximum à 56 centimes. — A partir de 1525, les prix s'élèvent sans aucun arrêt; la moyenne passe de 4 à 7 francs, puis à 12 francs en 1551-1575. — En même temps l'irrégularité des cours recommence; ils varient du simple au quadruple dans la même année. — C'est à Lille que le blé est le plus cher. — En 1572 l'échelle des prix commence à 1 fr. 35 à Caen, et finit à 33 francs à Tulle. — Les cours s'élèvent en 1576-1600. — Le XVI<sup>e</sup> siècle, qui avait vu à son début les prix les plus bas de la monarchie, vit à son déclin les prix les plus hauts. — En 1586 le froment vaut 16 francs au minimum et 98 francs au maximum. — Le prix moyen de 20 francs l'hectolitre en 1576-1600 représente 50 francs de notre monnaie..... 152

Erreur ancienne sur l'équilibre du blé avec la population ou avec les salaires. — Rapport de l'argent avec le blé; époques où il a été plus cher que de nos jours. — Comparaison du prix du blé avec le taux du salaire des journaliers. — Évaluation en blé du gain annuel de l'ouvrier, de 1200 à 1600. — Le pain de l'ouvrier d'autrefois se compose de toutes sortes de farines. — Prix et rapport des autres grains entre eux : seigle, orge, avoine. — Pourquoi nous avons tenu peu de compte des prix du pain. — Ancienne base de la taxe du pain. — Le pain actuel des indigents était jadis celui des princes. — Les diverses qualités du pain : *tourte, claret, chailly, brun, labour, etc.*. 158

## CHAPITRE VII

**Le blé et le pain aux temps modernes (1600-1800).** 165

Préoccupations administratives au sujet du blé. — La France en produisait trop selon les uns et pas assez selon les autres. — Exportations du blé français. — Susceptibilité de l'opinion

à cet égard. — Variations constantes et arbitraires des régle-  
ments. — Les greniers officiels. — Luttés et impuissance de  
l'État et des communes contre la spéculation. — L'alimentation  
de Paris. — Comment le pain se vend dans la capitale moins  
cher que dans les provinces. — Nos pères, en fait de combinai-  
sons coercitives, ont tout essayé..... 165

Étroite dépendance des meuniers et boulangers. — Pains  
sans farine. — Le mauvais pain du peuple ne s'améliore pas  
de Henri IV à Louis XVI. — Pain à la hache; pain de son; pain  
d'avoine ou de millet. — Du pain blanc une fois par an. — Le  
froment inconnu dans certains districts. — Le riche ne souffre  
pas des disettes; le pauvre seul en meurt. — Les hauts prix du  
blé de 1600 à 1800. — Différence des cours, au xvii<sup>e</sup> siècle, dans  
la même année, d'une ville à l'autre. — Tendances au nivellement  
à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. — Production ancienne du blé. — Ren-  
dement moyen de l'hectare..... 174

Comparaison du revenu de la terre avec le prix du blé,  
à diverses époques. — Pourquoi l'on n'aurait pu jadis cultiver  
davantage. — Salaire du journalier, évalué en grain, de 1600 à 1800  
et de nos jours. — Par suite de la cherté du pain, l'ouvrier se  
trouve obligé d'en manger davantage..... 179

## CHAPITRE VIII

### **Vlande, boissons et autres denrées au moyen âge (1200-1600)..... 183**

Le pain absorbe 25 p. 100 des recettes de la classe ouvrière;  
les autres denrées exigent 35 p. 100. — La viande est celle  
qui a le plus renchéri. — Différences énormes entre les prix  
anciens et modernes du bétail sur pied. — Une vache ne vaut  
que 160 litres de froment au xv<sup>e</sup> siècle. — Prix moyens des  
bœufs, veaux, moutons et porcs sur pied, de 1200 à 1600. — Prix  
des bestiaux au ix<sup>e</sup> siècle. — Variations suivant la nature des  
sujets; ressemblance des cours dans toute l'Europe centrale. —  
Baisse du bétail à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle en France. — Les bes-  
tiaux du moyen âge ne ressemblent pas aux nôtres. — Le sys-  
tème agricole de jadis est propre à la pullulation du bétail,  
non à son engraissement. — Faible rendement des vaches en  
lait et en beurre. — Leur produit est presque nul pendant la  
moitié de l'année. — Comparaison des prix du kilogramme de  
viande avec ceux de l'animal sur pied, autrefois et de nos  
jours..... 185

La distance est moins grande, des prix anciens aux actuels,  
pour le kilogramme de viande, que pour le bétail sur pied. —

La viande est, du <sup>xiii</sup>e au <sup>xv</sup>e siècle, un aliment de consommation journalière. — Prix du kilogramme de viande au détail. — Bombance de viande de 1451 à 1525. — Évaluation en kilogramme de bœuf et de porc du salaire des journaliers de 1200 à 1600, par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. — Plaintes du peuple au milieu du <sup>xvi</sup>e siècle, lorsqu'il est forcé de renoncer à la viande. — Écart entre le prix de la viande et celui de la graisse. — Le cuir est aussi abondant que le suif est rare.. 190

Prix du beurre et du lait. — Remarque sur nos évaluations contemporaines; nos moyennes ne peuvent tenir compte des qualités de luxe, pour chaque espèce de denrées, mais seulement des sortes populaires. — La quotité attribuée à chaque dépense est une moyenne qui a beaucoup varié, selon qu'une marchandise a haussé ou baissé dans la suite des temps. — Cette observation s'applique à toutes les provinces et à tous les budgets privés. — Prix des fromages; à la pièce, au kilo. — Leur bon marché au moyen âge. — Leur nature est souvent inconnue. — Le beurre, le lait et le fromage ont beaucoup moins enchéri que la viande. — Prix des œufs; c'est un des aliments qui ont le plus augmenté. — Ils étaient, de 1200 à 1600, jusqu'à douze fois moins chers que de nos jours..... 195

Le vin a été la boisson usuelle du moyen âge, même dans le nord et l'ouest. — Il était vraisemblablement mauvais dans ces dernières régions, le climat n'ayant pas varié. — Histoire de la viticulture, difficile, parce que tous les crus aujourd'hui renommés sont modernes. — Si le goût a varié, ou si des terroirs nouveaux ont été plantés en vigne? — De quelques vins oubliés. — Grande extension de la viticulture dans le nord, et jusqu'en Allemagne au <sup>xvi</sup>e siècle. — Opposition qu'elle rencontre, de la part des pouvoirs publics, sous l'ancien régime. — Prix des vins suivant les provinces. — Influence, beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, de l'irrégularité des récoltes. — Hausse considérable de 1276 à 1375. — Vins fins ou « de présent ». — Ce sont les seuls que l'on mette en bouteilles, en raison des prix élevés du verre. — Baisse des vins de 1376 à 1450. — De 20 et 18 francs, l'hectolitre descend à 14 francs; à ce prix il est plus cher encore qu'aujourd'hui. — Baisse nouvelle de 1451 à 1525, de 14 francs à 9 francs. — De 1526 à 1600 le vin remonte à 17 et 19 francs l'hectolitre. — Le vin, en tenant compte du pouvoir de l'argent, est une des rares denrées qui ont diminué depuis le moyen âge jusqu'au <sup>xvi</sup>e siècle. — Impôts pesant sur le vin. — Ce n'est pas à eux que l'on peut attribuer la cherté du <sup>xiv</sup>e siècle. — Évaluation du salaire des journaliers en litres de vin. — Prix de la bière et du cidre, en France, en Angleterre et en Flandre..... 199

**Prix du poisson.** — Le poisson est, dans l'ensemble de la France, une denrée chère. — Poissons de mer frais et salés; poissons d'eau douce. — Nombreux étangs. — Si les rivières d'autrefois étaient plus poissonneuses? — Saumons, truites, brochets, carpes. — Morue, sardine, huîtres. — Le hareng alimente les vendredis populaires. — Son prix élevé depuis 1350 jusqu'à 1500. — Il diminue au xvi<sup>e</sup> siècle. — Évaluation des salaires en harengs. 206

Les légumes d'aujourd'hui étaient pour la plupart inconnus au moyen âge. — Les pois, fèves et haricots peuvent seuls servir de terme de comparaison. — Le salaire estimé en légumes. — Rapport des pois et haricots avec le froment. — Les pois et fèves sont une des rares marchandises ayant *baissé de prix* quoiqu'elles aient *diminué en quantité*. — L'huile à manger. — Elle a conservé son nom en changeant de nature. — L'huile comestible de 1200 à 1600 est beaucoup plus chère que notre huile commune d'aujourd'hui, et même que notre huile d'olive.

Le sel. — Il constitue presque toute la dépense d'épicerie des pauvres gens. — Difficulté de bien connaître le prix ancien, par suite des variations de l'impôt suivant les provinces. — Prix commercial du sel au xiii<sup>e</sup> siècle avant la création de l'impôt. — Cherté du sel gemme. — Part exigée par le fisc. — En 1576-1600 le kilo de sel équivaut aux quatre cinquièmes de la journée du manœuvre..... 210

## CHAPITRE IX

### **Viande, boissons et autres denrées aux temps modernes (1600-1800)..... 221**

Hausse de la viande au xviii<sup>e</sup> siècle. — Le kilo de bœuf, au lieu de deux kilos de froment qu'il valait antérieurement, arrive à en valoir trois sous Louis XVI. — Il en vaut sept aujourd'hui. — Rien n'empêche d'augurer une baisse de la viande dans l'avenir. — Elle a augmenté depuis cent ans plus que la moyenne des marchandises. — Causes probables de cette plus-value. — Locations de bestiaux aux cultivateurs, placement mobilier du moyen âge, encore usité au xvii<sup>e</sup> siècle. — Taux extrêmement élevé de ces locations sous Henri IV; il baisse ensuite. — Le système ne fonctionne plus, au xviii<sup>e</sup> siècle, qu'en pays pauvres. — Des cheptels anciens. — Amélioration des races; les « flandrines ». — Commerce intérieur de bétail d'une province à l'autre. — Exportation du bétail français interdit, sous le ministère de Fleury, à peine de fortes amendes; importation du bétail étranger favorisée. — Défense de tuer des agneaux pendant deux ans. — Difficulté de nourrir les veaux..... 223

Le boucher-fonctionnaire d'autrefois. — Il prête serment à la ville. — Règlements et taxes des prix de la viande. — Difficultés fréquentes. — Cet appareil coercitif n'aboutit à rien de pratique. — Prix des bœufs et taureaux sur pied; ils enchérissent beaucoup plus que les vaches. — Résultats de l'engraissement. — Prix du détail; ils ont moins changé, de Henri IV à Louis XVI, que celui des animaux vifs. — Rapport de ces deux chiffres, aux diverses dates; leur rapprochement révèle le progrès ou le recul de l'agriculture. — Prix de la viande sensiblement plus élevés en hiver qu'en été; motif de cette différence. — Prix du lard comparé à celui de la viande de porc. — Prix de la charcuterie. — Salaire du journalier exprimé en grammes de bœuf et de porc aux diverses dates : le paysan ne mange plus de viande au XVIII<sup>e</sup> siècle..... 228

Le poisson; différence des prix du poisson frais et salé. — Les éperlans de Charles le Sage. — Le saumon. — Influence des transports; huîtres conservées ou en écailles. — Huîtres de Marennes. — Rapport des prix du poisson et de la viande. — Baisse moderne des prix du poisson de mer commun. — Le hareng et la morue; diminution de leur prix et de leur consommation dans les villes. — Bon marché des œufs. — Quoiqu'ils aient augmenté plus que les autres denrées, le prolétaire actuel en gagne un chiffre égal à celui d'autrefois. — Prix des fromages, du beurre et du lait. — Ces aliments sont plus abondants et moins chers que sous l'ancien régime.. 234

Falsifications anciennes de diverses marchandises : beurre, lait, confitures, viandes, laine, chandelles, chapeaux, papier, quinquina. — Fraudes sur les vins : « courtes pintes », eau vinaigrée, remontages et coupages. — Sophistications dangereuses des boissons. — Vin naturellement mauvais. — Le cru du jardin de Luxembourg au moyen âge. — Le « Clos-Vougeot » du XII<sup>e</sup> siècle. — Plantations et arrachages successifs des vignes en diverses provinces. — Intervention du gouvernement. — Vins du Maine, de Normandie, du Laonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Travail viticole; règlement des vendanges. — Trafic et exportation des vins français. — Vin de Richelieu à Rueil. — Prix des vins fins et ordinaires — Salaire du manoeuvre exprimé en vin. — Le commerce des boissons et la consommation populaire. — Les bières et les cidres. — Prix des pois, fèves et haricots. — Prix de l'huile à manger et du sel..... 238

## CHAPITRE X

**Habillement, loyer, éclairage et chauffage au moyen âge (1200-1600)**..... 247

Dans le budget du pauvre la nourriture n'est pas le chapitre qui a le plus augmenté. — Rapport des frais de nourriture avec les autres dépenses. — La coiffure; chapeaux, chaperons, toques, bonnets. — Conséquence de la démocratie dans le costume. — Prix des chaperons de grand luxe. — Les chapeaux populaires n'ont pas haussé de prix. — Le mètre de drap, ou tissu de laine, doit servir de critérium pour la valeur des vêtements. — Légende sur la qualité prétendue supérieure des anciennes étoffes. — Modes très changeantes aux *xiv*<sup>e</sup>, *xv*<sup>e</sup> et *xvi*<sup>e</sup> siècles. — Tuniques et robes des journaliers au *xiii*<sup>e</sup> siècle. — Prix des vêtements confectionnés aux *xv*<sup>e</sup> et *xvi*<sup>e</sup> siècles. Ils baissent en 1450-1500. — Le *xvi*<sup>e</sup> siècle est, à cet égard, moins cher que le *xiv*<sup>e</sup> aussi bien pour les riches que pour les pauvres. — Extrême luxe des robes de cérémonie..... 248

Prix du mètre de drap commun de 1200 à 1450. — Il est assez semblable à celui de 1899. — De 1450 à 1600 il est un peu plus bas. — Grande production de laine sous Louis XII. — La journée de manœuvre équivaut aujourd'hui à 50 centimètres de drap: au moyen âge elle équivalait à 15 ou 20 centimètres seulement. — Prix du linge plus onéreux que de nos jours. — Son usage plus restreint. — Prix des chemises. — En quoi elles diffèrent des nôtres. — « Doublets » et « braves ». — Prix du mètre de toile commune. — De 1200 à 1400 il est inférieur de 25 p. 100 seulement au prix actuel. — De 1400 à 1600 il descend à la moitié du nôtre. — La toile grossière est proportionnellement plus chère que la toile de luxe..... 261

Prix des souliers : la chaussure était une des dépenses les plus légères. — Elle valut jusqu'à 10 et 13 fois moins cher que maintenant. — Le manœuvre d'aujourd'hui met six jours à gagner une paire de souliers; le manœuvre du moyen âge en gagnait une en trois jours..... 269

Bon marché du bois de chauffage. — De 1200 à 1525 il coûta 7, 8 et 9 fois moins qu'en 1899. — Profusion de combustible dans les habitations privées. — Renchérissement du bois au *xvi*<sup>e</sup> siècle. — Variété extrême des prix du bois de chauffage selon les localités. — Invention des trains de bois et du « bois flotté » vers 1565..... 272

Cherté de l'éclairage. — Découvertes nombreuses qui en ont abaissé le prix dans les temps modernes. — La transformation

est si radicale que les éléments de comparaison font presque défaut. — La chandelle ne coûte pas intrinsèquement plus cher aujourd'hui qu'au moyen âge. — Le manœuvre gagne par jour, de 1300 à 1600, 500 à 800 grammes de chandelles; il en gagne actuellement 2 kilog. et demi. — Prix anciens de l'huile à brûler; ils sont plus élevés que ceux de notre huile de colza..... 276

Les loyers. — Ils sont jadis beaucoup plus bas. — C'est une des dépenses qui ont le plus grossi dans les temps modernes. — Les habitations rurales, de 1200 à 1600, varient entre le quart et le huitième de leur loyer actuel. — Le manœuvre gagnait son loyer en 10 ou 20 jours; il lui faut maintenant y employer le salaire de 30 journées..... 280

L'ensemble des chapitres précédents comprend 94 p. 100 de la dépense des classes ouvrières. — Les 6 p. 100 qui restent ne peuvent être appréciés mathématiquement. — Menus plaisirs, ameublement, impôts. — Comparaison de l'ensemble des dépenses du paysan avec ses recettes, de 1200 à 1600, par rapport à ses recettes et dépenses de 1899..... 282

## CHAPITRE XI

### **Habillement, loyer, éclairage et chauffage aux temps modernes (1600-1800)..... 287**

Aisance nouvelle de la bourgeoisie dont témoigne le costume au xvii<sup>e</sup> siècle. — Dénuement de la classe rurale. — « Menu » peuple et peuple « gras ». — Etat misérable des laboureurs à la fin de l'ancien régime. — La Révolution ne fait pas augmenter les salaires réels. — L'équilibre entre la population et les subsistances, rompu de nos jours en faveur des ouvriers. — Le commerce des draps au moyen âge. — Importations de laine. — La laine anglaise des moutons français. — La fabrication patriarcale des étoffes jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. — Evolution de l'industrie du drap sous Louis XIV. — Disparition des petites manufactures locales; réputations évanouies. — Prix des draps fins de « Monsieur », du Seau, de Hollande; sortes de Sedan et d'Elbeuf. — Manteaux de bourgeois; ornements d'église pauvre, habits de laquais, casaques de sergents de ville, robes d'avocat, froc de capucin; robes de chambre d'hospice. — Futaine pour matelas; cadis pour rideau de lit; rasette des cottes de servante; vêtement de lépreux. — Infériorité des draps populaires d'autrefois par rapport à ceux d'aujourd'hui..... 288

Prix comparés de la laine brute. — Coût de l'habillement d'un seigneur fastueux, d'un serrurier, d'un garçon de chambre, d'un pauvre, d'un professeur, d'un enfant trouvé, d'un soldat, d'un

religieux, d'un bourreau. — Prix du galon d'argent. — Prix des vêtements de travail. — Toilettes des femmes : grande dame, bourgeoise, chambrière. — Le prix des étoffes de 1600 à 1800 ne varie pas par rapport aux salaires. — La bure du paysan. — Inventaires; les trousseaux des villageoises. — Le linge; son usage bourgeois. — Les serviettes de table et les draps dans la maison de Richelieu. — La France exporte du lin. — La dynastie des « Grain », fabricants de toile. — Les toiles de Bretagne. — « Hauts et bas brins. » — Les cotonnades de l'Inde, prohibées sous Louis XV, à l'exception de celles de la compagnie officielle. — Prix du coton depuis le moyen âge. — Le chanvre et son emploi moderne. — Comparaison des quantités de matières textiles dont la France dispose aujourd'hui : lin et chanvre étranger, coton et jute; avec celles qu'elle pouvait posséder il y a cent cinquante ans. — Prix du lin et du chanvre de 1600 à 1800.... 294

Prix des toiles au mètre; des chemises pour les deux sexes suivant les conditions sociales : chemises à 1 fr. 60 et à 120 francs. — Les bas à maille : de soie, de laine, fil ou coton; les bas d'étoffe; leur abandon. — Les « bonnetiers », qui coiffaient la tête, habillent désormais les extrémités inférieures. — Chapeaux et bonnets; leurs différentes sortes et valeurs. — Le bonnet jacobin, symbole d'égalité en 1793. — Chaussures; les vieilles savates anglaises en 1597. — Bon marché du cuir et des souliers. — Comparaison de leurs prix anciens et actuels. — Bottes, bottines, mules et pantoufles de satin. — Sabots et galoches..... 298

Le bois de chauffage; son prix. — Législation nouvelle des taillis et futaies au xvii<sup>e</sup> siècle. — Exploitation ancienne des forêts par les verreries, poteries, hauts fourneaux. — Déplacement de ces industries. — Le voiturage du bois; son rôle dans le prix de revient des mille kilos de bûches. — Prix des arbres. — Prix de la tonne de bois dans les diverses provinces; son extrême diversité en des localités peu éloignées..... 306

La houille; ses débuts en France; son extraction rudimentaire aux derniers siècles. — « Les pierres noires propres à faire du feu. » — Mines d'Auvergne, Forez et Limousin. — Prix du charbon de terre à la fin de la monarchie comparés à ceux du bois. — Prix du charbon de bois. — Sa comparaison à Paris sous Louis XIII et aujourd'hui. — Chauffage de grands seigneurs et de bourgeois. — Prix des fagots. — Prix élevé de l'éclairage, huile, cire, bougies. — Taux des loyers; ils ont augmenté plus que les autres dépenses..... 311

## CHAPITRE XII

**Rapports du travail avec l'État..... 323**

Trois périodes dans l'histoire des rapports du travail avec les pouvoirs publics. — En apparence réglementation gigantesque; intervention minutieuse de l'État, des communes, des confréries. — Intérêt purement financier de la couronne. — Observation légale des dimanches et fêtes chômées. — Tempéraments apportés dans la pratique. — Conséquences de ces loisirs forcés. — La porte des corporations ouverte par les « lettres de maîtrise » royales. — L'émission de ces lettres dépasse constamment les besoins. — Liberté issue du despotisme. — Les « maîtrises » devenues un simple impôt analogue aux patentes actuelles. — Règles commandées par la nature des choses autant que par les prescriptions policières : l'apprentissage..... 324

L'accès du patronat facilité encore, à Paris, par l'institution des « marchands privilégiés suivant la cour ». — Barbiers-chirurgiens d'une princesse de dix ans. — La galerie du Louvre et ses boutiques offrent un abri aux artisans étrangers. — Le monde des « exceptions » surpasse en étendue le monde des « règles ». — Ancienne forme des brevets d'invention. — La concurrence des foires; leur importance du moyen âge diminue aux temps modernes. — Les « merciers-grossiers ». — Concentration du commerce. — La grande industrie suscitée, non par la liberté, mais par le machinisme. — Les anciennes manufactures de textiles. — Rapports directs entre ouvriers et consommateurs..... 334

Les puissances sociales d'autrefois : la force et l'argent sont nobles. — Le travail, « œuvre servile », est l'objet d'un mépris traditionnel. — Le gouvernement soucieux de la prospérité de l'« État », non de celle des individus. — Progrès de la richesse nationale, indépendante du bien-être des travailleurs. — La loi, mise au service des consommateurs plutôt que des producteurs, et toujours plus favorable aux employeurs qu'aux employés. — L'autorité ne s'occupe des salaires que pour les réduire... 342

Mauvais régime financier; impôts pesant principalement sur les pauvres. — Dureté du recouvrement; le « sujet » plus malheureux que le « vassal ». — Évolution des temps modernes. — Transformation des formes industrielles. — On s'avise enfin que le peuple existe..... 352

## CHAPITRE XIII

**Influence de la population sur les salaires..... 361**

Le développement de la population dans l'ancienne France a toujours eu pour résultat de diminuer les salaires. — Le phénomène inverse s'est produit aux époques où la population a décréu. — Le prolétaire ne profite pas, comme consommateur, de l'avilissement des façons dont il souffre comme producteur. — Il faut considérer le salaire *réel* et non le salaire *nominal*. — Mouvement de la population de saint Louis à Jean le Bon (1226-1350). — Causes de la fixité des prix du travail durant cette période. — Exagérations qui ont eu cours sur le chiffre des habitants au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. — Dépopulation de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1450. — Les salaires augmentent. — Ils atteignent leur maximum avec la reprise du défrichement (1451-1475).... 361

Rapports mutuels de ces trois forces : terre, travail et population. — Les salaires très élevés en Angleterre et en Allemagne, comme en France, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. — Baisse des prix du travail au xvi<sup>e</sup> siècle, en raison directe du peuplement. — La population continue d'augmenter au xvii<sup>e</sup> siècle et le travail de perdre sa valeur. — Les salaires se relèvent avec la disette des bras à la fin du règne de Louis XIV et dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. — Ils se réduisent à nouveau à partir de 1750 jusqu'à 1790, à mesure que la densité de la population s'accroît. — Évolution du xix<sup>e</sup> siècle. — Hausse simultanée de la population et des salaires. — Ses causes. — Entrée en scène d'une force nouvelle : la science. — Du seul moyen possible de faire enchérir encore le prix du travail. 367







184946

Ec.H

A951p

Author Avenel, Georges, vicomte d'

Title Paysans et ouvriers depuis sept cent ans.

University of Toronto  
Library

DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File"  
Made by LIBRARY BUREAU

